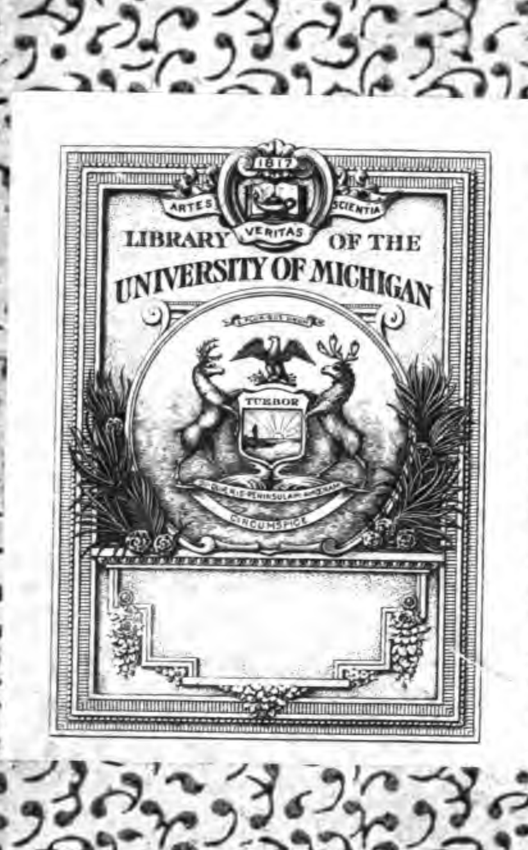
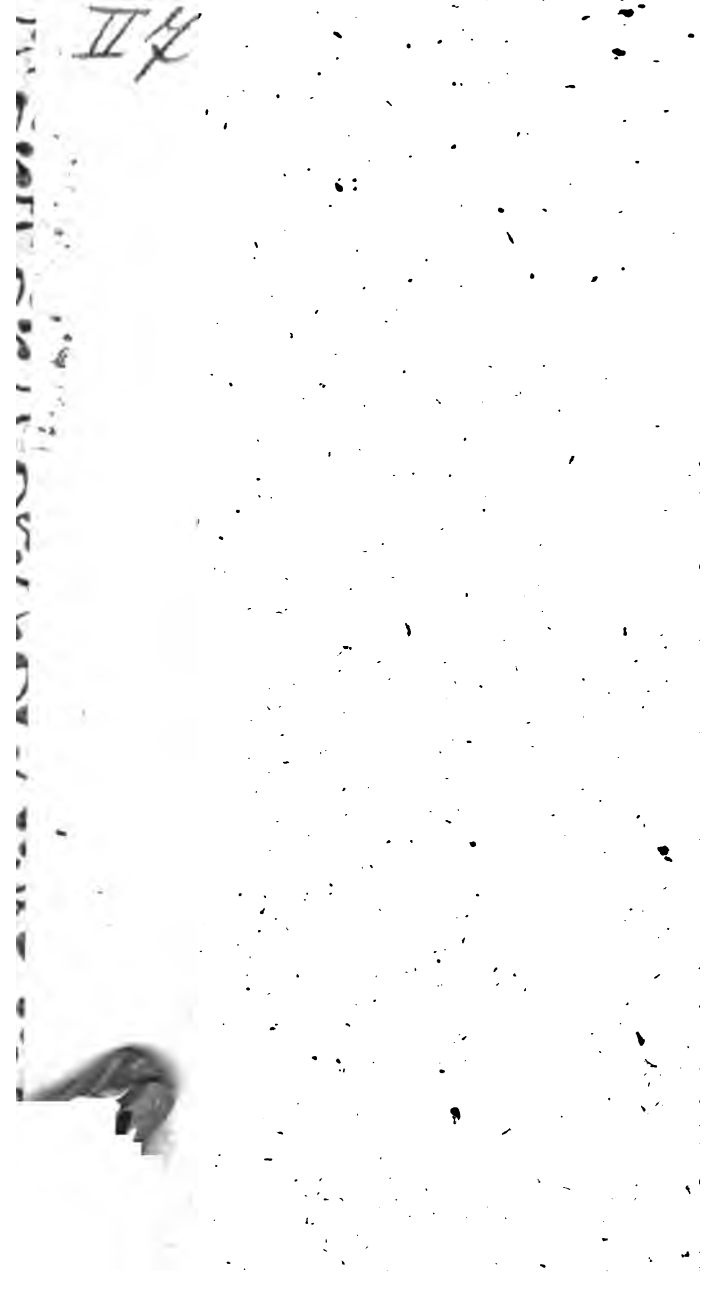

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE





MÉMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ



MÉMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ,
CONTENANT

Ce qui s'est passé de remarquable en France pendant les premières années du Regne de LOUIS XIV.

Nouvelle Edition exactement revue & corrigée.

TOME TROISIEME.



A GENEVE,
Chez FABRY & BARILLOT.

M. DCC. LXXIX.



MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

LIVRE IV.

JE vous supplie très-humblement de ne vous point étonner, si dans la suite de cette narration, vous ne trouvez pas la même exactitude que j'ai observée jusqu'ici, en ce qui regarde les Assemblées du Parlement. La Cour s'étant éloignée de Paris, aussi-tôt après la Majorité du Roi, qui fut le sept du mois de Septembre, pour aller en Berri & en Poitou, & Mr. le Duc d'Orléans y agissant également entre la Reine & Mr. le Prince, le théatre du Palais se trouva beaucoup moins rempli qu'il n'avoit accoutumé; & l'on peut dire que depuis la Majorité jusqu'à l'ouver- 1651.

1651. ture de la S. Martin suivante, qui fu le 20 Novembre, il n'y eut aucune scenes considérables, que celles du 2 & du 14 d'Octobre, dans lesquelles Monsieur dit à la Compagnie, que le Roi lui avoit envoyé un plein-pouvoir pour traiter avec Mr. le Prince, & qu'il avoit nommé, pour le suivre & le servir dans cette négociation, Mrs. d'Aligre & de la Marguerie, Conseillers d'Etat, & Mrs. de Mesmes, Menardeau & Cumont du Parlement. Cette Députation n'eut point de lieu, parce que Mr. le Prince, à qui Mr. le Duc d'Orléans avoit offert d'aller conférer avec lui à Richelieu, * avoit refusé la proposition comme captieuse du côté de la Cour, & faite à dessein pour ralentir l'ardeur de ceux qui s'engageroient avec lui. Il étoit arrivé à Bourdeaux le 12, on en eut nouvelle le 26 à Paris, & le même jour le Roi partit pour Fontainebleau, où il sçut ce soir-là, qu'on

* Mr. de la Rochefoucaut dit dans ses Mémoires, *que le but de cette Conférence n'étoit pas de faire la paix, mais seulement d'empêcher le Prince de faire la guerre, dans le temps où tous les corps de l'Etat étoient sur le point de se déclarer ..... outre qu'il ne vouloit pas confier ses intérêts à Monsieur, à cause de sa liaison avec le Coadjuteur son ennemi, & de celle de ce Prélat avec la Cour*, &c.

faisant avancer la Cour jusqu'à Bourges, elle en chasseroit les Partisans de Mr. le Prince. Mr. de Châteauneuf & Mr. le Maréchal de Villeroi presserent la Reine au dernier point, de ne pas donner le temps à Persan de s'y jetter avec la Noblesse du Pays. La Cour s'étant donc avancée, & les principaux habitants s'étant déclarés pour le Roi, tout se rendit sans coup férir. Palluau fut laissé avec un petit corps d'Armée, pour faire le Blocus de Montrond défendu par Persan. Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville, se retirerent à Bourdeaux, en grande diligence; Mr. de Nemours les accompagna dans ce voyage, dans le cours duquel il s'attacha à Madame de Longueville plus que Madame de Châtillon, & Mr. de la Rochefoucaut n'eussent voulu. Mr. le Prince crut qu'il avoit engagé dans son parti Mr. de Longueville, dans la Conférence qu'il eut avec lui à Trie, ce qui n'eut pourtant aucun effet, Mr. de Longueville étant demeuré à Rouën. Le mouvement que les Troupes commandées par le Comte de Tavannes du côté de Stenay, firent par l'ordre de Mr. le Prince, après qu'il eut quitté la Cour, ne fut guéres plus considérable; le Comte de Grand-pré, 1651.

1651. qui avoit quitté par un mécontentement le service de Mr. le Prince, leur ayant donné une même crainte auprès de Ville-Franche, & une autre auprès de Givet.

La désertion de * Marsin dans la Catalogne, fut en récompense d'un très-grand poids. Il commandoit dans cette Province, lorsque Mr. le Prince fut arrêté. Comme on le connoissoit pour être son serviteur très-particulier, on ne jugea pas à la Cour qu'il fût à propos d'y prendre confiance. On envoya ordre à l'Intendant de se saisir de sa personne. Il fut remis en liberté aussi-tôt après celle de Mr. le Prince, & il fut rétabli même dans son emploi. Quand Mr. le Prince se retira de la Cour après sa prison, & qu'il prit le chemin de Guyenne, la Reine pensa à gagner Marsin, & elle lui envoya les Patentes de Viceroi de Catalogne, qu'il avoit passionnément souhaité, en y ajoutant toutes les promesses imaginables pour l'avenir. Comme il avoit été averti à temps de la sortie & de la résolution de Mr. le Prince, il apréhenda le même traitement qu'il avoit

* Voyez ce qu'en dit Mr. de la Rochefoucaut dans ses Mémoires *Relat. de la Guerre de Guienne.*

reçu l'autre fois. Il quitta la Catalogne 1651.
avant qu'il eût reçu les offres de la Reine, & il se jetta dans le Languedoc avec Baltons, Lussan, Monpouillan, le Marcousse, & ce qu'il put débaucher de ses troupes. Cette désertion donna un merveilleux avantage aux Espagnols dans cette Province; & l'on peut dire qu'elle en a coûté la perte à la France.

Mr. le Prince ne s'endormoit pas du côté de Guyenne; il engagea toute la Noblesse dans son parti. Le vieux Maréchal de la Force se déclara même pour lui; & le Comte du Doignon, Gouverneur de Brouage, qui tenoit toute sa fortune du Duc de Brezé, crut être obligé d'en témoigner sa reconnoissance à Madame la Princesse, qui étoit sœur de son bienfaiteur.

On n'oublia pas de rechercher l'appui des Etrangers. Lainé fut envoyé en Espagne, où il conclud le Traité de Mr. le Prince avec le Roi Catholique; & Mr. l'Archiduc qui commandoit dans les Pays-Bas, & qui venoit de prendre Bergue-St.-Vinox, fit de son côté des préparatifs qui coûterent dans la suite Dunkerque & Gravelines à la France, & qui obligerent dès ce temps-là la Cour à tenir sur la frontiere une

1651. partie, des troupes qui eussent été d'ailleurs très-nécessaires en Guyenne. Ces nuées ne firent pas tout le mal, au moins pour le dedans du Royaume, que leur grosseur & leur noirceur en pouvoient faire appréhender. Mr. le Prince ne fut pas servi dans ses levées comme sa qualité & sa personne le méritoient. Le Maréchal de la Force n'en usa pas en son particulier d'une maniere qui fût conforme au reste de sa vie. Les Tours de la Rochelle, qui étoient entre les mains du Comte du Doignon, * ne tinrent que fort peu de temps contre Mr. le Comte d'Harcourt, qui commandoit l'Armée du Roi; les Espagnols auxquels il remit Bourg, place voisine de Bourdeaux, entre les mains, ne le secoururent qu'assez foiblement. Mr. le Prince ne put faire d'autres conquêtes, que celle d'Agen & celle de Saintes. Il fut obligé de lever le Siege de Cognac; & le plus grand Capitaine du monde, sans exception, connut, ou plutôt fit connoître dans toutes ces occasions, que la valeur la plus héroïque, & la capacité la plus extraordinaire, ne soutiennent qu'avec

* Voyez Mr. de la Rochefoucaut dans ses Mémoires, *Relation de la Guerre de Guyenne.*

beaucoup de difficulté les nouvelles troupes contre les vieilles. 1651.

Comme je me suis fixé dès le commencement de cet Ouvrage, à ne m'arrêter proprement que sur ce que j'ai connu par moi-même, je ne touche ce qui s'est passé en Guyenne, dans les premiers mouvements de M. le Prince, que très-légérement, & purement, qu'autant que la connoissance vous en est nécessaire, par le rapport & la liaison qu'elle a à ce que j'ai à vous raconter de ce que je voyois à Paris, & de ce que je pénétrois de la Cour.

Il me semble que j'ai déja marqué ci-dessus, que la Cour s'avança de Bourges à Poitiers, pour être en état de remédier de plus près aux démarches de M. le Prince. Comme elle vit qu'il ne donnoit pas dans le panneau qu'elle lui avoit tendu, par le moyen d'une négociation, pour laquelle elle prétendoit, quoiqu'à faux à mon opinion, avoir gagné Gourville, elle ne garda plus aucunes mésures à son égard; & * elle envoya une Déclaration contre lui au Parlement, par laquelle elle le déclaroit criminel de Leze-Majesté,

* Voyez Mr. Joly dans ses *Mémoires* Tome I. *D'abord Mr. le Duc d'Orléans empêcha que la Déclaration ne fut vérifiée.... mais enfin*

1651. &c. Voici à mon sens le moment fatal & décisifs de la révolution. Il y a fort peu de gens qui en ayent connu la véritable importance; chacun s'y en est voulu former une imaginaire. Les uns se sont voulu figurer que le mystere de ce temps-là consista dans les cabales qu'ils se persuaderent avoir été faites dans la Cour, pour & contre le voyage du Roi. Il n'y a rien de plus faux; il se fit d'un concert uniforme de tout le monde. La Reine brûloit d'impatience d'être libre, & en lieu où elle pût rappeller M. le Cardinal quand il lui plairoit. Les Sous-Ministres la fortifioient par toutes leurs Lettres dans la même pensée. Monsieur souhaitoit plus que personne l'éloignement de la Cour, parce que sa pente naturelle & dominante lui faisoit toujours trouver une douceur sensible à tout ce qui pouvoit diminuer les devoirs journaliers auxquels la présence du Roi l'engageoit. M. de Châteauneuf joignoit au desir qu'il avoit de rendre par un nouvel éclat Mr. le Prince encore plus irréconciliable à la Cour, la vue de se gagner l'esprit de la Reine, dans le cours d'un voyage

le parti de la Cour & les amis du Coadjuteur s'étant joints il fut ordonné le 4 Dec. 1651 que la Déclaration seroit lue & enregistrée.

dans lequel l'absence du Cardinal, & 1651.
l'éloignement des Sous-Ministres, lui donnoit lieu d'espérer qu'il se pourroit rendre encore & plus agréable, & plus nécessaire. Mr. le Premier Président y concourut de son mieux, & parce qu'il le crut très-utile au service du Roi, & que la hauteur avec laquelle Mr. de Châteauneuf le traitoit, lui étoit devenue insupportable. M. de la Vieuville ne fut pas fâché, à ce qui me parut, de n'être pas trop éclairci dans les premiers jours de la fonction de la Surintendance; & Bourdeaux qui étoit son confident principal, me fit un discours, qui me marqua même de l'impatience que le Roi fût déja hors de Paris. Celle des Frondeurs n'étoit pas moindre, & parce qu'ils voyoient la nécessité qu'il y avoit effectivement à ne pas laisser établir Mr. le Prince au-delà de la Loire, & parce qu'ils se tenoient beaucoup plus assurés de l'esprit de Monsieur, lorsqu'il étoit éloigné de la Cour, que lorsqu'il étoit proche. Voilà ce qui me parut de la disposition de tout le monde, sans exception, à l'égard du voyage du Roi; & je ne comprens pas surquoi l'on a pu fonder cette diversité d'avis, que l'on a prétendu, & même écrit, ce me sem-

1651. ble, avoir été dans le Conseil sur ce sujet.

Vous voyez donc, qu'il n'y eut aucun mystere au départ du Roi: mais, en récompense, il y en eut beaucoup dans la suite de ce départ; parce que chacun y trouva tout le contraire de ce qu'il s'étoit imaginé. La Reine y rencontra plus d'embarras sans comparaison, qu'elle n'en avoit à Paris, par les obstacles que Mr. de Châteauneuf mettoit au rappel de Mr. le Cardinal. Les Sous-Ministres eurent des frayeurs mortelles, que l'habitude & la nécessité n'établissent à la fin dans l'esprit de la Reine, Mr. de Châteauneuf, & Mr. de Villeroi qui paroissoit lassé de leurs avis. Mr. de Châteauneuf de son côté ne trouva pas le fondement qu'il avoit cru aux espérances dont il s'étoit flatté lui-même à cet égard, parce que la Reine demeura toujours dans un concert très-étroit avec le Cardinal & avec tous ceux qui étoient véritablement attachés à ses intérêts. Monsieur devint en fort peu de temps moins sensible au plaisir de la liberté que l'absence de la Cour lui donnoit, qu'aux ombrages qu'il prit assez subitement des bruits qui se répandirent des négociations souterraines qu'il croyoit encore plus dangereuses, par la raison de l'éloignement.

Mr. de la Vieuville, qui craignoit plus 1651.
que personne le Mazarin, me dit quinze jours après le départ du Roi, que nous avions tous été des dupes de ne nous y être pas opposés. J'en convins en mon nom & en celui de tous les Frondeurs. J'en conviens encore aujourd'hui de bonne foi, & que cette faute fut une des plus lourdes que chacun pût faire dans cette conjoncture en son particulier. Je dis chacun de ceux qui ne desiroient pas le rappel de Mr. le Cardinal Mazarin ; car il est vrai, que ceux qui étoient dans ses intérêts jouoient le droit du jeu. Ce qui nous la fit faire, fut l'inclination naturelle que tous les hommes ont à chercher plutôt le soulagement présent, que ce qui leur en doit faire un jour. J'y donnai de ma part, comme tous les autres ; & l'exemple ne fait pas que j'en aye moins de honte. Notre bévue fut d'autant plus grande, que nous en avions prévu les inconvénients, qui étoient dans la vérité, non seulement visibles, mais palpables & impardonnables, & que nous primes le détour de courre les plus grands pour éviter les plus petits. Il y avoit, sans comparaison, moins de péril pour nous, à laisser respirer & fortifier Mr. le Prince en

1651. Guyenne, qu'à mettre la Reine, comme nous faisions, en pleine liberté de rappeller son Favori. Cette faute est l'une de celles qui m'a obligé de vous dire, ce me semble quelquefois, que la source la plus ordinaire des manquements des hommes, est qu'ils s'effraient trop du présent, & qu'ils ne s'effraient pas assez de l'avenir. Nous ne fumes pas long-temps sans connoître & sans sentir, que les fautes capitales qui se commettent dans les partis qui sont opposés à l'autorité Royale, les déconcertent si absolument, qu'ils obligent presque toujours ceux qui y ont eu leur part, à une nécessité de faillir, quelque conduite qu'ils puissent suivre. Je m'explique : Monsieur ayant mis proprement la Reine en liberté de rappeller le Cardinal Mazarin, ne pouvoit plus prendre que trois partis ; dont l'un étoit de consentir à son retour ; l'autre de s'y opposer de concert avec Mr. le Prince, & le troisieme de faire un tiers parti dans l'Etat. Le premier étoit honteux après les engagements publics qu'il avoit pris ; le second étoit peu sûr, par la raison des négociations continuelles que les subdivisions qui étoient dans le parti de M. le Prince, rendoient aussi journalieres qu'inévita-

bles; le troisieme étoit dangereux pour 1651.
l'Etat, & impraticable même de la part de Monsieur, parce qu'il étoit au-dessus de son génie.

Mr. de Châteauneuf se trouvant avec la Cour hors de Paris, ne pouvoit que flatter la Reine, par l'espérance du rétablissement de son Ministre ; ou s'opposer à ce rétablissement par les obstacles qu'il y pouvoit former par le Cabinet. L'un étoit ruineux, parce que l'état où étoient les affaires faisoit voir ces espérances trop proches pour espérer que l'on les pût rendre illusoires. L'autre étoit chimérique, vu l'humeur & l'opiniâtreté de la Reine.

Quelle conduite pouvois-je prendre en mon particulier, qui pût être sage & judicieuse ? Il falloit nécessairement, ou que je servisse la Reine selon son desir, pour le retour du Cardinal, ou que je m'y opposasse avec Monsieur, ou que je me ménageasse entre les deux. Il falloit de plus ou que je m'accommodasse avec Mr. le Prince, ou que je demeurasse brouillé avec lui ; & quelle sûreté pouvois-je trouver dans tous ces partis ? Ma déclaration pour la Reine m'eût perdu irrémissiblement dans le Parlement, dans le Peuple, & dans l'esprit de Monsieur ; sur quoi je

1651. n'aurois eu pour garand que la bonne foi du Mazarin. Ma déclaration pour Monsieur devoit, selon toutes les régles du monde, m'attirer un quart-d'heure après la révocation de ma nomination au Cardinalat. Pouvois-je demeurer en rupture avec Mr. le Prince, dans le temps que Monsieur feroit la guerre au Roi conjointement avec lui? Pouvois-je me raccommoder avec M. le Prince, au moment que la Reine me déclaroit, qu'elle ne se resolvoit à me laisser la nomination, que sur la parole que je lui donnois, que je ne m'y raccommoderois pas? Le séjour du Roi à Paris eût tenu la Reine dans des égards, qui eussent levé beaucoup de ces inconvénients, & qui eussent adouci les autres. Nous contribuames à son éloignement, au lieu d'y mettre les obstacles presque imperceptibles, qui étoient en plus d'une maniere dans nos mains. Il en arriva ce qui arrive toujours à ceux qui manquent de certains moments, qui sont capitaux, & décisifs dans les affaires. Comme nous ne voyions plus de bons partis à prendre, nous primes tous, à notre mode, ce qui nous parut de moins mauvais dans chacun; ce qui produit toujours deux mauvais effets; l'un est que ce com-

posé, pour ainsi dire, de vues, est 1651.
toujours confus & brouillé; & l'autre, qu'il n'y a jamais que la pure fortune qui le démêle. J'expliquerai cela, & je l'appliquerai au détail duquel il s'agit, après que je vous aurai rendu compte de quelques faits assez curieux, & assez remarquables de ce temps-là.

La Reine qui avoit toujours eu dans l'esprit de rétablir M. le Cardinal Mazarin, commença à ne se plus tant contraindre sur ce qui regardoit son retour, dès qu'elle se sentit en liberté; & Mrs. de Châteauneuf & de Villeroi connurent, aussi-tôt que la Cour fut arrivée à Poitiers, que les espérances qu'ils avoient conçues, ne se trouvoient pas, au moins par l'événement, bien fondées. Les succès que Mr. le Comte d'Harcourt avoit en Guyenne; la conduite du Parlement de Paris, qui ne vouloit point du Cardinal, mais qui défendoit sous peine de la vie les levées que Mr. le Prince faisoit, pour s'opposer à son retour; la division publique & déclarée qui étoit dans la Maison de Monsieur, entre les serviteurs de Mr. le Prince & mes amis, donnoient du courage à ceux qui étoient dans les intérêts du Ministre auprès de la Reine. Elle n'en avoit que trop par elle-même

1651. en tout ce qui étoit de son goût. D'Hoquincourt, qui fit un voyage secret à Breull, fit voir au Cardinal un état de 8000 hommes prêts à le prendre sur la frontiere, & à le mener en triomphe jusqu'à Poitiers. Je sçais d'un homme qui étoit présent à la conversation, que rien ne le toucha plus sensiblement que l'imagination de voir une Armée avec son écharpe; (car Hoquincourt avoit pris la verte en son nom,) & que cette foiblesse fut remarquée de tout le monde. La Reine ne quitta pas la voie de la négociation, dans le moment même qu'elle projettoit de prendre celle des armes. Gourville alloit & venoit du côté de Mr. le Prince. Bertet vint à Paris, pour gagner Mr. de Bouillon, Mr. de Turenne & moi. Cette scene est assez curieuse pour s'y arrêter un peu plus long-temps. Je vous ai déja dit, que Mr. de Bouillon, & Mr. de Turenne étoient séparés de Mr. le Prince; ils vivoient l'un & l'autre d'une maniere fort retirée dans Paris; & à la reserve de leurs amis particuliers, peu de gens les voyoient. J'étois de ce nombre; & comme j'en connoissois pour le moins autant que personne le mérite & le poids, je n'oubliai rien, & pour le faire connoître & pour le faire

pefer à Monfieur, & pour obliger les 1651.
deux freres à entrer dans fes intérêts. L'averfion naturelle qu'il avoit pour l'aîné, fans fçavoir pourquoi, l'empêcha de faire ce qu'il fe devoit à foi-même en cette rencontre ; & le mépris que le cadet avoit pour lui, fçachant très-bien pourquoi, n'aida pas au fuccès de ma négociation. Celle de Bertet qui arriva juftement à Paris dans cette conjoncture, fe trouva commune entre Mrs. de Bouillon & moi, par la rencontre de Madame la Palatine, qui étoit elle-même notre amie commune, & à laquelle Bertet avoit ordre de s'adreffer directement.

Elle nous affembla chez elle entre minuit & une heure, & elle nous préfenta Bertet, qui après un torrent d'expreffions gafcones, nous dit que la Reine, qui étoit réfolue de rappeller le Cardinal Mazarin, n'avoit pas voulu exécuter fa réfolution, fans prendre nos avis. Mr. de Bouillon, qui me jura une heure aprés, en préfence de Madame la Palatine, qu'il n'avoit encore jufques-là reçu aucune propofition, au moins formée, de la part de la Cour, me parut embarraffé ; mais il s'en démêla à fa maniere ; c'eft à-dire, en homme qui fçavoit mieux qu'aucun

1651. que j'aye connu, parler le plus quand il disoit le moins. Mr. de Turenne, qui étoit plus laconique, & dans la vérité beaucoup plus franc, se tourna de mon côté, & il me dit : „ Je crois „ que Mr. Bertet va tirer par le man„ teau tous les gens à manteau noir „ qu'il trouve dans la rue, pour leur „ demander leurs opinions sur le retour „ de Mr. le Cardinal ; car je ne vois „ pas qu'il y ait plus de raison de la „ demander à Mr. mon frere & à moi, „ qu'à tous ceux qui ont passé aujour„ d'hui sur le Pont neuf. Il y en a „ beaucoup moins à moi, lui répondis„ je ; car il y a des gens qui ont au„ jourd'hui passé sur le Pont neuf, qui „ pourroient donner leurs avis sur cette „ matiere ; & la Reine sçait bien, que „ je n'y puis jamais entrer." Bertet me repartit brusquement & sans balancer : „ Et votre chapeau, Monsieur, que „ deviendra-t-il ? *Ce qu'il pourra*, lui „ dis-je. Et que donnerez-vous à la „ Reine pour ce Chapeau, ajouta-t-il ? „ Ce que je lui ai dit cent & cent „ fois, lui répondis-je. Je ne m'accom„ moderai point avec Mr. le Prince, „ si l'on ne révoque point ma nomi„ nation. Je m'y accommoderai de„ main, & je prendrai l'écharpe isabelle,

„ si l'on continue seulement à m'en 1651.
„ menacer. La conversation s'échauffa, & nous en sortimes cependant assez-bien ; Mr. de Bouillon ayant remarqué comme moi, que l'ordre de Bertet étoit de se contenter de ce que j'avois dit mille fois à la Reine, sur ce sujet, en cas qu'il n'en pût tirer davantage.

Pour ce qui étoit de Mr. de Bouillon, & de Mr. de Turenne, la confabulation fut bien plus longue ; je dis confabulation, parce qu'il n'y avoit rien de plus ridicule, que de voir un petit Basque, homme de rien, entreprendre de persuader à deux des plus grands hommes du monde, de faire la plus signalée de toutes les sottises, qui étoit de se déclarer pour la Cour, avant que d'y avoir pris aucunes mesures. Ils ne le crurent pas ; ils en prirent de bonnes bientôt après. On promit à Mr. de Turenne le commandement des Armées, & l'on assura à Mr. de Bouillon la récompense immense qu'il a tirée depuis pour Sedan. Ils eurent la bonté pour moi, de me confier leurs accommodements, quoique je fusse de parti contraire ; & il se rencontra par l'événement que cette confiance leur valut leur liberté.

Monsieur, qui fut averti qu'ils al-

1651. loient servir le Roi, & qu'ils de
sortir de Paris à tel jour, & à tell
re, me dit comme je revenois d
dire adieu, qu'il les falloit arrêt
qu'il en alloit donner l'ordre a
comte d'Autel, Capitaine de ses
des. Jugez, je vous supplie, en
embarras je me trouvai, en faisar
flexion d'un côté sur le juste sujet
l'on auroit de croire que j'avois
le secret de mes amis, & de l'autr
le moyen dont je me pourrois s
pour empêcher Monsieur d'exécut
qu'il venoit de résoudre. Je comb
d'abord la vérité de l'avis qu'on
avoit donné; je lui représentai les
convénients d'offenser sur des s
çons, des gens de cette qualité &
ce mérite; & comme je vis qu'il cro
son avis très sûr, comme il l'étoit
effet, & qu'il persistoit dans son desse
je changeai de ton, & je ne song
plus qu'à gagner du temps, pour le
donner à eux-mêmes celui de s'é
der. La fortune favorisa mon intenti
Le Vicomte d'Autel, que l'on ch
cha ne se trouva point. Monsieur s'am
à une Médaille que Brunneau lui a
porta tout à propos; & j'eus le tem
de mander à M. de Turenne, par V
rennes qui me tomba sous la main



comme par miracle, de se sauver sans 1651.
y perdre un moment. Le Vicomte d'Autel manqua ainsi les deux freres, de deux ou trois heures. Le chagrin de Monsieur n'en dura gueres davantage; je lui dis la chose comme elle s'étoit passée, cinq ou six jours après, l'ayant trouvé de bonne humeur. Il ne m'en voulut point de mal; il eut même la bonté de me dire, que si je m'en fusse ouvert à lui, dans le temps, il eût préféré à son intérêt celui que j'y avois, sans comparaison plus considérable, par la raison du secret qui m'avoit été confié; & cette aventure ne nuisit pas, comme vous pouvez croire, à serrer la vieille amitié qui étoit entre M. de Turenne & moi.

Vous avez déja vu en plus d'un endroit de cette Histoire, que celle que M. de la Rochefoucaut avoit pour moi n'étoit pas si bien confirmée. Voici une marque que j'en reçus, qui mérite de n'être pas omise. M. Talon, qui est présentement Secrétaire du Cabinet, & qui étoit dès ce temps-là attaché aux intérêts du Cardinal, entra un matin dans ma chambre comme j'étois au lit; & après m'avoir fait un compliment & s'être nommé, car je ne le connoissois seulement pas de vi-

1651 sage, il me dit, que bien qu'il n
pas dans mes intérêts il ne po
pas s'empêcher de m'avertir du
où j'étois; que l'horreur qu'il
pour les mauvaises actions & le
pect qu'il avoit pour ma perso
l'obligeoit à me dire, que Gourv
la Roche-Corbon, domestique d
de la Rochefoucaut, & Major de
villiers avoient failli à m'assassin
veille, sur le Quai, qui est vis-à-v
Pont Bourbon. Je remerciai, co
vous pouvez juger, M. Talon,
qui effectivement je conservera
qu'au dernier soupir une tendre r
noissance : mais l'habitude que j
à recevoir des avis de cette na
fit que je n'y fis pas toute la réf
que je devois faire & au nom
mérite de celui qui me le donn
que je ne laissai pas d'aller le
main au soir chez Madame de l
reux seul dans mon carrosse
sans autre suite que celle de deu
ges & trois ou quatre Laquais. M
lon revint chez moi le lendema
tin; & après qu'il m'eut témoig
l'étonnement du peu d'attentio
j'avois fait sur son premier avis, il
que ces Messieurs m'avoient
manqué d'un quart-d'heure, la

auprès des Blancs-manteaux, sur les 1651.
neuf heures du soir, qui étoit justement l'heure que j'étois sorti de chez Madame de Pomereux. Ce second avis qui me parut plus particularisé que l'autre, me tira de mon assoupissement. Je me tins sur mes gardes; je marchai en état de n'être pas surpris. Je m'informai par M. Talon même de tout le détail. Je fis arrêter & interroger la Roche-Corbon, qui déposa devant le Lieutenant Criminel, que M. de la Rochefoucaut lui avoit commandé de m'enlever, & de me mener à Dampvilliers: qu'il avoit pris pour cet effet ... hommes choisis de la garnison de cette Place; qu'il les avoit fait entrer dans Paris séparément; que lui & Gourville ayant remarqué que je revenois tous les jours de l'Hôtel de Chevreuse entre minuit & une heure, avec dix ou douze Gentilshommes seulement en deux carrosses, avoient posté leurs gens sous la voute de l'Arcade, qui est vis-à-vis du Pont Bourbon; que comme ils avoient vu que je n'avois pas pris le chemin du Quai un tel jour, ils m'étoient allé attendre le lendemain auprès des Blancs-manteaux, où ils n'avoient encore manqué, parce que celui qui étoit en garde à la porte du

1651. logis de Madame de Pomereux,
observer quand j'en sortirois, s'
amusé à boire dans un Cabaret
chain. Voilà la déposition de la
che-Corbon, dont le Lieutenant
minel fit voir l'original à Monsi
en ma présence. Vous croyez aisém
qu'il ne m'eût pas été difficile,
un aveu de cette nature, de le
rouer, & que s'il eût été appliq
la question, il eût peut-être con
quelque chose de plus, que le de
de l'enlevement. Le Comte de
Frere de M. de Feuquieres, & d
lui qui porte aujourd'hui le même
à qui j'avois une obligation con
rable, vint me conjurer de lui d
la vie; & je la lui accordai. J'ob
Monsieur de commander au Li
nant Criminel de cesser la procé
& comme il me disoit qu'il la
au moins pousser jusques à la qu
pour en tirer au moins la vérité
entiere, je lui répondis en présen
tout ce qui étoit dans le Cabin
Luxembourg : „ Il est si beau, si
„ nête & si extraordinaire, Mon
„ à des gens qui sont une entr
„ de cette nature, de hasarder
„ manquer & de se perdre eux-m
„ par une action aussi difficile

„ celle d'enlever un homme qui ne va 1651.
„ pas la nuit sans être accompagné,
„ & de le conduire à soixante lieues
„ hors du Royaume; il est si beau,
„ dit-il, de hasarder cela plutôt que
„ de se résoudre à l'assassiner, qu'il
„ vaut mieux, à mon sens, ne pas
„ pénétrer plus avant, de peur que
„ nous ne trouvions quelque chose qui
„ dépare une générosité, qui honore
„ notre siecle. Tout le monde se prit
à rire, & peut-être en ferez-vous de
même. La vérité est que je voulus témoigner ma reconnoissance au Comte
de Pas, qui m'avoit obligé deux ou
trois mois auparavant sensiblement, en
me renvoyant pour rien tout le bétail
de Commerci qui étoit à lui de bonne
guerre; parce qu'il l'avoit repris après les
vingt-quatre heures. J'appréhendai que si la chose
alloit plus loin & que l'on pénétrât la
vérité de l'assassinat, qui n'étoit déja
que trop clair, je ne pusse plus tirer
des mains du Parlement ce malheureux
gentilhomme. Je fis cesser les poursuites
par les instances que j'en fis au Lieutenant Criminel; je suppliai Monsieur
de faire transférer de son autorité à la
Bastille le prisonnier, qu'il ne voulut
point à toutes fins remettre en liberté,
quoique je l'en pressasse. Il se la donna

1651 cinq ou six mois après, s'étan
de la Bastille, où il étoit à la
très-négligemment gardé. Un
homme qui est à moi, & qu
pelle Malclerc, ayant pris avec
Forêt, Lieutenant du Prévôt de
arrêta Gourville à Mont-lhéri,
passoit pour aller à la Cour, a
quelle Mr. de la Rochefoucaut
toujours des négociations souter
car Gourville ne fut pas 3 ou 4
entre les mains des Archers q
riva un ordre du Premier Préside
le relâcher.

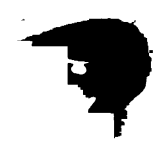
Il faut avouer que je ne me
de cette entreprise que par une
de miracle. Le jour que je fus
qué sur le Quai, j'allai chez l
Caumartin, & je lui dis, que
si las de marcher toujours dans l
avec cinq ou six carrosses ple
Gentilshommes & de mousqu
que je le priois de me mettre
sien, & de me mener sans li
l'Hôtel de Chevreuse, où je
aller de bonne heure, quoique
état d'y demeurer à souper. I
Caumartin en fit beaucoup de d
té, à cause du péril où j'étois
nuellement exposé; & il n'y co
que sur la parole que je lui d



qu'il ne se chargeroit point de moi au 1651.
retour, & que mes gens me reviendroient prendre le soir à l'Hôtel de Chevreuse à leur ordinaire. Je me mis donc dans le fond de son carrosse les rideaux à demi tirés ; & je me souviens qu'ayant vu sur le Quai des gens à colet de bufle, il me dit : Voila des gens qui sont peut-être là à votre intention. Je n'y fis aucune réfléxion ; je passai tout le soir à l'Hôtel de Chevreuse ; & par hasard je ne trouvai auprès de moi, lorsque j'en sortis, que neuf Gentilshommes, qui étoit justement un nombre très-propre à me faire assassiner. Madame de Rhodes, qui avoit ce soir-là un carrosse de deuil tout neuf, voyant qu'il pleuvoit, me pria de la mettre dans le mien, parce que le sien la barbouilleroit. Je m'en defendis en lui faisant la guerre sur sa délicatesse. Mademoiselle de Chevreuse courut jusques sur les degrés après moi pour m'y obliger ; & voilà ce qui me sauva la vie : parce que je passai par la rue St. Honoré pour aller à l'Hôtel de Brissac, où Madame de Rhodes logeoit ; & qu'ainsi j'évitai le Quai où l'on m'attendoit. Ajoutez cette circonstance à celle des Blancs-manteaux, & à celle d'une générosité aussi

1651. extraordinaire que celle de Mr.
qui étant dans des intérêts direc
contraires aux miens, eut la
de me donner l'avis de l'entr
ajoutez, dis-je, à ces deux circ
ces, que je viens de vous rac
celle de Madame de Rhodes, ‹
avouerez que les hommes ne f
les maîtres de la vie des homn
reviens à ce que je vous ai tan
mis, des suites qu'eut le voy
Roi.

Je vous disois, ce me sembl
voyant, comme nous le vimes
ment en moins de 15 jours, qı
n'avions plus de parti à prendı
la faute que nous avions faite, qı
des inconvénients terribles, no
bames, comme il arrive toujı
pareil cas, dans le plus dange
tous, qui étoit de n'en point
de décisif, & de prendre quelqu
de chacun. Monsieur ne prit p
armes avec Mr. le Prince; &
par cette raison, faire beaucoı
la Cour. Il se déclara dans Paris
le Parlement contre le retour
zarin; & il s'imagina par cett
dération qu'il contentoit le Pul
de Châteauneuf conserva quelqı
à Poitiers l'espérance de pouvoiı





la Reine, par l'espérance qu'il lui donnoit à elle-même du rétablissement de son Ministre, dans telle & telle conjoncture qu'il croyoit éloignée. Comme il connut, & que l'impatience de la Reine, & que l'empressement du Cardinal approchoient ces conjonctures beaucoup plus qu'il ne s'étoit imaginé, il prit le parti de la sincérité, & il s'opposa directement au retour, avec cette sorte de liberté qui est toujours aussi inutile qu'elle est odieuse, toutes les fois que l'on ne l'emploie qu'au défaut du succès de l'artifice. Le Parlement, qui se sentoit trop engagé à l'exclusion du Mazarin pour en souffrir le rétablissement, éclatoit avec fureur aux moindres apparences qu'il en voyoit. Comme d'autre part il ne vouloit rien faire qui fût contraire aux formes, & qui choquât l'Autorité Royale, il rompoit lui-même toutes les mesures que l'on pouvoit prendre pour empêcher ce rétablissement. Je le voulois en mon particulier moins que personne; mais comme je voulois aussi peu le rétablissement avec Mr. le Prince, pour les raisons que vous avez vu ci-dessus, je ne laissois pas d'y contribuer malgré moi, par une conduite, qui, quoique judicieuse dans le moment, parce

1651.

1651. qu'elle étoit nécessaire, étoit ine
ble dans son principe, qui étoit c
fait une de ces fautes capitales,
lesquelles on ne peut plus rien fai
soit sage. Voilà ce qui nous pei
la fin les uns & les autres, comme
l'allez voir par la suite.

Monsieur, qui étoit l'homm
monde qui aimoit le mieux à se
ner à lui-même des raisons qui
pêchassent de se résoudre, s'étoit
jours voulu persuader que la Reir
porteroit jamais jusques à l'effet l'ir
tion qu'il confessoit qu'elle avoit
qu'elle auroit toujours, de faire r
nir à la Cour M. le Cardinal Maz
Quand il ne fut plus en son pou
de se tromper soi-même, il crut
l'unique reméde seroit d'embarrasse
Reine sans la désespérer; & je ren
quai en cette occasion, ce que
encore observé en plusieurs autres,
est que les hommes ont une pente m
veilleuse à s'imaginer, qu'ils amuser
les autres par les mêmes moyens,
lesquels ils sentent eux-mêmes qu
peuvent être amusés. Monsieur n'ag
soit jamais que quand il étoit press
& Fremont l'appelloit l'Interlocutoi
incarné. De tous les moyens que l'c
pouvoit prendre pour le presser, le pl



efficace & le plus infaillible étoit celui 1651.
de la peur ; & il se sentoit, par la regle des contraires, une pente naturelle à ne point agir, quand il n'avoit point de frayeur. Le même tempérament qui produit cette inclination, fait celle que l'on a à ne se point résoudre, jusques à ce que l'on se trouve embarrassé. Il jugea de la Reine par lui-même ; & je me souviens qu'un jour, je lui représentois qu'il étoit judicieux & même nécessaire de changer de conduite selon la différence des esprits auxquels on avoit à faire ; & qu'il me répondit ces propres mots : *Abus ! tout le monde pense également ; mais il y a des gens qui cachent mieux leurs pensées les uns que les autres.* La premiere réflexion que je fis sur ces paroles, fut que la plus grande imperfection des hommes est la complaisance qu'ils trouvent à se persuader que les autres ne sont pas exempts des défauts qu'ils se reconnoissent à eux-mêmes. Monsieur se trompa en cette rencontre encore plus qu'en aucune autre ; car la hardiesse de la Reine fit qu'elle n'eut pas besoin du désespoir, où Monsieur ne la vouloit pas jetter, pour se porter à l'exécution de sa résolution ; & cette même hardiesse perça encore tous

1651. les embarras par lesquels il pré
la traverser. Il vouloit toujours
rer qu'en ne se joignant pas à
Prince, & en négociant toujou
tôt par M. Damville, tantôt p
mont, qu'il envoya à la Cour,
feroit la Reine, qu'il croyoit
être retenue par l'appréhension
auroit de sa Déclaration. Il vouloi
giner qu'animant le Parlement
le retour du Ministre, comme
soit publiquement, il ne donn
la Cour que de ces sortes d'app
sions qui sont plus capables de
que de précipiter. Comme il
fort bien, il nous fit un beau p
cela au Président de Bellievr
moi dans le Cabinet des Livres
nous ne demeurames toutefois
ment persuadés. Nous le comb
par une infinité de raisons; mais
il détruisoit toutes les nôtres p
seule, que j'ai touchée ci-dess
nous disant: „ Nous avons fait la
„ de laisser sortir la Reine de
„ nous ne sçaurions plus faire c
„ fautes; nous ne sçaurions plu
„ dre de bon parti. Il faut a
„ jour la journée; & cela supp
„ n'y a à faire que ce que je v
„ dit. Ce fut en cet endroit o



proposai le tiers parti que l'on m'a 1661.
tant reproché depuis, & que je n'avois imaginé que l'avant-veille. En voici le projet.

Je puis dire avec vérité & sans vanité, que dès que je vis la Reine hors de Paris avec une Armée, je ne doutai presque plus de l'infaillibilité du rétablissement du Cardinal ; parce que je ne crus pas que la foiblesse de Monsieur, les contretemps du Parlement, les négociations inséparables des différentes Cabales qui partageoient le Parti des Princes, pussent tenir long-temps contre l'opiniâtreté de la Reine, & contre le poids de l'Autorité Royale. Je ne crois pas me louer, en disant que j'eus cette vue d'assez bonne heure : parce que je conviens de bonne foi que ne l'ayant eue que depuis que le Roi fut à Poitiers, je ne la pris que beaucoup trop tard. Je vous ai dit ci-devant, qu'il ne s'est jamais fait une faute si lourde que celle que nous fimes quand nous ne nous opposames pas au voyage ; & elle l'est d'autant plus, qu'il n'y avoit rien de plus aisé à voir que ce qui nous en arriveroit. Ce pas de Clerc que nous fimes tous, sans exception, à l'envi l'un de l'autre, est un de ceux qui m'a obligé de vous

1651. dire quelquefois, que toutes les fa
ne sont pas humaines; parce qu
en a de si grossieres, que des gens
ont le sens commun ne les pourro
pas faire.

Comme j'eus vu, pesé, & sen
conséquence de celle dont il s'a
je pensai en mon particulier au mo
de la réparer; & après avoir fait to
les réfléxions que vous verez de
répandues dans les feuilles précéde
sur l'état des choses; je n'y trou
que deux issues, dont l'une fut c
de laquelle je vous ai parlé ci-dess
qui étoit du goût & du génie de M
sieur, & à laquelle il avoit do
d'abord, & de lui-même. Elle me p
voit être bonne en mon particuli
parce qu'enfin Monsieur ne se déclar
point pour Mr. le Prince, & ent
tenant la Cour par des négociation
me donnoit toujours lieu de gag
temps & de faire venir mon Chape
Mais ce parti ne me paroissoit honnê
qu'autant qu'il se seroit rendu abso
ment nécessaire: parce qu'il ne se po
voit procurer l'avantage qu'il donner
peut-être par l'événement au Car
nalat, qu'il ne fût très-suspect à to
ceux qui étoient dans les intérêts
ce que l'on appelloit le Public. Je



voulois nullement perdre ce Public ; 1651.
& cette considération jointe aux autres que je vous ai marquées ci-dessus, faisoit que je n'étois pas satisfait d'une conduite, dont les apparences n'étoient pas bonnes, & dont le succès d'ailleurs étoit fort incertain. L'autre issue que je m'imaginai, étoit plus grande, plus noble, plus élevée ; & ce fut celle aussi à laquelle je m'abandonnai, sans balancer. Ce fut de faire ensorte que Monsieur formât publiquement un tiers Parti, séparé de Mr. le Prince, & composé de Paris & de la plûpart des grandes Villes du Royaume, qui avoient beaucoup de disposition au mouvement, & dans une partie desquelles j'avois de bonnes correspondances. Le Comte de Fuensaldagne qui croyoit, qu'il n'y avoit que la défiance où j'étois de la mauvaise volonté de Mr. le Prince contre moi, qui me fît garder des ménagements avec la Cour, m'avoit envoyé Dom Antonio de la Crusa, pour me faire des propositions, qui me donnerent la premiere vue du projet, dont je vous parle ; car il m'avoit offert de faire un Traité secret, par lequel il m'assuroit d'argent, & par lequel toutefois il ne m'obligeoit à rien de toutes les choses qui pourroient faire juger que j'eusse

1651. des correſpondances avec l'Eſpagne. L'idée que je me formai ſur cela & ſur beaucoup d'autres circonſtances qui concoururent en ce temps-là, fut de propoſer à Monſieur qu'il déclarât publiquement dans le Parlement, que voyant que la Reine étoit réſolue de rétablir le Cardinal Mazarin dans le Miniſtere, il étoit réſolu de ſon côté de s'y oppoſer par toutes les voies que ſa naiſſance & les engagements publics lui permettoient; qu'il ne ſeroit ni de ſa prudence, ni de ſa gloire, de ſe contenter des rémontrances du Parlement, que la Reine éluderoit au commencement, & mépriſeroit à la fin, pendant que le Cardinal faiſoit des troupes pour entrer en France, & pour ſe rendre maître de la perſonne du Roi, comme il l'étoit déja de l'eſprit de la Reine; que comme Oncle du Roi, il ſe croyoit obligé de dire à la Compagnie, qu'il étoit de ſa juſtice de ſe joindre à lui dans une occaſion où il ne s'agiſſoit, à proprement parler, que de la manutention de ſes Arrêts, & des Déclarations qui étoient dûes à ſes inſtances; qu'il ne ſeroit pas moins de ſa ſageſſe, parce qu'elle n'ignoroit pas que toute la Ville conſpiroit avec lui à un deſſein ſi néceſſaire au

bien de l'Etat ; qu'il n'avoit pas voulu 1651.
s'expliquer si ouvertement avec elle, avant que de s'être mis en état de la pouvoir assurer du succès, par l'ordre qu'il avoit déja mis aux affaires ; qu'il avoit tant d'argent ; qu'il étoit déja assuré de tant & tant de Places, & sur le tout que ce qui devoit toucher la Compagnie plus que quoi que ce soit, & lui faire même embrasser avec joie l'heureuse nécessité où elle se voyoit de travailler avec lui au bien de l'Etat, étoit l'engagement public qu'il prenoit dès ce moment avec elle, & de n'avoir jamais aucunes intelligences avec les ennemis de l'Etat, & de n'entendre jamais directement, ni indirectement, à aucune négociation qui ne fût proposée en plein Parlement, les Chambres Assemblées ; qu'au reste il desavouoit tout ce que Mr. le Prince avoit fait, & faisoit avec les Espagnols, & que pour cette raison & celles des négociations fréquentes & suspectes de tous ceux de son Parti, il n'y vouloit avoir aucune communication que celle que l'honnêteté requeroit à l'égard d'un Prince de son mérite. Voilà ce que je proposai à Monsieur, & que j'appuyai de toutes les raisons qui lui pouvoient faire voir la possibilité de la pratique,

1651. de laquelle je suis encore très persuadé. Je lui exagerai tous les inconvénients de la conduite contraire ; & je lui prédis tout ce qu'il vit depuis de celle du Parlement, qui au moment qu'il donnoit des Arrêts contre le Cardinal, déclaroit criminels de Leze-Majesté, ceux qui s'opposeroient à son retour.

Monsieur demeura ferme dans sa résolution ; soit qu'il craignît, comme il disoit, l'union des grandes Villes, qui pouvoit à la vérité devenir dangereuse à l'Etat ; soit qu'il appréhendât que M. le Prince ne se raccommodât avec la Cour contre lui ; à quoi toutefois, je lui avois marqué plus d'un reméde. Ce qui me parut, c'est que le fardeau étoit trop pesant pour lui. Il est vrai qu'il étoit au-dessus de sa portée, & que par cette raison j'eus tort de l'en presser. Il est vrai, de plus, que l'union des grandes Villes, en l'humeur où elles étoient, pouvoit avoir de grandes suites. J'en eus scrupule, parce que dans la vérité j'ai toujours appréhendé, ce qui pouvoit effectivement faire du mal à l'Etat ; & Caumartin ne put jamais être de cet avis par cette considération. Ce qui m'y emporta, si je l'ose dire, & contre mes manieres, & contre mes inclinations, fut la confusion où

nous allions [illegible] chemin, & je [illegible] par laquelle [illegible] allions tous [illegible] ciens ‡ *A[illegible]*.

La seconde [illegible] sur ce [illegible] grande [illegible] curieuse, & [illegible] prophétique [illegible] „ drez-vous [illegible] „ Prince [illegible] „ ou pas[illegible] „ lement [illegible] „ Cardinal, & [illegible] „ qui s'[illegible] „ vous ne [illegible], avec honneur „ & sûreté, être ni [illegible], ni Frondeur? " M[illegible] *fils de France; [illegible] nal, & vous demeurerez Coadjuteur.* Je lui repartis sans balancer, comme par un enthousiasme: „ Vous serez Fils „ de France à Blois, & moi Cardinal „ au Bois de Vincennes. " Monsieur ne s'ébranla point, quoique je lui pusse dire; & il fallut se réduire au parti de *brousser à l'aveugle* de jour en jour.

‡ C'est-à-dire, *à tâtons*. Les *Andabates* étoient des Gladiateurs qui combattoient les yeux fermés.

1651. C'est le nom que Patru donnoit à notre maniere d'agir ; je vous en expliquerai le détail, aprés que je vous aurai rendu compte d'un embarras très-fâcheux que j'eus en ce temps-là.

Bertet, qui, comme vous avez déja vu, étoit venu à Paris pour négocier avec Mr. de Bouillon & moi, avoit aussi ordre de la Reine de voir Madame de Chevreuse, & d'essayer de lui persuader de s'attacher encore plus intimement à elle, qu'elle n'avoit fait jusques-là. Il la trouva dans une disposition très-favorable pour sa négociation. Laigues étoit rempli de lui-même & de plus l'homme du monde le plus changeant de son naturel. Il y avoit déja quelque temps que Mademoiselle de Chevreuse m'avoit averti, qu'il disoit tous les jours à Madame sa Mere, qu'il falloit finir, que tout étoit en confusion, que nous ne sçavions plus tous où nous allions. Bertet, qui étoit vif, pénétrant, & insolent, s'étant apperçu du foible, en prit le défaut habilement ; il menaça, il promit, enfin il engagea Madame de Chevreuse à lui promettre qu'elle ne feroit contraire en rien au retour de Mr. le Cardinal ; & qu'en cas qu'elle ne me pût gagner sur cet article, elle feroit tous ses

efforts pour empêcher que Mr. de Noirmoutier, qui étoit Gouverneur de Charleville & du Mont Olympe, ne demeurât dans mes intérêts, quoiqu'il tînt ces deux Places de moi. Noirmoutier se laissa corrompre par elle, sous des espérances qu'elle lui donna de la part de la Cour; & quand je le voulus obliger à offrir son service à Monsieur lorsque le Cardinal entra avec ses troupes dans le Royaume, il me déclara qu'il étoit au Roi; qu'en tout ce qui me seroit personnel, il passeroit toujours par-dessus toutes sortes de considérations; mais que dans la conjoncture présente où il s'agissoit d'un démêlé de Monsieur avec la Cour, il ne pouvoit manquer à son devoir. Vous pouvez juger du ressentiment que j'eus de cette action. J'éclatai contre lui avec fureur, & au point, que quoique j'allasse tous les jours chez Mademoiselle de Chevreuse, qui se déclara ouvertement contre Madame sa mere en cette occasion, je ne saluois ni lui ni Laigues, & je ne parlois presque pas à Madame de Chevreuse. Je reprens la suite de mon discours. 1651.

La St. Martin de l'année 1651 ayant ouvert le Parlement, il députa Mrs. Doujat & Baron vers Mr. le Duc d'Or-

1651. léans qui étoit à Limours, pour le prier de venir prendre sa place au sujet d'une Déclaration que le Roi avoit envoyée au Parquet dès le 8 du Mois d'Octobre, par laquelle il déclaroit M. le Prince criminel de Leze-Majesté.

Monsieur vint au Palais le 20 Novembre ; & Mr. le Premier Président ayant exagéré, même avec emphase, tout ce qui se passoit en Guyenne, conclut par la nécessité qu'il y avoit de procéder à l'enregistrement de la Déclaration, pour obéir aux très-justes volontés du Roi ; ce fut son expression. Monsieur, qui, comme vous avez vu ci-dessus, avoit pris sa résolution, répondit au Premier Président, que ce n'étoit pas une affaire à précipiter : qu'il falloit donner du temps pour travailler à l'accommodement : qu'il s'y appliquoit de tout son pouvoir : que Mr. Damville étoit en chemin pour lui apporter des nouvelles de la Cour : qu'il étoit étrange que l'on pressât une Déclaration contre un Prince du Sang, & que l'on ne songeât pas seulement aux préparatifs que le Cardinal Mazarin faisoit pour entrer à main armée dans le Royaume.

Je vous ennuierois fort inutilement, si je m'attachois au détail de ce qui

se passa dans les Assemblées des Chambres qui commencerent, comme je viens de vous le dire, le 20 Novembre; puisque celles du 23, du 24 & du 27 de ce Mois, & du 1 & du 2 Decembre, ne furent, à proprement parler, employées qu'à une contestation continuelle de la necessité de l'enregistrement de la Declaration, que Mr. le Premier Président prenoit au nom du Roi, & des raisons differentes que [illegible] alleguoit pour obliger la Compagnie à le differer. Tantôt il attendoit le retour d'un Gentilhomme qu'il avoit envoyé à la Cour pour l'informer; tantôt il assuroit que Mr. Demesmes avoit tiré de la Cour en [illegible] des radoucissemens; tantôt il insistoit sur la forme dans laquelle il s'agissoit de condamner un Prince du Sang; tantôt il soutenoit que le préalable nécessaire de toutes choses étoit de songer à se précautionner contre le retour du Cardinal; tantôt il produisoit des Lettres de Mr. le Prince adressées au Roi & au Parlement même, par lesquelles il demandoit à se justifier. Comme il vit que le Parlement même ne vouloit pas souffrir que l'on lût ces Lettres, parce qu'elles venoient d'un Prince qui avoit les

1651. armes à la main contre son Roi, & que ce même esprit portoit le gros de la Compagnie à l'enregistrement, il quitta la partie, & il envoya Mr. de Croissy au Parlement le 4 pour le prier de ne le point attendre pour la Délibération qui concernoit la Déclaration, parce qu'il avoit résolu de n'y point assister. On opina, & il passa de six-vingt voix, après qu'il y eut eu trois ou quatre avis différents plus en la forme qu'en la substance, à faire lire, publier & enregistrer au Greffe la Déclaration, pour être éxécutée selon sa forme & teneur.

Ce qui consterna Monsieur, c'est que Croissy ayant prié à la fin de l'Assemblée de prendre jour pour délibérer sur le retour du Cardinal Mazarin, dont personne ne doutoit plus, il ne fut presque pas écouté. Monsieur m'en parla le soir & me dit qu'il étoit résolu de faire agir le Peuple, pour éveiller le Parlement; & je lui répondis ces propres paroles: „ Le Parlement, Monsieur, ne s'éveillera que trop en paroles contre le Cardinal; mais il „ s'endormira trop en effet. Considerez, s'il vous plaît, ajoutai-je, que „ quand M. de Croissy a parlé, il „ étoit midi sonné, & que tout le

„ monde vouloit dîner." Monsieur ne 1651.
prit que pour une raillerie ce que je lui disois tout de bon, & comme je le pensois : & il commanda à Ornano, Maître de sa garderobe, de lui faire faire une maniere d'émotion par le Maillard, duquel je vous ai parlé dans le second volume de cet Ouvrage. Ce misérable mena, pour mieux couvrir son jeu, 20 ou 30 gueux criailler chez Monsieur; ils allerent delà chez M. le Premier Président qui leur fit ouvrir sa porte, & les menaça avec son intrépidité ordinaire de les faire pendre.

On donna le 7 Arrêt en pleine Assemblée des Chambres pour empêcher à l'avenir ces insolences; mais on ne laissa pas de faire réflexion sur la nécessité de lever les prétextes qui y donnoient lieu, & l'on s'assembla le 9 pour délibérer, touchant les bruits qui couroient du retour prochain de M. le Cardinal. Monsieur ayant dit qu'il n'étoit que trop vrai, le Premier Président essaya d'éluder par la proposition qu'il fit, de mander les Gens du Roi, & de faire lire les informations, qui, suivant les Arrêts précédents, devoient avoir été faites contre le Cardinal. M. Talon représenta qu'il ne s'agissoit point de ces informations; que le Car-

1651. dinal ayant été condamné par une Déclaration du Roi, il ne falloit point chercher d'autres preuves, & que s'il falloit informer, ce ne pouvoit être que contre les contraventions à cette Déclaration. Il conclut à députer vers Sa Majesté pour l'informer des bruits qui couroient de ce retour, & pour la supplier de confirmer la parole Royale qu'elle avoit donnée sur ce sujet à tous ses Peuples. Il ajouta que défenses seroient faites à tous les Gouverneurs des Provinces & des Places, de donner passage au Cardinal, & que tous les Parlements seroient avertis de cet Arrêt, & exhortés d'en donner un pareil. Après ces Conclusions, l'on commença à opiner; mais la Délibération n'ayant pu se consommer, & Monsieur s'étant trouvé mal le Dimanche au soir, l'Assemblée fut remise au Mercredi 15. Elle produisit presque tout d'une voix l'Arrêt conforme aux Conclusions, qui portoient, outre ce que je vous en ai dit ci-dessus, que le Roi seroit supplié de donner part au Pape & aux autres Princes étrangers des raisons qui l'avoient obligé à éloigner le Cardinal de sa personne & de ses Conseils.

Il y eut ce jour-là un intermède

qui vous fera connoître, que ce n'é- 1651.
toit pas ſans raiſon que j'avois prévu la difficulté du perſonnage que j'aurois à jouer dans la conduite que nous prenions. Machaut & Fleury, ſerviteurs paſſionnés de M. le Prince, ayant dit, en opinant, que le trouble de l'Etat n'étoit cauſé que par des gens qui vouloient, à toute force, emporter le Chapeau de Cardinal, j'interrompis le premier pour lui répondre, que j'étois ſi accoutumé à en voir dans ma Maiſon, qu'apparemment je n'étois pas aſſez ébloui de ſa couleur, pour faire à ſa conſidération tout le mal dont il m'accuſoit. Comme on ne doit jamais interrompre les Avis, il s'éleva une fort grande clameur en faveur de Machaut. Je ſuppliai la Compagnie d'excuſer ma chaleur, laquelle toutefois, ajoutai-je, ne procede pas de défaut de reſpect.

Quelqu'un ayant dit auſſi en opinant, qu'il falloit procéder à l'égard du Cardinal, comme l'on avoit procédé autrefois à l'égard de l'Amiral de Coligny *; c'eſt-à-dire, mettre ſa tête à prix, je me levai auſſi-bien que tous les autres Conſeillers-Clercs : parce

* Du Cardinal de Chantillon, frere de l'Amiral. Voyez Mémoires de Joly, Tom. I.

1651. qu'il est défendu par les Canons, aux Ecclésiastiques, d'assister aux Délibérations, dans lesquelles il y a un Avis ouvert à mort.

Le 18 Mrs. des Enquêtes allerent par Députés à la Grand'Chambre, pour demander l'Assemblée, sur une Lettre que M. le Cardinal Mazarin avoit écrite à M. d'Elbeuf, en lui demandant conseil touchant son retour en France. M. le Premier Président adressa la Lettre; il dit que M. d'Elbeuf la lui avoit envoyée; qu'il avoit en même-temps dépêché au Roi pour lui en rendre compte, & faire voir la conséquence; & qu'il attendoit la réponse de son Envoyé, après laquelle il prétendoit assembler la Compagnie, s'il ne plaisoit à S. M. de lui donner satisfaction. Les Enquêtes ne se contenterent pas de cette parole de Mr. le Premier Président; elles renvoyerent le lendemain, qui fut le 19, leurs Députés à la Grand'Chambre, & l'on fut obligé d'assembler le 20 après avoir invité Mr. le Duc d'Orleans. Le Premier Président ayant dit à la Compagnie, que le sujet de l'Assemblée étoit la Lettre dont j'ai parlé ci-dessus, & un voyage que M. de Noailles avoit fait vers M. d'Elbeuf, les Gens du Roi

furent

furent mandés, qui par la bouche de 1651.
Mr. Talon conclurent à ce qu'en éxécution de l'Arrêt d'un tel jour, les Députés du Parlement se rendissent au plutôt auprès du Roi, pour l'informer de ce qui se passoit sur la Frontiere: que S. M. fût suppliée d'écrire à l'Electeur de Cologne, pour faire sortir le Cardinal Mazarin de ses Terres & Seigneuries: que Mr. le Duc d'Orléans fût prié d'envoyer au Roi en son nom à cette même fin, comme aussi au Maréchal d'Hoquincourt, & autres Commandants de Troupes, pour leur donner avis du dessein que le Cardinal Mazarin avoit de rentrer en France: que quelques * Conseillers de la Cour fussent nommés, pour se transporter sur la Frontiere, & pour dresser des procès verbaux de ce qui se passeroit à l'égard de ce retour; qu'il fût fait défense aux Maires & Echevins des Villes, de lui donner passage, ni lieu d'Assemblée à aucunes troupes qui le dussent favoriser, ni retraite à aucuns de ses parents & domestiques: que le Sr. de Noailles fût assigné à comparoître en personne à la Cour, pour rendre compte

* On nomma le Président de Bellievre & quelques Conseillers. Voyez Mémoires de Joly, Tome I.

1651 du commerce qu'il entretenoit ave
lui ; & que l'on publieroit un Mon
toire, pour être informé de la vérit
de ces commerces. Voilà le gros de
conclusions conformément auxquelle
l'Arrêt fut rendu.

Vous croyez sans doute que le Car
dinal est foudroyé par le Parlement
en voyant que les Gens du Roi mêm
forment & enflamment les exhalaison
qui produisent un aussi grand tonnerre
Nullement, au même instant que l'or
donnoit cet Arrêt, avec une chaleur
qui alloit jusqu'à la fureur, un Con
seiller ayant dit que les gens de guerre
qui s'assembloient sur la frontiere pour
le service du Mazarin, se moqueroient
de toutes les défenses du Parlement
si elles ne leur étoient signifiées par
des Huissiers qui eussent de bons mous-
quets, & de bonnes piques ; ce Con-
seiller, dis-je, du nom duquel je ne
me souviens pas, mais qui, comme
vous voyez, ne parloit pas de trop
mauvais sens, fut repoussé par un sou-
levement général de toutes les voix,
comme s'il eût avancé la plus sotte & la
plus impertinente chose du monde ; &
toute la Compagnie s'écria même avec
véhémence, que le licenciement des
gens de guerre n'appartenoit qu'à S. M.



[illegible] seconder, s'il eft [illegible] [illegible] de cœur pour [illegible] avec l'Arrêt qui au [illegible] étend à toutes les [illegible] pillage à celui que [illegible] veut rétablir. Ce [illegible] merveilleux, c'eft que [illegible] un prodige aux fiécles à [illegible] pas dans le temps, [illegible] même que j'ai vu raifon- [illegible] cette matiere, comme [illegible] qu'il eft, euffent juré [illegible] dont je vous parle, [illegible] rien de contradictoire [illegible] & l'Arrêt. Ce que [illegible] nos troubles m'a expliqué [illegible] d'une occafion, ce que je [illegible] concevoir auparavant dans [illegible] On y trouve des faits fi [illegible] les uns aux autres, qu'ils en [illegible]oyables; mais l'expérience nous [illegible] que tout ce qui eft in- [illegible] n'eft pas faux. Vous verrez [illegible] des preuves de cette vérité, [illegible] la fuite de ce qui fe paffa au [illegible], que je reprendrai après [illegible] avoir entretenu de quelques cir- [illegible] qui regardent la Cour.

[illegible] y eut conteftation dans le Cabi- [illegible], fur la maniere dont la Cour fe [illegible] conduire à l'égard du Parle-

1651.

1651. ment. Les uns ſoutenoient, qu'il le falloit ménager avec ſoin ; & les autres prétendoient qu'il étoit plus à propos de l'abandonner à lui-même ; ce fut le mot dont Brachet ſe ſervit en parlant à la Reine. Il lui avoit été inſpiré & dicté par Menardeau-Champré, Conſeiller de la Grand'Chambre & homme de bon ſens, qui lui avoit donné charge de dire à la Reine de ſa part, que le mieux qu'elle pouvoit faire étoit de laiſſer tomber à Paris toutes choſes dans la confuſion, qui ſert toujours au rétabliſſement de l'autorité Royale, quand elle vient juſqu'à un certain point : qu'il falloit pour cet effet commander à M. le Premier Préſident, d'aller faire ſa charge de Garde des Seaux à la Cour ; y appeller M. de la Vieuville avec tout ce qui avoit trait aux Finances ; y faire venir le Grand Conſeil, &c. Cet avis, qui étoit fondé ſur les indiſpoſitions que l'on croyoit qu'un abandonnement de cet éclat, produiroit dans une Ville où l'on ne peut déſavouer que tous les établiſſements ordinaires n'aient un enchaînement même très-ſerré les uns avec les autres ; cet avis fut, dis-je, combattu avec beaucoup de force par tous ceux



qui appréhendoient que les ennemis 1651.
du Cardinal ne se servissent utilement, contre ses intérêts, de la foiblesse de M. le President le Bailleul, qui par l'absence du Premier Président, demeureroit à la tête du Parlement, & de la nouvelle aigreur qu'un éclat comme celui-là produiroit encore dans l'esprit des peuples. Le Cardinal balança long-temps entre les raisons qui appuyoient l'un & l'autre parti : quoique la Reine, qui, par son goût croyoit toujours que le plus aigre étoit le meilleur, se fût déclarée d'abord pour le premier. Ce qui décida, à ce que le Maréchal de la Ferté m'a dit depuis, fut le sentiment de M. de Seneterre, qui écrivit fortement au Cardinal, pour l'appuyer, & qui lui fit même peur des expressions fort souvent très-fortes du Premier Président, lesquelles faisoient quelquefois, ajoutoit Seneterre, plus de mal que ses intentions ne pouvoient faire de bien. Cela étoit trop exageré. Enfin le Premier Président sortit de Paris par ordre du Roi, & il ne prit pas même congé du Parlement; à quoi il fut porté par M. de Champlatreux, assez contre son inclination. M. de Champlatreux eut raison; parce qu'enfin il eût pu cour-

1651. fortune dans l'émotion, qu'un spectacle comme celui-là eût pu produire. Je lui allai dire adieu la veille de son départ, & il me dit ces propres paroles : *Je m'en vais à la Cour, & je dirai la vérité : après quoi il faudra obéir au Roi.* Je suis persuadé qu'il le fit effectivement, comme il le dit. Je reviens à ce qui se passa au Parlement.

Le 29 Décembre, les Gens du Roi entrerent dans la Grand'Chambre. Ils présenterent une Lettre de cachet du Roi, qui portoit injonction à la compagnie de différer l'envoi des Députés qui avoient été nommés par l'Arrêt du 13, pour aller trouver le Roi, parce qu'il leur avoit plus que suffisamment expliqué autrefois son intention. M. Talon ajouta qu'il étoit obligé, par le devoir de sa charge, de représenter l'émotion qu'une telle Députation pourroit causer dans un temps aussi troublé. Vous voyez, continua-t-il, tout le Royaume ébranlé, & voilà encore un Lettre du Parlement de Rouen qui nous écrit qu'il a donné Arrêt contre le Cardinal Mazarin, conforme au vôtre du 13.

M. le Duc d'Orleans prit la parole ensuite. Il dit que le Cardinal Maza-



rin étoit arrivé le 25 à Sedan : que les Maréchaux d'Hoquincourt & de la Ferté l'alloient joindre avec une Armée pour le conduire à la Cour ; & qu'il étoit temps de s'opposer à ses desseins, desquels on ne pouvoit plus douter. Je ne puis vous exprimer à quel point alla le soulevement des esprits ; l'on eut peine à attendre que les Gens du Roi eussent pris leurs conclusions, qui furent à faire partir incessament les Députés pour aller trouver le Roi, & déclarer dès à présent le Cardinal Mazarin & ses adhérents, criminels de Leze-Majesté ; à enjoindre aux communes de leur courir sus ; à défendre aux Maires & Echevins des Villes de leur donner passage ; à vendre sa Bibliotheque & tous ses Meubles. L'Arrêt ajouta que l'on prendroit préférablement sur le prix, la somme de 150 mille livres, pour être donnée à celui qui représenteroit le Cardinal vif ou mort. A cette parole tous les Ecclésiastiques se leverent, pour la raison que j'ai marquée dans une pareille occasion. 1651.

Vous vous imaginez sans doute que les affaires sont bien aigries, & vous en serez encore bien plus persuadée, quand je vous aurai dit que le 2

1652. Janvier suivant, c'est-à-dire, le 2 Janvier 1652, on donna encore sur les conclusions des Gens du Roi, & sur l'avis que l'on eut que le Cardinal avoit déja passé Epernay; l'on donna, dis-je, un second Arrêt, par lequel il fut ordonné de plus, que l'on inviteroit tous les autres Parlements à donner un Arrêt pareil à celui du 29 Décembre; que l'on enverroit * deux conseillers avec les quatre qui avoient été nommés sur les Rivieres, avec ordre d'armer les communes; que les Troupes de M. le Duc d'Orleans seroient commandées pour s'opposer à la marche du Cardinal; & que les ordres seroient envoyés pour leur subsistance. N'est-il pas vrai qu'il y avoit apparence après ces conclusions, & après cet Arrêt que le Parlement vouloit la Guerre, Nullement. Un conseiller ayant dit que le premier pas pour cette subsistance, étoit d'avoir de l'argent, & d'en prendre dans les Parties casuelles, ce qui y étoit du Droit annuel, fut rebuté avec indignation & avec clameur; & la même compagnie qui venoit d'ordonner la marche des Troupes de Monsieur, pour s'opposer à celles du

* Les sieurs Betaud & Du Coudray-Giviers, Voyez *Mémoires de Joly*, Tome I.

Roi, traita la propoſition de prendre 1652.
ces deniers avec la même religion & le même ſcrupule, qu'elle eût pu avoir dans la plus grande tranquillité du Royaume. Je dis, à la levée du Parlement, à Monſieur, qu'il voyoit que je ne lui avois pas menti, quand je lui avois tant répété, qu'on ne faiſoit jamais bien la Guerre civile avec les concluſions des Gens du Roi. Il dut s'en appercevoir, quoique d'une autre maniere, le lendemain; car le Parlement s'étant aſſemblé, & le Marquis de Sablonnieres, Meſtre-de-Camp du Régiment de Valois, étant entré & ayant dit à Monſieur, que Du Coudray-Giviers qui étoit l'un des Commiſſaires pour armer les Communes, avoit été tué; &, que Betaud, qui étoit l'autre, étoit priſonnier des ennemis, la commotion fut ſi générale dans tous les eſprits, qu'elle n'eût pu être plus grande, quand il ſe ſeroit agi de l'aſſaſſinat du monde le plus noir & le plus horrible, médité & exécuté en pleine Paix. Je me ſouviens que Bachaumont, qui étoit ce jour-là derriere moi, me dit à l'oreille en ſe moquant de ſes Confreres : *Je vais acquérir une merveilleuſe réputation, car j'opinerai à écarteler M. d'Hoquin-*

1652. *court, qui a été assez insolent pou charger des gens qui arment les Communes contre lui.* La colere que le Parlement eut de cette prévarication de M. d'Hoquincourt, & contre laquelle il décréta en forme, fut cause, à mon opinion, que l'on ne refusa pas l'audience à un * Gentilhomme de M. le Prince, qui apportoit une Lettre & une Requête de sa part; car je ne vois pas par quelle autre raison on eût pu recevoir ce paquet, envoyé au Parlement après l'enregistrement de la Déclaration: puisque ce même Parlement avoit refusé de voir une Lettre & une Remontrance de M. le Prince, de cette même nature le.. Décembre, qui étoit un temps dans lequel il n'y avoit encore aucune procédure en forme, qui eût été faite contre lui dans la Compagnie. Je fis remarquer cette circonstance le soir du 11 à M. Talon, qui avoit conclu lui-même à entendre l'Envoyé; & il me répondit ces propres mots : *Nous ne sçavons plus tous ce que nous faisons; nous sommes hors des grandes regles.* Il ne laissa pas d'insister dans ses Conclusions, à ce que l'on ne touchât point aux deniers du Roi, qu'il main-

* Le Sieur de la Sale.

tint devoir être sacrés, quoiqu'il pût 1652.
arriver. Jugez, je vous prie, comme cela se pouvoit accorder avec l'autre partie des Conclusions qu'il avoit données deux ou trois jours auparavant, par lesquelles il armoit les Communes, & faisoit marcher les troupes pour s'opposer à celles du Roi. J'ai admiré mille fois en ma vie, le peu de sens de ces malheureux Gazettiers qui ont écrit l'Histoire de ce temps-là; je n'en ai pas vu un seul qui ait seulement fait une réflexion légere sur ces contradictions, qui en sont pourtant les plus curieuses & les plus remarquables. Je ne pouvois concevoir dès ce temps-là, celles que je remarquois dans la conduite de M. Talon, parce qu'il étoit effectivement homme d'un esprit ferme, & d'un jugement solide; & je crus quelquefois qu'elles étoient affectées. Je me souviens que je perdis cette pensée, après y avoir fait de grandes réflexions; & que j'eus des raisons, du détail desquelles je n'ai pas la mémoire assez fraîche, pour demeurer persuadé qu'il étoit emporté comme tous les autres, par les torrents qui courent dans ces sortes de temps, avec une impétuosité qui agite les hommes en un même moment de différents côtés.

1652. Voilà justement ce qui arriva à M. Talon, dans la Délibération de laquelle nous parlons; car après qu'il eut conclu à faire entrer l'Envoyé de M. le Prince & à lire sa Lettre & sa Requête, il ajouta qu'il falloit envoyer l'une & l'autre au Roi, & ne point délibérer que l'on n'eût sa réponse. La Lettre de M. le Prince au Parlement n'étoit qu'une offre qu'il faisoit à la Compagnie de sa personne & de ses Armes, contre l'ennemi commun; & la Requête tendoit à ce qu'il fût sursis à l'exécution de la Déclaration qui avoit été registrée contre lui, jusqu'à ce que les Déclarations & Arrêts rendus contre le Cardinal eussent eu leur plein & entier effet.

On ne put achever la Délibération, quoique l'on eût opiné jusqu'à 3 heures après-midi; elle fut consommée le lendemain, qui fut le 12, & Arrêt fut donné, par lequel il fut dit que l'on redemanderoit M. Betaud & M. Giviers, qui n'étoient que prisonniers, à M. d'Hoquincourt; & qu'en cas de refus, on le rendroit responsable, lui & toute sa postérité, de tout ce qui eur pourroit arriver: que la Déclaration & l'Arrêt contre le Cardinal seroient exécutés; que défenses seroient

faites à tous les Sujets du Roi, de re- 1652.
connoître le Maréchal d'Hoquincourt & autres qui assistent le Cardinal, en qualité de Commandants des troupes de S. M.; & qu'il seroit sursis à l'exécution de la Déclaration & Arrêts rendus contre M. le Prince, jusqu'à ce que la Déclaration & Arrêts rendus contre le Cardinal eussent été entiérement exécutés.

Ce qui se passa au Parlement le 16 & le 19 Janvier n'est d'aucune considération. M. de Nemours qui revenoit de Bourdeaux, & qui passoit en Flandres, pour en ramener des troupes, que les Espagnols donnoient à M. le Prince, arriva à Paris le soir du 19. Il est nécessaire de reprendre d'un peu plus haut le détail de ce qui concerne cette marche de M. de Nemours, qui donna beaucoup d'ombrage à Monsieur.

Je vous ai déja dit, ce me semble, que M. le Duc d'Orléans étoit cruellement embarrassé, cinq ou six fois par jour, parce qu'il étoit persuadé que tout alloit à l'aventure, & qu'il étoit même impossible de faire bien. Il y avoit des moments où il prenoit de cette sorte de courage que le désespoir produit; & c'étoit dans ces mo-

1652 ments où il disoit que le pis qui lui pourroit arriver, seroit d'être en repos à Blois : mais Madame, qui n'estimoit pas ce repos pour lui, troubloit souvent la douceur des idées qu'il s'en formoit, & lui donnoit par conséquent des appréhensions fréquentes des inconvénients qu'il ne craignoit déja que trop naturellement. La constitution où étoient les affaires n'aidoit pas à lui donner de la hardiesse; car outre qu'il marchoit toujours sur des précipices, les allures qu'il étoit obligé d'y suivre & d'y prendre, étoient d'une nature à faire glisser les gens qui eussent été les plus fermes & les plus assurés. Comme il ne pouvoit oublier le Jeudi Saint, & qu'il craignoit d'ailleurs extrémement la dépendance dans laquelle il croyoit qu'il tomberoit infailliblement, s'il s'unissoit absolument avec M. le Prince, il se contraignoit lui-même dans toutes ses démarches à un point qu'il forçoit dix fois par jour les plus naturelles; & dans le temps qu'il espéroit encore qu'on pourroit traverser le retour de M. le Cardinal par d'autres moyens que ceux de la Guerre civile, il s'accoutumoit si bien à garder les mesures qui étoient convenables à cette disposition, que quand il



fut obligé de les changer, il tomba dans 1652.
une conduite hétéroclite, & toute pareille à celle du Parlement.

Vous avez déja vu en plusieurs occasions que cette Compagnie dans une même Séance commandoit à des Troupes de marcher, & leur défendoit en même temps de pourvoir à leur subsistance; qu'elle armoit les peuples contre les gens de guerre, qui avoient leurs Commissions & leurs Ordres en bonne forme de la Cour, & qu'elle éclatoit au même moment contre ceux qui proposoient qu'on licenciât les gens de guerre; qu'elle enjoignoit aux Communes de courre sus aux Généraux des Armées du Roi qui appuyoient le Mazarin, & qu'elle défendoit au même instant, sur peine de la vie, de faire aucune levée sans commission expresse de S. M. Monsieur qui se figuroit, qu'en demeurant uni avec le Parlement, il fronderoit le Mazarin sans dépendance de Mr. le Prince, se laissa couler, par cette jonction, encore plus aisément dans la pente où il ne tomboit déja que trop naturellement par son irrésolution. Elle l'obligeoit à tenir des deux côtés, toutes les fois qu'il avoit lieu de le faire. Ce qui étoit de son inclination lui devint nécessaire,

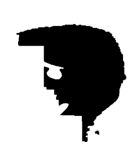
1652. par son union avec une compagnie qu
n'agissoit jamais que sur le fondemen
d'accorder les Ordonnances Royau
avec la Guerre civile. Ce ridicule e
en quelque maniere couvert dans l
temps à l'égard du Parlement par l
Majesté d'un grand Corps, que la plu
part des gens croient infaillible. Il pa
roît toujours de bonne heure dans le
particuliers, quels qu'ils soient, Fils d
France, ou Princes du Sang. Je le d
sois tous les jours à Monsieur, qui e
convenoit, & puis revenoit tous le
jours à me dire en sifflant : *Qu'y a-t-
il de mieux à faire*? Je crois que c
mot servit de refrein plus de cinquan
fois à tout ce qui se dit dans une con
versation que j'eus avec lui le jo
que M. de Nemours arriva à Par
Monsieur me témoignant beaucoup d
chagrin de ce que les troupes qu'i
alloit quérir en Flandres fortifieroien
trop M. le Prince, qui s'en servir
après, ajouta-t-il, à ses fins, & comme
il lui plaira ; je lui dis que j'étois au
désespoir de le voir dans un état, où
rien ne lui pouvoit donner de la joie,
& où tout le pouvoit & le devoit affli-
ger, „ Si M. le Prince est battu, ajou-
„ tai-je, que ferez vous avec le Par-
„ lement, qui attendroit les conclusions



„ des Gens du Roi, quand le Cardi- 1652.
„ dinal feroit avec une Armée à la
„ porte de la Grand'Chambre? Que
„ ferez-vous, fi M. le Prince eft victo-
„ rieux, puifque vous êtes déja en
„ défiance de 4000 hommes que l'on
„ eft fur le point de lui amener?

Quoique j'euffe été très-fâché, & par la raifon de l'engagement que j'avois fur ce point avec la Reine, & par celle même de mon intérêt particulier, qu'il fe fût uni intimement avec M. le Prince, avec lequel d'ailleurs il ne pouvoit s'unir, fans fe foumettre même avec honte, vu l'inégalité des génies; je n'euffe pas laiffé de fouhaiter qu'il n'eût pas la foibleffe & d'envie & de crainte qu'il avoit à fon égard, parce qu'il y avoit des tempéraments à prendre, par lefquels il pouvoit faire fervir Mr. le Prince à fes fins, fans lui donner tous les avantages qu'il en appréhendoit. Je conviens que ces tempéraments étoient difficiles dans l'exécution, & par conféquent qu'ils étoient impoffibles à Monfieur, qui ne reconnoiffoit prefque jamais de différence entre le difficile & l'impoffible. Il eft incroyable quelle peine j'eus à lui perfuader que la bonne conduite vouloit, qu'il fît fes efforts

1652. à ce que le Parlement ne se déclar pas contre ces Troupes auxiliaires q devoient venir à M. le Prince. Je l représentai avec force toutes les ra sons qui l'obligeoient à ne les pas o primer dans la conjoncture où étoie les affaires, & à ne pas accoutumer Compagnie à condamner les pas q se faisoient contre le Mazarin. Je co vins qu'il falloit blâmer publiquemen l'union avec les Etrangers, pour sou tenir la gageure; mais je soutenois qu'il falloit en même-temps éluder le délibérations que l'on voudroit fair sur ce sujet; & j'en proposois les moyens qui par les diversions qui étoient na turelles, & par la foiblesse du Présiden le Bailleul, eussent été même comm imperceptibles. Monsieur demeura a long-temps ferme à laisser aller la ch dans son cours, parce que, ajouta-t-il M. le Prince n'est déja que trop fort & après que je l'eus convaincu p mes raisons, il fit tout ce que les hom mes qui sont foibles, ne manquent ja mais de faire en pareilles occasion Ils tournent si court quand ils cha gent de sentiments, qu'ils ne mesure plus leurs allures. Ils sautent au lie de marcher; & il prit tout d'un cou le parti, quoique je lui pusse dire a



contraire, de justifier la marche de 1652.
ces Troupes étrangeres, & de la justifier dans le Parlement, par des illusions qui ne trompent personne, & qui ne servent qu'à faire voir, que l'on veut tromper. Cette figure est la Rhétorique de tous les temps; mais il faut avouer, que celui du Cardinal Mazarin l'a étudiée & pratiquée, & plus fréquemment & plus insolemment que tous les autres. Elle a été non-seulement journellement employée, mais consacrée dans les Arrêts, dans les Edits & dans les Déclarations; & je suis persuadé que cet outrage public, fait à la bonne foi, a été, comme il me semble que je vous l'ai déja dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage, la principale cause de nos révolutions. Monsieur me dit qu'il prétendroit, dans le Parlement, que ces Troupes n'étoient point Espagnoles, parce que les hommes qui les composoient étoient Allemands. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y avoit trois ou quatre ans qu'elles servoient l'Espagne en Flandres, sous le commandement d'un cadet de Wirtemberg, qui étoit nommément à la solde du Roi Catholique; & que beaucoup de gens de qualité, même du Pays-Bas,

1652. y étoient Officiers. J'eus beau rep
ſenter à Monſieur que ce que no
blâmions le plus tous les jours dan
conduite du Cardinal, étoit cette
niere d'agir & de parler, ſi con
aux vérités les plus connues. Je
gagnai rien, & il me répondit en
moquant de moi, que je devois a
obſervé, que le monde veut
trompé. Ce mot eſt vrai, & ſe vé
en cette occaſion.

Je vous ſupplie de me permett
faire ici une pauſe, pour obſerver
n'eſt pas étrange que les Hiſtorien
traitent des matieres dans leſquel
ne ſont pas entrés par eux-mêmes
garent ſi ſouvent; puiſque ceux m
qui en ſont ſi proches, ne ſe peu
défendre dans une infinité d'occa
de prendre des apparences pour
réalités, quelquefois fauſſes dans to
leurs circonſtances. Il n'y eut pas
homme, je ne dis pas dans le Pa
ment, mais dans le Luxembourg
me, qui ne crût en ce temps-là,
mon unique application auprès
Monſieur, ne fût de rompre les
ſures que M. le Prince avoit avec
Je n'y euſſe pas certainement manqu
ſi j'euſſe ſeulement entrevu qu'il e
eu la moindre diſpoſition à en prend



de bonnes & d'essentielles : mais je 1654,
vous assure, qu'il étoit si éloigné de
celles-mêmes, auxquelles l'état des affaires
l'obligeoit par toutes les regles de
la bonne conduite, que j'étois forcé
de travailler avec soin à lui persuader
de demeurer au moins avec quelque
sorte de justesse dans celle-ci, dans le
moment même que tout le monde se
figuroit que je ne songeois qu'à l'en
détourner. Je n'étois pourtant pas fâché
du bruit que les Serviteurs de Mr. le
Prince répandoient du contraire, quoique
ces bruits me coûtassent de temps
en temps quelques bourrades que l'on
me donnoit en opinant dans les Assemblées
des Chambres. J'entrepris au commencement
de m'en pouvoir servir
utilement, pour entretenir la Reine.
Elle ne s'y laissa pas amuser long-temps;
& comme elle sçut que bien que je
lui tinsse fidellement la parole que je lui
avois donnée de ne me point accommoder
avec M. le Prince, je ne laissois
pas de conseiller à Monsieur de ne pas
rompre avec lui, elle m'en fit faire des
reproches par Brachet, qui vint à Paris
dans ce temps-là. Je lui fis écrire sous
moi un Mémoire, qui justifioit clairement
que je ne manquois en rien,
comme il étoit vrai, à tout ce que je

1552. lui avois promis ; parce que je ne m
tois engagé à quoi que ce soit, qui
contraire à ce que j'avois conseill
Monsieur. Brachet me dit à son
que la Reine en étoit convaincue,
qu'il lui eut fait peser mes raisons
que Mr. de Châteauneuf s'étoit
en proférant ces propres paroles :
„ ne suis pas, Madame, non plu
„ le Coadjuteur, de l'avis du rap
„ Mr. le Cardinal ; mais il est
„ minel à un Sujet de dicter u
„ moire pareil à celui que je vi
„ voir, que si j'étois son Juge,
„ condamnerois sans balancer, su
„ unique chef. La Reine eut la ch
de commander à Brachet de m
conter ce détail, & de me dire
Mr. le Cardinal auroit plus de fi
pour moi que ce scélérat, quoiqu
ne lui en donnasse pas sujet. Ce fur
ses propres paroles. Je reviens au P
lement.

Ce qui s'y passa depuis le 12 Janv
1652 jusqu'au 24 du même mois,
mérite pas votre attention: parce qu'
n'y parla presque que de l'affaire
Mrs. Betaud & Giviers, que l'on
traita toujours, comme s'il se fût a
d'un assassinat, qui eût été commis
sang froid, sur les degrés du Palais.



Le 24, Mr. le Président de Bellievre & les autres Députés qui avoient été à Poitiers, firent leur rélation des remontrances qu'ils avoient faites au Roi, au nom du Parlement, contre le retour du Cardinal, avec toute la véhémence & toute la force imaginable. Ils dirent que S. M., après en avoir communiqué avec la Reine & son conseil, leur avoit fait répondre en sa présence, par M. le Garde des Seaux, que quand le Parlement avoit donné ses derniers arrêts, il n'avoit pas sçu, sans doute, que M. le Cardinal Mazarin n'avoit fait aucune levée de gens de Guerre, que par les ordres exprés de S. M.: qu'il lui avoit été commandé d'entrer en France, & d'y amener ses Troupes: & qu'ainsi le Roi ne trouvoit pas mauvais ce que la compagnie avoit fait jusqu'à ce jour; mais qu'il ne doutoit pas aussi, que quand elle auroit appris le détail dont il venoit de l'informer, & sçu de plus que M. le Cardinal Mazarin ne demandoit que le moyen de se justifier, elle ne donnât à tous ses peuples l'exemple de l'obéissance qu'ils lui devoient. Jugez, s'il vous plaît, quelle commotion put faire dans le Parlement une réponse si peu confor- 1652.

1652. me aux paroles solemnelles que
Reine lui avoit réitérées plus de
fois. M. le Duc d'Orleans ne l'appu
pas, en disant que le Roi lui av
envoyé Ruvigny pour lui faire le
me discours; & pour lui ordonner
renvoyer dans leurs Garnisons, les R
giments qui étoient sous son no
La chaleur fut encore augmentée
les Arrêts des Parlements de To
louse & de Rouen, donnés contre
Mazarin, dont on affecta la lectu
dans ce moment, aussi-bien que
d'une Lettre du Parlement de Bre
gne, qui demandoit à celui de
ris union contre les violences de
le Maréchal de la Meilleraye.
Talon harangua avec une véhémen
qui avoit quelque chose de la fur
contre le Cardinal. Il tonna en fav
du Parlement de Rennes, contre
Maréchal de la Meilleraye; mais
conclut à des remontrances sur le
tour du premier, & à des informati
contre le désordre des troupes du M
réchal d'Hoquincourt. Le feu s'exh
en paroles; midi sonna; & l'on re
la délibération au lendemain 25.
produisit un Arrêt conforme à ces
clusions que je viens de vous rap
ter, avec une addition toutefois q



..mise, particuliérement en vue du 1652.
Maréchal de la Meilleraye, qui étoit
..'il ne seroit procédé au Parlement,
à la réception d'aucuns Ducs & Pairs,
& Maréchaux de France, que le Cardinal ne fût hors du Royaume.

Le pur hasard fit un incident dans ..tte Séance, qui fut pris par la plûpart des gens pour un grand mystere. M. le Maréchal d'Estampes ayant dit en opinant sans aucun dessein, que le Parlement devoit s'unir avec Monsieur, pour chasser l'ennemi commun, quelques Conseillers le suivirent dans leurs avis, sans y entendre aucune finesse; & les autres le contredirent par ce pur esprit que je vous ai quelquefois dit être opposé à tout ce qui est ou paroît concerté dans ces sortes de Compagnies. M. le Président de Novion, qui étoit raccommodé intimement avec la Cour, prit très-habilement ..tte conjoncture pour la servir; & jugeant très-bien que la personne du Maréchal d'Estampes, qui étoit domestique de Monsieur, lui donnoit lieu de faire croire qu'il y avoit de l'art, à ce qui n'avoit été jetté à la vérité qu'à l'aventure, il s'éleva avec M. le Président de Mesme, contre ce mot d'*union*, comme contre la parole du monde

1652. la plus criminelle. Il exagera avec
quence l'injure que l'on faisoit au
lement de le croire capable d'une
ction qui produiroit infailliblement
Guerre Civile. La tendresse de
pour l'autorité Royale, saisit tou
coup toutes les imaginations.
poussa les voix jusqu'à la clameur,
tre la proposition du pauvre M
d'Estampes, & on la rejetta avec
reur, de la même maniere que
n'eût pas été avancée, peut-êt
de cinquante fois depuis six se
par trente Conseillers; de la mê
niere, que si le Parlement n'eût
remercié Monsieur, dans toutes
Séances, des obstacles qu'il appo
au retour du Cardinal; & enfin
même maniere, que si les Gens du
même n'eussent pas conclu en deux
trois manieres différentes, à le prie
faire marcher ses troupes pour cet e
Il faut revenir à ce que je vous ai déja
quelquefois, que rien n'est plus pe
que les Compagnies.

M. le Duc d'Orléans, qui étoit
sent à cette scene, en fut atterré
ce fut ce qui le détermina à join
ses Troupes à celles de M. le Pri
Il y avoit long-temps qu'il les lui
soit espérer, & parce qu'il n'avoit
la force de les lui refuser, & p



qu'il en étoit pressé au dernier point 1652.
par Mr. de Beaufort qui y avoit un
intérêt personnel, en ce qu'il les devoit
commander. Mais il m'avoua le soir
du jour dans lequel ce ridicule acte se
passa, qu'il avoit eu bien de la peine
à s'y résoudre; mais qu'il confessoit
que puisqu'il n'y avoit rien à espérer
du Parlement qui se perdroit lui-même,
& qui perdroit aussi tous ceux qui
s'étoient embarqués avec lui, qu'il ne
pouvoit pas laisser périr M. le Prince; &
peu s'en fallut qu'il ne me proposât de
me raccommoder même avec lui. Il
n'en vint pas toutefois jusques-là; soit
qu'il fit réflexion sur mes engagements,
qui ne lui étoient pas inconnus; soit,
et c'est ce qui m'en parut, que la peur
qu'il avoit de se mettre dans la dépendance
de M. le Prince, fût plus forte
dans son esprit, que celle qu'il venoit
de prendre de ce contretemps du Parlement.
Vous verrez la suite de toutes
ces dispositions, après que je vous
aurai rendu compte de ce qui se passa
à la Cour en ce temps-là.

Je vous ai déja dit, ce me semble,
que M. de Châteauneuf avoit à la fin
pris le parti de s'expliquer clairement
avec la Reine contre le rétablissement
du Cardinal, ce qu'il fit, à mon opi-

1652. nion, sans aucune espérance d'y réussir, & dans la seule vue de tirer mérite dans le Public de sa retraite qu'il voyoit inévitable, & qu'il étoit bien aise de faire au moins croire au Peuple, être la suite & l'effet de la liberté avec laquelle il avoit dissuadé le rappel du Ministre. Il demanda son congé, il l'obtint.

Mr. le Cardinal Mazarin arriva à la Cour, où il fut reçu, comme vous pouvez vous l'imaginer. Il y trouva Mr. le Tellier, que Mr. de Châteauneuf & Mr. de Villeroi y avoient déja fait revenir, pour je ne sçais quelle fin, dont on faisoit un mystere en ce temps-là, & le détail de laquelle je ne me puis remettre. Il détermina le Roi à prendre le chemin de Saumur; quoique beaucoup de gens lui conseillassent de marcher en Guyenne, pour achever de pousser Mr. le Prince. Il crut qu'il étoit plus à propos d'opprimer d'abord * Mr. de Rohan, qui étant Gouverneur d'Angers, s'étoit déclaré avec la Ville & le Château pour les Princes. Angers assiégé par Mrs. de la Meille-

* Henri Chabot de Saint Aulaie, Duc de Rohan, Pair de France & Gouverneur d'Anjou, mort en 1655, âgé de 39 ans.

raye & d'Hoquincourt, † ne tint que 1652.
fort peu, & ne coûta que peu de
monde. Le Pont-de-Cé, où Beauveau
commandoit pour les Princes, fut pris
d'abord, & presque sans résistance par
Mrs. de Noailles & de Broglio. Le
Roi partit de Saumur & il alla à Tours,
où Mr. ‡ l'Archevêque de Rouen jetta
les premiers fondements de sa faveur,
par les plaintes qu'il porta au Roi, au
nom des Evêques qui s'y trouvèrent,
contre les Arrêts qui avoient été rendus
au Parlement contre Mr. le Cardinal
Mazarin. Leurs Majestés se rendirent
ensuite à Blois, où Mr. Servien
les rejoignit. Le Maréchal d'Hoquincourt
s'en approcha avec l'Armée, qui
faisoit des désordres incroyables faute
de payement. Nous verrons ses progrès,
après que je vous aurai rendu compte
de ce qui se passoit à Paris.

Je suis persuadé que je vous ennuierois
si j'entrois dans le détail de ce qui
se traita au Parlement dans les Assemblées
des Chambres, depuis le 25 de

† Le Duc de Rohan Chabot en fut blâmé
des deux partis. Voyez Mémoires de Joly,
Tome I.

‡ François Harlai de Chanvalon, Archevêque
de Rouen & ensuite de Paris. Il mourut
en 1695.

1652. Janvier jusqu'au 15 Février. Il n'y en a qu'une ou deux tout au plùs, qui ne furent employées qu'à donner des Arrêts pour le rétablissement des fonds destinés au payement des rentes de l'Hôtel de Ville, que la Cour, selon sa louable coutume, retiroit àujourd'hui pour mettre la confusion dans Paris, & remettoit le lendemain de peur de l'y mettre trop grande. Ce qui fut de plus considérable dans le Palais en ce temps-là, fut que la Grand'-Chambre donna Arrêt le 8 Février à la Requête du Procureur Général, par lequel elle défendoit à qui que ce fût sans exception de lever des Troupes sans commission du Roi. Jugez, je vous supplie, comme cela se pouvoit accorder avec 7 ou 8 Arrêts que vous avez vus ci-dessus.

Le 15 de Février, le Parlement & la Ville reçurent deux Lettres de Cachet, par lesquelles le Roi leur donnoit part, & de la rebellion de M. de Rohan, & de la marche des Troupes d'Espagne que Mr. de Nemours amenoit, & en faisoit voir les inconvénients, en les exhortant à l'obéissance. Monsieur prit la parole ensuite; il représenta que Mr. de Rohan ne s'étoit rendu maître de la Ville & du Châ-

reau d'Angers, que pour exécuter les 1652.
Arrêts de la Compagnie, qui ordonnoient à tous les Gouverneurs des Places de s'oppoſer aux entrepriſes du Cardinal; que Boiſleur, Lieutenant Général d'Angers & partiſan paſſionné de ce Miniſtre, en avoit une toute formée ſur cette Place: & qu'ainſi M. de Rohan avoit été obligé de le prévenir, & de ſe ſaiſir même de ſa perſonne: qu'il ne pouvoit concevoir, comme l'on pouvoit concilier ce qui ſe paſſoit tous les jours au Parlement: que les Chambres Aſſemblées avoient donné ſept ou huit Arrêts conſécutifs, portant injonction aux Gouverneurs des Provinces & des Villes de ſe déclarer contre le Cardinal; & qu'il n'y avoit que deux jours que la Tournelle, à la Requête de l'Evêque d'Angers, frere de Boiſleur, avoit donné Arrêt contre Mr. le Duc de Rohan, qui n'étoit coupable que d'avoir exécuté ceux des Chambres Aſſemblées: que la Grand'Chambre venoit d'en donner un par lequel elle défendoit de lever des Troupes ſans commiſſion du Roi, & qu'il n'y avoit rien de plus contraire à la priere que le Parlement en Corps avoit faite & réitérée pluſieurs fois à lui Duc d'Orléans, d'employer

1652. toutes ses forces pour l'exclusion du Cardinal ; qu'au reste il se croyoit obligé d'avertir la Compagnie, que tous les Arrêts rendus n'avoient point encore été envoyés, ni aux Bailliages, ni aux Parlements, ainsi qu'il avoit été ordonné. Il ajouta que M. Damville l'étoit venu trouver de la part du Roi, & qu'il lui avoit apporté la Carte blanche, pour l'obliger à consentir au rétablissement du Cardinal; mais que rien au monde ne l'y pourroit jamais obliger, non plus qu'à se séparer des sentiments du Parlement, &c.

Mrs. les Présidents le Bailleul & de Novion, soutinrent avec fermeté, que les Arrêts de la Grand-Chambre & de la Tournelle, dont Monsieur venoit de se plaindre, étoient juridiques, en ce qu'ils étoient rendus par des Chambres où le nombre des Juges étoit complet. Cette raison aussi impertinente que vous la voyez, vu la matiere, satisfit la plûpart des Vieillards, noyés, ou plutôt abymés dans les formes du Palais. La jeunesse échauffée par Monsieur, s'éleva, & força M. le Bailleul à mettre la chose en délibération. M. Talon, Avocat Général, éluda finement de s'expliquer sur les deux Arrêts de la Grand-Chambre & de la

Tournelle, par la diversion qu'il donna 1652.
à la Compagnie, d'une Déclamation qui lui fut fort agréable, contre M. l'Evêque d'Avranches, odieux & par l'infamie de sa vie, & par l'attachement d'esclave qu'il avoit au Cardinal. Il s'égaya à ce propos sur la non-résidence des Evêques, contre laquelle il fit donner effectivement un Arrêt sanglant, & il conclud à ce qu'il fût fait défenses aux Maires & Echevins des Villes, aussi-bien qu'aux Gouverneurs des Places, de livrer passage aux troupes Espagnoles, conduites par M. de Nemours.

Ce fut en cet endroit où Monsieur exécuta ce que je vous ai dit ci-devant qu'il avoit résolu, & même il y rencherit. Il soutint que ces Troupes n'étoient point Espagnoles, qu'il les avoit prises à sa solde. Ce Discours, qui fut assez étendu, consuma du temps; l'heure sonna & l'Assemblée fut remise au lendemain 16. Il n'y en eut point toutefois, parce que Monsieur envoya dès le matin s'excuser, sur le prétexte d'une colique. Voici la véritable raison du délai.

Les derniers contre-temps du Parlement l'avoient embarrassé au-dessus de tout ce que je vous en puis exprimer;

1652. & je crois qu'il m'avoit dit cent f
en moins de deux jours : *C'est*
chose cruelle, que de se trouver
un état, où l'on ne peut rien
qui soit bien! Je n'y avois jama
d'attention ; je le sens & je l'ép
Son agitation, qui avoit, com
fievre, ses accès & ses redouble
ne fut jamais plus sensible que
qu'il commanda, ou plutôt qu'il p
mit à M. de Beaufort de faire a
Troupes. Et comme je lui représ
qu'il me sembloit qu'après les
rations qu'il avoit tant de fois
rées dans le Parlement, & par-tou
leurs contre le Mazarin, le pas de d
ner du mouvement à ses Troupes c
tre lui, n'ajoutoit pas tant à la m
du dégoût qu'il avoit déja don
la Cour, qu'il le dût tant appréhend
Il me répondit ces mémorables paro
sur lesquelles j'ai fait mille & mille
flexions : *Si vous étiez né Fils de Fr*
ce, Infant d'Espagne, Roi de Hongr
ou Prince de Galles, vous ne me p
leriez pas comme vous faites. Sçac
que nous autres Princes nous co
ptons les paroles pour rien ; mais q
nous n'oublions jamais les actions.
Reine ne se ressouviendroit pas dem
à midi de mes déclamations contre



Cardinal, si je le voulois souffrir de- 1652.
main au matin. Si mes troupes tirent un coup de Mousquet, elle ne me le pardonnera pas, quoique je puisse faire d'ici à 2000 ans. La conclusion générale que je tirai de ce discours, fut que Monsieur étoit persuadé que tous les Princes du monde, sur de certains chapitres, étoient faits les uns comme les autres; & la particuliere, qu'il n'étoit pas si animé contre le Cardinal, qu'il ne pensât à ne pas rendre la réconciliation impossible en cas de nécessité. Il m'en parut toutefois un quart-d'heure après cet apophthegme, plus éloigné que jamais; car M. Damville étant entré dans le Cabinet des Livres, où il étoit seul avec Monsieur, & l'ayant extrêmement pressé au nom & de la part de la Reine, de lui promettre de ne point joindre ses Troupes à celles de M. de Nemours qui s'avançoient, Monsieur demeura inflexible dans sa résolution, & il parla même sur ce sujet avec un fort grand sens, & avec tous les sentiments qu'un Fils de France qui se trouve forcé par les conjonctures à une action de cette nature, peut & doit conserver dans ce malheur. Voici le précis de ce qu'il dit: Qu'il n'ignoroit pas que le pr

1652. sonnage qu'il soutenoit en cette occasion, ne fût le plus fâcheux du monde, vu qu'il ne pouvoit jamais lui rien apporter, & qu'il lui ôtoit par avance, & le repos, & la satisfaction : qu'il étoit assez connu, pour ne laisser aucun soupçon que ce qu'il faisoit fût l'effet de l'ambition : que l'on ne pouvoit pas non plus l'attribuer à la haine, de laquelle l'on sçavoit qu'il n'avoit jamais été capable contre personne : que rien ne l'y avoit porté, que la nécessité où il s'étoit trouvé de ne pas laisser périr l'Etat entre les mains d'un Ministre incapable & abhorré du Genre humain : qu'il l'avoit soutenu dans la premiere guerre de Paris contre le mouvement de sa conscience, par la seule considération de la Reine : qu'il l'avoit défendu, quoiqu'avec le même scrupule, mais par la même raison, dans tout le cours des mouvements de Guyenne : que la conduite déplorable qu'il y tint dans un temps, & l'usage qu'il voulut faire dans l'autre des avantages que celle de lui, Monsieur, lui avoit procuré, l'usage, dis-je, qu'il en voulut faire contre lui-même, l'avoit forcé de penser à sa sûreté ; & qu'il avouoit, quoiqu'à sa confusion, que Dieu s'étoit servi de ce

motif pour l'obliger à prendre le parti 1652.
que ſon devoir lui dictoit depuis ſi long-temps : qu'il n'avoit point pris ce parti comme un factieux qui ſe cantonne dans un coin du Royaume, & qui y appelle les Etrangers : qu'il ne s'étoit uni qu'avec les Parlements, qui ont ſans comparaiſon plus d'intérêt que perſonne à la conſervation de l'Etat : que Dieu avoit béni ſes intentions, particuliérement en ce qu'il avoit permis que l'on ſe défît de ce malheureux Miniſtre, ſans y employer le feu & le ſang : que le Roi avoit accordé aux larmes de ſes peuples cette juſtice, encore plus néceſſaire pour ſon ſervice, que pour la ſatisfaction de ſes Sujets; que tous les Corps du Royaume ſans en excepter aucun, en avoient témoigné leur joie par des Arrêts, par des remerciments, par des feux & des réjouiſſances publiques : que l'on étoit ſur le point de voir l'union rétablie dans la Maiſon Royale, qui auroit réparé en moins de rien les pertes que les avantages que les ennemis avoient tirés de la diviſion y avoient cauſées : que le mauvais démon de la France venoit de reſſuſciter ce ſcélérat, pour remettre par-tout la confuſion : qu'elle étoit la plus dangereuſe de toutes, parce que ceux qui avoient l'intention du monde la

1652. plus épurée de tous les intérêts, étoient ceux qui y pouvoient le moins remédier : que dans la plûpart des désordres qui étoient arrivés jusques-là dans l'Etat, l'on en avoit pu espérer la fin, par la satisfaction que l'on pouvoit toujours essayer de donner à ceux qui les avoient causés par leur ambition, & qu'ainsi ce qui presque toujours en avoit fait le mal, en avoit été au moins pour le plus souvent le remède : que ce grand symptome n'étoit pas de la même nature ; qu'il étoit arrivé par une commotion universelle de tout le Corps, que les membres étoient dans l'impuissance de s'aider en leur particulier pour leur soulagement ; parce qu'il n'y avoit plus de remède que de pousser au déhors le venin qui avoit infecté tout le Corps : que le Parlement y étoit si engagé, que quand lui Mr. d'Orléans & Mr. le Prince s'en relâcheroient, ils ne les pourroient pas ramener : & que lui Mr. d'Orléans & Mr. le Prince y étoient si obligés pour leur propre sûreté, qu'ils se déclareroient contre les Parlements, s'ils étoient obligés de changer. „ Me conseilleriez-vous, Brion, disoit Monsieur, (il appelloit le plus souvent ainsi Mr. le Duc de Damville du nom qu'il

pouvoit quand il étoit son premier 1652.
Loyer) „ me conseilleriez-vous de me
„ fier aux paroles du Mazarin, aprés
„ ce qui s'est passé ? Le conseilleriez-
„ vous à Mr. le Prince ? Et supposé
„ que nous puissions nous y fier, croyez-
„ vous que la Reine doive balancer à
„ nous donner la satisfaction que toute
„ la France, ou plutôt que toute l'Eu-
„ rope demande avec nous ? Nul ne
„ sent plus que moi le déplorable état
„ où je vois le Royaume, & je ne puis
„ regarder sans frémissement les Eten-
„ dards d'Espagne, quand je fais réfle-
„ xion qu'ils sont sur le point de se
„ joindre à ceux de Languedoc & de
„ Valois. Mais le cas qui me force,
„ n'est-il pas de ceux qui ont fait dire,
„ & qui ont fait dire avec justice, que
„ nécessité n'a point de loi ? & me
„ puis-je défendre d'une conduite qui
„ est l'unique qui me puisse défendre
„ moi & tous mes amis, de la colere
„ de la Reine, & de la vengeance de
„ son Ministre ? Il a toute l'Autorité
„ Royale en main, il est maître de
„ toutes les Places, il dispose de toutes
„ les vieilles troupes, il pousse M. le
„ Prince dans le coin du Royaume,
„ il menace le Parlement de la Capi-
„ tale, il recherche lui-même la pro-

1652. „ tection d'Espagne, & nous sçavons
„ le détail de ce qu'il a promis en
„ passant dans le Pays de Liege à
„ Dom Antonio Pimentel. Que puis-je
„ faire en cet état, ou plutôt, que
„ ne dois-je point faire, si je ne veux
„ me deshonorer, & passer pour le der-
„ nier, je ne dis pas des Princes, mais
„ des hommes? Quand j'aurai laissé
„ opprimer Mr. le Prince, quand j'au-
„ rai laissé subjuguer la Guyenne,
„ quand le Cardinal sera avec une
„ Armée victorieuse aux portes de Pa-
„ ris, dira-t-on: Le Duc d'Orléans est
„ estimable d'avoir sacrifié sa personne,
„ le Parlement & la Ville à la vengeance
„ du Mazarin, plutôt que d'avoir
„ employé les armes des ennemis de
„ la Couronne? Et ne dira-t-on pas
„ au contraire: Le Duc d'Orléans est
„ un lâche & un innocent, de prendre
„ des scrupules, qui ne conviendroient
„ pas même à un Capucin, s'il étoit
„ aussi engagé que l'est le Duc d'Or-
„ léans?

Voilà ce que Monsieur dit à Mr. Damville, avec ce torrent d'éloquence qui lui étoit naturel, toutes les fois qu'il parloit sans préparation. J'ai oublié de vous dire que ce Dom Antonio Pimentel lui fut envoyé par Fuen-



aldaigne, ſous prétexte de l'eſcorter, 1651.
& que le Cardinal lui donna de grandes eſpérances d'une Paix avantageuſe au Roi Catholique. Dom Antonio m'a dit qu'il lui avoit parlé en ces propres termes: *Grabugio ſo per voi; je fais ce grabuge pour vous. Payez-moi en ne faiſant pour Mr le Prince que la moitié de ce que vous y pouvez faire; ou dites dès à préſent ce que vous voulez pour la Paix. La France me traite d'une maniere qui me donne lieu de vous pouvoir ſervir ſans ſcrupule.*

Monſieur n'en fût pas apparemment demeuré-là, ſi l'on ne fût venu l'avertir, que * Mr. le Préſident Bellievre étoit dans ſa Chambre. Il ſortit du Cabinet des Livres, & il m'y laiſſa avec Mr. Damville qui m'entreprit en mon particulier, avec une véhémence très-digne du bon ſens de la Maiſon de Ventadour, pour me perſuader que j'étois obligé, & par la haine que M. le Prince avoit pour moi, & par les engagements que j'avois pris avec la Reine, d'empêcher que Monſieur ne joignit ſes troupes avec celles de Mr.

* Pompone de Bellievre ſecond du nom, Conſeiller au Parlement, Préſident à Mortier & enſuite Premier Préſident. Il alla Ambaſſadeur en pluſieurs Cours. Il mourut en 1657

1652. de Nemours. Voici ce que je lui répondis en propres termes, ou plutôt ce que je lui dictai sur ses tablettes avec priere de les faire lire à la Reine & à Mr. le Cardinal.

„ J'ai promis de ne me point accom-
„ moder avec Mr. le Prince; j'ai dé-
„ claré que je ne pouvois quitter le
„ service de Monsieur, & que je ne
„ pouvois par conséquent m'empêcher
„ de le servir, en tout ce qu'il feroit
„ pour s'opposer au rétablissement de
„ Mr. le Cardinal. Voilà ce que j'ai
„ dit à la Reine, devant Monsieur;
„ voilà ce que j'ai dit à Monsieur
„ devant la Reine; & voilà ce que
„ je tiens fidellement. Le Comte de
„ Fiesque assure tous les jours M. de
„ Brissac, que M. le Prince me don-
„ nera la Carte blanche quand il me
„ plaira; ce que je reçois avec tout le
„ respect que je dois, mais sans y faire
„ aucune réponse. Monsieur me com-
„ mande de lui dire mon sentiment
„ sur ce qu'il peut faire de mieux,
„ supposé la résolution où il est de ne
„ consentir jamais au retour du Car-
„ dinal; & je crois que je suis obligé
„ en conscience & en honneur de lui
„ répondre, qu'il lui donnera tout l'a-
„ vantage, s'il ne forme un Corps de

„ Troupes assez considérable pour s'op- 1652.
„ poser aux siennes, & pour faire di-
„ version de celles avec lesquelles il
„ opprime Mr. le Prince. Enfin je vous
„ supplie de dire à la Reine, que je
„ ne fais que ce que je lui ai toujours
„ dit que je ferois, & qu'elle ne peut
„ avoir oublié ce que je lui ai dit tant
„ de fois, qui est qu'il n'y a aucun
„ homme dans le Royaume, qui soit
„ plus fâché que moi, que les choses
„ soient dans un état qui fasse qu'un
„ Sujet puisse & doive même parler
„ ainsi à sa Maîtresse.

J'expliquai à ce propos à M. Damville, ce qui s'étoit passé autrefois sur cela dans les conversations que j'avois eues avec la Reine. Il en fut touché, parce que dans la vérité il étoit bien intentionné & passionné pour la personne du Roi; & il s'affecta si fort, particulierement de l'effort que je lui dis que j'avois fait, pour faire connoître à la Reine, qu'il ne tenoit qu'à elle de se rendre maîtresse absolue de tous nos intérêts, & des miens encore plus que de ceux des autres, qu'il s'ouvrit bien plus qu'il n'avoit fait de tendresse pour moi, & qu'il me dit: *Ce misérable*, en parlant du Cardinal, *va tout perdre, songez à vous, car il*

1652 *ne pense qu'à vous empêcher d'être Cardinal, je ne puis vous en dire davantage.* Vous verrez dans peu, que j'en sçavois plus sur ce chef, que celui qui m'en avertissoit.

Comme nous étions sur ce discours, Monsieur rentra dans le Cabinet des Livres, & en s'appuyant sur Mr. le Président de Bellievre, il dit à Mr. Damville qu'il allât chez Madame, qui l'avoit envoyé chercher. Il s'assit, & il me dit : „ Je viens de raconter à „ Mr. le Président ce que j'ai dit devant vous à Mr. Damville ; mais il „ faut que je vous dise à tous deux, „ ce dont je n'ai eu garde de m'ouvrir devant lui. Je suis cruellement „ embarrassé ; car je vois, que ce que „ je lui ai soutenu être nécessaire, & „ ce qui l'est en effet, ne laisse pas „ d'être très-mauvais ; ce que je crois „ n'être jamais arrivé en aucunes affaires „ du monde qu'en celle-ci. J'y ai fait „ réflexion toute la nuit : j'ai rappellé „ dans ma mémoire toute l'intrigue „ de la Ligue, toute la faction des „ Huguenots, tous les mouvements du „ Prince d'Orange, & je n'y ai rien „ trouvé de si difficile, que ce que je „ rencontre dans toutes les heures, ou „ plutôt à tous les moments devant



„ moi. " Il ramassa & exagéra, en cet endroit, tout ce que vous avez vu jusques ici répandu dans cet Ouvrage sur cette matiere, & je lui répondis aussi en cet endroit tout ce que vous y avez pu remarquer de mes pensées. Comme il est impossible de fixer une conversation dont le sujet est l'incertitude même, il se répondoit au lieu de me répondre; & ce qui arrive toujours en ce cas, est que celui qui se répond ne s'en apperçoit jamais, & ainsi on ne finit point. Je suppliai Monsieur, par cette raison, de me permettre que je misse par écrit mes sentiments sur l'état des choses. Je lui dis qu'il ne falloit qu'une heure pour cela. Je n'étois pas fâché, pour vous dire le vrai, de trouver lieu, à tout événement, de lui faire confirmer par Mr. de Bellievre, ce que je lui avois avancé dans les occasions. Il me prit au mot; il passa dans la Galerie où il y avoit une infinité de gens, & j'écrivis sur la table du Cabinet des Livres, ce que vous allez voir, dont j'ai encore l'original. 1652.

„ Je crois qu'il ne s'agit pas présen-„ tement de discuter ce que S. A. R. „ a pu ou dû faire jusqu'ici, & je „ suis même persuadé qu'il y a incon-

1652 „ vénient dans les grandes affaires à
„ rebattre le passé, si ce n'est pour
„ mémoire, & simplement autant qu'il
„ peut avoir rapport à l'avenir. Mon-
„ sieur n'a que quatre partis à prendre:
„ ou à s'accommoder avec la Reine,
„ c'est-à-dire, avec le Cardinal Maza-
„ rin; ou à s'unir intimement avec
„ Mr. le Prince; ou à faire un tiers
„ parti dans le Royaume; ou à de-
„ meurer en l'état où il est aujourd'hui,
„ c'est-à-dire, à tenir un peu de tous
„ les côtés: avec la Reine, en demeu-
„ rant uni avec le Parlement, qui en
„ frondant contre le Cardinal, ne laisse
„ pas de garder des mesures à l'égard
„ de l'Autorité Royale, qui rompent
„ deux fois par jour celles de Mr. le
„ Prince; avec Mr. le Prince, en joi-
„ gnant ses troupes avec celles de M.
„ de Nemours; avec le Parlement en
„ parlant contre le Mazarin, & en ne
„ se servant pas toutefois de l'Autorité
„ que sa naissance & l'amour que le
„ peuple de Paris a pour lui, lui don-
„ nent pour pousser cette Compagnie
„ plus loin qu'elle ne veut aller. De
„ ces quatre partis, le premier qui est
„ de se raccommoder avec le Cardi-
„ nal, a toujours été exclus de toutes
„ les délibérations par S. A. R., parce

„ qu'elle a ſuppoſé qu'il n'étoit ni de 1652.
„ ſa dignité, ni de ſa ſûreté. Le ſe-
„ cond, qui eſt de s'unir abſolument
„ & entiérement avec M. le Prince,
„ n'y a pas été reçu non-plus, parce
„ que Monſieur n'a pas voulu ſe pou-
„ voir ſeulement imaginer qu'il eût
„ été capable de ſe propoſer à ſoi-mê-
„ me (ce ſont les termes dont il s'étoit
„ ſervi) de ſe ſéparer du Parlement,
„ & de s'abandonner par ce moyen &
„ à la diſcrétion de M. le Prince, &
„ au retour de M. de la Rochefou-
„ caut. Le troiſieme parti, qui eſt ce-
„ lui d'en former un troiſieme dans le
„ Royaume, a été rejetté par S. A. R.
„ & parce qu'il peut avoir des ſuites
„ trop dangereuſes pour l'Etat, & parce
„ qu'il ne pourroit réuſſir, qu'en for-
„ çant le Parlement à prendre une con-
„ duite contraire à ſes manieres & à
„ ſes formes; ce qui eſt impoſſible,
„ que par des moyens qui ſont encore
„ plus contraires à l'inclination & aux
„ maximes de Monſieur. Le quatrieme
„ parti, qui eſt celui que S. A. R. ſuit
„ préſentement, eſt celui-là même qui
„ lui cauſe les peines & les inquiétudes
„ où elle eſt, parce qu'en tenant quel-
„ que choſe de tous les autres, il a
„ preſque tous les inconvénients de

1652. „ chacun, & n'a, à proprement par-
„ ler, les avantages d'aucun. Pour
„ obéir à Monſieur, je vais déduire
„ mes ſentiments ſur tous les quatre.
„ Quoique je puſſe trouver en mon
„ particulier mes avantages dans le
„ raccommodement avec Mr. le Car-
„ dinal, & quoique d'autre part je ſois
„ ſi fort déclaré contre lui, que mes
„ avis ſur tout ce qui le regarde puiſſent
„ & même doivent être ſuſpects ; je
„ ne balance pas à dire à S. A. R.,
„ qu'Elle ne peut ſans ſe deshonorer
„ prendre de tempérament ſur cet ar-
„ ticle, vu la diſpoſition de tous les
„ Parlements, de toutes les Villes &
„ de tous les Peuples, & qu'elle le
„ peut encore moins avec ſûreté, vu
„ la diſpoſition des choſes, celle de
„ Mr. le Prince, &c. Les raiſons de ce
„ ſentiment ſautent aux yeux, & je
„ ne les touche qu'en paſſant. Je ſup-
„ plie Monſieur de ne me point com-
„ mander de m'expliquer ſur le ſecond
„ parti, qui eſt celui de s'unir entiere-
„ ment avec Mr. le Prince, pour deux
„ raiſons, dont la premiere eſt, que
„ les engagements que j'ai pris en mon
„ particulier, & même par ſon conſen-
„ tement, avec la Reine ſur ce point,
„ lui devroient donner lieu de croire
que

„ que mes avis y pourroient être inté- 1652.
„ ressés ; & la seconde est que je suis
„ convaincu, que s'il étoit résolu à se
„ séparer du Parlement, ce qui écher-
„ roit à délibérer ne seroit pas, s'il
„ faudroit s'unir à Mr. le Prince, mais
„ ce qu'il faudroit que Monsieur fît
„ pour se tenir Mr. le Prince soumis
„ à lui-même ; & cette soumission de
„ Mr. le Prince à S. A. R., est une
„ des principales raisons qui m'avoient
„ obligé de lui proposer le tiers parti,
„ sur lequel il faut que je m'explique
„ un peu plus au long, parce qu'il
„ est nécessaire de le traiter conjointe-
„ ment avec le quatrieme, qui est ce-
„ lui de prendre quelque chose de tous
„ les quatre. Mr. le Prince a fait des
„ pas vers l'Espagne, qui ne se peu-
„ vent jamais accorder que par miracle
„ avec la pratique du Parlement ; &
„ lui ou ceux de son parti, en font
„ journellement vers la Cour, qui s'ac-
„ cordent encore moins avec la consti-
„ tution présente de ce Corps. Monsieur
„ est inébranlable dans la résolution de
„ ne se point séparer de ce Corps ; ce
„ qu'il seroit obligé de faire, s'il s'u-
„ nissoit de tout point avec un Prin-
„ ce, qui d'un côté par ses négocia-
„ tions, ou au moins par celles de ses

1652 „ serviteurs & avec le Mazarin, donn
„ des défiances continuelles à cett
„ Compagnie, & qui l'oblige en mé
„ me temps une fois ou deux par jour
„ par sa jonction publique avec l'Espa
„ gne, à se déclarer ouvertement con
„ tre lui. Il se trouve que Monsieur
„ dans le même instant qu'il ne peu
„ s'unir avec Mr. le Prince, par l
„ considération que je viens de dire
„ il se trouve, dis-je, qu'il est oblig
„ d'empêcher que Mr. le Prince pé
„ risse, parce que sa ruine donneroi
„ trop de force au Cardinal. Cela sup
„ posé, il ne reste plus de choix qu'entre
„ le tiers parti, & celui que S. A. R.
„ suit aujourd'hui. Il est donc à propos,
„ avant que d'entrer dans le détail &
„ dans l'explication du tiers parti, d'e-
„ xaminer les inconvénients & les avan-
„ tages de ce dernier. Le premier
„ avantage que je remarque, est, qu'il
„ a l'air de sagesse, qui est toujours
„ bon; parce que la prudence est celle
„ des vertus, sur laquelle le commun
„ des hommes distingue moins juste-
„ ment l'essentiel de l'apparent. Le
„ second est, que comme il n'est pas
„ décisif, il laisse ou paroît toujours
„ laisser S. A. R. dans la liberté du
„ choix, & par conséquent dans la

„ faculté de prendre ce qui lui pourra 1652.
„ convenir dans le chapitre des acci-
„ dents. Le troisieme avantage de cette
„ conduite est, que tant que Mon-
„ sieur la suivra, il ne renoncera pas
„ à la qualité de Médiateur, que sa
„ naissance lui donne naturellement,
„ & laquelle toute seule lui peut don-
„ ner lieu, en un moment, pourvu
„ qu'il soit bien pris, de revenir avec
„ fruit, de tous les pas désagréables
„ à la Cour, qu'il a faits jusqu'ici, &
„ qu'il sera peut-être obligé de faire à
„ l'avenir. Voilà, à mon sens, les
„ trois sortes d'utilités qui se peuvent
„ remarquer dans la conduite que Mon-
„ sieur a prise. Pesons-en les inconvé-
„ nients : Ils se présentent en foule,
„ & ma plume auroit peine à les dé-
„ mêler. Je ne m'arrête qu'au capital,
„ parce qu'il embrasse tous les autres.
„ S. A. R. offense tous les partis, en
„ donnant de la force à l'unique, avec
„ lequel il ne veut point de réconci-
„ liation, assez apparemment pour abat-
„ tre le sien propre, aussi-bien que les
„ autres; & trop mêmes certainement,
„ pour obliger celui de Mr. le Prin-
„ ce, à s'accommoder avec la Cour;
„ & cela justement dans le même mo-
„ ment qu'il lui en donne un prétexte

1652. „ très-ſpécieux, puiſqu'il aſſiſte tous „ les jours aux délibérations d'une „ Compagnie qui condamne ſes armes, & qui enregiſtre ſans balancer „ les Déclarations contre lui. Monſieur voit & ſent plus que perſonne „ l'importance de cet inconvénient; „ mais il croit au moins en des inſtants, que la garantie du Parlement „ & de Paris, l'en peut défendre en „ tout cas, ce que j'ai toujours pris „ la liberté de lui conteſter, avec tout „ le reſpect que je lui dois, parce „ qu'il ne ſe peut que le Parlement, „ en continuant à ſe contenir dans ſes „ formes, ne tombe à rien dans la „ ſuite d'une Guerre Civile, & que la „ Ville que Monſieur laiſſe dans le „ cours ordinaire de ſa ſoumiſſion au „ Parlement, ne coure ſa fortune, „ parce qu'elle ſuivra ſa conduite. C'eſt „ proprement cette conduite qui en „ dépit de toute la France, & même „ de toute l'Europe, rétablira le Cardinal, par les mêmes moyens par „ leſquels elle l'a déja ramené dans le „ Royaume. Il le vient de traverſer „ avec 4 ou 5 mille aventuriers, quoique Monſieur ait un nombre de troupes conſidérable, au moins auſſi „ bonnes & auſſi aguerries, que celles

„ qui ont conduit ce Ministre à Poi- 1652.
„ tiers ; quoique la plûpart des Parle-
„ ments soient déclarés contre lui ;
„ quoiqu'il n'y ait presque pas une
„ grande Ville dans l'Etat, de laquelle
„ la Cour se puisse assurer ; quoique
„ tous les Peuples soient enragés con-
„ tre le Mazarin. Ceci paroît un pro-
„ dige ; il n'est rien moins, car qu'y
„ a-t-il de plus naturel, quand on fait
„ réfléxion que ce Parlement n'agissant
„ que par des Arrêts, qui en défen-
„ dant les levées & le divertissement
„ des deniers du Roi, favorisent beau-
„ coup plus le Cardinal qu'ils ne lui
„ font de mal, en le déclarant crimi-
„ nel ; quand on pense que ces Vil-
„ les, dont le branle naturel est de
„ suivre celui du Parlement, font jus-
„ tement comme lui ; & quand on
„ songe que ces gens de Guerre n'ont
„ de mouvement que par des ressorts,
„ qui par la considération des égards
„ que S. A. R. observe vers le Parle-
„ ment, ont une infinité de rapports
„ avec un Corps, dont la pratique
„ journaliere est de condamner ce
„ mouvement. Il paroît aux Etrangers
„ que Monsieur conduit le Parlement,
„ parce que cette Compagnie déclame
„ comme lui contre le Cardinal. Dans

1552. „ le vrai le Parlement conduit M
„ sieur, parce qu'il sait que Mon
„ ne se sert que très-médiocremen
„ moyens qu'il a en main pour n
„ au Cardinal. L'appréhension de
„ plaire à ce Corps, est l'un des
„ tifs qui l'ont empêché de faire
„ ses troupes, & de travailler aussi
„ tement qu'il le pouvoit à en
„ de nouvelles. La même polit
„ voudra qu'il compense la jonc
„ qu'il va faire de ses Régiments
„ l'Armée de Mr. de Nemours pa
„ complaisance & même par l'ap
„ bation qu'il donnera par sa prése
„ à toutes les délibérations que
„ fera, même avec fureur contre
„ marche. Ainsi il offensera la Re
„ il outrera le Cardinal, il ne satis
„ pas Mr. le Prince, il ne conten
„ pas les Frondeurs. Il sera agité
„ toutes ces vues, encore plus q
„ ne l'a été jusqu'ici, parce que
„ objets qui les lui donnent se grossi
„ à tous les instants, & la catas
„ phe de la piece sera le retour d
„ homme, dont la ruine est cru
„ facile que le rétablissement n'en p
„ être que très-honteux. J'ai pris la
„ berté de proposer à S. A. R. un r
„ méde à ces inconvénients, & j

„ l'expliquerai encore en ce lieu, pour 1652.
„ ne manquer en rien de ce qu'elle
„ m'a commandé de lui déduire. Elle
„ m'a fait l'honneur de me dire plu-
„ sieurs fois, que l'obstacle le plus grand
„ qu'elle trouve à se résoudre à un
„ parti décisif, qu'elle avoue être né-
„ cessaire, s'il est possible, est qu'elle
„ ne le peut faire par elle-même sans
„ se brouiller avec le Parlement, parce
„ que le Parlement n'en peut jamais
„ prendre un de cette nature, par la
„ raison de l'attachement qu'il a à ses
„ formes; & qu'elle le peut encore
„ moins du côté de M. le Prince, &
„ par cette même considération & par
„ celle de la juste défiance qu'elle a
„ des différentes cabales, qui ne par-
„ tagent pas seulement, mais qui divi-
„ sent son parti. Ces deux vues sont
„ assurément très-sages & très-judicieu-
„ ses; & ce sont celles qui m'avoient
„ obligé à proposer à Monsieur un
„ moyen qui me paroissoit presque sûr,
„ pour remédier aux deux inconvé-
„ nients, que l'on ne peut nier être
„ très-considérables & très-dangereux.
„ Ce moyen étoit que Monsieur for-
„ mât un tiers parti, composé des Par-
„ lements & des grandes Villes du
„ Royaume; indépendant & même

1652. „ séparé, par profession publique,
„ Etrangers, & de M. le Prince mé
„ sous prétexte de son union avec
„ L'expédient qui me paroissoit pr
„ à rendre ce moyen possible, étoit
„ Monsieur s'expliquât, dans les Ch
„ bres assemblées, clairement & ne
„ ment de ses intentions, en disan
„ la Compagnie, Que la considérat
„ qu'il avoit eu jusqu'ici pour elle,
„ voit obligé d'agir contre ses vu
„ contre sa sûreté, contre sa gloi
„ qu'il louoit son intention, mais q
„ la prioit de considérer que la c
„ duite ambigue qu'elle produisoi
„ anéantiroit celle à laquelle tout
„ Royaume conspiroit contre le Car
„ nal Mazarin; Que ce Ministre q
„ étoit l'objet de l'horreur de tous l
„ Peuples, triomphoit de leurs hain
„ avec quatre ou cinq mille homme
„ qui l'avoient conduit en triomph
„ à la Cour; parce que le Parlemen
„ donnoit tous les jours des Arrêts e
„ sa faveur, au moment même qu'i
„ déclamoit avec le plus d'aigreur con
„ tre lui; Que lui, Monsieur, étoit
„ demeuré par la complaisance qu'i
„ avoit pour ce Corps, dans des m
„ nagements qui avoient en leur m
„ niere contribué aux mêmes effets

„ Que le mal s'augmentant, il ne pou- 1652
„ voit plus s'empêcher d'y chercher
„ des remédes; Qu'il n'en manquoit
„ pas, mais qu'il étoit bien-aise de les
„ concerter avec la Compagnie; qui
„ devoit aussi de son côté prendre une
„ bonne résolution, & se fixer pour
„ une bonne fois aux moyens efficaces
„ de chasser le Mazarin, puisqu'elle
„ avoit jugé tant de fois, que son ex-
„ pulsion étoit de la nécessité du ser-
„ vice du Roi; que l'unique moyen
„ d'y parvenir étoit de bien faire la
„ guerre, & que pour la bien faire,
„ il la falloit faire sans scrupule; que
„ le seul qu'il prétendoit dorénavant
„ d'y conserver, étoit celui qui regar-
„ doit les ennemis de l'Etat, avec les-
„ quels il déclaroit qu'il n'auroit ni
„ union, ni même commerce; qu'il
„ ne prétendoit pas qu'on lui eût grande
„ obligation de ce sentiment, parce
„ qu'il sentoit ses forces & qu'il con-
„ noissoit qu'il n'avoit aucun besoin
„ de leurs secours; que par cette con-
„ sidération, & encore plus par celle
„ du mal que la liaison avec les Etran-
„ gers, peut toujours faire à la Cou-
„ ronne, il n'approuvoit, ni ne con-
„ couroit à rien de ce que M. le Prince
„ avoit fait à cet égard; mais qu'à la

1652. „ reserve de cet article, il étoit r
„ de ne plus garder de mesure
„ de faire comme lui ; de leve
„ hommes & de l'argent, de se r
„ maître du Bureau, de se sai
„ deniers du Roi, & de traiter c
„ ennemis ceux qui s'y oppose
„ en quelque forme & manie
„ ce pût être. Je croyois que S.
„ pouvoit ajouter, que la Com
„ n'ignoroit pas que le Peuple d
„ ris, étant aussi bien intentionn
„ lui qu'il l'étoit, il lui étoit plu
„ d'éxécuter ce qu'il proposoit, q
„ le dire, mais que la considé
„ qu'il avoit pour elle, faisoit
„ vouloit bien lui donner part de
„ solution, avant que de la po
„ l'Hôtel de Ville, où il étoit
„ de la déclarer dès l'après-dîné
„ d'y délivrer en même-temps les
„ missions. Je supplie Monsieur d
„ ressouvenir, que lorsque je lui
„ posai ce parti, je pris la liberté
„ l'assurer sur ma tête, que ce disco
„ étant accompagné des circonsta
„ que je lui marquai en même-te
„ c'est à-dire, d'Assemblée de Noble
„ de Clergé, de Peuple, ne recevr
„ pas un mot de contradiction. J'a
„ plus loin, & je me souvins que je



„ dis, que le Parlement qui n'y don- 1652.
„ neroit le premier jour que par éton-
„ nement, y donneroit le second du
„ meilleur de son cœur. Les Compa-
„ gnies sont ainsi faites, & je n'en ai
„ vu aucune, dans laquelle trois ou
„ quatre jours d'habitude ne fassent re-
„ cevoir pour naturel, ce qu'elles n'ont
„ même commencé que par contrainte.
„ Je représentai à Monsieur, que quand
„ il auroit mis ses affaires en cet état,
„ il ne devroit plus craindre que le
„ Parlement se séparât de lui; qu'il ne
„ pourroit plus appréhender d'être livré
„ à la Cour, par les négociations des
„ différentes cabales du parti des Prin-
„ ces, puisque ceux du Parlement qui
„ étoient dans les intérêts de la Cour,
„ en auroient un trop personnel &
„ trop proche, pour laisser pénétrer
„ leurs sentiments; & puisque Mr. le
„ Prince seroit lui-même si dépendant
„ de S. A. R., que son principal soin
„ seroit de le ménager. Car il n'y au-
„ roit, à mon opinion, aucun lieu d'ap-
„ préhender qu'il se fût racommodé à
„ la Cour, si Monsieur eût pris ce parti,
„ vu l'état des choses, la force de ce-
„ lui de Monsieur, la Déclaration du
„ Public, & les mesures secretes que
„ S. A. R. eut pu garder avec lui. Elle

1652. „ sçait mieux que personne si elle
„ pas maîtresse absolue du Peup
„ Paris ; & si, quand il lui plai
„ parler décisivement en Fils de
„ ce, & en Fils de France, qu
„ & qui se sent Chef d'un grand
„ il y a un seul homme dans le
„ ment & dans l'Hôtel de Ville
„ ose, je ne dis pas lui résister,
„ le contredire. Elle n'aura pas
„ doute, oublié que je lui avois
„ posé en même-temps des pré
„ pour le dehors, qui n'étoient ni
„ gnés, ni difficiles : le ralliem
„ débris des troupes de Mr. de
„ trose, le licentiement de cell
„ Neubourg, la déclaration de
„ ou dix des plus grandes Vill
„ Royaume. Monsieur n'a pas
„ entendre à ce parti, parce qu
„ croit d'une suite trop dange
„ pour l'Etat. Dieu veuille que
„ qu'il a pris ne lui soit pas plus
„ gereux, & que la confusion o
„ paremment elle le jettera, ne
„ plus à craindre que la commo
„ dans laquelle il y auroit au m
„ un Fils de France au gouvernail
„ vois dans Paris 300 Officiers à m
„ & le Vicomte de Lamet avoit m
„ nagé 2000 Chevaux, du licentieme

„ de Neubourg. J'étois encore assuré 1652.
„ des Villes de Limoges, de Marvil-
„ le, de Senlis, & de Toulouse.

Voilà ce que j'écrivis sur la table du Cabinet des Livres en moins de deux heures. Je le lus à Monsieur en présence de M. le Président Bellievre qui l'approuva, & l'appuya avec bien plus de force que je n'avois fait moi-même. La contestation s'échauffa, Monsieur soutenant que sans un fracas de cette nature, c'est ainsi qu'il l'appella, empêcheroit bien que le Parlement ne se déclarât contre la marche des troupes de M. de Nemours, qui étoit ce qu'il appréhendoit plus que toutes choses, parce qu'il y alloit joindre les siennes. Vous verrez qu'il ne se trompa pas dans cette vue. Il est vrai encore, que je ne fus pas moins trompé sur un autre chef; car je soutins toujours à Monsieur avec le Président Belliévre qui étoit de mon avis, qu'il ne seroit pas en son pouvoir d'empêcher, que le Parlement ne procédât à l'exécution de la Déclaration contre M. le Prince, quoiqu'il eût donné Arrêt, par lequel il s'engageoit de ne le pas faire, jusqu'à ce que le Cardinal fût hors du Royaume. Car la Cour trouva si peu de jour à cette exécution du côté

1652. du Parlement, qu'elle n'osa même la lui proposer.

Ces succès contribuerent beaucoup à sa perte, car ils l'endormirent, & ils ne le sauverent pas. J'entrerai dans la suite de ce détail, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa dans cette conversation touchant ma promotion au Cardinalat, de cette promotion qui se fit justement en ce tems-là.

Monsieur qui étoit l'homme du monde le plus éloigné de croire que l'on fût capable de parler sans intérêt, me dit dans la chaleur de la dispute, qu'il ne concevoit pas celui que je pouvois m'imaginer dans un parti, qui en rompant toutes mesures avec la Cour, feroit assurément révoquer ma nomination. Je lui répondis, que j'étois à l'heure qu'il étoit Cardinal, ou que je ne le serois de long-temps; mais que je le suppliois d'être persuadé que quand ma promotion dépendroit de ce moment, je ne changerois en rien mes sentiments, parce que je les lui disois pour son service, & nullement pour mes intérêts. „ Et vous n'avez, Monsieur, ajoutai-je, pour vous bien „ persuader de cette vérité, qu'à vous „ ressouvenir, s'il vous plaît, que le

„ propre jour que la Reine m'a nom- 1652.
„ mé, je lui ai déclaré à elle-même,
„ que je ne quitterois jamais votre
„ service en vous donnant le conseil,
„ que je croirois le plus conforme à
„ votre gloire. Je crois que je lui tiens
„ aujourd'hui fidellement ma parole,
„ & pour vous le faire voir, je sup-
„ plie très-humblement V. A. R. de
„ lui envoyer le Mémoire que je viens
„ d'écrire.

Monsieur eut honte de ce qu'il m'avoit dit. Il me fit mille honnêtetés. Il jetta le Mémoire dans le feu, & il sortit du Cabinet tout aussi aheurté, (me dit à l'oreille le Président Belliévre) qu'il y étoit entré.

Je viens de vous dire, que j'avois répondu à Monsieur que j'étois Cardinal à l'heure où je lui parlois, ou que je ne le serois de long-temps. Je ne m'étois trompé que de peu; car je le fus effectivement cinq ou six jours après. J'en reçus la nouvelle le dernier de ce mois de Février, par un Courier que le Grand Duc me dépêcha. Je vous dirai comme la chose se passa à Rome, après que je vous aurai fait des excuses de vous avoir sans doute autant ennuyé que j'ai fait, & par la longueur de ce dernier Mémoire, &

1652. par celle du discours de Monsieur M. Damville, qui sont remplis de mille circonstances, que vous aurez déja trouvées comme semées dans les différents endroits de cet Ouvrage. Mais comme la plûpart de ces circonstances sont celles qui ont formé ce corps monstrueux & presque incompréhensible, même dans le genre du merveilleux historique, dans lequel il semble que tous les membres n'ayent pu avoir aucuns mouvements qui leur fussent naturels, & même qui ne fussenr contraires les uns aux autres; j'ai cru qu'il éroit même heureux de rencontrer, dans le cours de cette narration, une matiere qui m'obligeât de les ramasser toutes ensemble, afin que vous pussiez, avec plus de facilité, découvrir d'un coup-d'œil ce qui n'étant que répandu dans les lieux différents, offusque la vérité de l'histoire par des contradictions que rien ne peut jamais bien démêler, que l'assemblage des raisonnements & des faits. Je reviens à ma promotion.

Vous avez vu dans le second volume de cette Histoire, que j'avois envoyé à Rome l'Abbé Charier, qui trouva la face de cette Cour tout-à-fait changée, par la retraite plutôt que par la disgrace de

la * Signora Olimpia, belle-sœur du † 1652.
Pape innocent, qui s'étoit laissée toucher à des manieres de reprimande, que l'Empereur, à l'instigation des Jésuites, lui avoit fait faire, par son Nonce à Vienne. Il ne voyoit plus la Signora; & il soulageoit le cruel ennui que l'on a toujours cru qu'il en avoit, par des conversations assez fréquentes avec la ‡ Princesse de Rossane, femme de son Neveu, qui quoique très-spirituelle, n'approchoit pas du génie de la Signora, mais qui en recompense étoit beaucoup plus jeune &

* Donna Olimpia Maldachini, femme du Seigneur Pamfilio, frere du Pape Innocent X, qu'elle gouverna à sa fantaisie durant son Pontificat. Les plaintes & les railleries qu'on fit du Pape, à cette occasion, l'obligerent à éloigner cette Dame. Entr'autres Pieces satyriques on fit frapper une Médaille, dans laquelle on avoit représenté Donna Olimpia, revêtue des ornements pontificaux & le Pape filant une quenouille. Donna Olimpia mourut de peste à Orviete en 1656.

† Jean-Baptiste Pamfilio, élu Pape en 1643, à la place d'Urbain VIII, & mort en Janvier 1655.

‡ Femme du Prince Camillo, Neveu du Pape. Cette Dame, la Signora Olimpia, & les Princesses Ludovici & Giustiniani, que l'on voyoit sans cesse au Vatican, donnerent lieu à Basquin de dire à Marforio, *se tu vuoi far il Ruffiano, troverai donne al Vaticano.*

1652. beaucoup plus belle. Elle s'acquit effectivement du pouvoir sur son esprit, & au point que la Signora Olimpia en eut une cruelle jalousie, qui en donnant encore de nouvelles lumieres à son esprit, déja extrêmement éclairé & habile par lui-même, lui fit enfin trouver le moyen de ruiner sa belle-fille auprès du Pape, & de rentrer dans sa premiere faveur. Ma nomination tomba justement dans ce temps, où celle de Madame la Princesse de Rossane étoit la plus forte; & il parut en cette occasion que la fortune voulut réparer la perte que j'avois faite en la personne de Pancirolle. C'est le seul endroit de ma vie où je l'aie trouvée favorable. Je vous ai dit ailleurs les raisons pour lesquelles j'avois lieu de croire que Madame la Princesse de Rossane me le pouvoit être, & sans comparaison davantage que la Signora Olimpia, qui ne faisoit rien qu'à force d'argent, & vous croyez aisément qu'il n'eût pas été aisé de me résoudre à en donner pour un Chapeau. L'Abbé Charier trouva à Rome tout ce que j'y avois espéré de Madame de Rossane, & le premier avis qu'elle lui donna, fut de se défier au dernier point de l'Ambassadeur qui joignoit aux ordres secrets que

la Cour lui avoit donnés contre moi, 1652.
la passion effrenée qu'il avoit lui-même pour la Pourpre. L'Abbé Charier profita très-habilement de cet avis ; car il joua toujours l'Ambassadeur, en lui témoignant une confiance abandonnée, & en lui faisant voir en même-temps la promotion très-éloignée. La haine que le Pape avoit conservé depuis long-temps pour la personne de M. le Cardinal Mazarin, contribua à ce jeu, & l'intérêt de Monsignor Chigi, Secrétaire d'Etat, qui a été depuis Alexandre VII, y concourut aussi avec beaucoup d'effet. Il étoit assuré du Chapeau pour la premiere promotion, & il n'oublia rien de ce qui la pouvoit avancer. Monsignor Azolini, qui étoit Secrétaire des Brefs, & qui avoit été attaché à Pancirolle, avoit hérité de son mépris pour le Cardinal, & de sa bonne volonté pour moi. Ainsi M. le Bailli de Valancey fut amusé ; & il ne fut même averti de la promotion, qu'après qu'elle fut faite. Le Pape Innocent m'a dit qu'il sçavoit de science certaine, qu'il avoit dans sa poche la Lettre du Roi, pour la révocation de ma nomination, avec ordre toutefois de ne la pas rendre que dans la derniere nécessité & à l'entrée du Consis-

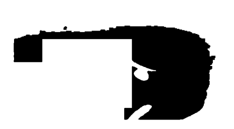
1652. toire, où les Cardinaux seroient déclarés; & l'Abbé Charier m'avoit dépêché deux Couriers pour me donner le même avis. Ce qui est constant, & que j'ai sçu depuis par Champfleury, Capitaine des Gardes de M. le Cardinal, qu'aussi-tôt qu'il eut reçu la nouvelle de ma promotion, qu'il apprit à Saumur, il lui commanda à lui Champfleury d'aller chez la Reine en diligence, & de la conjurer de sa part de se contraindre & d'en faire paroître de la joie.

Je ne puis m'empêcher dans cet endroit de rendre honneur à la vérité, & de faire justice à mon imprudence, qui faillit à me faire perdre le Chapeau. Je m'imaginai, & très-mal à propos, qu'il n'étoit pas de la dignité du poste où j'étois de l'attendre, & que ce petit délai, de trois ou quatre mois, que Rome fut obligé de prendre pour régler une promotion de 16 sujets, n'étoit pas conforme aux paroles qu'elle m'avoit données, ni aux recherches qu'elle m'avoit faites. Je me fâchai, & j'écrivis une Lettre offensive à l'Abbé Charier, sur un ton qui n'étoit assurément ni du bon sens, ni de la bienséance. C'est la piece la plus passable pour le stile, de toutes celles que jaye jamais

faites; je l'ai cherchée pour l'insérer 1652.
ici, & je ne l'ai pu retrouver. La sagesse de l'Abbé Charier, qui la supprima à Rome, fit qu'elle me donna de l'honneur par l'événement, parce que tout ce qui est haut & audacieux est toujours justifié, & même consacré par le succès. Il ne m'empêcha pas d'en avoir une véritable honte, je la conserve encore, & il me semble que je répare en quelque façon ma faute en la publiant. Je reprens le fil de ma narration.

J'en étois demeuré, ce me semble, au 16 Février de l'année 1652. Il y eut le lendemain 17 une Assemblée des Chambres, dans laquelle vous verrez, à mon avis, plus que suffisamment, comme dans un tableau racourci, ce qui se passa dans toutes celles qui furent même assez fréquentes depuis ce jour, jusqu'au 1 Avril. Monsieur y prit d'abord la parole, pour représenter à la Compagnie, que la Lettre du Roi qui y avoit été lue le 15, & qui le taxoit de donner la main à l'entrée des ennemis dans le Royaume, ne pouvoit être que l'effet des calomnies dont on le noircissoit dans l'esprit de la Reine: que les gens de guerre que Mr. de Nemours amenoit, étoient des Al-

1652. lemands, auxquels on ne pouvoit
donner ce nom. Voilà ce qui oc
proprement toutes les Assemblées
je viens de vous parler. Le Prés
de Bailleul qui présidoit, les com
çant presque toutes par l'éxagé
de la nécessité de délibérer sur la
tre de S. M. les Gens du Roi concl
toujours à commander aux Co
nes, de courre sus aux troupes d
de Nemours, & Monsieur ne se l
point de soutenir qu'elles n'étoient
Espagnoles ; & qu'après la Décla
qu'il faisoit, qu'aussi-tôt que le C
nal seroit hors du Royaume, e
mettroient à la solde du Roi, il
fort superflu d'opiner sur leur
Cette contention recommençoit
que tous les jours, même à diffé
reprises ; & il est vrai, comme je v
de vous le dire, que Monsieur en é
toujours la délibération. Mais il
vrai aussi que ce faux avantage l'a
sa, & qu'il fut si aise d'avoir ce qu
lui avoit soutenu qu'il n'auroit p
qu'il ne voulut pas seulement ex
ner, si ce qu'il avoit lui suffisoit ; c
à-dire, qu'il ne distingua pas assez
tre la connivence & la Déclaration
Parlement. Le Président de Bellievre
dit très-sagement 12 ou 15 jours apr

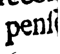


la converſation dont je viens de vous parler : que lorſque l'on a à combattre l'Autorité Royale..... peut être très-pernicieuſe par l'événement, il lui expliqua ce *Dictum* très-ſenſément. Vous en voyez la ſubſtance d'un coup d'œil. Hors la conteſtation dont je viens de vous rendre compte, dans laquelle il y eut toujours quelque grain de ce Contradictoire, que je vous ai tant de fois expliqué, il n'y eut rien dans toutes ces Aſſemblées des Chambres, qui ſoit digne, à mon ſens, de votre curioſité. On lut en quelques-unes les réponſes que la plûpart des Parlements de France firent en ce temps-là à celui de Paris, toutes conformes à ſes intentions, en ce qu'ils lui donnoient part des Arrêts qu'ils avoient rendus contre le Cardinal. On employa les autres à pourvoir à la conſervation des fonds deſtinés au payement des rentes de l'Hôtel de Ville, & des gages des Officiers. On réſolut dans celle du 13 de Mars, de faire ſur ce ſujet une Aſſemblée des Cours Souveraines dans la Chambre de S. Louis. Je ne me trouvai à aucunes de celles qui furent faites depuis le 1 de Mars, & parce que le Cérémonial Romain ne permet pas aux Cardinaux de ſe trouver en aucu- 1652.

1652. nes Cérémonies publiques, jusqu'à-
qu'ils ayent reçu le Bonnet, & par
que cette dignité ne donnant auc
rang au Parlement, que lorsque l'
y suit le Roi, la place que je n'y po
vois avoir en son absence, que co
me Coadjuteur, qui est au-dessous
celle des Ducs & Pairs, ne se fut p
bien accordée avec la prééminence
la Pourpre.

Je vous avoue que j'eus une jo
sensible d'avoir un prétexte & mê
une raison, de ne me plus trouve
ces Assemblées, qui dans la véri
étoient devenues des cohues, non p
seulement ennuyeuses, mais insupp
bles. Je vous ferai voir que dans
suite elles n'eurent pas beaucoup p
d'agréments, après que j'aurai to
le plus légérement qu'il me sera pos
ble, un petit détail qui concerne P
ris, & quelque chose en général q
regarde la Guyenne.

Vous vous pouvez ressouvenir q
je vous ai parlé de Mr. de Chavign
dans le second volume de cet Ouvrag
& que je vous ai dit qu'il se retira e
Touraine, un peu après que le R
eut été déclaré Majeur. Il ne trouv
pas le secret de s'y sçavoir ennuye
mais il s'y ennuya beaucoup en récom


pens



pense, & au point, qu'il revint à Paris, 1652.
aussi-tôt qu'il en eut un prétexte; & ce prétexte fut la nécessité qu'il trouva dans les avis que M. de Gaucourt lui donna, de remédier aux Cabales que je faisois auprès de Monsieur, contre les intérêts de M. le Prince. Ce M. de Gaucourt étoit homme de grande naissance, car il étoit de la Maison de ces puissants & anciens Comtes de Clermont en Beauvoisis, si fameux dans nos Histoires. Il avoit de l'esprit & du sçavoir faire; mais il s'étoit trop érigé en Négociateur, ce qui n'est pas toujours la meilleure qualité pour la Négociation. Il étoit attaché à M. le Prince: il avoit à Paris sa principale correspondance; & son principal soin fut, au moins à ce qui m'en parut, de me ruiner dans l'esprit de Monsieur. Comme il n'y trouvoit pas de facilité, il eut recours à Mr. de Chavigny qui revint à Paris en diligence, ou par cette raison, ou sous ce prétexte. M. de Rohan qui y arriva dans ce temps-là, très-satisfait de la défense d'Angers, quoiqu'elle eut été très-médiocre, se joignit à eux pour ce même effet. Ils m'attaquerent en forme comme fauteur couvert du Mazarin, & pendant que leurs Emissaires gagnoient ceux de la lie du

1652. Peuple, qu'ils pouvoient corrompr
par argent, ils n'oublierent rien pou
ébranler Monsieur par leurs calomnies
qui étoient appuyées de toute l'intrigu
du Cabinet, dans laquelle Ravai, Bel
& Goulas, partisans de Mr. le Prince
n'étoient point ignorants. J'éprouvai e
cette rencontre, que les plus habile
Courtisans peuvent être de fort grosse
dupes, quand ils se fondent trop su
leurs conjectures. Celles que ces Me
sieurs tirerent de ma promotion au Ca
dinalat furent, que je n'avois obtenu
le Chapeau, que par le moyen des en
gagements que j'avois pris avec la Cour
Ils agirent sur ce principe; ils me dé
chirerent auprès de Monsieur, sur ce
tître. Comme il en sçavoit la vérité
il s'en moqua. Ils m'établirent dans son
esprit au lieu de m'y perdre; parce
qu'en fait de calomnie, tout ce qui n
nuit pas sert à celui qui est attaqué; &
vous allez voir le piége que les atta
quants se tendirent à eux-mêmes
cette occasion. Je disois un jour à Mon
sieur, que je ne concevois pas comm
il ne se lassoit pas de toutes les sottise
qu'on lui disoit tous les jours contr
moi, sur le même ton; & il me répon
dit: *Ne comptez-vous pour rien le plais*
que l'on a à connoître tous les matin



la méchanceté des gens, couverte du 1652.
nom de zéle ; & tous les soirs leurs sottises déguisées en pénétrations ? Je dis à Monsieur, que je recevois cette parole avec respect, & comme une grande & belle leçon pour tous ceux qui avoient l'honneur d'approcher des grands Princes.

Ce que les Serviteurs de M. le Prince faisoient contre moi parmi le Peuple, faillit à me coûter plus cher. Ils avoient des criailleurs à gages, qui m'étoient plus incommodes en ce temps-là, qu'ils ne l'avoient été auparavant, parce qu'ils n'osoient paroître devant la nombreuse suite de Gentilshommes & de livrées qui m'accompagnoient. Comme je n'avois pas encore reçu le Bonnet, que les Cardinaux François ne prennent que de la main du Roi, à qui le Courier du Pape est dépêché à cet effet, je ne pouvois plus marcher qu'*incognito*, selon les régles du Cérémonial ; & ainsi lorsque j'allois au Luxembourg, c'étoit toujours dans un Carrosse gris & sans livrées, & je montois même dans le Cabinet des Livres, par le petit degré qui répond dans la Galerie ; afin d'éviter le grand escalier & le grand appartement. Un jour que j'y étois avec Monsieur, Bruneau y entra tout effaré,

1652. pour m'avertir qu'il y avoit dans la Cou
une assemblée de deux ou trois cent
de ces criailleurs, qui disoient que je
trahissois Monsieur, & qu'ils me tue-
roient.

Monsieur me parut consterné à ce
nouvelle. Je le remarquai, & l'exem
du Maréchal de Clermont assom
entre les bras du Dauphin, qui
au plus ne pouvoit pas avoir eu plu
de peur que j'en voyois à Monsieur
me revenant dans l'esprit, je pris le
parti que je crus le plus sûr, quoiqu
parut plus hazardeux; parce que je n
doutai point que la moindre apparen
que S. A. R. laisseroit échapper
frayeur, ne me fît assassiner; & pa
que je doutai encore moins que l'
préhension de déplaire à ceux
crioient contre le Mazarin, don
redoutoit le murmure, jusqu'au ri-
cule, joint à son naturel qui craignoit
tout, ne lui en fît donner beaucoup
plus qu'il n'en falloit pour me perdre.
Je lui dis, que je le suppliois de me
laisser faire, & qu'il verroit dans peu
quel mépris l'on devoit faire de ces
canailles achetées à prix d'argent. Il
m'offrit ses Gardes, mais d'une maniere
à me faire juger que je lui faisois fort
bien ma cour, de ne les pas accepter.

Je descendis, quoique M. le Maréchal 1652.
d'Estampes se fût jetté à genoux devant moi, pour m'en empêcher; je descendis, dis-je, avec Château-Renaut & d'Hagueville, qui étoient seuls avec moi, & j'allai droit à ces séditieux, en leur demandant qui étoit leur Chef? Un gueux d'entr'eux qui avoit une vieille plume jaune à son chapeau, me répondit insolemment: *C'est moi.* Je me tournai du côté de la rue de Tournon, en disant: *Gardes de la porte, que l'on me pende ce coquin à ces grilles.* Il me fit une profonde révérence: il me dit qu'il n'avoit pas cru manquer au respect qu'il me devoit; qu'il étoit venu seulement avec ses camarades pour me dire, que le bruit couroit que je voulois mener Monsieur à la Cour, & le raccommoder avec le Mazarin; qu'ils ne le croyoient pas; qu'ils étoient mes serviteurs, & prêts à mourir pour mon service, pourvu que je leur promisse d'être toujours bon Frondeur. Ils m'offrirent de m'accompagner: mais je n'avois pas besoin de cette escorte pour le voyage que j'avois résolu, comme vous l'allez voir. Il n'étoit pas au moins fort long, car Madame de la Vergne, mere de Madame de la Fayette, & qui avoit épousé en secondes noces le

1652. Chevalier de Sevigné, logeoit où loge présentement Madame sa fille. Cette Madame de la Vergne étoit honnête femme dans le fond, mais intéressée au dernier point, & plus susceptible de vanité, pour toutes sortes d'intrigues, sans exception, que femme que j'aye jamais connue. Celle dans laquelle, je lui proposai ce jour-là de me rendre de bons offices, étoit d'une nature à effaroucher d'abord une prude. J'assaisonnai mon discours de tant de protestations de bonnes intentions & d'honnêteté, qu'il ne fut pas rebutté; mais aussi ne fut-il reçu, que sous les promesses solemnelles que je fis, de ne prétendre jamais qu'elle étendît les services que je lui demandois au-delà de ceux que l'on peut rendre en conscience, pour procurer une bonne, chaste, pure, & sainte amitié. Je m'engageai à tout ce qu'on voulut. On prit mes paroles pour bonnes, & l'on se sçut même très-bon gré d'avoir trouvé une occasion toute propre à rompre dans la suite le commerce que j'avois avec Madame de Pomereux, que l'on ne croyoit pas si innocent. Celui dans lequel je demandai que l'on me servît, ne devoit être que tout spirituel & tout Angélique; car c'étoit celui de

* Mademoiselle de la Loupe, que vous avez vue depuis sous le nom de Madame d'Olonne. Elle m'avoit fort plu quelques jours auparavant, dans une petite assemblée qui s'étoit faite dans le Cabinet de Madame; elle étoit jolie, précieuse par son air, & sa modestie. Elle logeoit tout proche de Madame de la Vergne; elle étoit amie intime à Mademoiselle sa fille; elle avoit même percé une porte par laquelle elles se voyoient sans sortir du logis; l'attachement que Mr. le Chevalier de Sevigné avoit pour moi, l'habitude que j'avois dans sa maison, & ce que je sçavois de sa femme, contribuerent beaucoup à mes espérances. Elles se trouverent vaines par l'événement; car bien que l'on ne m'arrachât pas les yeux, bien que l'on ne m'étouffât pas à force de m'interdire les soupirs, bien que je m'apperçusse à de certains airs que l'on n'étoit pas fâché de voir la Pourpre soumise, toute armée & toute éclatante qu'elle étoit, on se tint toujours sur un pied de sévérité, ou plutôt 1652.

* Catherine Henriette d'Angênes, fille aînée de Charles d'Angênes, Baron de la Loupe. Cette Dame est fameuse par ses galanteries & par l'*Hist. Amoureuse des Gaules*, de Mr. de *Bussy*.

1652. de modestie, qui me lia la langue, quoiqu'elle fût assez libertine; ce qui doit étonner ceux qui n'ont point connu Mademoiselle de la Loupe, & qui n'ont ouï parler que de Madame d'Olonne. Cette historiette n'est pas trop, comme vous voyez, à l'honneur de ma galanterie. Je passe pour un moment aux affaires de Guyenne.

Comme je fais profession de ne vous rendre compte précisément que de ce que j'ai vu moi-même, je ne toucherai ce qui se passa en ce pays-là que fort légérement, & simplement autant qu'il est nécessaire de le faire, pour vous faire mieux entendre ce qui y a eu du rapport du côté de Paris. Je ne puis pas même vous assurer si je serai bien juste dans le peu que je vous en dirai, parce que je n'en parlerai que sur des mémoires qui peuvent ne l'être pas eux-mêmes. J'ai fait tout ce qui a été en moi, pour tirer de M. le Prince le détail de ses actions de guerre, dont les plus petites ont toujours été plus grandes que les plus héroïques des autres hommes, & ce seroit avec une joie sensible que j'en releverois, & que j'en honorerois cet Ouvrage. Il m'avoit promis de m'en donner un extrait, & il l'auroit fait, à mon sens, si l'inclination

& si la facilité qu'il a à faire des merveilles, n'étoient égalées par l'aversion & par la peine qu'il a à les raconter. 1652.

Je vous ai dit que M. le Comte d'Harcourt commandoit les Armées du Roi en Guyenne, & qu'il y avoit les troupes de l'Europe les plus aguerries. Toutes celles de M. le Prince étoient de nouvelles levées, à la réserve de ce que M. de Marcin avoit amené de Catalogne, qui ne faisoit pas un Corps assez considérable pour pouvoir s'opposer à celles du Roi. M. le Prince, à le bien prendre, soutint les affaires, par sa seule personne. Vous avez vu ci-dessus qu'il s'étoit saisi de Saintes. Il laissa, pour y commander, M. le Prince de Tarente. Il retourna en Guyenne & se campa auprès de Bourg. Le Comte d'Harcourt l'y suivit & détacha le Chevalier d'Aubeterre pour le reconnoître. Ce Chevalier fut repoussé par le Régiment de Baltazar, qui donna le temps à M. le Prince de se poster sur une hauteur, où il fit paroître son Corps si grande quoiqu'il fut très-petit, que le Comte d'Harcourt ne l'y osa attaquer. Il se retira à Libourne après cette action, qui fut d'un très-grand Capitaine. Il y laissa quelque Infanterie, & il alla à Bergerac, place fameuse par les Guerres

1652 de Religion, & il fit travailler à en-
ver les fortifications. * M. de St. L
Lieutenant du Roi en Guyenne,
qu'il pourroit surprendre M. le Pr
de Conty qui étoit logé avec de
velles troupes à Caude-coste près d'A
& il s'avança de ce côté-là avec
hommes de pied & 700 Chevaux,
meilleurs qui fussent dans l'Armée
Roi. Il fut surpris lui-même, par M
Prince qui fut averti de son dess
& qu'il vit au milieu de ses quarti
avant qu'il eût eu la premiere
velle de sa marche. Il ne s'ébranla
néanmoins; il se posta sur une h
teur, sur laquelle on ne pouvoit
que par un défilé. On passa pres
tout le jour à escarmoucher, pend
que M. le Prince attendoit trois
nons qu'il avoit mandés d'Agen. Il
avoit un pressant besoin, car il n'av
en tout avec lui, en comptant les tr
pes de M. le Prince de Conty, que
Hommes de pied & 2000 Chevau
toutes gens de nouvelle levée. La
blesse ne donne pas pour l'ordinaire
hardiesse; celle de M. le Prince fit p
en cette occasion, car elle lui don

* François d'Espinay, Marquis de saint-L
Lieutenant de Roi en Guienne, Gouvern
de Perigord, mort en 1670.



de la vanité; & c'est, je crois, la seule 1652.
fois de sa vie qu'il en a eu. Il se ressouvint que la frayeur, que sa présence pourroit inspirer aux ennemis les pourroit ébranler. Il leur renvoya quelques prisonniers qui leur rapporterent, qu'il étoit là en personne. Il les chargea en même temps, ils pliérent d'abord, & on peut dire qu'il les renversa moins, par le choc de ses armes, que par le bruit de son nom. La plûpart de l'Infanterie se jetta dans Miradoux, où elle fut assiégée incontinent. Les Régiments de Champagne & de Lorraine, que M. le Prince ne vouloit recevoir, qu'à discrétion, défendirent cette méchante place avec une valeur incroyable, & ils donnerent le temps à M. le Comte d'Harcourt de la secourir. M. le Prince envoya son Artillerie & ses bagages à Agen: il mit des garnisons dans quelques petites places qui pouvoient incommoder les ennemis; & ensuite sur le soir, il se rendit lui-même à Agen, ayant avec lui Messieurs de la Rochefoucaut, de Marcin & de Montespan, pour observer les desseins de M. le Comte d'Harcourt, qui laissa de son côté quelques troupes au siege de Staffort, ce me semble, & de la Plume; & qui avec les autres, fit attaquer quelques forti-

1652. fications que l'on avoit commencés à l'un des fauxbourgs d'Agen, par Messieurs de Lislebonne, le Chevalier de Crequy, & Coudrai-Montpensier. Ils se signalerent à cette attaque, qui fut faite en présence de M. le Prince; mais ils furent repoussés avec une vigueur extraordinaire, & le Comte d'Harcourt alla se consoler de sa perte, par la prise de ces deux ou trois petites places, dont je vous ai parlé ci-dessus.

M. le Prince qui avoit fait le dessein de revenir à Paris, pour les raisons que je vous vais dire, se résolut de laisser, pour commander en Guyenne, M. le Prince de Conti & M. de Marcin en qualité de Lieutenant-Général sous son frere, mais il crut qu'il seroit à propos, avant qu'il partît, de s'assurer tout-à-fait d'Agen, qui s'étoit à la vérité déclaré pour lui, mais qui n'ayant point de Garnison, pouvoit à tout moment changer de parti. Il gagna les Jurats qui consentirent qu'il fît entrer dans la Ville, le Régiment de Conti. * Le peuple, qui ne fut pas du sentiment de ces Magistrats, se souleva, & il fit des barricades. M. le Prince dit qu'il courut plus de fortune en

* Voyez Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne.*



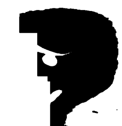
cette occasion, qu'il n'en auroit couru dans une bataille. Je ne me ressouviens pas du détail, & ce que je m'en puis remettre, est que Mrs. de la Rochefoucaut, de Marcin & de Montespan haranguerent dans l'Hôtel de Ville, & qu'ils calmerent la sédition à la satisfaction de M. le Prince. Je reviens à son voyage. 1652.

Messieurs de Rohan, de Chavigny & de Gaucourt le pressoient par tous les couriers, de ne pas s'abandonner si absolument aux affaires des Provinces, qu'il ne songeât à celles de la Capitale, qui étoit en tout sens la Capitale. M. de Rohan se servit de ce mot dans une de ses Lettres que je surpris. Ces Messieurs étoient persuadés que je rompois toutes leurs mesures auprès de Monsieur qui, à la vérité, rejettoit tout ce qu'il ne vouloit pas faire pour les intérêts de M. le Prince, sur les ménagements, que le poste où j'étois à Paris, l'obligeoit d'avoir pour moi. Il m'a confessé quelquefois, parlant à moi-même, qu'il se servoit de ce prétexte en certaines occasions; & il y en eut même, où il me força, à force de me persécuter, à donner des apparences qui pussent confirmer ce qu'il leur vouloit persuader. Je lui représentai plusieurs

1652. fois, qu'il feroit tant par ses journées, qu'il obligeroit M. le Prince de venir à Paris, qui étoit de toutes les choses du monde, celle qu'il craignoit le plus. Mais comme le présent touche toujours sans comparaison davantage les ames foibles, que l'avenir même le plus proche, il aimoit mieux s'empêcher de croire que M. le Prince pût faire ce voyage dans quelque temps, que de se priver du soulagement qu'il trouvoit dans le moment même, à rejetter sur moi les murmures & les plaintes, que ses Ministres lui faisoient sur mille choses, à tous les instants. Ces Ministres qui se trouverent bien plus fatigués que satisfaits de ses méchantes defaites, presserent M. le Prince au dernier point d'accourir lui-même au besoin pressant; & leurs instances furent puissamment fortifiées, par les nouvelles qu'il reçut en même temps de M. de Nemours, & qu'il est bon de traiter un peu en détail.

M. de Nemours entra en ce temps-là, sans aucune résistance dans le Royaume, toutes les troupes du Roi étant divisées; & quoique M. d'Elbeuf & Mrs. d'Aumont, d'Igbi, & de ‡ Vau-

‡ De Nettancourt de Vaubecour.



becour en eussent à droit & à gauche, 1652
il pénétra jusques à Mantes, & il y passa la Seine, sur le pont qui lui fut livré par M. le Duc de Lude, Gouverneur de la Ville, & mécontent de la Cour : parce que l'on avoit ôté les Sceaux à son beau-pere. Il campa à Houdan, & il vint à Paris avec M. de Tavanes, qui commandoit ce qu'il avoit conservé de troupes de M. le Prince, & * Clinchamp qui étoit Officier-Général dans les Etrangers.

Voilà le premier faux pas que cette armée fit; car si elle eût marché sans s'arrêter, & que M. de Beaufort l'eût jointe avec les troupes de Monsieur, comme il la joignit depuis, elle eût passé la Loire sans difficulté, & eût fort embarrassé la marche du Roi. Tout contribua à ce retardement : l'incertitude de Monsieur qui ne pouvoit se déterminer pour l'action, même dans les choses les plus résolues; l'amour de Madame de Montbazon, qui amusoit à Paris M. de Beaufort : la puérilité de M. de Nemours, qui étoit bien-aise de montrer son bâton de Général à Madame de Chastillon, & la fausse politique de Chavigny qui croyoit

* Le Marquis de Clinchamp.

1652. qu'il seroit beaucoup plus maître de l'esprit de Monsieur, quand il lui ébloui-roit les yeux par ce grand nombre d'écharpes de couleurs toutes différentes (ce fut le terme dont il se servit en parlant à Croissy, qui fut assez imprudent pour me le redire, quoiqu'il fût beaucoup plus dans les intérêts de M. le Prince que dans les miens.) Je ne tins pas le cas secret à Monsieur, qui en fut fort piqué. Je pris ce temps pour le supplier de trouver bon, que je fisse voir en sa présence à ces Messieurs, qu'ils n'étoient point en état d'éblouir les yeux, sans comparaison moins forts, en tous sens, que les siens. Comme il me vouloit faire expliquer, on vint lui dire que Mrs. de Beaufort & Nemours étoient dans sa chambre. Je l'y suivis quoique ce ne fut pas ma coutume, parce que je n'avois pas encore le Bonnet; & comme on entra en conversation publique, car il y avoit du monde jusques à faire foule, je mis mon chapeau sur ma tête aussi-tôt qu'il eut mis le sien. Il le remarqua, & à cause de ce que je venois de lui dire, & à cause que je ne l'avois jamais voulu faire, quoiqu'il me le commandât toujours. Il en fut très-aise, & il affecta d'entretenir la conversation plus d'une



grosse heure, après laquelle il me prit 1652
en particulier, & me ramena dans la Galerie. Vous jugez bien qu'il falloit qu'il fût en colere : car je crois qu'il y avoit dans sa chambre plus de cinquante écharpes rouges, sans les isabelles. Cette colere dura tout le soir : car il me dit le lendemain que Goulas, Secrétaire de ses commandements, & intime de M. de Chavigny, étant venu lui dire avec un grand empressement, que tous les Officiers étrangers prenoient de grands ombrages, des longues conversations que j'avois avec lui, il l'avoit rebutté avec une fort grande aigreur en lui disant : *Allez au diable, vous & vos Officiers étrangers ; s'ils étoient aussi bons Frondeurs que le Cardinal de Retz, ils seroient à leurs postes, & ils ne s'amuseroient pas à ivrogner dans les cabarets de Paris*. Ils partirent enfin, & en vérité, plus par mes instances, que par celles de Chavigny ; qui croyoit toujours que je n'oubliois rien pour les retarder. Car Monsieur répara bientôt, même avec soin, ce qu'il avoit laissé échapper dans la colere : parce qu'il lui convenoit (au moins se l'imaginoit-il ainsi) de me faire servir de prétexte quelquefois à ce qu'il faisoit,

1652 nombre sur le port, de demurer une petite poterne qui étoit demeurée fermée depuis très-long-temps; & elle marcha avec le concours & l'acclamation du peuple droit à l'Hôtel de Ville, où les Magistrats étoient assemblés pour délibérer, si l'on recevroit M. le Garde de Sceaux. Vous pouvez croire qu'elle décida. Mrs. de Beaufort & de Nemours, la vinrent joindre aussi-tôt, & ils résolurent avec elle de se saisir ou de Loris ou de Gien, qui sont de petites villes, mais qui ont des ponts toutes deux sur la Riviere de Loire. Celui de Gien fut vivement attaqué par M. de Beaufort, mais il fut encore mieux défendu par M. de Turenne, qui venoit de prendre le commandement de l'armée du Roi, qu'il partageoit toutefois avec M. le Maréchal d'Hoquincourt. Celle de Monsieur fut obligée de quitter cette entreprise, après y avoir perdu le Baron de Sirot, homme de réputation, & qui y servoit de Lieutenant-Général. Il se vantoit, & je crois, avec vérité, qu'il avoit fait le coup de pistolet avec le grand Gustave, Roi de Suede, & le brave Christian, Roi de Danemarc.

M. de Nemours, qui avoit naturellement, & aversion & mépris pour

Monsieur ne balança pas un moment, 1652
& tout le monde sans exception fut d'un même avis sur ce point. Mademoiselle s'offrit d'y aller, ce que Monsieur ne lui accorda qu'avec beaucoup de peine, par la raison de la bienséance, & encore plus par celle du peu de confiance qu'il avoit à sa conduite. Je me souviens qu'il me dit le jour qu'elle prit congé de lui : *Cette Chevalerie seroit bien ridicule, si le bon sens de Mesdames de Fiesque & de Fratenac ne la soutenoit*. Ces deux Dames allerent effectivement avec elle aussi-bien que M. de Rohan, & Messieurs de Croissi & de Bermont, Conseillers du Parlement. Patru disoit un peu librement, que comme les murailles de Jericho étoient tombées au son des trompettes, celles d'Orléans s'ouvriroient au son des violons. M. de Rohan passoit pour les aimer un peu trop violemment. Enfin tout ce ridicule réussit par la vigueur de Mademoiselle, qui fut à la vérité très-grande : car quoique le Roi fut très-proche avec des troupes & que M. Molé, Garde de Sceaux & premier Président, fut à la porte, qui demandoit à entrer de sa part, elle passa la riviere dans un petit bateau ; elle obligea les bateliers qui sont toujours er

1652 de delà à celle de Monſieur, au
encore plus de difficulté à ſe réſou
d'avancer vers Paris, qu'elle n'y en
voit par l'obſtacle, que Montargis
pouvoit mettre. L'autre avis l'emp
dans le Conſeil de Guerre, & par
nombre, & par l'autorité de M
moiſelle; & j'ai ouï dire même aux
du métier, qu'il le devoit empor
la raiſon, parce qu'il eût été ridi
d'abandonner tout ce qui auroit
proche de Paris, aux forces du R
dont l'on voyoit clairement que
que deſſein étoit de s'en approcher
pour gagner la Capitale ou pour
branler. Chavigny en parla à Mon
en ces propres termes, en préſen
Madame, qui me le redit le lende
& je ne comprens pas ſur quoi
pu fonder ceux qui ont voulu
giner, qu'il y eut de la conte
ſur cet article au Luxembourg.
ſieur n'eût pas manqué, ſi cela eût
de me faire valoir qu'il n'eût pas dé
au conſeil des Serviteurs de M. le Prin
Ils furent tous du même ſentiment,
Goulas peſtoit même hautement co
la conduite de M. de Nemours, q
veut, diſoit-il, ſauver Mouron, & per
Paris. Je reviens au voyage de M.
Prince.



Je vous ai déja dit que ceux qui 1562
agissoient pour ses intérêts auprès de Monsieur, le pressoient de revenir à Paris, & que leurs instances furent fortement appuyées par la nécessité qu'il crut à soutenir ou plutôt à réparer par sa présence, ce que l'incapacité & la mésintelligence de Mrs. de Beaufort & de Nemours diminuoient du poids que la valeur & l'expérience des troupes qu'ils commandoient devoient donner à leur parti. Comme M. le Prince avoit à traverser presque tout le Royaume, il lui fut nécessaire de tenir sa marche extrêmement couverte. Il ne prit avec lui que M. de la Rochefoucaut, de Marcillac, le Comte ‡ de Levy, Guitaut, Chavagnac, Gourville, & un autre, du nom duquel je ne me ressouviens pas. Il passa avec une extrême diligence le Périgord, le Limousin, l'Auvergne & le Bourbonnois. * Il fut manqué de peu auprès de Châtillon sur Loire, par Ste. Maure, Pensionnaire du Cardinal, qui le suivit avec 200 chevaux, sur un avis que quelqu'un qui avoit reconnu Guitaut en donna à la Cour. Il trouva

‡ C'est le Marquis de Levy, selon M. de la Rochefoucaut.

* Voyez Memoires de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne.*

1652 dans la Forêt d'Orléans quelques Officiers de ses troupes, qui étoient en Garnison à Loris, & il fut reçu de toute l'Armée avec toute la joie que vous vous pouvez imaginer. Il dépêcha Gourville à Monsieur, peur lui rendre compte de sa marche, & pour l'assurer qu'il seroit à lui dans trois jours. Les instances de toute l'armée fatiguée jusques à la derniere extrêmité par l'ignorance de ses Généraux, l'y retinrent davantage; & de plus il n'a jamais eu peine de demeurer dans les lieux où il a pu faire de grandes actions. Vous en allez voir une des plus belles de sa vie.

Il parut au premier pas que M. le Prince fit dès qu'il eut joint l'Armée que l'avis de M. de Nemours, duquel je vous ai parlé ci-dessus, n'étoit pas le bon; car il marcha droit à Montargis; qu'il prit sans coup férir. Mandreville qui s'étoit jetté dans le château avec 8 ou 10 Gentilshommes & 200 hommes de pied, l'ayant rendu d'abord. Il y laissa garnison, & il marcha sans perdre un moment droit aux ennemis qui étoient dans des quartiers séparés. Le Roi étoit à Gien; M. de Turenne avoit son quartier général à Briare, & celui de M. d'Hoquincourt étoit à Bleneau.

Comme

Comme Mr. le Prince sçut que les troupes du dernier étoient dispersées dans les Villages, il s'avança vers Château-Renaud, & il tomba comme un foudre au milieu de tous ces quartiers. Il tailla en piéces tout ce qui étoit de Cavalerie de Maine, de Roque-épine, de Beaujeu, de Bourlemont & de Moret, qui tâchoient de gagner le logement des Dragons, comme il leur avoit été ordonné, mais trop tard. Il força même l'épée à la main les quartiers des Dragons, pendant que Tavannes traitoit de même celui des Cravates. Il poussa les fuyards jusqu'à Bleneau, où il trouva le Maréchal d'Hoquincourt en bataille avec 700 chevaux, qui chargea avec vigueur les gens de Mr. le Prince, qui dans l'obscurité de la nuit s'étoient engagés & divisés, & qui de plus, malgré les efforts de leur Commandant, s'amusoient à piller un Village. M. le Prince les rallia & les remit en bataille, à la vue des ennemis, quoiqu'ils fussent bien plus forts que lui, & quoiqu'il fût obligé par la grande résistance qu'il trouva de tenir bride en main, à la premiere charge, dans laquelle il eut un cheval tué sous lui. Il les chargea avec tant de vigueur à la seconde, qu'il les renversa 1652.

1652 pleinement, & au point qu'il ne fut plus au pouvoir de M. d'Hoquincourt de les rallier. M. de Nemours fut fort blessé en cette occasion, & Mrs. de Beaufort, de la Rochefoucaut & de Tavannes s'y signalerent. M. de Turenne, qui avoit averti dès le matin M. d'Hoquincourt, que ses quartiers étoient trop séparés & trop exposés, & que M. le Prince venoit à lui; M. de Turenne, dis-je, sortit de Briare, & se mit en bataille auprès d'un Village, qu'on appelle, ce me semble, Oucoi. Il jetta 50 chevaux dans un bois qui se trouvoit entre lui & les ennemis, & par lequel on ne pouvoit passer sans défiler. Il les en retira aussi-tôt, pour obliger M. le Prince à s'engager dans ce défilé, par l'opinion qu'il auroit que la retraite de ces 50 Maîtres eût été un signe d'effroi. Son stratagême lui réussit; car M. le Prince jetta effectivement dans le bois 3 ou 4 cents chevaux, qui à la sortie furent renversés par M. de Turenne, & qui eussent eu peine à se retirer, si M. le Prince n'eût fait avancer de l'Infanterie qui arrêta sur eux ceux qui les suivoient. M. de Turenne se posta sur une hauteur derriere le bois, il y mit son Artillerie, qui tua beaucoup de gens de l'Armée

des Princes, & entr'autre Maré, frere 1652.
du Maréchal de Grancé, domestique de Monsieur, & qui servoit de Lieutenant-Général dans ses troupes. On demeura tout le reste du jour en présence, & sur le soir chacun se retira dans son Camp. Il est difficile de juger qui eut plus de gloire en cette journée, ou de M. le Prince, ou de M. de Turenne. On peut dire en général qu'ils y firent tous deux, ce que les deux plus grands Capitaines du monde y pouvoient faire. * M. de Turenne y sauva la Cour, qui à la nouvelle de la défaite de M. d'Hoquincourt, fit charger son bagage, sans sçavoir précisément où il pourroit être reçu, & M. de Seneterre m'a dit depuis plusieurs fois, que c'est le seul endroit où il ait vu la Reine abattue & affligée. Il est constant que si M. de Turenne n'eût soutenu l'affaire par sa grande capacité, & que si son Armée eût eu le sort de celle de M. d'Hoquincourt, il n'y eût pas eu une Ville qui n'eût fermé les portes à la Cour. Le même M. de Seneterre ajouta, que la Reine le lui avoit dit ce jour-là en pleurant.

* Voyez M. de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne.*

1652. L'avantage de M. le Prince sur le Maréchal d'Hoquincourt ne fut pas à beaucoup près d'une si grande utilité dans son parti, parce qu'il ne le poussa pas dans les suites, jusqu'où sa présence l'eût vraisemblablement porté, s'il fût demeuré à l'Armée. Vous verrez ce qui s'y passa en son absence, après que je vous aurai rendu compte, & du premier effet du voyage de M. le Prince à Paris, & d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Vous avez vu ci-dessus que M. le Prince avoit envoyé Gourville à Monsieur, aussi-tôt qu'il eut joint l'Armée, pour lui dire qu'il seroit dans trois jours à Paris. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Monsieur. Il m'envoya quérir aussi-tôt, & il s'écria en me voyant : *Vous me l'aviez bien dit, quel embarras ! quel malheur ! nous voilà pis que jamais.* j'essayai de le remettre, mais il me fut impossible ; & tout ce que j'en pus tirer, fut qu'il feroit bonne mine, & qu'il cacheroit son sentiment à tout le monde, avec le même soin, avec lequel il l'avoit déguisé à Gourville. Il s'acquitta très-exactement de sa parole ; car il sortit du Cabinet de Madame avec le vi-



ſage du monde le plus gai. Il publia la 1652.
nouvelle avec de grandes démonſtrations de joie, & il ne laiſſa pas de me commander un quart-d'heure après, de ne rien oublier pour troubler la fête; c'eſt-à-dire, pour eſſayer de mettre les choſes en état d'obliger M. le Prince à ne faire que fort peu de ſéjour à Paris. Je le ſuppliai de ne me point donner cette commiſſion, laquelle, Monſieur, lui dis-je, n'eſt pas de votre ſervice pour deux raiſons. La premiere eſt, que je ne la puis exécuter, qu'en donnant au Cardinal un avantage qui ne vous convient pas; & l'autre, que vous ne la ſoutiendrez jamais de l'humeur dont il a plu à Dieu de vous faire. Cette parole dite à un Fils de France, vous paroîtra ſans doute peu reſpectueuſe; mais je vous prie de conſidérer, que St. Remi, Lieutenant de ſes Gardes, la lui avoit dite, à propos d'une bagatelle, deux ou trois jours devant; que Monſieur avoit trouvé l'expreſſion plaiſante; & qu'il la rediſoit depuis ce jour à toutes occaſions. Dans la vérité elle n'étoit pas impropre pour celle dont il s'agiſſoit, comme vous le verrez dans la ſuite. La conteſtation fut aſſez forte, je réſiſtai long-temps. Je fus obligé

1652. de me rendre, & d'obéir. J'eus plus de temps pour travailler à ce m'ordonnoit, que je n'avois cru M. le Prince au-devant duquel sieur alla même jusqu'à Juvisy, d'Avril, dans la croyance qu'il veroit ce jour là à Paris, n'y fut le 11, de sorte que j'eus tout le nécessaire pour ménager M. le Prévôt des Marchands, qui me sa Charge, & qui étoit mon ami ticulier. Il n'eut pas de peine de suader M. le Maréchal de l'Hôp Gouverneur de Paris, qui étoit bien intentionné pour la Cour. Ils une Assemblée dans l'Hôtel de V dans laquelle ils firent résoudre q le Gouverneur iroit trouver S. A. pour lui dire qu'il paroissoit à la C pagnie qu'il étoit contre l'ordre, q reçût M. le Prince dans la Ville, a qu'il se fût justifié de la Déclara du Roi, qui avoit été vérifiée au lement contre lui.

Monsieur, qui fut transporté de de ce discours, répondit : que M. Prince ne venoit que pour confé avec lui de quelques affaires particulieres, & qu'il ne séjourneroit que 24 heures à Paris. Il me dit aussi-tôt que le Maréchal fut sorti de sa chambre



Vous êtes un galant homme, havete fatto polito: *Chavigny sera bien attrapé.* Je lui répondis sans balancer: *Je ne vous ai jamais, Monsieur, si mal servi: souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je vous dis aujourd'hui.* Mr. de Chavigny qui apprit en même temps le mouvement de l'Hôtel de Ville & la réponse de Monsieur, lui en fit des réprimandes & des bravades, qui passerent jusques à l'insolence & à la fureur. Il déclara à Monsieur, que Mr. le Prince étoit en état de demeurer sur le pavé tant qu'il lui plairoit, sans être obligé de demander congé à personne. Il fit par le moyen de Peche, fameux séditieux, une troupe de 100 ou 120 gueux, sur le Pont-neuf, qui faillirent à piller la maison de Mr. du Plessis-Guenegaut; & il effraya si fort Monsieur, qu'il l'obligea à faire une réprimande publique, & au Maréchal de l'Hopital, & au Prévôt des Marchands: parce qu'ils avoient enregistré dans le Greffe de la Ville, la réponse que S. A. R. leur dit ne leur avoir faite qu'en particulier, & en confidence. Comme je voulus insinuer à Monsieur, que j'avois eu raison de ne lui pas conseiller ce qui s'étoit fait, il m'interrompit brusquement, en me disant ces paroles: 1651.

1652. *Il ne faut pas juger par l'événement J'avois raison hier; vous l'avez aujourd'hui, que faire avec tous ces gens-ci ?* Il devoit ajouter : *& avec moi ?* Je le lui ajoutai de moi-même. Car comme je vis que malgré toutes ses expériences, il continuoit dans la même conduite qu'il avoit mille fois condamnée en me parlant à moi-même, depuis que Mr. le Prince fut allé en Guyenne, je me le tins pour dit, & je me résolus de demeurer tout le plus qu'il me seroit possible dans l'inaction, qui n'est à la vérité jamais bien sûre avec de certaines gens, dans les temps qui sont fort troublés ; mais que je me croyois nécessaire, & par les manieres de Monsieur, que je ne pouvois redresser, & par la considération de l'état où je me trouvois dans le moment, que je vous supplie de me permettre, que je vous explique un peu plus au long.

La vérité me force de vous dire, qu'aussi-tôt que je fus Cardinal, je fus touché des inconvénients de la Pourpre : parce que j'avois fait plus de mille fois réflexion en ma vie, que je l'avois trop été de l'éclat de la Coadjutorerie. Une des sources de l'abus que les hommes font presque toujours de leurs dignités, est qu'ils s'en éblouissent d'abord



qu'ils en sont revétus, & l'éblouissement 1552.
est cause qu'ils tombent dans les premieres fautes, qui sont les plus dangereuses par une infinité de raisons. La hauteur que j'avois affectée, dès que je fus Coadjuteur, me réussit : parce qu'il parut que la bassesse de mon oncle l'avoit rendue nécessaire. Mais je connus clairement que sans cette considération, & même sans les autres assaisonnements, que la qualité des temps, plutôt que mon adresse, me donna lieu d'y mettre; je connus, dis-je, clairement qu'elle n'eût pas été d'un bon sens, ou au moins qu'elle ne lui eût pas été attribuée. Les réflexions que j'avois eu le temps de faire sur cela, m'obligerent d'avoir une attention particuliere à l'égard du Chapeau, dont la couleur de feu & éclatante fait tourner la tête à la plûpart de ceux qui en sont honorés. La plus sensible à mon opinion, & la plus palpable de ces illusions est la prétention de précéder les Princes du Sang qui peuvent devenir nos maîtres à tous les instants, & qui en attendant le sont presque toujours, par leurs considérations, de tous nos proches. J'ai de la reconnoissance pour les Cardinaux de ma maison qui m'ont fait sucer avec le lait cette le-

1652 çon par leur exemple; & je trouvai une occasion assez heureuse de la débiter, le propre jour que je reçus la nouvelle de ma promotion. Château-Briant, dont vous avez déja vu le nom ci-devant, me dit en présence d'une infinité de gens qui étoient dans ma chambre: *Nous ne saluerons plus les premiers présentement*; ce qu'il disoit parce que bien que je fusse très-mal avec M. le Prince, & que je marchasse presque toujours accompagné, je le saluois comme vous pouvez croire, partout où je le rencontrois, avec tout le respect qui lui étoit dû par tant de titres. Je lui répondis: *Pardonnez-moi, Monsieur, nous saluerons toujours les premiers & plus bas que jamais. A Dieu ne plaise que le Bonnet rouge me fasse tourner la tête, au point de disputer le rang aux Princes du Sang. Il suffit à un Gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à leur côté.* Cette parole qui a depuis, à mon sens, comme vous le verrez dans la suite, conservé en France le rang au Chapeau, par l'honnêteté de M. le Prince, & par son amitié pour moi; cette parole, dis-je, fit un fort bon effet, & elle commença à diminuer l'envie; ce qui est le plus grand de tous les secrets.

Je me servis encore pour cet effet d'un autre moyen. Messieurs les Cardinaux de Richelieu & Mazarin, qui avoient confondu le Ministériat dans la Pourpre, avoient attaché à celui-ci de certaines hauteurs qui ne conviennent à l'autre, que quand elles sont jointes ensemble. Il eût été difficile de les séparer en ma personne, au poste où j'étois à Paris. Je le fis de moi-même, en y mettant des circonstances qui firent, qu'on ne le pouvoit attribuer qu'à ma modération; & je déclarai publiquement que je ne recevrois publiquement que les honneurs qui avoient toujours été rendus aux Cardinaux de mon nom. Il n'y a que maniere à la plûpart des choses du monde. Je ne donnai la main à personne sans exception. Je n'accompagnai les Maréchaux de France, les Ducs & Pairs, le Chancelier, les Princes étrangers, les Princes bâtards, que jusques au haut de mon degré, & tout le monde fut très-content. 1652.

Le troisieme expédient auquel je pensai, fut de ne rien oublier de tout ce que la bienséance me pourroit permettre pour rappeller tous ceux qui s'étoient éloignés de moi, dans les différentes partialités. Il ne se pouvoit qu'ils

1652. ne fussent en bon nombre : parce que ma fortune avoit été si variable & si agitée, qu'une partie des gens avoit appréhendé d'y être enveloppée en de certains temps, & qu'une partie s'étoit opposée à mes intérêts en quelques autres. Ajoutez à ceux-là, ceux qui avoient cru qu'ils pourroient faire leur Cour à mes dépends. Je vous ennuierois si j'entrois dans ce détail, & je me contenterai de vous dire que M. de Berci vint chez moi à minuit; que je vis M. de Novion chez le Pere Dom Carouge, Chartreux; que je vis aux Célestins, M. le Président le Coigneux. Tout le monde fut ravi de se raccommoder avec moi, dans un moment où la Mître de Paris recevoit un aussi grand éclat de la splendeur du Bonnet. Je fus ravi de me raccommoder avec tout le monde, en un instant où mes avances ne se pouvoient attribuer qu'à générosité. Je m'en trouvai très-bien; & la reconnoissance de quelques-uns de ceux auxquels j'avois épargné le dégoût du premier pas, m'a payé plus que suffisamment de l'ingratitude de quelques autres. Je maintiens, qu'il est autant de la politique, que de l'honnêteté de ceux qui sont les plus puissants, de soulager la honte des

moins considérables & de leur tendre 1652.
la main, quand ils n'osent eux-mêmes la présenter.

La conduite que je suivis avec application sur ces différents chefs que je viens de vous marquer, convenoit en plus d'une maniere à la résolution que j'avois faite de rentrer autant qu'il seroit en mon pouvoir dans le repos, que les grandes dignités, que la fortune avoit assemblées dans ma personne, pouvoient ce me sembloit même assez naturellement me procurer.

Je vous ai déja dit que l'incorrigibilité, si j'ose ainsi parler, de Monsieur, m'avoit rebuté à un point que je ne pouvois plus seulement m'imaginer qu'il y eut le moindre fondement du monde à faire sur lui. Voici un incident qui vous fera connoître que j'eusse été bien aveuglé, si j'eusse été capable de compter sur la Reine. Vous vous pouvez souvenir de ce que je vous ai dit sur la fin du second volume d'une imprudence de Mademoiselle de Chevreuse; à propos du personnage que je jouois de concert avec Madame sa mere, à l'égard de la Reine. Elle en mit de part sa fille contre mon sentiment, laquelle d'abord entendit très-bien la raillerie; & je me souviens

1652. même qu'elle prenoit plaisir à me faire répéter la Comédie de la Suissesse : c'est ainsi qu'elle appelloit la Reine. Il arriva un soir qu'y ayant beaucoup de monde chez elle, la plûpart des gens se prirent à rire ; & je ne sçais à la vérité, pourquoi je ne fis pas comme les autres. Mademoiselle de Chevreuse, qui étoit la personne du monde la plus capricieuse, le remarqua ; & elle me dit, qu'elle ne s'en étonnoit pas, après ce qu'elle avoit remarqué depuis quelque temps ; & ce qu'elle avoit remarqué, s'imaginoit elle, étoit que j'avois beaucoup de refroidissement pour elle, & que j'avois même un commerce avec la Cour, dont je ne lui disois rien. Je crus d'abord qu'elle se moquoit, parce qu'il n'y avoit pas seulement ombre d'apparence à ce qu'elle me disoit ; & je ne connus qu'elle parloit tout de bon, qu'après qu'elle m'eut dit qu'elle n'ignoroit rien de ce qu'un tel Valet de pied de la Reine, m'apportoit tous les jours. Il est vrai qu'il y avoit un Valet de pied de la Reine, qui depuis quelque temps venoit très-souvent chez moi ; mais il est vrai aussi qu'il ne m'apportoit rien & qu'il n'y venoit que parce qu'il étoit parent d'un de mes gens. Je ne sçais par quel hazard elle sçut cette fréquenta-

tion. Je sçais encore moins ce qui la put obliger à en tirer des conséquences. Enfin, elle les tira ; elle ne put s'empêcher de murmurer & de menacer. Elle dit en présence de Seguien qui avoit été Valet de Chambre de Madame sa mere, & qui avoit quelques charges chez le Roi ou chez la Reine, que je lui avois avoué mille fois, que je ne concevois pas comment l'on eût pu être amoureux de cette Suissesse. Enfin elle fit si bien par ses journées, que la Reine eut vent que je l'avois traitée de Suissesse, en parlant à Mademoiselle de Chevreuse. Elle ne me l'a jamais pardonné, comme vous le verrez dans la suite ; & j'appris que ce mot obligeant avoit été jusques à elle, justement trois ou quatre jours avant que M. le Prince arrivât à Paris. Vous concevez aisément que cette circonstance, qui ne me marquoit pas que j'eusse lieu d'espérer qu'il pût y avoir à l'avenir beaucoup de douceur pour moi à la Cour, n'affoiblissoit pas les pensées que j'avois déja de sortir d'affaire. Le lieu de la retraite n'étoit pas trop affreux : l'ombre des Tours de Notre-Dame y pouvoit donner du rafraîchissement ; & le Chapeau de Cardinal la défendoit encore du mauvais vent. J'en concevois 1652.

1652. les avantages, & je vous avoue qu'il ne tint pas à moi de les prendre. Il ne plut pas à la fortune; je reviens à ma narration.

Le 11 Avril Mr. le Prince arriva à Paris, & Monsieur fut au-devant de lui à une lieue de la Ville.

Le 12 ils allerent ensemble au Parlement. Monsieur prit la parole d'abord qu'il fut entré, pour dire à la Compagnie qu'il amenoit M. son Cousin, pour l'assurer qu'il n'avoit, ni n'auroit jamais d'autre intention que celle de servir le Roi & l'Etat; qu'il suivroit toujours les sentiments de la Compagnie; & qu'il offroit de poser les armes, aussi-tôt que les Arrêts qui ont été rendus par elle contre le Cardinal Mazarin, auroient été éxécutés. Mr. le Prince parla ensuite sur ce même ton; & il demanda même que la Déclaration publique qu'il en faisoit fût mise sur les Registres.

Mr. le Président Bailleuil lui répondit: que la Compagnie recevoit toujours à honneur de le voir dans sa place; mais qu'elle ne lui pouvoit dissimuler la sensible douleur qu'elle avoit, de lui voir les mains teintes du sang des gens du Roi, qui avoient été tués à Bleneau. Un vent s'éleva à ce mot du côté des bancs des Enquêtes, qui

faillit à étouffer par ses impétuosités le 1652
pauvre Président Bailleul ; 50 ou 60 voix le desavouerent d'une volée ; & je crois qu'elles eussent été suivies de beaucoup d'autres, si Mr. le Président de Nesmond n'eût interrompu & appaisé la cohue par la relation qu'il fit des Remontrances qu'il avoit portées par écrit au Roi à Sully, avec les autres Députés de la Compagnie. Elles furent très-fortes & très-vigoureuses contre la personne & contre la conduite du Cardinal. Le Roi leur fit répondre par Mr. le Garde des Sceaux, qu'il les considéreroit, après que la Compagnie lui auroit envoyé les informations, sur lesquelles il vouloit juger lui-même. Les Gens du Roi entrerent dans ce moment, & ils présenterent une Déclaration & une Lettre de Cachet qui portoit cet ordre au Parlement, avec celui d'enregistrer sans délai, la Déclaration par laquelle il étoit sursis à celle du 6 Septembre, & aux Arrêts donnés contre Mr. le Cardinal. Les Gens du Roi, qui furent appellés aussi-tôt, conclurent, après une fort grande invective contre le Cardinal, à de nouvelles Remontrances, pour représenter au Roi l'impossibilité où la Compagnie se trouvoit d'enregistrer cette Déclaration, qui

1652. contre toute sorte de régles & de fo
mes soumettoit à de nouvelles proc
dures judiciaires susceptibles de mil
contredits, la Déclaration du mêm
la plus authentique & la plus revê
de toutes les marques de l'Aut
Royale; & qui par conséquent ne po
voit être révoquée que par une au
Déclaration qui fût aussi solemnel
& qui eût les mêmes caracteres.
ajouterent, qu'il falloit que les Dép
tés se plaignissent à Sa Majesté, de
qu'on avoit refusé de lire les Re
trances en sa présence; qu'ils ins
sent sur ce point, aussi-bien que
celui de ne point envoyer les in
mations que la Cour demandoit;
que l'on fît registre de tout ce
s'étoit passé ce jour-là au Parlem
dont la copie seroit envoyée à Mr.
Garde des Sceaux. Voilà les Con
sions que Mr. Talon donna avec
force & avec une éloquence merv
leuse. On commença ensuite la délib
ration, laquelle, faute de temps, fu
remise au 13. L'Arrêt suivit sans co
testation aucune les Conclusions; &
y ajouta que la Déclaration qui avo
été faite par Mr. le Duc d'Orléans, &
par Mr. le Prince seroit portée au Ro
par les Députés; que les Remontran

ces & le Registre seroit envoyé à toutes 1652.
les Compagnies Souveraines de Paris, & à tous les Parlements du Royaume, pour les convier de députer aussi de leur part ; & qu'Assemblée générale seroit faite incessamment à l'Hôtel de Ville, à laquelle Mr. le Duc d'Orléans & Mr. le Prince seroient conviés de se trouver, & de faire les mêmes Déclarations qu'ils avoient faites au Parlement, & que cependant la Déclaration du Roi contre le Cardinal Mazarin, & que tous les Arrêts rendus contre lui seroient exécutés.

Les Assemblées des Chambres du 15, 17 & 18 ne furent presqu'employées qu'à discuter les difficultés qui se présenterent pour le réglement de cette Assemblée générale de l'Hôtel de Ville; par exemple, si Monsieur & M. le Prince seroient présents à la Délibération de l'Hôtel de Ville, ou s'ils se retireroient après avoir fait leurs Déclarations? si le Parlement pouvoit ordonner l'Assemblée de l'Hôtel de Ville, ou s'il devoit simplement convier le Prevôt des marchands & les autres Officiers de la Ville & quelques principaux Bourgeois de chaque quartier de s'assembler?

Le 19 cette Assemblée se fit, à laquelle les seize Députés du Parlement

1652. se trouverent. Monsieur & M. le Pr
y firent leurs Déclarations, toute
reilles à celles qu'ils avoient fai
Parlement; & après qu'ils se fure
tirés, & que le Procureur du R
la Ville eut conclu à faire très
bles Remontrances au Roi de
voix & par écrit contre le Ca
Mazarin; M. Aubry, Président
comptes, & le plus ancien Con
de la Ville, prit la parole pour
qu'il étoit tard de commence
délibérer, & qu'il étoit nécessai
remettre l'Assemblée au lendemain
avoit raison en toutes manieres
sept heures étoient sonnées, & il a
intelligence avec la Cour.

Le 20 Monsieur & M. le Pr
allerent au Parlement; & Monsieu
à la Compagnie qu'il sçavoit que
le Maréchal de l'Hôpital, Gouverne
de Paris, & M. le Prevôt des ma
chands avoient reçu une Lettre
Cachet, qui leur défendoit de con
nuer l'Assemblée; que cette Lettre n'
toit qu'une paperasse du Mazarin,
qu'il prioit la Compagnie d'envoy
chercher sur l'heure le Prevôt des ma
chands & les Echevins, & de leur en
joindre de n'y avoir aucun égard. O
n'eut pas la peine de les mander; i



vinrent d'eux-mêmes à la Grand'Cham- 1562
bre pour y donner part de cette Lettre de Cachet, & pour dire en même temps qu'ils avoient indiqué une Assemblée du Conseil de la Ville pour aviser à ce qu'il y auroit à faire. On opina après les avoir fait sortir, & on les fit rentrer aussi-tôt, pour leur dire que la Compagnie ne désapprouvoit pas cette Assemblée du Conseil de Ville, parce qu'elle étoit dans l'ordre, & selon la coutume; mais qu'elle les avertissoit qu'une Assemblée générale, & faite pour des affaires de cette importance, ne devoit, ni ne pouvoit être arrêtée par une simple Lettre de Cachet. On lut ensuite la Lettre qui devoit être envoyée à tous les Parlements du Royaume; elle étoit courte, mais décisive & pressante. L'après-dînée du même jour, l'Assemblée de l'Hôtel de Ville se fit, ainsi qu'elle y avoit été résolue le matin par le Conseil. Le Président Aubry ouvrit celui des conclusions. Desnots, Apothicaire, qui parla fort bien, ajouta qu'il falloit écrire à toutes les Villes de France, où il y avoit des Parlements ou Evêchés, ou Présidiaux, pour les inviter à faire une pareille Assemblée, & de pareilles Remontrances contre le Cardinal. Cet avis qui fut supé-

1652 rieur de beaucoup ce jour-là, ayant été embrassé de plus de sept voix, fut le moindre en nombre dans l'Assemblée suivante, qui fut celle du 22. Quelques-uns ayant dit que cette union des Villes étoit une espece de ligue contre le Roi la pluralité revint à celui de M. le Président Aubry, qui étoit de se contenter de faire des remontrances au Roi, pour lui demander l'éloignement de M. le Cardinal Mazarin, & le retour de Sa Majesté à Paris. Ce même jour Mrs les Princes allerent à la Chambre des Comptes, & ils firent enregistrer les mêmes protestations qu'ils avoient faites au Parlement & à la Ville. On y résolut aussi les Remontrances contre le Cardinal.

Le 23 Monsieur dit au Parlement, que l'Armée du Mazarin s'étant saisie, sous prétexte de l'approche du Roi, de Melun & de Corbeil, contre la parole que le Maréchal de l'Hôpital avoit donnée que les troupes ne s'avanceroient pas du côté de Paris, plus près que de 12 lieues, il étoit obligé de faire approcher les siennes. Il alla ensuite accompagné de M. le Prince à la Cour des Aides, où les choses se passerent comme dans les autres Compagnies.

Quoique je vous puisse répondre de 1649.
la vérité de tous les faits que je viens
de poser à l'égard des Assemblées qui
se firent en ce tems-là ; c'est-à-dire,
depuis le premier de Mars, jusqu'au
[illegible] Avril : parce qu'il n'y en a aucun
que je n'aie vérifié moi-même sur les
Registres du Parlement, ou sur ceux
de l'Hôtel de Ville, je n'ai pas cru
qu'il fût de la sincérité de l'histoire
que je m'y arrêtasse avec autant d'at-
tention, ou plutôt avec autant de ré-
flexion que je l'ai fait, à propos des
Assemblées des Chambres ausquelles
j'avois assisté en personne. Il y a au-
tant de différence entre un récit que
l'on fait sur des mémoires, quoique
bons, & une narration de fait que l'on
a vu soi-même, qu'il y en a entre un
portrait auquel on ne travaille que sur
des ouïs dire, & une copie que l'on
fait sur les originaux; ce que j'ai trouvé
dans ces Registres ne peut tout au
plus être que le Corps. Il est au moins
constant que l'on ne sçauroit recon-
noître l'esprit des Délibérations, qui se
discerne assez souvent, beaucoup da-
vantage par un coup d'œil, par un
mouvement, par un air qui est même
quelquefois presque imperceptible, que
par la substance des choses qui parois-

1652. sent les plus importantes, & qui sont toutefois les seules dont les Registres nous doivent tenir compte. Je vous supplie de recevoir cette observation, comme une marque de l'exactitude que j'ai, & que j'aurai toute ma vie, à ne manquer à rien de ce que je dois à l'éclaircissement d'une matiere, sur laquelle vous m'avez commandé de travailler. Le compte que je vais vous rendre de ce que je remarquois en ce temps-là du mouvement intérieur de toutes les machines, est plus de mon fait, & j'espere que je serai assez juste.

Il n'est pas possible, qu'après avoir vu le consentement uniforme de tous les Corps, conjurés à la ruine de M. le Cardinal Mazarin, vous ne soyez très persuadée qu'il est sur le bord du précipice, & qu'il faut un miracle pour le sauver. Monsieur le fut comme vous, au sortir de l'Hôtel de Ville, & il me fit la guerre en présence du Maréchal d'Estampes & du Vicomte d'Autel, de ce que j'avois toujours cru que le Parlement & la Ville leur manqueroient. Je confesse encore, comme je lui confessois à lui-même ce jour-là que je m'étois trompé sur ce point, & que je fus surpris au-delà de tout ce que vous pouvez vous en imaginer, du pas que le

Parlement

Parlement avoit fait. Ce n'est pas que 1652.
la Cour n'y eût contribué autant qu'il étoit en elle; & l'imprudence du Cardinal qui y précipita cette Compagnie malgré elle, fut certainement plus que suffisante pour m'épargner, ou du moins pour me diminuer la honte que je pouvois avoir, de n'avoir pas eu bonne vue. Il s'avisa de faire commander, au nom du Roi, au Parlement, de révoquer & d'annuller, à proprement parler, tout ce qu'il avoit fait contre le Mazarin, justement au moment que M. le Prince arrivoit à Paris; & l'homme du monde qui gardoit le moins de mesure, & le moins de bienséance à l'égard des illusions, & qui les aimoit le mieux là où elles n'étoient pas nécessaires, affecta de ne s'en point servir dans une occasion où je crois qu'un fort homme de bien eût pu les employer sans scrupule.

Il est certain que rien n'étoit plus odieux en soi-même que l'entrée de M. le Prince dans le Parlement, quatre jours après qu'il eut taillé en pieces quatre quartiers de l'Armée du Roi; & je suis convaincu, que si la Cour ne se fût point pressée, & qu'elle fût demeurée dans l'inaction à cet instant tous les Corps de la Ville, qui dans

1652. la vérité commençoient à se lasser de la Guerre civile, auroient été fatigués dès le suivant, d'un spectacle qui les y engageoit même ouvertement. Cette conduite eût été sage; la Cour prit la contraire, & elle ne manqua pas aussi de faire un contraire effet; car en désespérant le Public, elle l'accoutuma en un quart d'heure à M. le Prince. Ce ne fut plus celui qui venoit de défaire les Troupes du Roi; ce fut celui qui venoit à Paris pour s'opposer au retour du Cardinal. Ces especes se confondirent même dans l'imagination de ceux qui eussent juré, qu'elles ne s'y confondoient pas. Elles ne se démêlent dans les temps où tous les esprits sont prévenus, que dans les spéculations des Philosophes qui sont peu en nombre, & qui de plus y sont toujours comptés pour rien: parce qu'ils ne mettent jamais en main la hallebarde. Tous ceux qui crient dans les rues, tous ceux qui haranguent dans les Compagnies, se saisissent de ces idées. Voilà justement ce qui arriva par l'imprudence du Mazarin; & je me souviens que Bachaumont que vous connoissez, me disoit le propre jour que les Gens du Roi présenterent au Parlement la derniere Lettre de Cachet, dont je vous ai parlé, que le Cardinal avoit trouvé le se-

cret de faire Boisleve Frondeur. C'étoit 1652.
tout dire : car ce Boisleve étoit le plus décrié de tous les Mazarins.

Vous croyez sans doute que Monsieur & M. le Prince ne manquerent pas cette occasion de profiter de l'imprudence de la Cour. Nullement. Ils n'en manquerent aucune de corrompre, pour ainsi parler, celle-là ; & c'est particulierement en cet endroit où il faut reconnoître qu'il y a des fautes qui ne sont pas tout-à-fait humaines. Vous ne serez pas surpris de celles de Monsieur : mais je le suis encore de celles de M. le Prince, qui étoit dès ce temps-là l'homme du monde naturellement le moins propre à les commettre. Sa jeunesse, son élévation, son courage lui pouvoient faire faire de faux pas d'une autre nature, desquels on n'eût pas eu de sujet de s'étonner. Ceux que je vais marquer, ne pouvoient avoir aucun de ces principes ; on leur en peut encore moins trouver dans les qualités opposées, desquelles homme qui vive ne l'a jamais pu soupçonner. Et c'est ce qui me fait conclure que l'aveuglement, dont l'Ecriture nous parle si souvent, est même humainement sensible & palpable quelquefois dans les actions des hommes. Y avoit-il rien de plus natu-

1652. rel à M. le Prince, ni plus selon son inclination, que de pousser sa victoire & d'en prendre les avantages qu'il eût pu apparemment tirer, s'il eût continué à faire agir en personne son Armée. Il l'abandonna, au lieu de prendre son parti, à la conduite de deux novices & les inquiétudes de M. de Chavigny qui le rappelle à Paris sur un prétexte ou sur une raison, qui au fond n'avoit point de réalité, l'emportent dans son esprit sur son inclination toute guerriere, & sur l'intérêt solide qui l'eût dû attacher à ses Troupes? Y avoit-il rien de plus nécessaire à Monsieur & à M. le Prince, que de fixer pour ainsi dire le moment heureux, dans lequel l'imprudence du Cardinal venoit de livrer à leur disposition le premier Parlement du Royaume, qui avoit balancé à se déclarer jusques-là, & qui avoit fait de temps en temps des démarches, non pas seulement foibles, mais ambiguës? Au-lieu de se servir de cet instant, en achevant d'engager tout-à-fait le Parlement, ils lui font de ces sortes de peurs qui ne manquent jamais de dégoûter dans les commencements, & d'effaroucher dans les suites les Compagnies; & ils lui laissent de ces sortes de libertés qui les accoutument d'abord à la résis-



tance, & qui la produisent infailliblement à la fin. Je m'explique. Aussi-tôt que l'on eut la nouvelle de l'approche de M. le Prince, il y eut des placards affichés, & une grande émeute sur le Pont-neuf. Il n'y eut point de part, il n'y en put même avoir; car il n'étoit point encore arrivé à Paris lorsqu'elle arriva, ce qui fut le 2 de Mars; il est vrai qu'elle fut commandée par Monsieur, comme je vous l'ai dit dans un autre lieu. 1652

Le 25 Avril le Bureau des Entrées de la porte St. Antoine fut rompu & pillé par la populace, & M. de Cumont, Conseiller du Parlement, qui s'y trouva par hazard, l'étant venu dire à Monsieur dans le Cabinet des Livres où j'étois, eut pour réponse ces propres paroles: *J'en suis fâché, mais il n'est pas mauvais que le Peuple s'éveille de temps en temps Il n'y a personne de tué: le reste n'est pas grand chose.*

Le 30 du même Mois le Prévôt des Marchands & d'autres Officiers de la Ville, qui revenoient de chez Monsieur, faillirent à être massacrés au bas de la rue de Tournon; & ils se plaignirent dès le lendemain dans les Chambres assemblées, qu'ils n'avoient reçu aucun secours, quoiqu'ils l'eussent fait deman-

1652 der & au Luxembourg, & à l'Hôtel de Condé.

Le 10 de Mai, le Procureur du Roi de la Ville & deux Echevins eussent été tués dans la Salle du Palais, sans M. de Beaufort, qui eut très-grande peine à les sauver.

Le 13 M. Quelin, Conseiller du Parlement, & Capitaine de son quartier, ayant mené sa Compagnie au Palais, pour la garde ordinaire, fut abandonné de tous les Bourgeois qui la composoient, & qui crioient qu'ils n'étoient pas faits pour garder des Mazarins. Et le 24 du même mois M. Molé de Ste. Croix porta sa plainte en plein Parlement, de ce que le 20, il avoit été attaqué & presque mis en pieces par les séditieux.

Vous observerez, s'il vous plaît, que toute la Canaille, qui seule faisoit tout ce désordre, n'avoit dans la bouche que le nom & le service de Mrs. les Princes, qui dès le lendemain la desavouoient dans les Assemblées des Chambres. Ce desaveu, qui se faisoit au moins pour l'ordinaire, de très bonne foi, donnoit lieu aux Arrêts sanglants que le Parlement donnoit en toute occasion contre les séditieux; mais il n'empêchoit pas que ce même Parlement ne crut, que

ceux qui desavouoient la sédition ne 1652
l'eussent faite; & ainsi il ne diminuoit rien de la haine, que beaucoup de particuliers en concevoient; & il accoutumoit le corps à donner des Arrêts qui n'étoient pas, au moins à ce qu'il s'imaginoit, du goût de Mrs. les Princes. Je sçais bien, comme je l'ai déja dit ailleurs, que dans les temps où il y a de la foiblesse & du trouble, ce malheur est inséparable des pouvoirs populaires, & nul ne l'a plus éprouvé que moi. Mais il faut avouer aussi, que Monsieur & M. le Prince n'eurent pas toute l'application nécessaire à sauver les apparences de ce qu'ils ne faisoient point en effet. Monsieur qui étoit foible, craignoit de se brouiller avec le peuple en réprimant avec trop de véhémence les criailleurs; & Mr le Prince qui étoit intrépide, ne faisoit pas assez de réflexion sur les mauvais & puissants effets, que ces émotions faisoient à son égard dans les esprits de ceux qui en avoient peur.

Il faut que je me confesse en cet endroit, & que je vous avoue, que comme j'avois intérêt à affoiblir le crédit de M. le Prince dans le Public, je n'oubliai, pour réussir, aucune des couleurs que je trouvai sur ce sujet, assez abondamment dans les manieres de beau-

1652 coup de gens de ſon parti. Jamais homme n'a été plus éloigné que M. le Prince de ces ſortes de moyens. Il n'y en a jamais eu un ſeul, ſur qui il fut plus aiſé d'en jetter l'envie & les apparences. Peſche étoit tous les jours dans la Cour de l'Hôtel de Condé, & le Commandeur de * St. Simon ne bougeoit de l'Anti-Chambre. Il faut que ce dernier ſe ſoit mêlé d'un étrange métier; puiſque nonobſtant ſa qualité, je n'ai pas honte de le confondre avec un miſérable criailleur de la lie du Peuple. Il eſt certain que je me ſervis utilement de ces deux noms contre les intérêts de M. le Prince, qui dans la vérité n'avoit de tort à cet égard, que celui de ne pas faire aſſez d'attention à leur ſottiſe. J'oſe dire, ſans manquer au reſpect que je lui dois, qu'il fut moins excuſable en celle qu'il n'eut pas de s'oppoſer d'abord à de certaines libertés, que des particuliers prirent dans tous les Corps, de lui réſiſter en face & de l'attaquer même perſonnellement. Je ſçais bien que les douceurs naturelles de Monſieur jointes à l'ombrage que M. ſon Couſin lui donnoit toujours, l'obligeoient quelquefois

* Louis de ſaint Simon, Chevalier de Malthe, Commandeur & Capitaine aux Gardes, mort en 1679.

à dissimuler; mais je sçais bien aussi qu'il eut lui même trop de douceur en ces rencontres; & que s'il eût pris les choses sur le ton, qu'il les pouvoit prendre dans le moment que la Cour lui donna si beau jeu, il eût soumis Paris, & Monsieur même à sa volonté sans violence. La même vérité qui m'oblige à remarquer la faute, m'oblige à en admirer le principe; & il est si beau à l'homme du monde du courage le plus héroïque d'avoir péché par excès de douceur, que ce qui ne lui a pas succédé dans la Politique, doit être au moins admiré & exalté par tous les gens de bien dans la Morale. Il est nécessaire d'expliquer en peu de paroles ce détail. 1652

M. le Procureur Général Fouquet, connu pour Mazarin, quoiqu'il déclamât à sa place contre lui, comme tous les autres, entra dans la Grand'-Chambre le 17 Avril, & en présence de M. le Duc d'Orléans & de M. le Prince, requit au nom du Roi, que M. le Prince lui donnât communication de toutes les associations & de tous les traités qu'il avoit faits, & dedans & dehors le Royaume, & il ajouta qu'en cas que M. le Prince le refusât, il demandoit acte de sa réquisition & de l'opposition qu'il faisoit à l'enregistrement de la Déclaration que

1652 M. le Prince venoit de faire, qu'il poseroit les armes aussi-tôt que M. le Cardinal Mazarin seroit éloigné.

M. Menardeau opina publiquement dans la grande Assemblée de l'Hôtel de Ville, qui fut faite le 20 Avril, à ne point faire de Remontrances contre le Cardinal, qu'après que Mrs. les Princes auroient posé les armes.

Le 22 du même mois, Mrs. les Présidents des Comptes, à la réserve du Premier, ne se trouverent pas à la chambre, sous je ne sçais quel prétexte, qui parut en ce temps-là assez léger. Je ne me souviens pas du détail. M. Perroches, un instant après, soutint à Mrs. les Princes en face, qu'il falloit donner Arrêt qui portât défense de lever aucunes troupes sans la permission du Roi; & le même jour M. Amelot, Premier Président de la Cour des Aydes, * dit à M. le Prince ouvertement, qu'il s'étonnoit de voir sur les Fleurs de Lys un Prince, qui après avoir si souvent triomphé des ennemis de l'Etat, venoit de s'unir à eux, &c. Je ne vous rapporte ces exemples que comme des échantillons. Il y en eut tous les jours quelques-uns de cette espece, & il n'y en eut point,

* Voyez Memoires de Joly Tome II.

pour peu considérable qu'il parut sur 1652
l'heure, qui ne laissât dans les esprits une de ces sortes d'impressions qui ne se sentent point d'abord, mais qui réveillent dans la suite. Il est de la prudence d'un Chef de Parti de souffrir tout ce qu'il doit dissimuler; ce qui accoutume les Corps ou les particuliers à la résistance. Monsieur, par son humeur & par l'ombrage que M. le Prince lui faisoit à tous les instants, ne vouloit déplaire à qui que ce soit. M. le Prince qui n'étoit dans la faction que par force; n'étudioit pas avec assez d'application les principes d'une science dans laquelle l'Amiral de Coligny disoit, que l'on ne pouvoit jamais être Docteur. Ils laissérent non-seulement l'un & l'autre la liberté, mais encore la licence des suffrages à tous les particuliers. Ils crurent dans toutes les occasions, dont je viens de parler, que le plus de voix qu'ils y avoient eu leur suffisoit, comme il leur auroit effectivement suffi, s'il ne s'étoit agi que d'un procès. Ils ne connurent pas d'assez bonne heure la différence qu'il y a, entre la liberté & la licence des suffrages. Ils ne purent se persuader qu'un discours haut, sententieux & décisif, fait à propos, & dans des moments qui se trouvent quelquefois décisifs par

1652. eux-mêmes, eût pu faire & produire cette diſtinction ſans la moindre ombre de violence; & ainſi ils laiſſerent toujours dans Paris un certain air de Parti contraire, qui ne manque jamais de s'épaiſſir quand il eſt agité par les vents qu'y jette l'Autorité Royale. S'il eût plu à Monſieur, & à M. le Prince, de faire ſortir de Paris, même avec civilité, le moindre de ceux qui leur manquerent au reſpect dans ces rencontres, les Compagnies mêmes dont ils étoient Membres y euſſent donné leurs ſuffrages. Le Préſident Amelot fut deſavoué publiquement par la Cour des Aydes, de ce qu'il avoit dit à M. le Prince. Elle eût opiné à ſon éloignement, ſi M. le Prince eût voulu; elle l'en auroit remercié le jour même; & le lendemain elle auroit tremblé. Le ſecret dans les grands inconvénients, eſt d'y retenir les gens dans l'obéiſſance par des frayeurs, qui ne leur ſoient cauſées que par les choſes dont ils aient été eux-mêmes les inſtruments. Ces peurs ſont pour l'ordinaire les plus efficaces & toujours les moins odieuſes. Vous verrez ce que la conduite contraire produiſit. Mais ce qui aida fort à produire la conduite contraire, fut la démangeaiſon de négociation; c'eſt ainſi que le vieux S. Ger-

main l'appelloit, qui à proprement parler, étoit la maladie populaire du Parti de M. le Prince. 1652

M. de Chavigny, qui avoit été dès son enfance nourri dans le Cabinet, ne pensoit qu'à y rentrer par toutes voies. M. de Rohan, qui n'étoit, à proprement parler, que bon à danser, ne se croyoit lui-même bon que pour la Cour. Goulas ne vouloit que ce que vouloit M. de Chavigny. Voilà des naturels bien susceptibles de propositions & de négociation. M. le Prince étoit par son inclination, par son éducation & par ses maximes, plus éloigné de la Guerre Civile, qu'homme que j'aie jamais connu, sans exception. Monsieur, dont le caractere dominant étoit d'avoir toujours peur & défiance, étoit celui de tous ceux que j'aie jamais vus, le plus capable de donner dans tous les faux pas, à force de les craindre tous. Il étoit en cela semblable aux lievres. Voilà des esprits bien portés à recevoir des propositions de négociation. Le génie de M. le Cardinal Mazarin étoit proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer, de jetter des lueurs, de les retirer, de donner des vues, de les brouiller. Voilà un génie tout propre à se servir des [illegible]

1652. que l'Autorité Royale a toujours abondamment en main pour engager à des négociations. Il y engagea à la vérité tout le monde ; & cet engagement fut ce qui produisit en partie, comme je viens de vous le dire, la conduite que je vous ai expliquée ci-dessus, en ce qu'elle amusa par de fausses espérances d'accommodement ; & ce fut encore ce qui acheva, pour ainsi dire, de la gâter & de la corrompre, en ce qu'il donna du courage à ceux qui dans la Ville, & dans le Parlement, avoient de bonnes intentions pour la Cour, & qu'il l'ôta à ceux qui étoient de bonne foi dans ce Parti. Je vous expliquerai ce détail, après que je vous aurai rendu compte du mouvement des Armées, de l'un & de l'autre Parti, & de celui que je fus obligé de me donner contre mon inclination & contre ma résolution dans ces conjonctures.

Le Roi, dont le dessein avoit toujours été de s'approcher de Paris, comme il me semble que je vous l'ai déja dit, partit de Gien aussi-tôt après le combat de Bleneau, & il prit son chemin par Auxerre, & par Melun, jusqu'à Corbeil ; pendant que Mrs. de Turenne & d'Hoquincourt, qui s'avançerent avec l'Armée jusqu'à Moret, couvroient sa

marche, & que Mrs. de Beaufort & de 1652.
Nemours, qui avoient été obligés de quitter Montargis faute de fourrages, s'étoient allés camper à Estampes. Leurs Majestés étant passées jusqu'à St. Germain, M. de Turenne se posta à Palaiseau; ce qui obligea Mrs. les Princes de mettre Garnison dans St. Cloud, au Pont de Neuilly & à Charenton. Vous voyez aisément que tous ces mouvements de troupes ne se faisoient pas sans beaucoup de desordre & de pillage; & ce pillage, qui étoit trouvé tout aussi mauvais au Parlement, que celui des tireurs de laine sur le Pont-neuf, donnoit tous les jours quelque scene qui n'auroit pas été indigne du *Catholicon*. Celle dans laquelle je jouois mon personnage au Luxembourg, n'étoit pas assurément de la même nature. J'y allois tous les jours réglément, & parce que Monsieur le vouloit ainsi, pour faire voir à M. le Prince, qu'en cas de besoin, il seroit toujours assuré de moi: & parce qu'il me convenoit aussi en mon particulier, que le Public vît que ce que les Partisans de M. le Prince publioient incessamment contre moi, de mon intelligence avec le Mazarin, n'étoit ni cru, ni approuvé de S. A. R. J'étois toujours dans le Cabinet des Livres: parce que

1652. le défaut de Bonnet que je n'avois encore reçu de la main du Roi, soit que je ne paroissois pas en po M. le Prince étoit très-souvent en me temps dans la Gallerie, ou da Chambre. Monsieur alloit & venoi cesse de l'une à l'autre, & parce q demeuroit jamais en place, & parce l'affectoit même quelquefois, pour rentes fins. Le commun du monde prend toujours plaisir à être mysté vouloit que l'agitation qui lui éto turelle, fût l'effet des différentes pressions que nous lui donnions. Prince m'atttribuoit tout ce que sieur ne faisoit pas pour le bien du ti. Le peu d'ouverture que j'avois sée aux offres de M. de Brissac, le moyen de M. le Comte de Fiesc l'avoit encore tout fraîchement Il y eut même des rencontres, où M sieur crut qu'il lui convenoit qu'il s'adoucît pas à mon égard. Les Li les recommencerent, j'y répondis trêve de l'écriture se rompit; & ce en cette occasion, ou du moins dan les suivantes, où je mis au jour que ques-uns de ces Libelles, desquels vous ai parlé dans le premier volum de cet Ouvrage, (quoique ce n'en fu pas le lieu,) pour n'être pas obligé d

ƒtoucher une matiere qui eſt trop lé- 1562
gere en elle-même, pour être rebattue
tant de fois. Je me contenterai de vous
dire, que les *Contre-temps de M. de Chavigny*, premier Miniſtre de M. le
Prince, que je dictai en badinant à M.
de Caumartin, toucherent à un point cet
eſprit altier & ſuperbe, qu'il ne put s'em-
pêcher d'en verſer des larmes, en pré-
ſence de douze ou quinze perſonnes de
qualité qui étoient dans ſa Chambre.
L'un de ceux-là me l'ayant dit le len-
demain, je lui répondis en préſence de
Mrs. de Liancourt & de Fontenay :
„Je vous ſupplie de dire à M. de Chavi-
„gny, que connoiſſant en ſa perſonne
„autant de bonnes qualités que j'en
„connois, je travaillerois à ſon Pané-
„gyrique encore plus volontiers, que je
„n'ai fait au Libelle qui l'a tant touché."
Je vous ai dit ci-deſſus, que j'avois
...t la réſolution de demeurer tout le
...s qu'il me ſeroit poſſible dans l'inac-
...n : parce qu'il eſt vrai, que j'avois
beaucoup à perdre & rien à gagner
dans le mouvement. J'accomplis en
...te cette réſolution ; parce qu'il eſt
vrai, que je n'entrai preſque en rien
... tout ce qui ſe fit en ce temps-
..., étant très-convaincu qu'il n'y avoit
rien de beau à faire pour l'ordinaire,

1652. & que le bon même ne se feroit pas dan le peu d'occasions où il étoit possible à cause des vues différentes & compliquées que chacun avoit, vu l'état de choses. Je m'enveloppai donc, pour ains dire, dans mes grandes Dignités, aux quelles j'abandonnai les espérances de ma fortune; & je me souviens qu'un jour M. le Président Bellievre me disant que je devois me donner plus de mouvement, je lui répondis sans balancer: „ Nous sommes dans une grande „ tempête où il me semble que nous „ voguons tous contre le vent. J'ai deux „ bonnes rames en main, dont l'une „ est la masse de Cardinal, & l'autre la „ Crosse de Paris. Je ne les veux pas „ rompre, & je n'ai présentement qu'à „ me soutenir.

Je vous ai déja dit, que l'obligation de voir Monsieur très-souvent, me força à ne pas garder toutes les apparences de cette inaction, Je me trouvai de nécessité à ne la pas même observer pleinement & entierement, par les criailleries des partisans de Mr. le Prince, qui m'attaquerent par leurs Libelles, comme fauteur du Mazarin. Je fus obligé d'y répondre, & cet éclat joint à la Cour assiduë, que je faisois au Luxembourg, qui paroissoit d'autant

plus mystérieuse qu'elle sembloit couverte par la raison que vous avez déja vue ; quoiqu'elle fut publique ; cet éclat, dis-je, fit trois effets très-mauvais contre moi. Le premier fut, qu'il fit croire même aux indifferens, que je ne pouvois demeurer en repos. Le second, qu'il persuada à Mr. le Prince, que j'étois irréconciliable avec lui ; & le troisieme, qu'il acheva d'aigrir au dernier point la Cour contre moi : parce que je ne pouvois me défendre contre les Libelles de Mr. le Prince, qu'en inserant dans les miens des choses qui ne pouvoient être agréables à Mr. le Cardinal. Cet embarras n'étoit évitable que par des inconvéniens, qui étoient encore plus grands que l'embarras. Je ne me pouvois défendre du premier que par une retraite entiere, qui n'eût été ni de la bienséance, dans un temps où l'on l'eût attribuée à la peur que l'on eût cru que j'eusse eu de Mr. le Prince, ni du respect & de la fermeté que je devois à Monsieur, dans un moment où ma présence, au moins selon qu'il se l'imaginoit, lui étoit nécessaire. Je ne pouvois me parer du second qu'en me raccommodant avec Mr. le Prince, ou en lui laissant prendre contre moi dans le Public tous les av-

1652 tages qu'il lui plaisoit. Ce dernier parti eût été d'un innocent ; l'autre étoit impraticable, & par les engagemens que j'avois sur cet article particulier avec la Reine, & par la disposition de Monsieur, qui me vouloit toujours tenir en lesse pour me lâcher en cas de besoin. Je ne pouvois éviter le troisiéme sans faire des pas vers la Cour, desquels Mr. le Cardinal n'eût pas manqué de se servir pour me perdre. En voici un exemple.

Aussi-tôt que j'eus reçu la nouvelle de ma promotion, j'envoyai Argenteuil au Roi & à la Reine pour leur en rendre compte, & je lui donnai charge expresse de ne point voir Mr. le Cardinal, auquel j'étois bien éloigné, comme vous avez vu, de m'en croire obligé, & que j'étois bien-aise de plus de marquer par une circonstance de cette nature, & dans le Parlement, & dans le Peuple, pour mon ennemi. Monsieur eut l'honnêteté ou la prudence de me dire de lui-même, qu'il avouoit que l'ordre que je donnois sur cela à Argenteuil étoit nécessaire ; mais qu'il y falloit toutefois un *retentum*, (ce fut son mot ;) & qu'en l'état où étoient les choses, & où elles seroient peut-être, quand il arriveroit à Saumur où la Cour étoit

à cette heure-là, il étoit à propos de lui 1652
laisser la bride plus longue, & de ne lui point ôter la liberté de conférer sécretement avec le Cardinal, s'il le souhaitoit, & si Madame la Palatine, à qui j'adressois Argenteuil, pour le présenter à la Reine, croyoit qu'il y pût avoir quelque utilité. „ Que sçavons-nous, ajouta Monsieur, si par „ l'événement cela ne pourra pas être „ bon à quelque chose, même pour le „ gros des affaires ? La bonne conduite „ veut que l'on ne perde pas les oc„ casions naturelles d'amuser, quand „ on a à faire à des amuseurs en titre „ d'office. Le Mazarin ne manquera „ jamais de dire la Conférence; mais „ quel inconvénient ? C'est un men„ teur fieffé que personne ne croit; & „ il la dira fausse comme véritable ". Voilà les paroles de Monsieur; elles furent prophétiques. Mr. le Cardinal voulut voir Argenteuil chez Madame la Palatine, la nuit. Il lui dit par excès de tendresse pour moi, que si j'avois été assez mal habile pour lui avoir ordonné de le voir publiquement, il y auroit suppléé, pour me servir, par un refus public. Il entra bonnement dans tous mes égards, & dans tous mes intérêts; il lui voulut faire croire qu'il

1652 étoit résolu de partager le Ministéri
avec moi.

Véritablement Argenteuil n'étoit p
encore revenu à Paris, que Monsie
étoit averti par Goulas, non pas de
qui s'étoit passé réellement à l'ég
de cette visite, mais de tout ce q
s'y fût passé effectivement, si elle eût
recherchée par moi, & faite à l'in
de S. A. R. & contre son service.
échantillon vous fait voir les repli
la piece qui étoit sur le métier,
peut contribuer, ce me semble, à ju
tifier la conduite que j'eus en
temps-là.

J'écris par votre ordre l'Histoir
ma vie, & le plaisir que je me
de vous obéir avec exactitude,
que je m'épargne si peu moi-m
Vous avez pu jusques ici vous a
çevoir, que je ne me suis pas appl
à faire mon apologie. Je m'y trou
forcé en cette rencontre, parce que c'
là où l'artifice de mes ennemis à re
contré le plus de facilité à surprend
la crédulité du vulgaire. Je sçavois q
l'on disoit en ce temps-là : Est-il p
ble que le Cardinal de Retz ne
pas content d'être à son âge, Car
nal & Archévêque de Paris? Et com
ment se peut-il mettre dans l'esprit qu'o



lui donnera, à force d'armes, la premiere place dans le Conseil du Roi ? Je sçais qu'encore aujourd'hui les misérables Gazettes de ce temps-la sont pleines de ces ridicules idées. Je conviens qu'elles l'eussent été encore sans comparaison davantage dans mes espérances & dans mes vues, qui en vérité en étoient très-éloignées, je ne dis pas seulement par la force de la raison, à cause des conjonctures, mais je dis même par mon inclination, qui me portoit avec tant de rapidité, & aux plaisirs & à la gloire, que le Ministériat qui trouble beaucoup ceux-là, & qui rend toujours l'autre odieuse, étoit encore moins à mon goût qu'à ma portée. Je ne sçais, si je fais mon apologie en parlant ainsi; je ne crois pas au moins vous faire mon éloge. Sur-tout, je vous dois la vérité, qui ne me servira pas beaucoup dans l'esprit de la postérité pour ma décharge, mais qui au moins n'y sera pas inutile pour faire connoître que la plûpart des hommes du commun qui raisonnent sur les actions de ceux qui sont dans les grands postes, sont tout au moins des dupes présomptueuses. Je m'apperçois qu'il y a trop de prolixité dans cette digression : vous l'attribuerez peut-être à vanité : je ne le crois pas, & je sens 1652.

1652 que le plaisir que j'ai à pouvoir me justifier est uniquement l'effet de celui que je trouve, à n'être pas desapprouvé de vous.

Il n'est pas possible que lorsque vous faites réflexion sur l'embarras où j'étois dans le temps que je viens de vous écrire, vous ne vous ressouveniez de ce que je vous ai déja dit plus d'une fois qu'il y en a où il est impossible de bien faire. Je crois que Monsieur me répétoit ces paroles cent fois par jour avec des soupirs & des regrets incroyables de ne m'avoir pas cru, quand je lui représentois & qu'il tomberoit en cet état, & qu'il y feroit tomber tout le monde. Il étoit encore aggravé à mon égard par les contre-temps, que je puis, ce me semble, appeller domestiques, qui m'arriverent dans ces conjonctures.

Vous avez déja vu que Madame de Chevreuse, Noirmoutier, & Laigues avoient commencé en quelque façon à faire bande à part; & que sous le prétexte de ne pouvoir entrer ni directement, ni indirectement dans les intérêts de Mr. le Prince, ils s'étoient effectivement séparés de ceux de Monsieur; quoiqu'ils y gardassent toujours les mesures de l'honnêteté

respect. Celles qu'ils avoient avec la Cour étoient beaucoup plus étroites. L'Abbé Fouquet avoit commencé par une négociation à Bruxelles. Je l'appris de Monsieur même, qui m'obligea, ou plutôt qui me força à le mener plus que je n'eusse fait sans son ordre exprès; car dans la vérité, depuis ce qui s'étoit passé à l'Hôtel de Chevreuse, quand M. le Cardinal rentra dans le Royaume, je n'y connoissois plus rien, & je ne comptois même d'y aller, que parce que je voyois Mademoiselle de Chevreuse qui ne m'avoit pas manqué. Je me sentois obligé à Monsieur, de ce qu'il n'avoit ajouté aucune foi aux mauvais offices que Chavigny & Goulas me rendoient en main au sujet des correspondances de l'Hôtel de Chevreuse avec la Cour, qui donnoient à la vérité un beau champ à me calomnier; & ainsi je me sentois aussi plus obligé moi-même à les éclairer. Cette considération fit que contre mon inclination je pris quelques mesures avec l'Abbé Fouquet. Je dis contre mon inclination; car le peu qui m'avoit paru de cet esprit chez Madame de Guimené, où il alloit voir assez souvent Mademoiselle de Meneffin qui étoit sa parente, ne m'avoit pas donné de goût

1652. pour sa personne. Il étoit en ce temps-là fort jeune; mais il avoit dès ce temps-là un je ne sçais quel air d'emporté, & de fou, qui ne me revenoit pas. Je le vis deux ou trois fois sur la brune chez le Fêvre de la Barre, qui étoit fils du Prévôt des Marchands & son ami, sous prétexte de conférer avec lui pour rompre les cabales que M. le Prince faisoit, pour se rendre maître du peuple. Notre commerce ne dura pas long-temps; & parce que de mon côté j'en tirai d'abord les éclaircissements qui m'étoient nécessaires : & parce que lui du sien, se lassa bientôt de conversations qui n'alloient à rien. Il vouloit dès le premier moment que je fusse Mazarin sans réserve, comme lui. Il ne concevoit pas qu'il fût à propos de garder des mesures. Je crois qu'il peut être devenu depuis un habile homme; mais je vous assûre qu'en ce temps-là il ne parloit que comme un écolier, qui ne fut sorti que de la veille, du College de Navarre. Je crois que cette qualité put ne lui pas nuire auprès de Mademoiselle de Chevreuse, de laquelle il devint amoureux, & laquelle devint amoureuse de lui. La petite de Roye, qui étoit une Allemande fort jolie, & qui étoit à elle,

m'en avertit. Je me consolai assez ai- 1652.
sément avec la Suivante, de l'infidélité de la Maîtresse, dont, pour vous dire le vrai, le choix ne m'humilia point. Je ne laissai pas de prendre la liberté de faire quelques railleries de l'Abbé Fouquet, qui se persuada, ou qui voulut se persuader qu'elles avoient passé jeu, & que j'avois dit que je lui ferois donner des coups de bâtons. Je n'y avois jamais pensé : & il en a eu le même ressentiment, que si la chose eût été vraie. Il contribua beaucoup à ma prison : & M. le Tellier me dit à Fontainebleau, après que je fus revenu des Pays étrangers, qu'il avoit proposé à la Reine plusieurs fois de me tuer. Ma colere contre lui ne fut pas si grande : elle se mesura à ma jalousie qui ne fut que médiocre. Mademoiselle de Chevreuse n'avoit que de la beauté, de laquelle on se rassasie lorsqu'elle n'est pas accompagnée. Elle n'avoit de l'esprit que pour celui qu'elle aimoit ; mais comme elle n'aimoit jamais long-temps, on ne trouvoit pas aussi long-temps qu'elle eut de l'esprit. Elle s'indignoit contre ses amants comme contre ses hardes. Les autres femmes s'en lassent, elles les brûloit, & ses filles avoient toutes les peines du monde

1652. de sauver une juppe, des coëffes, des gants, un point de Venise. Je crois que si elle eût pu mettre au feu ses amants quand elle s'en lassoit, elle l'eût fait du meilleur de son cœur. Madame sa mere qui la vouloit brouiller avec moi, quand elle se résolut de s'unir entiérement à la Cour, n'y put réussir, quoiqu'elle eut fait en sorte que Madame de Guiméné lui eut fait lire un billet de ma main, par lequel je m'étois donné corps & ame à elle, comme les sorciers se donnent au diable. Dans l'éclat qu'il y eut entre l'Hôtel de Chevreuse & moi, à l'entrée du Cardinal dans le Royaume, elle éclata avec fureur en ma faveur; elle changea deux mois après à propos de rien, & sans sçavoir pourquoi. Elle prit tout d'un coup de la passion pour Charlotte, une fille de chambre fort jolie qui étoit à elle, qui alloit à tout; elle ne lui dura que six semaines, après lesquelles elle devint amoureuse de l'Abbé Fouquet jusqu'au point de l'épouser, s'il eût voulu. Ce fut dans ce temps-là que Madame de Chevreuse se voyant assez hors d'œuvre à Paris, prit le parti d'en sortir, & de se retirer à Dampierre sous l'espérance que Laigues qui avoit fait un voyage à la Cour, lui rapporta qu'elle

y seroit très-bien reçue. Je déchargeai 1652.
mon cœur à Mademoiselle de Chevreuse, qui en vérité n'étoit pas fort gros, & je ne laissai pas de faire accompagner la mere & la fille, & au sortir de Paris, & même à la campagne jusqu'à Dampierre, par tout ce que j'avois auprès de moi & de Noblesse & de Cavalerie. Je ne puis finir ce léger crayon que je vous donne ici de l'état où je me trouvois à Paris, sans rendre la justice que je dois à la générosité de M. le Prince. Angerville qui étoit à M. le Prince de Conty vint de Bourdeaux à dessein d'entreprendre sur moi, au moins M. le Prince le crut-il, ou le soupçonna-t-il. J'ai honte de n'être pas plus éclairci de ce détail, parce qu'on ne le peut jamais assez être des bonnes actions, & particuliérement de celles dont on doit avoir de la reconnoissance. M. le Prince le rencontrant dans la rue de Tournon, lui dit qu'il le feroit pendre, s'il ne partoit dans deux heures pour aller retrouver son maître.

Quelques jours après M. le Prince étant chez Prudhomme qui logeoit dans la rue d'Orléans, & ayant enfilé dans la rue sa Compagnie de Gardes & un fort grand nombre d'Officiers, M. de Rohan y arriva tout échauffé pour lui

1652. dire qu'il me venoit de laisser en beau débat; que j'étois à l'Hôtel de Chevreuse très-mal accompagné, & que je n'avois auprès de moi que le Chevalier d'Humiéres, enseigne de mes Gendarmes, avec 30 Maîtres. M. le Prince lui répondit en souriant, le Cardinal de Retz est trop fort ou trop foible. Marigny me raconta presque dans le même temps, que s'étant trouvé dans la Chambre de M. le Prince, & ayant remarqué qu'il lisoit avec attention un Livre, il avoit pris la liberté de lui dire qu'il falloit que ce fût un bel Ouvrage, puisqu'il y prenoit tant de plaisir; & que M. le Prince lui répondit: il est vrai que j'y en prends beaucoup; car il me fait connoître mes fautes que personne n'ose me dire. Vous observerez, s'il vous plaît, que ce Livre étoit celui qui étoit intitulé: *Le vrai & le faux du Prince de Condé, & du Cardinal de Retz*, qui pouvoit piquer & fâcher M. le Prince: parce que je reconnois de bonne foi, que j'y avois manqué au respect que je lui devois. Ces paroles sont belles, hautes, sages, grandes & proprement des apophthegmes, desquels le bon sens de Plutarque auroit honoré l'Antiquité avec joie.

Je reprends le fil de ce qui se passoit

en ce temps-là dans les Chambres assemblées, dont vous avez déja vu la meilleure partie dans ces observations, sur lesquelles il y a déja quelque temps que je me suis même assez étendu. Je vous ai parlé de la démangeaison de négociation, comme de la maladie qui regnoit dans le parti des Princes. M. de Chavigny en avoit une réglée, mais secrette avec M. le Cardinal par le canal de M. de Fabert. Elle ne réussit pas, parce que le Cardinal ne vouloit point dans le fond d'accommodement, & il n'en recherchoit que les apparences pour décrier dans le Parlement & dans le Peuple, M. le Duc d'Orléans & M. le Prince. Il employa pour cela le Roi d'Angleterre, qui proposa au Roi à * Corbeil une Conférence. Elle fut acceptée à la Cour, & elle le fut aussi à Paris, par Monsieur & par M. le Prince, auxquels la Reine d'Angleterre en parla. Monsieur en donna part au Parlement le 26 Avril, & fit partir dès le lendemain Mrs. de Rohan, de Chavigny & Goulas, pour aller à S. Germain, où le Roi étoit allé de Corbeil. Je pris la liberté de demander le soir à Monsieur, s'il avoit quelques certi- 1652

* Voyez Mémoires de Joly, Tome second.

1652. tudes, ou au moins quelques lumières, que cette Conférence pût être bonne à quelque chose; & il me répondit en sifflant : *Je ne le crois pas, mais que faire? Tout le monde négocie, je ne veux pas demeurer tout seul.* Permettez-moi, je vous supplie, de marquer cette réponse, comme l'époque de toute la conduite que que Monsieur tint à l'égard de toutes les négociations que vous verrez dans la suite. Il n'y eut jamais d'autre vue que celle-là; il n'y apporta jamais ni plus de dessein, ni plus d'art, ni plus de finesse. Il ne me fit jamais d'autres réponses, quand je lui représentois les inconvénients de cette conduite, ce que je ne faisois pourtant jamais qu'il ne me l'eut commandé plus de cinq ou six fois.

Je crois que vous ne vous étonnerez plus de mon inaction; elle vous surprendra encore moins, quand je vous aurai dit, qu'après la négociation, de laquelle je viens de vous parler, qui n'alla à rien qu'à décrier le Parti, comme vous l'allez voir, il y en eut cinq ou six autres, ou plutôt qu'il y en eut un tissu, que Mrs. de Rohan, de Chavigny, Goulas, Gourville & Mademoiselle de Chatillon tinrent à différentes reprises sur le métier. Ils ne travaill

rent pas tous seuls à l'ouvrage, je le 1652
bordai de tout ce qui en pouvoit rehausser les couleurs dans le Public. Comme il me convenoit de rejetter sur ce parti-là la haine & l'envie du Mazarinisme, dont il essayoit de me charger en toutes occasions, je n'oubliois rien de tout ce qui étoit en moi pour découvrir & pour faire éclatter dans le monde les avantages que les particuliers qui le composoient, n'oublioient pas de leur côté de rechercher dans les traités. * Les propositions des Gouvernements de Guyenne pour M. le Prince, de la Provence pour M. son frere, de l'Auvergne pour M. de Nemours, les cent mille écus que l'on demandoit pour M. de la Rochefoucaut, le Bâton de Maréchal de France pour M. du Doignon, les Lettres de Duc pour M. de Montespan, la Surintendance des Finances pour M. du Doignon, le pouvoir de faire la Paix générale à Monsieur & à M. le Prince, eelui de nommer des Ministres y fut figuré de toutes les couleurs, & de toute leur étendue. Je ne crus pas être imposteur en publiant, que tout ce que je viens de vous dire avoit été proposé : parce qu'il

* Voyez Memoires de la Rochefoucault, *Suite de la Guerre de Guienne*

1652. eſt vrai, que les avis que j'avois de l
Cour me l'aſſuroient. Je ne voudrois pa
jurer, qu'il n'y eût dans ces avis d
l'exagération ſur de certains points. C
que je ſçais de ſçience certaine, c'e
que M. le Cardinal faiſoit eſpérer tou
ce que l'on prétendoit, & qu'il ne fu
jamais un inſtant dans la penſée d'e
tenir quoi que ce ſoit. Il ſe donna l
plaiſir de donner au Public le ſpecta
cle de Mrs. de Rohan, de Chavigny
& de Goulas, conférant avec lui & de
vant le Roi & en particulier, au mo
ment même que Monſieur & M. le
Prince diſoient publiquement dans le
Chambres aſſemblées, que le préalabl
de tous les traités, étoit de n'avoir au
cun commerce avec le Mazarin. Il joua
la Comédie en leur préſence, dans la-
quelle il ſe fit retenir comme par force
par le Roi, qu'il ſupploit à mains jointes
de lui permettre qu'il pût s'en retour-
ner en Italie. Il ſe donna la ſatisfaction
de montrer à toute la Cour Gourville,
qu'il ne laiſſoit pas de faire monter par
un eſcalier dérobé. Il ſe donna la joie
d'amuſer Gaucourt, qui par ſa profeſ-
ſion de négociateur, donnoit encore
plus d'éclat à la négociation. * Enfin les

* Voyez Memoires de la Rochefoucault, *Suite de la Guerre de Guyenne.*

choses en vinrent au point, que Madame de Chatillon alla publiquement à St. Germain. Nogent disoit, qu'il ne lui manquoit en entrant dans le Château, que le rameau d'olive à la main. Elle y fut reçue & traitée effectivement comme Minerve auroit pu l'être; la différence fut que Minerve auroit apparemment prévu le Siege d'Etampes, que M. le Cardinal entreprit dans le même instant, & dans lequel il ne tint presque à rien qu'il n'ensevélit tout le Parti de M. le Prince. Vous verrez le détail de ce Siege dans la suite; & je ne le touche ici, que parce qu'il servit de clôture à ces négociations que je viens de marquer, & que j'ai été bien-aise de renfermer toutes ensemble, dans ces deux ou trois pages; afin que je ne fusse point obligé d'interrompre si fréquemment le fil de ma narration. 1652

Vous l'interrompez, sans doute, vous-même, à l'heure qu'il est, en me disant, qu'il falloit que M. le Cardinal Mazarin fût bien habile pour jetter aussi utilement pour lui tant de lueurs apparentes d'accommodements, & je vous supplie de me permettre de vous répondre, que toutes les fois que l'on dispose de l'autorité Royale, l'on trouve des facilités incroyables à amuser ceux

1653. qui ont beaucoup d'averſion à faire la Guerre au Roi. Je ne ſçais ſi j'excuſe M. le Prince; je ne ſçais ſi je le loue. Je dis la vérité, que j'ai pris la liberté de lui dire. Il ne s'en fallut pas beaucoup, qu'il n'y eut du bruit dans le Parlement, le jour que Monſieur parla des Conférences, que Mrs. de Rohan, de Chavigni & Goulas avoient eues à St. Germain avec le Cardinal.

Ce fut le 30 Avril. Le murmure y fut ſi grand, que Monſieur qui craignit l'éclat, dit publiquement, qu'ils ne l'y reverroient jamais que le Carnal ne fût ſorti. L'on y réſolut auſſi que Mr. le Procureur Général iroit à la Cour pour ſolliciter les paſſeports néceſſaires pour les Députés, qui devoient faire les nouvelles Remontrances, & pour ſe plaindre des deſordres que les gens de guerre commettoient aux environs de Paris.

Le 3 de Mai, M. le Procureur Général fit la Rélation de ce qu'il avoit fait à St. Germain en conſéquence des ordres de la Compagnie. Il dit que le Roi entendroit les Remontrances le Lundi 6 du mois, & que Sa Majeſté étoit très-fâchée, que la conduite de Monſieur & de Mr. le Prince l'obligeaſſent à tenir ſon Armée ſi près de

Paris. L'on commença ce jour-là la garde des portes, pour laquelle toutefois le corps de Ville souhaita une Lettre de Cachet, qui en portât le commandement. La Cour l'envoya, parce qu'elle vit bien que Monsieur à la fin la feroit faire de son autorité. Elle étoit à la vérité plus que nécessaire, le desordre & le tumulte populaire croissant dans Paris à vue d'œil. 652

Le 6 les Remontrances du Parlement & de la Chambre des Comptes furent portées au Roi avec une grande force.

Le 7 celles de la Cour des Aides & de la Ville se firent. La réponse du Roi aux unes & aux autres fut, qu'il feroit retirer ses troupes quand celles des Princes seroient éloignées. Mr. le Garde des Sceaux, qui parla au nom de Sa Majesté, ne profera pas seulement le nom de Mr. le Cardinal.

Le 10 il fut arrêté au Parlement, que l'on envoyeroit les Gens du Roi à St. Germain, pour y demander réponse touchant l'éloignement du Cardinal Mazarin, & pour insister encore sur l'éloignement des armées des environs de Paris.

Le 11 M. le Prince vint au Palais, pour avertir la Compagnie que le Roi

1652. de St. Cloud étoit attaqué. Il fit prendre les armes à ce qu'il trouva de Bourgeois de bonne volonté, & les mena jusques au Bois de Boulogne, où il apprit que ceux qui avoient cru qu'ils emporteroient d'emblée le Pont de St. Cloud, y ayant trouvé de la résistance, s'étoient retirés. Il se servit de l'ardeur de ce Peuple pour se saisir de St. Denis, où 200 Suisses étoient en Garnison. Il les prit l'épée à la main, & sans aucune forme de Siege, ayant passé le premier le fossé; & il vint le lendemain au matin à Paris, après y avoir laissé le Régiment de Conti, ce me semble, pour le garder. Il fut inutile; car Remeville, ou St. Megrin, je ne sçais plus précisément lequel ce fut, le reprit deux jours après avec toute sorte de facilité, les Bourgeois s'étant déclarés pour le Roi. La Lande, qui y commandoit pour M. le Prince, fit une assez grande résistance dans les voutes de l'Eglise de l'Abbaye, qu'il défendit deux ou trois jours.

Le 14 il y eut un grand mouvement au Parlement; plusieurs voix confuses s'éleverent pour demander, que l'on délibérât sur les moyens que l'on pourroit tenir pour empêcher les séditions & les insolences qui se commet-

...ent journellement dans la Ville, ...
...me dans la Salle du Palais. M...
...ur, qui en fut averti & qui eut peur,
...e sous ce prétexte les Mazarins ...
...ement ne fissent faire à la Compa-
...e quelque pas qui fût contraire à
... intérêts, vint au Palais assez à l'im-
...viste, & il proposa qu'elle lui don-
...t un plein-pouvoir. Ce discours, qui
... inspiré à Monsieur, par Mr. de
...aufort, à la chaude, sans dessein,
... très-legérement, ... trois man... de
...ets ; dont le premier fut que tout
...monde se persuada qu'il avoit été
... après une profonde deliberation ;
...second qu'il diminua beaucoup de
...dignité de Monsieur, dont la nais-
...ce & le poste n'avoient pas besoin,
... les conjonctures, d'une autorité
...pruntée ; le troisieme que les Prési-
...nts en prirent tant de courage, qu'ils
...erent dire en face à Monsieur, que
...rsonne n'ignoroit le respect qu'on
...i devoit, & que par cette raison il
...'étoit pas à propos de mettre cette
...roposition dans le Registre. Il n'y a
...ien de si dangereux, que les proposi-
...tions qui paroissent mysterieuses, &
qui ne le sont pas : parce qu'elles attirent
toute l'envie, qui est inseparable du
mystere, & qu'elles sont même un

1652. obstacle aux avantages que l'on prétend d'en tirer.

Le 15. Monsieur fit une fâcheuse expérience de cette vérité; car il eut le déplaisir de voir un ajournement personnel donné par les trois Chambres, à un Imprimeur, qui avoit mis au jour un Libelle qui portoit, que le Parlement avoit remis toute son autorité & celle de la Ville entre les mains de Monsieur. Il me dit le soir en jurant qu'il ne s'étonnoit plus que M. de Mayenne, dans la Ligue, n'avoit pu souffrir les impertinences de cette Compagnie; & il se servit de cette expression, à laquelle il en ajouta une autre qui étoit encore plus licencieuse. Je lui répondis quelque chose dont je ne me souviens plus, mais je sçais qu'il le mit sur ses tablettes en riant, & en me disant : *Je le paraphraserai à Mr. le Prince.*

Le 16 M. le Président de Nesmond fit la Relation des Rémontrances, que le Roi fit lire en la présence des Députés. Après qu'il eut fait toutefois quelques difficultés, il lui répondit, qu'il y feroit réponse par écrit dans deux ou trois jours. M. le Procureur Général fit ensuite rapport de sa Députation; & il dit : qu'ayant demandé l'éloigne-

ment des Troupes à 10 lieues de Paris, & expliqué la Déclaration que Mrs. les Princes avoient faite, de faire aussi retirer celles qu'ils avoient au Pont de St. Cloud & à Neuilly, le Roi avoit nommé de sa part M. le Maréchal de l'Hôpital, & envoyé un passeport en blanc pour celui qui seroit envoyé par Monsieur, pour conférer ensemble des moyens de procéder à cet éloignement. Il ajouta que le Comte de Bethune, qui avoit été choisi par Monsieur à cet effet, en avoit conféré avec Mrs. de Bullion, de Villeroi & le Tellier, & que Sa Majesté se relâchoit à la considération de sa bonne Ville de Paris, à accorder cet éloignement : pourvu que Mrs. les Princes exécutassent ce à quoi ils s'étoient aussi engagés sur le même chef. M. le Procureur Général, qui étoit assisté de M. Bignon, Avocat Général, présenta ensuite à la Compagnie un Ecrit, Signé *Louis*, & plus bas *Guenegaut*, qui portoit que le Roi manderoit au plutôt deux Présidents & deux Conseillers de chaque Chambre, pour leur faire entendre ses volontés à l'égard des Remontrances. Le Parlement en ordonna de nouvelles sur ces rapports, dans lesquelles le nom du Cardinal fut encore, pour ainsi dire, réagravé. 1652.

1652. Le 24 & le 28 de Mai ne produi-rent rien de considérable dans les Cha-bres assemblées.

Le 29 les Députés des Enquêtes e-trerent dans la Grand'Chambre, & demanderent l'Assemblée des Chamb pour délibérer sur les moyens qu'il auroit de faire la somme de 150 mi livres, promise à celui qui représen roit en justice le Cardinal Mazarin. Clerc de Courcelle, qui vit qu'à même moment le Grand Vicaire M. de Paris entroit au Parquet d Gens du Roi, pour y conférer de descente de la Chasse de Ste. Genev ve, dit assez plaisamment : *Nous so mes aujourd'hui en dévotion de Fê doubles ; nous ordonnons des Processio & nous travaillons à faire assassiner Cardinal.* Il est temps de parler Siege d'Estampes.

Vous avez vu ci-dessus, que l'o étoit convenu dans les deux parti que l'on éloigneroit de 10 lieues l Troupes des environs de Paris. M. d Turenne, qui avoit déja quelque tem auparavant assez maltraité celles d Mrs. les Princes dans le Fauxbour d'Estampes, où les Régiments de Bou gogne d'Infanterie, & ceux de Wi temberg & de Brow de Cavalerie avoien

[illegible]

* M. de Lorraine ne fit [illegible] à [illegible]pes, qui [illegible] M. de Turenne à [illegible] le Siege. Cette marche de M. de Lorraine merite de vous être expliquée.

Il y avoit assez long-temps que les Espagnols se pressoient d'entrer en France, & de secourir Mrs. les Princes. Monsieur & Madame l'en sollicitoient avec empressement. Il ne répondit à ceux-là, qu'en leur demandant de l'argent. Il ne

* Charles IV, Duc de Lorraine, mort âgé de 71 ans 5 mois & 16 jours, en 1675, le 20 de Septembre.

1652 répondit à ceux-ci, qu'en leur dem
dant Jametz, Clermont & Stenay,
avoient autrefois été de son domai
& que le Roi avoit donné depuis à
le Prince. Monsieur me força de di
un jour à Fromont une instruction p
le Grand qu'il envoyoit à Bruxell
pour le persuader; & je puis dire a
vérité, que ç'a été le seul trait de
me que j'aie fait dans tout le cours
cette guerre. Je disois toujours à M
sieur, que je me voulois conserve
satisfaction de pouvoir au moins p
ser dans moi-même, que je n'étois
rien d'une affaire, où tout alloit à
Peggio; & je l'avois presque accoutu
à ne me plus demander même mon se
ment sur ce qui se passoit, en lui rép
dant toujours par monosyllabes. Il m
grondoit un jour, & je lui ajoutai;
le Monosyllabe, Monsieur, est unique;
c'est toujours non. Je ne pus tenir
même conduite à l'égard de la mar
de M. de Lorraine, car il voulut
solument, & Madame encore plus
lui, que je dressasse l'instruction, d
je viens de parler. Je ne sçais si
le trouva ébranlé. Il marcha avec
Armée qui étoit composée de 8
hommes de vieilles & bonnes troup
il les laissa à Ligni, & vint à Par

il entra à cheval avec [illegible]
ssement incroyable du Peuple [illegible]
ur & M. le Prince allerent [illegible]
lui jusques à Bourget [illegible]
ils furent accompagnés [illegible]
aufort, de Nemours, de [illegible]
ully, de la Rochefoucault, [illegible]
ourt, de Chavigni & de [illegible]
iel de Tolede. Il se [illegible]
ue ces deux derniers [illegible]
e dans cette Entrée. [illegible]
uissoit M. de Chavigni, [illegible]
soir avec un emportement [illegible]
je lui répondis que [illegible]
qu'il me paroissoit [illegible]
e M. de Chavigni [illegible]
que le Président Jeannin, [illegible]
l'un des plus grands Ministres de
nri IV, avoit fait [illegible]
férence n'étoit que [illegible]
dent Jeannin avoit [illegible]
s Espagnols, avant [illegible]
ire, & que M. de Chavigni [illegible]
dronnoit qu'après Monsieur [illegible]
satisfait de l'Apologie, [illegible]
ir malicieusement dans le Luxembourg
à un tel point, que [illegible]
les degrés, & dans le cours d'un quart
d'heure après. Je gardai beaucoup de
mesures à l'égard de M. de Lorraine.
Quoiqu'il fut frere de Madame, à la [illegible]

1652 quelle j'étois très-particuliérement att-
ché, je me contentai de lui envoy-
un Gentilhomme, & de l'assurer de m-
services. Monsieur souhaita que je
visse; en quoi il se trouva de la di-
culté, parce que les Ducs de Lorrai-
prétendent la main chez les Cardina-
Nous nous trouvames chez Madam-
& après dans la galerie chez Monsie-
où il n'y a point de rang, & où
plus quand il y en auroit eu, il ne
seroit point trouvé d'embarras: par
qu'il ne me disputoit point le pas en li-
tiers. Cette conférence ne se passa qu'
civilités & qu'en raillerie, dans lesquel-
il étoit inépuisable. Il lui vint deux
trois jours après dans l'esprit une no-
velle maniere de m'entretenir. Madar-
me commanda de le voir au Novici-
des Jésuites. Je lui dis d'abord que j'
tois très-fâché que le Cérémonial R-
main ne m'eut pas permis de lui rend-
mes devoirs chez lui, comme je l'a-
rois souhaité, & il me paya sur le cha-
en même monnoie, en me répondan-
qu'il étoit au désespoir que le Cér-
monial de l'Empire l'eut empêché d-
me rendre chez moi ce qu'il eût sou-
haité. Il me demanda ensuite sans au-
cun préambule, si son nez me paroisso-
propre à recevoir des chiquenaudes

Il pesta tout d'une faire contre l'Archiduc, contre Monsieur, & contre Madame, qui lui en faisoient recevoir 12 ou 15 par jour, en l'obligeant de venir au secours de M. le Prince, qui lui détenoit son bien. Il entra déjà dans un détail de propositions & d'ouvertures, auxquelles je vous proteste que je n'entendois rien. Je crus que je ne pouvois mieux lui répondre que par des discours auxquels je vous assure, qu'il n'entendit pas grand'chose. Il s'en est ressouvenu toute sa vie ; & lorsqu'il revint en Lorraine, le premier compliment qu'il me fit faire par M. l'Abbé de St. Michel, fut qu'il ne doutoit pas que nous nous entendrions dorénavant l'un & l'autre, bien mieux que nous ne nous étions entendus au Noviciat à Paris. J'eusse eu tort, pour vous dire le vrai, de m'expliquer plus clairement que lui, sçachant ce que je sçavois de ce qui se passoit de tous côtés à cet égard. J'étois très-bien averti que la Cour lui donnoit à-peu-près la carte blanche; & je n'ignorois pas, que bien qu'il la pût remplir presque à sa mode, il ne laissoit pas d'écouter de simples propositions qui étoient bien au-dessous de celles qu'on lui offroit. 1652.

Madame de Chevreuse qui n'étoit

1652. pas encore sortie de Paris en ce tem là, lui dit plutôt en riant que fér sement, qu'il pouvoit faire la plus b action du monde, s'il faisoit leve Siege d'Estampes; en quoi il satisfe pleinement & Monsieur, & les E gnols; & si au même moment il ra noit ses Troupes en Flandres, en c il plairoit au dernier point à la Rei de qui il avoit fait en tout temps fession publique d'être serviteur pa culier. Ce parti qui tenoit comme deux côtés, plut à son incertitude turelle; il le prit sans balancer, & M dame de Chevreuse s'en fit honneu la Cour, qui de sa part ne fut pas chée de couvrir la nécessité où elle trouva de lever le Siege d'Estam de quelques apparences de négoc tions, qu'elle grossit dans le monde mille & mille particuliarités, que raisonnements du vulgaire honorent to jours de mille & mille mysteres. Il n eut rien au monde de plus simple, qu ce qui se fit en ces rencontres; & quo que je ne fusse point du tout en c temps-là du secret, ni de la mere, n de la fille, comme vous avez vu ci dessus, j'en fus assez instruit malgr l'une & l'autre, pour vous pouvoir assu rer pour certain, ce que je vous en dis

dis. La conduite que Mr. de Lorraine 1652.
prit dès le lendemain est une marque que je ne me trompe pas, ou du moins une preuve que Mr. de Lorraine ne fut pas long-temps content de lui-même à l'égard de cette action. Car quoi qu'il eût soutenu d'abord à Monsieur, qu'il lui avoit rendu un service signalé en obligeant la Cour à lever le Siége d'Estampes, il me parut aussi-tôt après, qu'il eut honte d'avoir fait ce traité, & que cette honte l'obligea à leur accorder ce qu'ils lui demanderent; qui étoit de ne point s'en retourner encore, & de demeurer à Ville-Neuve S. Georges, jusqu'à-ce que les Troupes sorties d'Estampes fussent effectivement en lieu de sûreté.

M. de Turenne voyant que M. de Lorraine ne tenoit pas la parole qu'il avoit donnée de reprendre le chemin des Pays-Bas, marcha à Corbeil à dessein d'y passer la Seine & de le combattre. Il y eut des allées & des venues en explication de ce qui avoit été promis, ou non promis, pendant lesquelles l'Armée Lorraine se retrancha. M. de Turenne s'étant avancé avec celle du Roi, ayant passé la Riviere d'Yerre, & s'étant mis en Bataille en présence des Lorrains, l'on n'attendoit

1652. de part & d'autre que le signal du combat, qui certainement eût été sanglant vû la bonté des Troupes qui composoient les deux Armées ; mais qui apparemment eût succédé à l'avantage des Troupes du Roi : parce que les Lorrains n'avoient pas assez de terrain. Dans cet instant que l'on peut appeler fatal, Mylord Germain vint dire à M. de Turenne, que M. de Lorraine étoit prêt d'exécuter ce dont l'on étoit convenu à telle & telle condition. On négocia sur l'heure même * Le Roi d'Angleterre, qui sur l'apparence d'une Bataille avoit joint M. de Turenne, fit lui-même des allées & des venues ; & l'on convint que M. de Lorraine sortiroit du Royaume dans 15 jours, & des postes où il étoit dès le lendemain ; qu'il remettroit entre les mains de M. de Turenne les Bateaux qui lui avoient été envoyés de Paris, pour faire un Pont sur la Riviere ; & qu'aussi M. de Turenne ne pourroit se servir de ces Bateaux pour passer la Seine, & pour empêcher le passage des Troupes sorties d'Estampes ; que celles de Mrs. les Prin-

* Voyez Memoires de Joly, Tome II. & Mr. de la Rochefoucaut dans ses Memoires, *Suitte de la Relation de la Guerre de Guyenne.*

ces qui étoient dans son Camp, pussent 165
rer dans Paris en sûreté ; & que le
Roi fit fournir des vivres à l'Armée Lor-
raine dans sa retraite. Ces deux der-
nieres conditions ne reçurent pas beau-
coup de contradiction, M. de Turenne
disant qu'il étoit très-persuadé que l'ar-
mée Lorraine épargneroit au R...
soin qu'elle prendroit de se ...
elle-même, la peine & la dé...
on stipuloit. Et pour ce q...
liberté que l'on demand...
Troupes des Princes, de se ...
re à Paris en sûreté, i...
cordoit avec joie : parce q...
ré que la Ville en seroit beau...
frayée que rassurée. M...
qui avoit amené au Camp ...
bourgeois volontaires ...
ce soir à Monsieur ...
été si épouvantés ...
même qu'ils ne ...
toute la Ville. M. le ...
malade en ce temps-là ...
d'avis par cette raison ...
fît sortir dans cette ...
viens au Parlement.

J'ai eu si peu de ... der-
nieres Assemblées ... au-
tres occasions desquelles ...
ler, qu'il y a déja quelque ...

1652. je me fais un ſcrupule à moi même de les inſérer dans un Ouvrage, qui ne doit être, à proprement parler, qu'un ſimple compte que vous m'avez commandé de vous rendre de mes actions. Il eſt vrai que la nouvelle de ma promotion tomba juſtement ſur un point de l'état des choſes que je vous ai expliqué ci-devant, eût fait de moi une figure preſqu'immobile, quand même j'aurois continué d'aſſiſter aux Délibérations du Parlement. La Pourpre qui m'en ôta la ſéance en fit une figure muette dans le Palais. Je vous ai dit qu'elle ne le fut guères moins au Luxembourg; & je puis aſſurer de bonne foi qu'il n'y eut preſque qu'un mouvement imaginaire, & tel qu'il plut aux ſpéculatifs de ſe fantaſier. Mais comme il leur plut de ſe fantaſier toutes choſes ſur mon ſujet, j'étois continuellement expoſé à la défiance des uns, à la frayeur des autres, & au raiſonnement de tous. Ce perſonnage qui n'eſt jamais que de pure defenſive, & encore tout au plus, eſt très-dangereux dans les temps dans leſquels on le joue. Il eſt très-incommode dans ceux dans leſquels on le décrit : parce qu'il a toujours beaucoup d'apparence de vaine gloire & d'amour propre. Il ſemble que l'on s'incorpore

soi-même dans tout ce qui s'est passé 1652
de considérable dans un Etat, quand dans un Ouvrage qui ne doit regarder que sa personne, l'on s'étend sur des matieres auxquelles l'on n'a eu aucune part. Cette considération m'a fait chercher avec soin les moyens de démêler celles qui sont de cette nature, du reste de cette Histoire, qui n'est que particuliere; & il m'a été impossible de les trouver : parce que la figure que j'ai faite, quoique médiocre, dans les temps qui ont précédé, & qui ont suivi ceux dans lesquels je n'ai point agi, leur donne tant de rapport & tant d'enchaînement les uns avec les autres, qu'il seroit très-difficile, que l'on pût vous les bien faire entendre, si on les délioit tout-à-fait. Voilà ce qui m'oblige à continuer le récit de ce qui se passa dans ces temps-là, que j'abrégerai toutefois le plus qu'il me sera possible : parce que ce n'est jamais qu'avec une extrême peine que j'écris sur les Mémoires d'autrui. J'y poserai les faits, je n'y raisonnerai point, je déduirai ce qui me paroîtra le plus de poids, j'obmettrai ce qui me semblera le plus léger; & en ce qui regarde les Assemblées du Parlement, je n'observerai les dattes qu'à l'égard de celles qui ont produit

1652. des Délibérations considérables. Je n
parlerai pas seulement des autres,
je suis persuadé que je vous les repr
sente plus que suffisamment, en vous d
sant qu'elles ne furent presque employé
qu'en déclamations contre le Cardin
en plaintes, & en Arrêts contre l
insolences & les séditions du Peupl
& en desaveux faits par Mrs. les Prin
ces de ces séditions, qui dans la vérit
n'étoient, au moins pour la plûpart
que trop naturelles.

Le 1 Juin, Monsieur envoya au Par
lement, pour sçavoir quelle place
donneroit à M. le Duc de Lorraine dan
l'Assemblée des Chambres. Il répondi
tout d'une voix, que M. de Lorrain
étant ennemi de l'Etat, il ne lui en
pouvoit donner aucune. Monsieur, qu
me fit l'honneur de venir chez moi deux
ou trois jours après, parce que j'étois
malade d'une fluxion sur les yeux, me
dit : *Eussiez vous cru que le Parlement
m'eut fait cette réponse ?* Et je lui ré-
pondis : *J'aurois bien moins cru, Mon-
sieur, que vous eussiez hasardé de vous
l'attirer.* Il me repartit en colere
*je ne l'eusse hasardé, M. le Pri
dit que j'eusse été Mazarin.* Vo
en ce mot le principe de tou
Monsieur faisoit dans ce tem

Le 7 on fit un fort grand bruit au 1652.
Parlement, de l'approche des Troupes de Lorraine, qui avoient passé Lagny, & qui faisoient beaucoup de désordre dans la Brie; & l'on y parla de leur marche avec la même surprise & la même horreur que l'on auroit pu faire, s'il n'y avoit eû dans le Royaume aucunes partialités.

Le 10 M. le Président de Nesmond fit la relation de ce qui s'étoit passé à la Députation vers le Roi, qui s'étoit avancé à Melun dès le commencement du Siege d'Estampes. La réponse de S. M. fut, que la Compagnie pouvoit envoyer qui il lui plairoit pour conférer avec ceux qu'elle voudroit choisir, & pour achever au moins de rétablir le calme dans le Royaume. L'on opina ensuite, & l'on résolut de renvoyer à la Cour les mêmes Députés, pour entendre la volonté du Roi, & y renouveller toutefois les Remontrances contre le Cardinal Mazarin. Monsieur, & M. le Prince n'avoient pas été de l'avis de l'Arrêt, & ils avoient soutenu qu'il ne falloit recevoir aucunes propositions de Conférence, dont le préalable ne fût l'éloignement réel & effectif du Mazarin.

Le 14, les [illegible] renouvellerent

1652. contre l'approche des Troupes de Lorraine ; & elles furent au point, que les Gens du Roi furent mandés au Parlement. Ils conclurent à ce que M. le Duc d'Orléans fût prié de les faire retirer. Un Conseiller, du nom duquel je ne me souviens pas, ayant dit qu'il ne conçevoit pas comme on prétendoit qu'il fût utile à la Compagnie qu'elles se retirassent en l'état où elle étoit avec la Cour; Mainardeau répondit, que cette raison obligeant encore davantage le Parlement à lever tous les prétextes que l'on pouvoit prendre pour le calomnier dans l'esprit du Roi ; il étoit d'avis de donner Arrêt, par lequel il seroit enjoint aux Communes de leur courir sus. L'on en demeura à dire que l'on en parleroit plus au long, quand Monsieur seroit au Palais. Vous croyez apparemment que la retraite de M. de Lorraine, de laquelle je vous ai déja parlé, & qui fut sçue le 16 à Paris, ne fit pas une grande commotion dans les esprits, puisqu'elle avoit été souhaitée de tant de gens. Elle fut incroyable ; & je remarquai que beaucoup de ceux qui avoient crié hautement contre son approche, crierent le plus hautement contre son éloignement. Il n'est pas étrange que les hommes ne se connoissent pas ;

Il y a des temps même, où l'on peut dire qu'ils ne se sentent point. 1652.

Le 20, le Président de Nesmond fit la relation de ce qui s'étoit passé à sa Députation à Melun, & la lecture de la réponse qui lui avoit été faite par le Roi, dont la substance étoit. Que bien que S. M. ne pût ignorer que la demande que l'on faisoit de l'éloignement de M. le Cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte, elle ne laisseroit peut-être pas de lui accorder ce qu'il demande tous les jours lui-même avec instance; après avoir réparé son honneur par des Déclarations que l'on doit à son innocence, si elle étoit assurée qu'elle pût avoir de bonnes & de réelles sûretés de la part de Mrs. les Princes, pour l'exécution des offres qu'ils ont faites, en cas de son éloignement: que S. M. desire donc d'apprendre.

1. Si en ce cas ils renonceront à toutes les Ligues & à toutes les Associations faites avec les Princes étrangers?

2. S'ils n'auront plus aucunes prétentions?

3. S'ils se rendront auprès de Sa Majesté?

4. S'ils feront sortir les Etrangers qui sont dans le Royaume?

5. S'ils licencieront leurs Troupes?

1652. 6. Si Bourdeaux rentrera dans devoir, aussi-bien que M. le Princ Conty, & Madame de Longuevi

7. Si les Places que M. le Pi a fortifiées se remettront en leur mier état?

Voilà les principales des 12 stions, sur lesquelles M. le Duc d léans s'emporta avec beaucoup d'é tion, en disant: qu'il étoit inouï l'on mît ainsi sur la sellette un Fils France, & un Prince du Sang, & la déclaration qu'ils avoient faite l & l'autre, qu'ils poseroient les arm aussi-tôt que le Cardinal Mazarin ser hors du Royaume, étoit plus que fisante pour satisfaire la Cour, si e avoit de bonnes intentions. L'on o na; mais la délibération n'ayant être achevée, elle fut remise au le demain.

Le 21, Monsieur ne s'y étant p trouver, parce qu'il avoit eu la nu une fort grande colique, l'on n'y trait en présence de M. le Prince, qu d'un fond que l'on cherchoit pour l subsistance des pauvres qui souffroient beaucoup à la Ville, & de celui qui étoit nécessaire pour faire la somme de 150 mille livres pour la tête à prix. Il fut dit à l'égard de ce dernier chef,



que l'on feroit inceſſamment inventaire de ce qui reſtoit des meubles du Cardinal. M. de Beaufort fit ce jour-là une lourderie digne de lui. Comme il y avoit eu le matin une fort grande émeute dans le Palais, dans laquelle Mrs. de Vanau & Partial auroient été été maſſacrés ſans lui, il crut qu'il feroient mieux, pour détourner le peuple du Palais, de l'aſſembler dans la Place Royale. Il y donna un rendez-vous public pour l'après-dînée; il y amaſſa quatre ou cinq mille gueux, à qui il eſt conſtant qu'il fit proprement un Sermon qui n'alloit qu'à les exhorter à l'obéiſſance qu'ils devoient au Parlement. J'en ſçus tout le détail par des gens de croyance, que j'y avois envoyé moi-même exprès. La frayeur qui avoit déja ſaiſi la plûpart des Préſidents & des Conſeillers, leur fit croire que cette Aſſemblée n'avoit été faite que pour les perdre. Ils firent parler M. de Beaufort de toutes les manieres qui pouvoient redoubler leurs alarmes, & ils la prirent ſi chaude, qu'il ne fut pas au pouvoir de Monſieur, ni de M. le Prince de raſſurer Mrs. les Préſidents, qui ne purent jamais ſe réſoudre d'aller au Palais. Ce qui arriva le même jour à M. [illegible] ſident de Mai- 1652.

1652 sons, dans la rue de Tournon, ne les rassura pas. Il faillit à être tué par une foule de Peuple, comme il sortoit de chez Monsieur; & M. le Prince & M. de Beaufort eurent beaucoup de peine à le sauver. Cette journée fit voir que M. de Beaufort ne sçavoit pas, que qui assemble un Peuple l'émeut toujours. Il y parut, car deux ou trois jours après ce beau Sermon, la sédition fut plus forte qu'elle n'avoit encore été dans la Sale du Palais; & même M. le Président de Novion fut poursuivi dans les rues, & courut tout le risque qu'un homme peut courir.

Le 25, Mrs. les Princes déclarerent dans les chambres assembées, qu'aussitôt que M. le Cardinal seroit hors du Royaume, ils exécuteroient fidélement tous les Articles qui étoient portés dans la réponse du Roi, & enverroient ensuite des Députés pour conclurre ce qui resteroit à faire; & l'on donna ensuite Arrêt, par lequel il fut dit que les Députés du Parlement retourneroient incessamment à la Cour, pour porter cette déclaration au Roi.

Le 26, aucun Président ne se trouva au Parlement.

Le 27, M. le Président de Novion y fut, & donna un sanglant Arrêt contre les séditieux.

On n'employa les autres jours qu'à 1652.
donner les ordres néceſſaires pour la ſûreté de la Ville, à quoi l'on étoit très-embarraſſé : parce que ceux de la Garde étoient aſſez ſouvent ceux-là même qui ſe ſoulevoient. Il eſt temps, ce me ſemble, de reprendre ce qui eſt de la Guerre.

M. le Prince qui avoit eu quelques accès de fievre tierce, alla juſqu'à Linard recevoir ſes Troupes qui revenoient d'Eſtampes ; & comme la Cour n'avoit obſervé en façon du monde ce qu'elle avoit promis touchant l'éloignement des ſiennes des environs de Paris, il ne s'y crut pas plus obligé de ſon côté, & il poſta ſa petite Armée à St. Cloud ; poſte conſidérable, parce que le Pont lui donnoit lieu de la poſter, en cas de beſoin, où il lui plairoit.

Mr. de Turenne qui étoit avec celle du Roi aux environs de St. Denis, où S. M. étoit venue elle-même pour être plus proche de Paris, fit un Pont de Bateaux à Epinal, en intention de venir attaquer les ennemis avant qu'ils euſſent le temps de ſe retirer. Mr. de Tavannes en eut avis, & il l'envoya auſſi-tôt à M. le Princc, qui ſe rendit au Camp en toute diligence. * Il le

* Voyez le détail de cette action dans les

1652. leva vers le soir, & marcha vers P
à dessein d'arriver au jour à Ch
ton, d'y passer la Marne, & d'y p
dre un poste dans lequel il ne pou
être attrapé. Mr. de Turenne ne
en donna pas le temps; car il att
son Arriere garde dans le Fauxb
St. Denis. Mr. le Prince en fut q
pour quelques hommes qu'il perd
Régiment de Conti, & il man
Monsieur, par le Comte de Fiesq
qu'il lui répondoit qu'il gagneroi
Fauxbourg St. Antoine, dans le
il prétendoit qu'il auroit plus de
de se défendre. C'est en cet end
où je regrette plus que je n'ai jai
fait, que Mr. le Prince ne m'ait
tenu la parole qu'il m'avoit don
de me donner le mémoire de ses
tions. Celle qu'il fit en cette rencon
est l'une des plus belles de sa vie. J
ouï dire à Laigues, qui est hom
du métier & qui ne le quitta point
jour-là, qui pourtant étoit plus méc
tent de lui que personne au mond
qu'il y eut quelque chose de sur-hum
dans sa valeur & dans sa capacité
cette occasion. Je serois inexcusable
j'entreprenois de décrire le détail

Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne.*

l'action du monde la plus grande, & 1652.
la plus héroïque, sur des Mémoires qui courent les rues, & que j'ai ouï dire à des gens de guerre être très-mauvais. Je me contenterai de vous dire qu'après le Combat du monde le plus sanglant & le plus opiniâtre, il sauva ses Troupes qui n'étoient qu'une poignée de monde, & attaquées par Mr. de Turenne, renforcé de l'Armée de Mr. le Maréchal de la Ferté. Il y perdit le Comte de Bossu Flamand, la Roche-Giffart, ‡ Flammarin, & d'Hacquest, du nom de Montmorency. § Mrs. de la Rochefoucaut, de Tavannes, de Cogni, le Vicomte de Melun, & le Chevalier de Fort y furent blessés. Esclainvillier le fut du côté du Roi, & Mrs. de St. Megrin & Mancini tués. Je ne vous puis exprimer l'agitation de Monsieur dans le cours de ce Combat. Tout le possible lui vint dans l'esprit; & ce qui arrive toujours en ce rencontre, tout l'impossible succéda dans

‡ Le Marquis de Flamarin.

§ Voyez les Memoires de M. de la Rochefoucaut. Une Mousquetade, qui lui perça le visage au-dessus des yeux, lui ayant fait à l'instant perdre la vue, il fit ces deux vers à l'honneur de Madame de Longueville,

Faisant la Guerre au Roi j'ai perdu les deux yeux.
Mais pour un tel objet je l'eusse faite aux Dieux.

1652. son imagination à tout le possible. Jo
qu'il m'envoya sept fois en moins d
trois heures, me dit qu'il avoit
un moment que la Ville ne se rev
contre lui ; qu'il craignoit un in
après, qu'elle ne se déclarât trop
Mr. le Prince. Il envoya des gen
connus pour voir ce qui se faisoit
moi, & rien ne le rassura véri
ment que le rapport qu'on lui fit
je n'avois que mon Suisse à la po
Bruneau, de qui je le sçus le lendem
dit que le mal n'étoit pas grand
la Ville, puisque je ne me précau
nois pas davantage. Mademoiselle
avoit fait tous ses efforts pour obl
Monsieur à aller dans la rue St.
toine, pour faire ouvrir la Porte à
le Prince qui commençoit à être
pressé dans le Fauxbourg, prit le p
d'y aller elle-même. ‡ Elle entra d
la Bastille, où † Louviere n'osa
respect lui refuser l'entrée. Elle fit t
le Canon sur les Troupes du Maré
de la Ferté, qui s'avançoient pour p

‡ *Après avoir fait un effort sur l'espr son pere, pour le tirer de la létargie où le noit le Cardinal de Retz ;* dit M. de la Ro foucaut, dans ses Mémoires.

† Gouverneur de la Bastille, & fils de de Broussel.

dre en flanc celles de Mr. le Prince. 1652.
Elle harangua ensuite la Garde qui étoit à la Porte St. Antoine. Elle s'ouvrit, & Mr. le Prince y entra avec son Armée, plus couverte de gloire que de blessures, quoiqu'elle en fut chargée. Ce Combat si fameux arriva le 2 Juillet.

Le 4 l'Assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville qui avoit été ordonnée le 1 par le Parlement pour aviser à ce qui étoit à faire pour la sûreté de la Ville, fut tenue l'après-dînée. Monsieur & M. le Prince s'y trouverent, sous prétexte de remercier la Ville de ce qu'elle avoit donné l'entrée à leurs Troupes le jour du Combat; mais dans la vérité pour l'engager à s'unir encore plus étroitement avec eux, au moins voilà ce que Monsieur en sçut. Voici le vrai que je ne sçus que long-temps depuis de la bouche même de M. le Prince, qui me l'a dit trois ou quatre ans après à Bruxelles. Je ne me ressouviens pas précisement, s'il me confirma ce qui étoit fort répandu dans le public, de l'avis que M. de Bouillon lui avoit donné, que la Cour ne songeroit jamais sincérement & de bonne foi a se raccommoder avec lui, [illegible] ques à ce qu'elle connut clai[illegible] qu'il fut effectivement Maître [illegible]

1652. ris. Je sçais bien que je lui demandai à Bruxelles, si ce que l'on avoit dit sur cela étoit véritable, mais je ne me puis remettre ce qu'il me répondit sur cet avis particulier de M. de Bouillon. Voici ce qu'il m'apprit du gros de l'affaire. Il étoit persuadé que je le desservois beaucoup auprès de Monsieur, ce qui n'étoit pas vrai, comme vous l'avez vu ci-devant; mais il l'étoit aussi que je lui nuisois beaucoup dans la Ville, ce qui n'étoit pas faux par les raisons que je vous ai aussi expliquées ci-dessus. Il avoit observé que je ne me gardois nullement, & que je me servois même avec affectation du prétexte de l'*incognito*, auquel le Cérémonial m'obligeoit, pour faire voir ma sécurité & la confiance que j'avois en la bonne volonté du Peuple, au milieu de ses plus grands mouvements. Il résolut, & très-habilement, de s'en servir de sa part, pour faire une des plus sages & des plus belles actions qui ait peut-être été pensée de tout le siecle. Il fit dessein d'émouvoir le Peuple le matin du jour de l'Assemblée de l'Hôtel de Ville; de marcher droit à mon logis sur les 10 heures, qui étoit justement l'heure où l'on sçavoit qu'il y avoit le moins de monde; parce

que c'étoit celle où pour l'ordinaire 1653.
j'étudiois; de me prendre civilement dans mon carrosse, de me mener hors de la Ville, & de me faire une défense en forme à la porte de n'y plus entrer. Je suis convaincu que le coup étoit sûr; & qu'en l'état où étoit Paris, les mêmes gens qui eussent mis la hallebarde à la main pour me défendre, s'ils eussent eu loisir d'y faire réflexion, en eussent approuvé l'exécution: étant certain que dans les révolutions, qui sont assez grandes pour tenir tous les esprits dans l'inquiétude, ceux qui priment sont toujours applaudis, pourvu que d'abord ils réussissent. Je n'étois point en défense. M. le Prince se fût rendu Maître du Cloître sans coup férir, & j'eusse pu être à la Porte de la Ville avant qu'il y eût eu une alarme assez forte pour s'y opposer. Rien n'étoit mieux imaginé. Monsieur qui eût été atterré du coup, y eût donné des éloges. L'Hôtel-de-Ville, auquel M. le Prince en eût donné part sur l'heure même, en eût tremblé. La douceur avec laquelle M. le Prince m'auroit traité, auroit été louée & admirée. Il y auroit eu un grand déchet de réputation pour moi, à m'être laissé surprendre, com-

1652. me en effet j'avoue qu'il y au
beaucoup, & d'imprudence, &
mérité à n'avoir pas prévu ce p
La fortune tourna contre M. le
ce beau dessein, & elle lui do
succès le plus funeste que la co
tion la plus noire eût pu produi
Comme la sédition avoit comm
vers la Place Dauphine, par de
gnées de paille que l'on forçoit
les passants de mettre à leur cha
M. de Cumont, Conseiller au Parle
& serviteur particulier de M. le
ce, qui y avoit été obligé comm
autres qui avoient passé par-là, all
grande diligence au Luxembourg
en avertir Monsieur, & le supp
d'empêcher que M. le Prince qui é
dans la Galerie ne sortît dans c
émotion; laquelle apparemment,
Cumont à Monsieur, est faite ou
les Mazarins, ou par le Cardinal
Retz, pour faire périr M. le Prin
Monsieur courut aussi-tôt après M.
Cousin qui descendoit le petit escali
pour monter en carrosse & pour ve
chez moi, & y exécuter son dessei
Il le retint par autorité & même p
force : il le fit dîner avec lui, & il
mena ensuite à l'Hôtel-de-Ville, o
l'assemblée dont je vous ai parlé se d



voit tenir. Ils en sortirent après qu'ils eurent remercié la Compagnie & témoigné la nécessité qu'il y avoit de songer aux moyens de se défendre contre le Mazarin. La vue d'un Trompette qui arriva dans ce temps-là de la part du Roi, & qui porta ordre de remettre l'Assemblée à la huitaine, échauffa les Peuples qui étoient dans la Grêve, & qui crioient sans cesse qu'il falloit que la Ville s'unît avec Mrs. les Princes. Quelques Officiers que Mr. le Prince avoit mêlés le matin dans la populace, n'ayant point reçu l'ordre qu'ils attendoient, ne purent arrêter sa fougue. Elle se déchargea sur l'objet le plus présent. On tira dans les fenêtres de l'Hôtel de Ville; l'on mit le feu aux portes; l'on entra dedans l'épée à la main, * on massacra Mr. le Gras, Maître des Requêtes, & Mr. Miron, Maître des Comptes, un des plus hommes de bien & des plus accrédités dans le peuple qui fussent à Paris. Vingt-cinq ou trente Bourgeois y périrent aussi; & Mr. le Maréchal de l'Hôpital ne fut tiré de ce péril que par un miracle, & par le secours de Mr. le Président Barentin. Un Gar- 1652

* Voyez Mémoires de M. Joly Tom II.

1652. çon de Paris appellé § Noblet, duq
je vous ai déja parlé, à propos de
qui m'arriva avec M. de la Roche
caut dans le Parquet des Huissiers,
encore le bonheur de servir le M
chal en cette occasion. Vous vous p
vez imaginer l'effet que le feu de l'H
tel de Ville & le sang qui y fut répan
produisit à Paris. La consternation
fut d'abord générale; toutes les Bou
ques y furent fermées en moins d'
clin d'œil. On demeura quelque temps
cet état; l'on se réveilla un peu vers le
heures en quelques quartiers, où l'on
des barricades pour arrêter les séditie
qui se dispersérent presque d'eux-mêm
Il est vrai que Mademoiselle y contrib
Elle alla elle-même accompagnée de
de Beaufort à la Greve, où elle en trou
encore quelques restes qu'elle écarta
Ces misérables n'avoient pas rendu t
de respect au St. Sacrement, que le Cu
de St. Jean leur présenta, pour les ob
ger d'éteindre le feu qu'ils avoient m
aux portes de l'Hôtel de Ville.

M. de Châlons vint chez moi au
plus fort de ce mouvement; & la
crainte qu'il avoit pour ma personne

§ Joly dans ses Mémoires l'appelle *Noblet d'Anviliers*.

* Voyez Mémoi,es de Joly Tom II.

l'emporta sur celle qu'il devoit avoir 1652.
pour la sienne, dans un temps où les rues n'étoient sûres pour personne sans exception. Il me trouva avec si peu de précaution, qu'il m'en fit honte; & je ne puis encore concevoir, à l'heure qu'il est, ce qui me pouvoit obliger à en avoir si peu dans une occasion où j'en avois, ou du moins où j'en pouvois avoir tant de besoin. C'est une de celles qui m'a persuadé autant que chose du monde, que les hommes sont souvent estimés par les endroits par lesquels ils sont les plus blâmables. On loua ma fermeté; on devoit blâmer mon imprudence. Celle-ci étoit effective; l'autre n'étoit qu'imaginaire. La vérité est que je n'avois fait aucune réflexion sur le péril. Je n'y fus plus insensible, quand on me l'eut fait faire. *M. de Caumartin envoya sur le champ quérir chez lui mille pistoles, car je n'en avois pas vingt chez moi, avec lesquelles je fis quelques soldats. Je les joignis à des Officiers réformés, que j'avois toujours conservés des restes du Comte de Montrose. Le Marquis de Sabliere, Mestre-de-Camp du Régiment de Valois, m'en donna cent

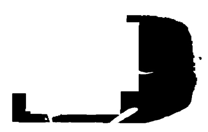
* Voyez Mémoires de Joly, Tome II.

1562. des meilleurs hommes, command
deux Capitaines du même Régi
qui étoient mes domestiques. Qu
m'amena trente Gens-d'Armes
Compagnie du Cardinal Antoine
commandoit. Bussy-Lamet m'a
quarante hommes choisis de la
son de Mésieres. Je garnis tout
logis & toutes les Tours de N
Dame de Grenades; je pris mes
res, en cas d'attaque, avec les
geois des Ponts de Notre-Dam
de St. Michel, qui m'étoient fo
fectionnés. Enfin je me mis en é
disputer le terrain, & de n'êtr
exposé à l'insulte.

Ce parti paroissoit plus sage q
lui de l'aveugle sécurité dans la
j'étois auparavant. Il ne l'étoit p
vantage au moins par comparai
celui que j'eusse choisi, si j'eus
connoître mes véritables intérê
prendre l'occasion que la fortun
présentoit. Il n'y avoit rien de pl
turel, & à ma profession, & à
où j'étois, que de quitter Paris,
une émotion qui jettoit la hain
blique sur le parti, qui dans ce t
là paroissoit m'être le plus contra
n'eusse point perdu ceux des Fron
qui étoient de mes amis; parce
e

eussent considéré ma retraite comme 1652.
une résolution de nécessité. Je me fusse insensiblement rétabli & sans presque qu'ils eussent pu s'en défendre eux-mêmes, dans l'esprit des pacifiques; parce qu'ils m'eussent regardé comme exilé pour une cause qui leur étoit commune. Monsieur n'eût pas pu se plaindre de ce que j'abandonnois un lieu, où il paroissoit assez qu'il n'étoit plus le Maître. Mr. le Cardinal Mazarin même eût été obligé en ce cas, & par bienséance, & par intérêt, de me ménager; & il ne se pouvoit même, que naturellement l'aigreur que la Cour avoit contre moi, ne diminuât de beaucoup par une conduite qui eût beaucoup contribué à noircir celle de ses ennemis. Les circonstances, dont j'eusse pu accompagner ma retraite, eussent empêché facilement que je n'eusse participé à la haine publique, que l'on avoit contre le Mazarin: parce que je n'avois qu'à me retirer au pays de Retz, sans aller à la Cour; ce qui eût même purgé le soupçon du Mazarinisme pour le passé. Ainsi je fusse sorti de l'embarras journalier où j'étois, & de celui que je prévoyois pour l'avenir, & que je prévoyois sans en pouvoir jamais prévoir l'issue. Ainsi j'eusse

1652. attendu en patience ce qu'il eût plu à la providence d'ordonner, de la destinée des deux partis, sans courir aucun des risques, auxquels j'étois exposé à tous les moments des deux côtés. Ainsi je me fusse approprié l'amour public, que l'horreur que l'on a d'une action violente, concilie toujours infailliblement à celui qu'elle fait souffrir. Ainsi je me fusse trouvé, à la fin des troubles, Cardinal & Archevêque de Paris, chassé de son siége, par le parti qui étoit publiquement joint avec l'Espagne; purgé de la faction par ma retraite hors de Paris, purgé du Mazarinisme par ma retraite hors de la Cour; & le pis du pis qui m'en pouvoit arriver, après tous ces avantages, étoit d'être sacrifié par les deux partis, s'ils se fussent réunis contre moi, à l'emploi de Rome, qu'ils eussent été ravis de me faire accepter, avec toutes les conditions que j'eusse voulu; & qui à un Cardinal Archevêque de Paris, ne peut jamais être à charge: parce qu'il y a mille occasions dans lesquelles il a toujours lieu d'en revenir. J'eus toutes ces vues, & plus grandes, & plus étendues qu'elles ne sont sur ce papier. Je ne doutai pas un instant que ce ne fussent les bonnes & les justes. Je ne balançai pas un mo-



ment à ne les pas ſuivre. L'intérêt de 1652.
mes amis, qui s'imaginoient que je trouverois à la fin, dans le Chapitre des accidents, lieu de les ſervir & de les élever, me repréſenta d'abord qu'ils ſe plaindroient de moi, ſi je prenois un parti qui me tiroit d'affaire, & qui les y laiſſoit. Je ne me ſuis jamais repenti d'avoir préféré leur conſidération à la mienne propre ; elle fut appuyée par mon orgueil qui eût eu peine à ſouffrir que l'on eût cru que j'euſſe quitté le pavé à Mr. le Prince. Je me reproche & me confeſſe de ce mouvement, qui eut toutefois en ce temps-là un grand pouvoir ſur moi. Il fut imprudent, il fut foible ; car je maintiens qu'il y a autant de foibleſſe que d'imprudence, à ſacrifier ſes grands & ſolides intérêts à des pointilles de gloire, qui eſt toujours fauſſe, quand elle nous empêche de faire ce qui eſt plus grand, que ce qu'elle nous propoſe. Il faut reconnoître de bonne foi, qu'il n'y a que l'expérience qui puiſſe apprendre aux hommes à ne pas préférer ce qui les pique dans le préſent, à ce qui les doit toucher bien plus eſſentiellement dans l'avenir. J'ai fait cette remarque une infinité de fois. Je reviens à ce qui regarde le Parlement.

1652. Je vous expliquerai en peu de paroles ce qui s'y passa depuis le 4 Juillet jusques au 13. La face en fut très-mélancolique; tous les Présidents à Mortier s'étant retirés, & beaucoup de Conseillers s'étant aussi absentés, par la frayeur des séditions que le feu & le massacre de l'Hôtel de Ville n'avoient pas diminuées. Cette solitude obligea ceux qui restoient à donner un Arrêt, qui portoit défenses de desemparer, en quoi ils furent mal obéis. Il se trouvoit par la même raison fort peu de monde aux Assemblées de l'Hôtel de Ville. Le Prévôt des marchands, qui ne s'étoit sauvé de la mort que par un miracle, le jour de l'incendie, n'y assistoit plus. M. le Maréchal de l'Hôpital demeuroit clos & couvert dans sa maison. * Monsieur fit établir en sa place, par une Assemblée peu nombreuse, M. de Beaufort pour Gouverneur, & M. de Broussel pour Prévôt des marchands. Le Parlement ordonna à ses Députés, qui étoient à St. Denis, de presser leurs réponses; & en cas qu'ils ne la pussent obtenir, de revenir dans 3 jours reprendre leurs places.

* Voyez Mémoires de Joly Tome II & les Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la Guerre de Guyenne.*

Le 13 les Députés écrivirent à la Compagnie, & ils lui envoyerent la réponse du Roi par écrit. En voici la substance; que bien que Sa Majesté eût tout sujet de croire, que l'instance que l'on faisoit pour l'éloignement de M. le Cardinal Mazarin, ne fût qu'un prétexte, elle vouloit bien lui permettre de se retirer de la Cour, après que les choses nécessaires pour établir le calme dans le Royaume auroient été réglées, & avec les Députés du Parlement qui étoient déja présents à la Cour, & avec ceux qu'il plairoit à Mrs. les Princes d'y envoyer. Mrs. les Princes qui avoient connu que le Cardinal ne proposoit jamais des Conférences, que pour les décrier dans les esprits des peuples, se récrierent à cette proposition; & Monsieur dit avec chaleur, qu'elle n'étoit qu'un piege qu'on leur tendoit, & que ni lui ni Monsieur son cousin n'avoient aucun besoin d'envoyer des Députés en leur nom, puisqu'ils avoient toute confiance à ceux de la Cour du Parlement. L'Arrêt qui suivit fut conforme au discours de Monsieur, & ordonna aux Députés de continuer leurs instances pour l'éloignement du Cardinal. Mrs. les Princes écrivirent aussi au Président de Nesmond, pour l'assurer qu'ils continueroient dans la 1652.

1652. résolution de poser les armes, aussi-tôt que le Cardinal seroit effectivement éloigné.

Le 17 les Députés manderent au Parlement, que le Roi étoit parti de St. Denis, pour aller à Pontoise; qu'il leur avoit commandé de le suivre; que sur la difficulté qu'ils en avoient faite, il leur avoit ordonné de demeurer à St. Denis.

Le 18 ils écrivirent qu'ils avoient reçu un nouvel ordre de Sa Majesté de se rendre à Pontoise. La Compagnie s'émut beaucoup, & donna Arrêt, par lequel il fut dit que les Députés retourneroient à Paris incessamment. Monsieur, M. le Prince & M. de Beaufort sortirent eux-mêmes, avec 1200 Chevaux pour les ramener, & pour faire voir au Peuple qu'on les tiroit d'un fort grand péril.

La Cour ne s'endrmoit pas de son côté; elle lâchoit à tous moments des Arrêts du Conseil, qui cassoient ceux du Parlement. Elle déclara nul tout ce qui s'étoit fait, tout ce qui se faisoit, & tout ce qui se feroit dans les Assemblées de l'Hôtel de Ville; & elle ordonna même que les deniers destinés au payement de ses rentes ne seroient portés dorénavant qu'aux lieux où Sa Majesté feroit sa résidence.



Le 19 M. le Président de Nesmond, qui fit sa relation de ce qu'il avoit fait à la Cour, avec les autres Députés. Cette relation qui étoit toute remplie de dits & de contredits, ne contenoit rien en substance de plus que ce que vous en avez vu dans les précédentes, à la réserve d'un article d'une Lettre écrite par M. Servien aux Députés, qui portoit qu'en cas que Monsieur & M. le Prince continuassent à faire difficulté d'envoyer des Députés en leur nom, Sa Majesté consentoit qu'ils chargeassent ceux du Parlement de leurs intentions. Cette même Lettre assuroit que le Roi éloigneroit M. le Cardinal de ses Conseils aussi-tôt que l'on seroit convenu des articles, qui pourroient être contestés dans la conférence; & qu'il n'attendroit pas même pour le faire qu'ils fussent exécutés. On opina ensuite, mais l'on ne put finir la délibération que le 20. Il passa à déclarer, que le Roi étant détenu prisonnier par le Cardinal Mazarin, M. le Duc d'Orléans seroit prié de prendre la qualité de Lieutenant Général de Sa Majesté & M. le Prince convié à prendre sous lui le commandement des Armées, tant & si long-temps que le Mazarin ne seroit pas hors du Royaume; que copie

1652. de l'Arrêt feroit envoyée à tous les Parlements du Royaume, qui feroient priés d'en donner un pareil. Ils ne déférerent point à fa priere ; car à la réferve de celui de Bourdeaux, il n'y en eut aucun qui en délibérât feulement ; & bien au contraire, celui de Bretagne avoit mis furféance à ceux qu'il avoit donnés auparavant, jufqu'à ce que les Troupes Efpagnoles, qui étoient entrées en France, fuffent tout-à-fait hors du Royaume. Monfieur ne fut pas mieux obéi fur ce qu'il écrivit de fa nouvelle dignité à tous les Gouverneurs des Provinces : & il m'avoua de bonne foi quelque temps après, que pas un feul, à l'exception de M. de Sourdis, ne lui avoit fait réponfe. La Cour les avoit avertis de leur devoir, par un Arrêt folemnel, que le Confeil donna en caffation de celui du Parlement, qui établiffoit la Lieutenance Générale. Son autorité n'étoit pas même établie, au moins en la maniere qu'elle le devoit être dans Paris ; car deux miférables ayant été condamnés à être pendus le 23, pour avoir mis le feu dans l'Hôtel de Ville, les Compagnies des Bourgeois qui furent commandées pour tenir la main à l'exécution, refuferent d'obéir.

Le 24. On ordonna qu'on feroit une

Assemblée générale à l'Hôtel de Ville, 1652.
pour aviser aux moyens de trouver de l'argent pour la subsistance des Troupes, & que l'on vendroit les Statues, qui étoient dans le Palais Mazarin, pour faire le fond de la tête à prix.

Le 26 Monsieur dit dans les Chambres Assemblées, que sa nouvelle qualité de Lieutenant général l'obligeant à former un Conseil, il prioit la Compagnie de nommer deux de son Corps qui y entrassent, & de lui dire aussi si elle n'approuvoit pas qu'il priât M. le Chancelier d'y assister. Il passa à cet avis; & Mr. Bignon même, Avocat général & le Caton de son temps, n'y fut pas contraire : car il dit dans ses conclusions, qui furent d'une force & d'une éloquence admirable, que le Parlement n'avoit pas donné à Monsieur la qualité de Lieutenant Général; mais qu'il la pouvoit prendre dans la conjoncture, comme l'ayant de droit par sa naissance, qui le constituoit naturellement le premier Magistrat du Royaume. Il allégua sur cela Henri le Grand, qui étant premier Prince du Sang, s'étoit appellé ainsi dans un discours, qu'il avoit fait dans le temps des troubles.

Le 27 le Conseil fut établi par Mr. le Duc d'Orléans, & il fut composé

1650. de Monsieur, de Mr. le Prince, de Mrs. de Beaufort, de Nemours, de Sully, de Brissac, de la Rochefoucaut, & de Rohan; des Présidents de Nesmond; & de Longueuil, Aubri & l'Archer Présidents des Comptes, Dorieux & le Noir de la Cour des Aydes.

Le 29 il fut résolu dans l'Assemblée de l'Hôtel de Ville, de lever 800000 livres pour fortifier les Troupes de Son Altesse Royale, & d'écrire à toutes les grandes Villes du Royaume, pour les exhorter à s'unir avec la Capitale. Le Roi ne manqua pas de casser par des Arrêts du Conseil tous ceux du Parlement, & toutes ces délibérations de l'Hôtel de Ville.

Je crois que je me suis acquitté exactement de la parole que je vous ai donnée, de ne vous gueres importuner de mes réfléxions, sur tout ce qui se passa dans les temps que je viens de parcourir, plutôt que de décrire. Ce n'est pas, comme vous le jugez aisément, faute de matiere; il n'y en peut gueres avoir, qui en soit plus digne, ni qui en dût être plus féconde. Les événements en sont bizarres, rares, extraordinaires; mais comme je n'étois pas proprement dans l'action, & que je ne la voyois même, que d'une

loge qui n'étoit qu'au coin du Théatre, je craindrois, si j'entrois trop avant dans le détail, de mêler dans mes vues mes conjectures ; & j'ai tant de fois éprouvé que les plus raisonnables, sont souvent fausses, que je les crois toujours indignes de l'Histoire, & de l'Histoire particulierement qui n'est faite, que pour une personne, à laquelle on doit, par tant de tîtres, une vérité pleinement incontestable. En voici deux sur cette matiere, qui sont de cette nature. 1652.

L'une est, que bien que je ne puisse vous démêler en particulier les différents ressorts des machines, que vous verez de voir sur le Théatre, parce que j'en étois déhors, je puis vous assurer que l'unique, qui faisoit agir si pitoyablement Monsieur, c'étoit la persuasion où il étoit, que tout étant à l'aventure, le parti le plus sage étoit de suivre toujours le flot (c'étoit son expression) & que ce qui obligeoit Mr. le Prince à se conduire, comme il se conduisoit, c'étoit l'aversion qu'il avoit à la Guerre Civile, qui fomentoit & réveilloit même à tous moments, dans le plus intérieur de son cœur, l'espérance de la terminer promptement par une négociation. Vous remarquerez,

1652. s'il vous plaît, qu'elles n'eurent jamais d'intermission. Je vous ai expliqué le détail de ces différents mouvements, dans ce que je vous ai expliqué ci-dessus : mais je crois qu'il n'est pas inutile de vous les marquer encore en général dans le cours d'une narration, qui vous présente à tous les instants des incidents, dont vous me demandez sans doute les raisons que job mets, parce que je n'en sçais pas le particulier.

Je vous ai déja dit que j'avois rebuté Monsieur par mes monosyllabes. Je m'y étois fixé à dessein, & je ne les quittai, que lorsqu'il s'agit de la Lieutenance-Générale. Je la combattis de toute ma force : parce qu'il me força de lui en dire mon sentiment. Je la lui traitai d'odieuse, de pernicieuse, & d'inutile ; & je m'en expliquai si hautement, & si clairement, que je lui dis que je serois au desespoir, que tout le monde ne sçût pas sur cela mes sentiments, & que l'on crût que ceux qui avoient mon caractere particulier dans le Parlement, fussent capables d'y donner leur voix. Je lui tins ma parole. M. de Caumartin s'y signala même par l'avis contraire. Je croyois devoir cette conduite au Roi, à l'Etat & à Monsieur même.

J'étois convaincu, comme je le suis 1652.
encore, que les mêmes loix qui nous permettent quelquefois de nous dispenser de l'obéissance exacte, nous défendent toujours de ne pas respecter le titre du Sanctuaire, qui, en ce qui regarde l'Autorité Royale, est le plus essentiel. J'étois de plus en état, à vous dire le vrai, de soutenir ma maxime & mes démarches; car la contenance que j'avois tenue dans la résolution de l'Hôtel de Ville, avoit saisi l'imagination des gens, & leur avoit fait croire, que j'avois beaucoup plus de force, que je n'en avois en effet. Ce qui la fait croire l'augmente. J'en avois fait l'expérience & je m'en étois servi avec fruit, aussi-bien que des autres moyens, que je trouvai encore en abondance dans les dispositions de Paris, qui s'aigrissoit tous les jours contre le parti des Princes, & par les taxes, desquelles on se voyoit menacé, & par le massacre de l'Hôtel de Ville qui avoit jetté l'horreur dans tous les esprits, & par le pillage des environs, où l'Armée, qui depuis le combat de St. Antoine, étoit campée dans le Fauxbourg St. Victor, faisoit des ravages incroyables. Je profitois de tous ces désordres. Je les relevois d'une maniere qui me rendoit agréa-

1652. ble à tous ceux qui les blâmoient; je ramenois insensiblement & doucement à moi tous ceux des pacifiques qui n'étoient point attachés par profession particuliere au Mazarin. Je réussis dans ce manege, au point que je me trouvai à Paris en état de disputer le pavé à tout le monde; & qu'après m'être tenu sur la défensive trois Semaines dans mon logis, avec les précautions que je vous ai marqué ci-dessus, j'en sortis avec pompe, nonobstant le Cérémonial Romain. J'allois tous les jours au Luxembourg; je passois au milieu des Gens de Guerre que M. le Prince avoit dans le Fauxbourg; & je crus que j'étois assez assuré du Peuple, pour croire que j'en pouvois user ainsi avec sûreté. Je ne m'y trompai pas, au moins par l'événement. Je reviens au Parlement.

Le 6 d'Août Buchifert, Substitut du Procureur Général, apporta aux Chambres assemblées deux Lettres du Roi; l'une adressée à la Compagnie, l'autre au Président de Nesmond, avec une Déclaration du Roi qui portoit la translation du Parlement à Pontoise. La Cour avoit pris cette résolution, après avoir connu que son séjour à St. Denis, n'avoit pas empêché que le Parlement & l'Hôtel de Ville n'eussent fait les pas

que vous avez vu ci-devant. L'on s'émut fort dans l'Assemblée des Chambres à cette nouvelle. On opina, & il fut dit que les Lettres & la Déclaration seroient mises au Greffe, pour y être fait droit, après que le Cardinal Mazarin seroit hors de France. * Le Parlement de Pontoise, composé de 14 Officiers, à la tête desquels étoient Mrs. les Présidents Molé, Novion, & le Coigneux, qui s'étoient un peu auparavant retirés de Paris en habits déguisés, fit des Remontrances au Roi, tendantes à l'éloignement du Cardinal Mazarin. Le Roi lui accorda ce qu'il lui demandoit, à l'instance même de ce bon & desintéressé Ministre, qui sortit effectivement de la Cour, & se retira à Bouillon. Cette Comédie, très-indigne de la Majesté Royale, fut accompagnée de tout ce qui pouvoit la rendre encore plus ridicule. Les deux Parlements se foudroyerent par des Arrêts sanglants qu'ils donnoient l'un contre l'autre. 1652.

Le 13 d'Août, celui de Paris ordonna que ceux qui assisteroient à l'Assemblée de Pontoise, seroient rayés du Tableau & du Registre.

Le 17 du même mois, celui de Pon-

* Voyez Memoires de Joly, Tome II.

1652. toise vérifia la Déclaration du Roi, qui donnoit acte au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aydes, que vu l'éloignement du Cardinal Mazarin, ils étoient prêts de poser les armes, pourvu qu'il plût à S. M. de donner une amnistie, d'éloigner ses troupes des environs de Paris, retirer celles qui étoient en Guyenne, donner une route & sûreté pour celles d'Espagne, & permettre à Mrs. les Princes d'envoyer vers S. M. pour conférer de ce qui pourroit rester à ajuster. Ce Parlement donna ensuite Arrêt, par lequel il fut ordonné que S. M. seroit remerciée de l'éloignement du Cardinal, & très humblement suppliée de revenir en sa bonne Ville de Paris.

Le 26 le Roi fit vérifier au Parlement de Pontoise l'amnistie qu'il donna à tous ceux qui avoient pris les armes contre lui; mais avec des restrictions, qui faisoient que peu de gens y pouvoient trouver leurs sûretés.

Le 29 & 31 d'Août, & le 2 Septembre, l'on ne parla presque à Paris dans les Chambres assemblées, que du refus que la Cour avoit fait à Monsieur & à M. le Prince, des Passeports qu'ils lui avoient demandés pour Mrs. le Maréchal d'Estampes, le Comte de Fies-

que, & Goulas, & de la réponſe que le 1652.
Roi avoit faite à une Lettre de Monſieur. Cette réponſe étoit en ſubſtance : qu'il s'étonnoit que M. le Duc d'Orléans n'eut pas fait de réflexion, qu'après l'éloignement de M. le Cardinal Mazarin, il n'avoit autre choſe à faire ſuivant ſa parole & ſa Déclaration, qu'à poſer les armes, renoncer à toutes aſſociations & traités, faire retirer les étrangers ; après quoi ceux qui viendroient de ſa part ſeroient très-bien venus.

Le 2 Septembre, l'on opina ſur cette réponſe du Roi ; mais on n'eut pas le temps d'achever la Délibération. Il fut ſeulement arrêté, que défenſes ſeroient faites au Lieutenant Criminel & particulier de faire publier aucune Déclaration du Roi ſans ordre du Parlement, ce qui fut ordonné ſur l'avis que l'on eut, que ces Officiers avoient reçu commandement du Roi de faire publier & afficher dans la Ville celle d'amniſtie qui avoit été vérifiée à Pontoiſe.

Le 3 l'on acheva la Délibération ſur la réponſe du Roi à Monſieur. Il fut arrêté que les Députés de la Compagnie iroient trouver le Roi, pour le remercier de l'éloignement du Cardinal Mazarin, & pour le ſupplier de revenir en ſa bonne Ville de Paris ; que M. le

1652. Duc d'Orléans, & M. le Prince seroient priés d'écrire au Roi, & de l'assurer qu'ils mettroient bas les armes, aussitôt qu'il auroit plu à S. M. d'envoyer les Passeports nécessaires pour la retraite des étrangers, & une amnistie en bonne forme, & qui fût vérifiée dans tous les Parlements du Royaume : que S. M. seroit suppliée de recevoir les Députés de Mrs. les Princes : que la Chambre des Comptes & la Cour des Aydes de Paris seroient conviées de faire la Députation ; qu'Assemblée générale seroit faite dans l'Hôtel de Ville, & que l'on écriroit à M. le Président de Mesmes, qui s'étoit aussi retiré à Pontoise, afin qu'il sollicitât les Passeports.

Permettez-moi, je vous supplie, de faire une pause en cet endroit, & de considérer avec attention cette illusion scandaleuse & continuelle avec laquelle un Ministre se joue effectivement du nom & de la parole sacrée d'un grand Roi, & avec laquelle d'autre part le plus auguste Parlement du Royaume la Cour des Pairs se joue, pour ainsi parler, d'elle-même, par des contradictions perpétuelles, & plus convenables à la légéreté d'un College qu'à la Majesté d'un Sénat. Je vous ai dit quelquefois, que les hommes ne se sentent

pas dans ces ſortes de fievres d'Etat, qui tiennent de la frénéſie. Je connoiſſois en ce temps-là des gens de bien qui étoient perſuadés juſqu'au martyre, s'il eût été néceſſaire, de la juſtice de la Cauſe de Mrs. les Princes. J'en connoiſſois d'autres & d'une vertu déſintéreſſée & conſommée, qui fuſſent morts avec joie pour la défenſe de celle de la Cour. L'ambition des Grands ſe ſert de ces diſpoſitions, comme il convient à leurs intérêts. Ils aident à aveugler le reſte des hommes, & ils s'aveuglent encore eux-mêmes après, plus dangereuſement que le reſte des hommes. 1652.

Le bon homme M. de Fontenay, qui avoit été deux fois Ambaſſadeur à Rome, qui avoit de l'expérience, du bon ſens & l'intention ſincere & droite pour l'Etat, déploroit tous les jours avec moi la létargie dans laquelle les diviſions domeſtiques font tomber même les meilleurs Citoyens.

A l'égard du dehors de l'Etat. L'Archiduc reprit cette année-là Gravelines & Dunkerque. Cromwel prit, ſans Déclaration de Guerre, & avec une inſolence injurieuſe à la Couronne, ſous je ne ſçais quel prétexte de repreſailles, une grande partie des Vaiſſeaux du

1652. Roi. Nous perdimes Barcelonne, Catalogne & Casal, la Clef de l'Itali Nous vimes Brisac revolté, sur le poi de retomber entre les mains de Maison d'Autriche. Nous vimes l Drapeaux & les Etendards d'Espag voltigeant sur le Pont-Neuf; les Echa pes jaunes de Lorraine parurent da Paris avec la même liberté que les Is belles & les Bleues. On s'accoutumo à ces spectacles & à ces funestes no velles de tant de pertes. Cette habitu de, qui avoit de terribles conséquen ces, me fit peur, & certainemen beaucoup plus pour l'Etat que pou ma Personne. Mr. de Fontenay qui e étoit pénétré, & qui le fut même d ce qu'il m'en vit touché, m'exhort à sortir moi-même de la létargie, „ O „ vous êtes, me dit-il, à votre mode „ car enfin si vous vous considére „ tout seul, vous avez pris le bo „ parti. Mais si vous faites réflexio „ sur l'état où est la Capitale du Royau „ me, à laquelle vous êtes attaché pa „ tant de titres, croyez-vous n'êtr „ pas obligé à vous donner plus d „ mouvement que vous ne vous en „ donnez? Vous n'avez aucun intérêt „ vos intentions sont bonnes; faut-i „ que par votre inaction vous fassiez



„ autant de mal à l'Etat que les autres 1652.
„ en font par leurs mouvements les
„ plus iréguliers? Mr. de Seve-Châtignonville, que vous avez vu depuis dans le Conseil du Roi, & qui étoit mon ami très particulier & homme d'une grande intégrité, m'avoit fait, depuis un mois ou six semaines, même avec empressement, des instances pareilles. Mr. de Lamoignon, qui est présentement Premier Président du Parlement de Paris, & qui a eu dès sa jeunesse toute la réputation que mérite une aussi grande capacité que la sienne, jointe à une aussi grande vertu, me faisoit tous les jours le même discours. Mr. de Valencay, Conseiller d'Etat, qui n'avoit pas à beaucoup près les talents des autres, mais qui étoit, aussi-bien qu'eux, Colonel de son quartier, me venoit dire tous les Dimanches au matin à l'oreille; *sauvez l'Etat, sauvez la Ville, j'attends vos ordres.* Mr. des Roches, Chantre de Notre-Dame & qui avoit la Colonelle du Cloître, homme de peu de sens, mais de bonne intention, pleuroit réglément avec moi deux ou trois fois la semaine sur le même sujet. Ce qui me toucha le plus sensiblement de toutes ces exhortations, fut une parole de M. de

1652. Lamoignon, dont j'estimois autant bon sens que la probité. „ Je voi
„ Monsieur, me dit-il, un jour qu
„ se promenoit avec moi dans ma Cha
„ bre, qu'avec l'intention du mon
„ la plus droite, vous allez tomber
„ l'amour public dans la haine pub
„ que. Il y a déja quelque temps que
„ esprits qui étoient tous pour vous da
„ le commencement, se sont partag
„ Vous avez regagné du terrain par
„ fautes de vos ennemis : je vois q
„ vous commencez à le reperdre ; q
„ les Frondeurs croyent que vous m
„ nagez le Mazarin, & que les Maz
„ rins croyent que vous appuyez l
„ Frondeurs. Je sçai que cela n'est p
„ vrai, & je juge même qu'il ne pe
„ être vrai ; mais ce qui me fait pe
„ pour vous, c'est qu'il commence
„ être cru par une espece de gens
„ dont l'opinion forme toujours ave
„ le temps la réputation publique. C
„ sont ceux qui ne sont ni Frondeurs
„ ni Mazarins, & qui ne veulent qu
„ le bien de l'Etat. Cette espece d
„ gens ne peut rien dans le commen
„ cement des troubles ; elle peut tou
„ dans les fins. " Il n'y a rien, comm
vous voyez, de plus sensé que ce dis
cours ; mais comme il ne m'étoit pa



tout-à-fait nouveau, & que j'avois déja 1652.
fait beaucoup de réflexions, qui au moins en approchoient, il ne m'émeut pas au point du dernier mot, par lequel il le termina. „ Voici d'étranges „ conjonctures, ajouta-t'il. Il est d'un „ homme sage d'en sortir avec préci„ pitation, & même à perte : parce que „ l'on court fortune d'y perdre tout „ son honneur, quoique l'on s'y con„ duise avec toute sorte de sagesse. Je „ doute que le Connétable de St. Paul „ ait été aussi coupable, & ait eu d'aussi „ mauvaises intentions qu'on nous le „ dit. ” Cette derniere parole, qui est d'un sens droit & profond, me pénétra d'autant plus que le Pere Dom Carouges, Chartreux, que j'avois été voir la veille dans sa cellule, m'avoit dit, à propos de la conduite que je tenois ; „ Elle est si nette, elle est si haute, que „ tous ceux qui n'en seroient pas ca„ pables au poste où vous êtes, y con„ çoivent du mystere : & dans les „ temps embarrassés & malheureux, „ tout ce qui se passe pour mystere est „ odieux. “ Je vous rendrai compte de l'effet que tous ces discours dont je viens de vous parler, firent sur mon esprit, après que j'aurai touché le plus briévement qu'il me sera possible, quel-

1652. ques faits qui méritent de n'être p
oubliés.

Vous avez vu ci-dessus, que le Ro
après qu'il eut établi son Parlement
Pontoise, étoit allé à Compiegne.
n'y mena pas Mr. de Bouillon q
mourut en ce temps-là d'une fiev
continue ; mais il fit venir Mr.
Chancelier, qui sortit de Paris déguis
& qui préféra le Conseil du Roi
celui de Monsieur, dans lequel il e
vrai qu'il eut fort lieu de ne pas ent
Il n'y a que sa foiblesse qui puis
excuser un pas de cette nature à u
Chancelier de France : mais je ne su
pas moins persuadé, qu'il n'y a au
que la molesse du Gouvernement d
Cardinal Mazarin, qui eût pu reme
tre à la tête de tous les Conseils, e
de toutes les Justices du Royaume
un Chancelier qui avoit été capable d
le faire. L'un des plus grands mau
que le Ministériat de Mr. le Cardin
Mazarin ait fait au Royaume, est l
peu d'attention qu'il a eue à en ga
der la dignité. Le mépris qu'il en
fait lui a réussi ; & ce succès est u
second malheur plus grand encore qu
le premier : parce qu'il couvre & qu'
pallie les inconvénients, qui arriv
ront infailliblement tôt ou tard à l'E
t

tat de l'habitude que l'on en a prise. 1652.

La Reine, qui avoit de la hauteur, eut assez de peine à se résoudre au rappel du Chancelier; mais le Cardinal en étoit le maître, & au point que quand il s'entêta de Mr. de Bullion, entre les mains de qui il mit même les Finances, il répondit à la Reine, qui l'avertissoit de ne se pas fier à un homme de cet esprit; il vous appartient bien, Madame, de me donner des avis! Je sçus cette particularité, trois jours après, par Varennes à qui Mr. de Bullion lui-même l'avoit dit.

Il ne seroit pas juste d'oublier en ce lieu la mort de M. de Nemours, qui fut tué en duel, dans le marché aux Chevaux par M. de Beaufort. Vous vous pouvez souvenir de ce que je vous ai dit de leur querelle, à propos du Combat de Gergau. Elle se renouvella par la dispute de la préséance dans le Conseil de Monsieur. M. de Nemours força presque M. de Beaufort à se battre; il y périt sur le champ, d'un coup de pistolet à la tête. M. de Villars que vous connoissez, le servoit en cette occasion; & il tua Héricourt, Lieutenant des Gardes de M. de Beaufort. Je reviens au Luxembourg.

Vous croyez aisément que la con-

1652. fusion de Paris n'aidoit pas à me
l'ordre dans la Cour de Monsieur
mort de M. de Valois qui arri
jour de la St. Laurent, y mit la
leur, qui fait toujours la consterna
quand elle tombe sur le point de l'i
titude & de l'embarras. Un avis do
Monsieur justement dans ce temps
Madame de Choisy, d'une négoci
de M. de Chavigny avec la Cour
détail de laquelle je vous parlerai
la suite, le toucha infiniment. Les
velles qui venoient de tous côtés
mauvaises pour le parti, le trou
en cet état, agitoient encore plus
esprit, qu'il ne l'étoit dans son affi
naturelle, quoiqu'elle ne fut ja
bien ferme. Persan avoit été oblig
rendre Mouron à Paluau, qui fut
Maréchal de France après cette e
dition. M. le Comte d'Harcourt av
presque toujours eu avantage dans
Guyenne; & Bourdeaux même se tr
voit divisé en tant de folles partiali
qu'il eût été difficile d'y faire au
fondement. Marigny disoit assez pl
samment que Madame la Princesse
Madame de Longueville, M. le Prin
de Conty, & Marcin, le Parlemen
les Jurats, & l'Armée, Marigny & Sa
razin y avoient chacun leurs factions.

Il avoit commencé une maniere de 1652.
Catholicon, de ce qu'il avoit vu en ce Pays-là, qui en faisoit une image bien ridicule. Je n'en sçais pas assez le détail pour vous en entretenir ; & je me contente de vous dire, que ce qui en étoit revenu à Monsieur ne contribuoit pas à lui donner du repos dans ces agitations, & à lui faire croire que le parti où il étoit engagé, étoit bon.

La Providence de Dieu, qui par des secrets ressorts, inconnus à ceux-mêmes qu'elle fait agir, dispose les moyens pour leur fin, se servit des exhortations de ces Messieurs que je viens de vous nommer pour me porter à changer ma conduite, justement au moment dans lequel ce changement trouvoit Monsieur dans des dispositions susceptibles de celles que je lui pourrois inspirer. La plus grande difficulté fut de me l'inspirer à moi-même ; car quoique je n'eusse dans le vrai que de très-bonnes & de très-sinceres intentions pour l'Etat ; & quoique je ne souhaitasse que de sortir d'affaire avec quelque sorte d'honneur, je ne laissois pas de vouloir conserver un certain *Decorum* qu'il étoit assez difficile de rencontrer bien juste dans la conjoncture présente.

1652 Je convenois avec ces Messieurs qu'i y avoit de la honte à demeurer le bras croisés, & à laisser périr la Capitale, & peut-être l'Etat; mais ils convenoient aussi avec moi, qu'il y avoi fort peu d'honneur à revenir d'auss loin que de contribuer au rétablissement d'un Ministre odieux à tout le Royaume, & dans la perte duquel je m'étois autant distingué. Nous ne pouvions douter, ni les uns, ni les autres, que tous les pas que nous ferions pour la Paix feroient cet effet infailliblement, quoiqu'indirectement: parce que nous ne pouvions ignorer que ce rétablissement étoit l'unique vœu de la Reine. Mr. de Fontenay me convainquit à la fin par ce raisonnement qu'il me fit une après-dînée dans les Chartreux, en nous promenant. „ Vous „ voyez que le Mazarin n'est qu'une „ maniere de *Godenot* qui se cache au- „ jourd'hui, & qui se montrera de- „ main: mais vous voyez aussi que „ soit qu'il se cache, soit qu'il se mon- „ tre, le filet qui l'avance & qui le „ retire, est celui de l'Autorité Royale, „ lequel ne se rompra pas apparem- „ ment si-tôt, de la maniere que l'on „ s'y prend à le rompre. Beaucoup de „ ceux même qui lui paroissoient les

„ plus contraires seroient bien fâchés 1652.
„ qu'il pérît. Beaucoup d'autres seront
„ très-consolés qu'il se sauve; personne
„ ne travaille véritablement & entie-
„ rement à sa ruine; & vous-même,
„ Monsieur, (il parloit à moi) vous
„ n'y donnez que mollement: parce
„ qu'il y a une infinité d'occasions dans
„ lesquelles l'état où vous êtes avec
„ Mr. le Prince, ne vous permet pas
„ de vous étendre contre la Cour aussi
„ librement & aussi pleinement, que
„ vous le feriez sans cette considéra-
„ tion. Je conclus, qu'il est impossible
„ que le Cardinal ne se rétablisse pas,
„ ou par une négociation avec Mr.
„ le Prince, qui entraînera Monsieur
„ toutes les fois qu'il lui plaira de se
„ raccommoder à la Cour, ou par la
„ lassitude des Peuples qui ne s'apper-
„ çoivent déja que trop clairement,
„ que l'on ne sçait faire dans ce Par-
„ ti, ni la Paix, ni la Guerre. Dans
„ tous ces deux cas, que je tiens pour
„ infaillibles, vous perdez beaucoup;
„ car si vous ne vous tirez d'embarras
„ avant que le mouvement finisse par
„ un accommodement de la Cour avec
„ Mr. le Prince, vous aurez peine à
„ vous démêler d'une intrigue dans
„ laquelle & la Cour, & M. le Prince

1652. „ songeront assurément à vous fai
„ périr. Si la résolution vient par
„ lassitude des Peuples, en êtes-vo
„ mieux ? & cette lassitude de laque
„ l'on se prend toujours à ceux q
„ ont le plus brillé dans le mouv
„ ment, ne peut-elle pas corromp
„ & tourner contre vous-même, la fa
„ inaction dans laquelle vous êtes d
„ meuré depuis quelque temps? Voil
„ ce me semble, ce que vous pouv
„ prévoir ; mais voilà aussi ce q
„ vous ne pouvez éviter, qu'en
„ trouvant l'issue avant que la Gue
„ Civile se termine par l'un ou l'au
„ de ces moyens que je viens de vo
„ expliquer. Je sçais bien que l'eng
„ gement où vous êtes avec Mo
„ sieur, & même avec le Public to
„ chant le Mazarin, ne vous perm
„ pas de travailler à son rétablissemen
„ & vous sçavez que par cette rais
„ je ne vous ai jamais rien propo
„ tant qu'il a été à la Cour. Il n'y
„ plus, & quoique son éloignem
„ ne soit qu'un jeu & qu'une illusion
„ ne laisse pas de vous donner lieu
„ faire de certaines démarches q
„ conduisent naturellement à ce q
„ vous est bon. Paris, tout soule
„ qu'il est, souhaite avec passion

„ présence du Roi ; & ceux qui la 1652.
„ demanderont les premiers, seront
„ ceux qui en auront l'agrément dans
„ le Peuple. J'avoue que le Peuple,
„ selon ce principe, ne sçait ce qu'il
„ demande ; car cette présence con-
„ tribuera apparemment à y ramener
„ plutôt le Mazarin : mais enfin il la
„ demande ; & comme le Cardinal est
„ éloigné, ceux qui la demanderont
„ les premiers ne passeront pas pour
„ Mazarins. C'est votre unique com-
„ pte ; car comme vous n'avez pas
„ d'intérêts particuliers, & que vous
„ ne voulez dans le fond, que le bien
„ de l'Etat, & la conservation de vo-
„ tre réputation dans le Public, vous
„ faites l'un sans nuire à l'autre. Je
„ conviens que si vous pouviez em-
„ pêcher le rétablissement du Cardi-
„ nal, le parti que je vous propose,
„ ne seroit ni d'un Politique, ni d'un
„ homme de bien ; car ce rétablisse-
„ ment doit être considéré par une
„ infinité de raisons ; comme une ca-
„ lamité publique. Mais supposé, com-
„ me vous le supposez vous-même,
„ qu'il soit infaillible par la mauvaise
„ conduite de ses ennemis, je ne con-
„ çois pas comment la vue d'une chose
„ que vous ne pouvez empêcher, vous

1652. „ peut empêcher vous-même, de sortir de l'embarras, où vous vous „ trouvez, par une porte qui vous ouvre un champ & de gloire & de liberté. Paris, dont vous êtes Archevêque, gémit sous le poids ; le „ Parlement n'y est plus qu'un phantôme ; l'Hôtel de Ville est un desert ; Monsieur & Mr. le Prince n'y „ sont Maîtres qu'autant qu'il plaira „ à la canaille la plus insensée ; les „ Espagnols, les Allemands & les Lorrains sont dans ses Fauxbourgs, qui „ ravagent jusques dans les Jardins. „ Vous qui en êtes le Pasteur & le „ Libérateur en deux ou trois rencontres, vous avez été obligé de vous „ garder dans votre propre Maison „ trois semaines durant ; & vous sçavez bien qu'encore aujourd'hui vos „ amis sont en peine, quand vous n'y „ marchez pas armé. Ne comptez-vous pour rien de faire finir toutes „ ces miseres ? & manquerez vous le „ moment unique, que la Providence „ vous donne, pour vous donner „ l'honneur de les terminer ? Le Cardinal, qui est un homme de contretemps, peut revenir demain ; & s'il „ étoit à la Cour, le Parti que je „ vous propose vous seroit plus im-

„ praticable qu'à homme qui vive. Ne 1652
„ perdez pas l'inſtant qui vous con-
„ vient auſſi par la raiſon des contrai-
„ res plus qu'à homme qui vive ;
„ prenez avec vous votre Clergé ;
„ menez-le à Compiegne, remerciez le
„ Roi de l'éloignement du Mazarin ;
„ demandez-lui ſon retour dans ſa
„ Capitale ; entendez-vous avec ceux
„ des Corps qui ne veulent que le bien,
„ qui ſont preſque tous vos amis par-
„ ticuliers, & qui vous conſidérent déja
„ comme leur Chef naturel par votre
„ dignité, dans une occaſion qui lui
„ eſt ſi propre & ſi convenable. Si le
„ Roi revient effectivement à la Vil-
„ le, le Peuple de Paris vous en aura
„ l'obligation ; s'il vous le refuſe, on
„ ne laiſſera pas d'avoir de la recon-
„ noiſſance de votre intention. Si vous
„ pouvez gagner Monſieur ſur ce point,
„ vous ſauvez tout l'Etat ; parce que
„ je ſuis perſuadé que s'il ſçavoit jouer
„ ſon perſonnage en ce rencontre, il ra-
„ meneroit le Roi à Paris, & que le
„ Mazarin n'y reviendroit jamais. Je
„ ſuppoſe qu'il y revienne dans le temps ;
„ prevenez ce haſard, que je vois bien
„ que vous craignez, à cauſe du re-
„ proche que le Peuple vous en pour-
„ roit faire ; prévenez, dis-je, ce ha-

1652. „ ſard par l'emploi de Rome, auquel
„ vous m'avez dit pluſieurs fois que
„ vous étiez réſolu, plutôt que de figu-
„ rer avec lui. Vous êtes Cardinal,
„ vous êtes Archevêque de Paris, vous
„ avez l'amour du Public, vous n'a-
„ vez que trente-ſept ans, ſauvez la
„ Ville, ſauvez l'Etat." Voilà en ſub-
ſtance ce que M. de Fontenay me dit
& ce qu'il me dit avec une rapidité qui
n'étoit nullement de ſa froideur ordi-
naire; & il eſt vrai que j'en fus touché
car quoiqu'il ne m'apprît rien à quoi
je n'euſſe déja penſé, comme vous l'a-
vez vu par les réflexions que j'avois fai-
tes à mon égard ſur l'incendie de l'Hôtel
de Ville, je ne laiſſai pas de me ſentir
plus ému de ce qu'il me repréſentoit ſur
cela, que de tout ce qui m'en avoit été
dit juſques-là, & même que de tout ce
que je m'en étois moi-même imaginé.

Il y avoit déja aſſez long-temps que
cette députation du Clergé nous rou-
loit dans l'eſprit à M. de Caumartin &
à moi, & que nous en examinions,
& les manieres & les ſuites : & je dois
à * M. Joly, la juſtice de dire, que
ce fut lui le premier qui l'imagina, auſſi-
tôt que le Cardinal Mazarin ſe fut éloi-

* Voyez la Relation qu'en fait Joly dans ſes Mémoires. Tome II.

gné. Nous joignimes tous ensemble à 1652.
la substance, les circonstances que nous y jugeames les plus nécessaires & les plus utiles. La premiere, & la plus importante en tout sens, fut de porter Monsieur à approuver du moins cette conduite; & les dispositions où je vous ai marqué ci-dessus qu'il étoit, nous donnoient lieu de croire que nous pourrions le tenter avec fruit. J'employai pour cet effet celles des raisons qui étoient le plus à son goût, dans ce que je vous ai dit ci-dessus à propos du sentiment de M. de Fontenay. J'y ajoutai les avantages qu'il se donneroit à lui-même, en procurant une amnistie, bonne, véritable, non fallacieuse, & au Parlement, & à la Ville, qu'on ne lui refuseroit pas certainement, s'il faisoit voir à la Cour un desir sincere de s'accommoder. Je lui fis voir, que quand sa retraite à Blois, après laquelle il soupiroit depuis si long-temps, auroit été précédée du soin qu'il auroit eu de chercher dans la Paix, les sûretés nécessaires, & au Public & aux Particuliers, elle ne lui pourroit donner que de la gloire, & d'autant plus qu'elle ne seroit considérée que comme l'effet de la ferme résolution qu'il avoit prise, de n'avoir aucune part au rétablissement

1652. du Ministre. Que celle que je prétendois en mon particulier, faire à Rome, avant que ce rétablissement s'effectuât, se pourroit attribuer à nécessité : parce que beaucoup de gens croiroient que je serois forcé par la crainte de ne pouvoir trouver ma sûreté dans les suites de ce rétablissement : que sa naissance le mettoit au dessus, & de ces discours & de ces soupçons; & que s'il faisoit pour le Public, avant que de se retirer, ce qui lui seroit assurément très-aisé du côté de la Cour, il seroit à Blois avec quatre Gardes, chéri, respecté, honoré & des François, & des Etrangers, & en état de profiter même pour le bien de l'Etat, toutes les fois qu'il lui plairoit, de toutes les fautes qui se feroient dans tous les Partis.

Je vous supplie d'observer, que quand je fis ce discours à Monsieur, j'étois averti de bonne part, qu'il avoit eu la frayeur, cinq ou six jours avant la derniere, que je m'accommodasse avec M. le Prince. Il me l'avoit lui-même assez témoigné, quoiqu'indirectement; mais Joui, à qui il s'en étoit ouvert à fond, à propos d'un je ne sçais quel avis qu'il avoit eu que M. de Brissac y travailloit de nouveau, m'avoit dit que Monsieur s'étoit écrié; *Si cela est, nous avons*

la Guerre Civile [illegible] jugez bien, que cette [illegible] ne me détourna pas de la [illegible] que j'avois prise de le [illegible]. Je [illegible] lieu de m'en repentir ; car [illegible] je fus entré en matiere, il [illegible] même, dans tout ce que je lui dis. Il me railla sur la [illegible] des mono-syllabes, ce qui étoit [illegible] en lui qu'il approuvoit ce [illegible] par-loit. Il ajouta ensuite des [illegible] aux miennes, ce qui en eût [illegible] à tout le monde ; & puis tout d'un coup il revint, comme s'il [illegible] de bien loin, ce qui étoit son air, particuliere-ment quand il n'avoit bougé d'une pla-ce, & il me dit : *mais que [illegible] de M. le Prince?* Je lui répondis : „ c'est „ à V. A. R., Monsieur, à [illegible] „ elle en est avec lui; car l'honneur est „ préférable à toutes choses, mais com-„ me j'ai lieu de croire que les négo-„ ciations que l'on voit à droit & à „ gauche se font en commun ; je m'i-„ magine que vous vous pouvez en-„ tendre, sur ce que je vous propo-„ se, comme vous vous entendez sur „ le reste. " *Vous vous jouez*, me dit-il, *mais je ne suis pas si embarrassé sur ce point que vous croyez.* M. *le Prince a plus d'impatience que vous, d'être hors*

1652. *de Paris ; & il s'aimeroit mieux à l*
tête de quatre Escadrons dans les A
dennes, que de commander à 12 mi
lions de gens tels que nous en avon
ici, sans en excepter le Président Cha
ton. Cela étoit vrai : & Croissy qui éto
un des hommes du monde qui avo
le moins de secret, (défaut qui est a
sez rare aux gens qui sont accoutum
aux grandes affaires,) me disoit tou
les jours que Mr. le Prince sechoi
d'ennui, & qu'il étoit si las d'enten
dre parler de Parlement, de Cour de
Aydes, de Chambres assemblées, &
d'Hôtel de Ville, qu'il disoit souven
que M. son grand-Pere n'avoit jamai
été plus fatigué des Ministres de la Ro
chelle.

Je ne laissai pas de connoître à c
discours de Monsieur, qu'il cherchoi
des raisons pour se satisfaire lui-mêm
à l'égard de M. le Prince. J'affectai pou
me satisfaire moi-même, de ne lui en
fournir, ni de lui en suggérer aucune
Je demeurai dans la regle des mono
syllabes sur ce fait particulier, sur le
quel il ne tint pas toutefois à Monsieu
de me faire parler, non plus que su
les différentes négociations, dont le
bruits couroient toujours faux ou vrais
Je me contentai de prendre, ou plutôt

de former ma mission. En voici la substance. Monsieur me commanda de faire une Assemblée générale des Communautés Ecclésiastiques, de faire députer à la Cour de toutes ces Communautés, d'y mener & d'y présenter moi-même la Députation qui seroit à l'effet de supplier le Roi de donner la Paix à ses Peuples, & de revenir dans sa bonne Ville de Paris : de travailler par le moyen de mes amis dans les autres Corps de Ville, pour le même effet : de faire sçavoir à la Cour par Madame la Palatine, sans aucune lettre toutefois, au moins que l'on pût montrer, que S. A. R. donnoit le premier branle à ce mouvement : de ne rien prononcer pourtant en détail, que lorsque je serois moi-même à Compiegne, où je dirois à la Reine, qu'elle voyoit bien que Monsieur ne feroit, ni même ne souffriroit les démarches de tous les Corps, s'il n'avoit de très-bonnes, & de très-sinceres intentions : qu'il vouloit la Paix, & qu'il la vouloit de bonne foi : que les engagements publics qu'il avoit pris contre M. le Cardinal Mazarin, ne lui avoient pas permis de la conclure, ni même de l'avancer, tant qu'il avoit été à la Cour : que présentement qu'il étoit dehors il souhai-

1652. toit avec passion de faire connoître à Sa Majesté, qu'il n'y avoit eu que cet obstacle qui l'eût empêché d'y travailler avec succès : qu'il lui déclaroit par moi qu'il renonçoit à tous les intérêts particuliers : qu'il n'en prétendoit, ni pour lui, ni pour aucuns de son parti : qu'il ne demandoit que la sûreté publique, pour laquelle il n'y avoit qu'à expliquer quelques articles de l'amnistie, & qu'à la revêtir de quelques formes qui se trouvoient être autant par l'événement, du service du Roi, que de la satisfaction des particuliers : qu'après qu'il auroit eu celle de voir le Roi dans le Louvre, il se retireroit avec autant de joie que de promptitude à Blois, en résolution de n'y penser qu'à son repos, & qu'à son salut; & que tout ce qui se feroit après cela à la Cour ne seroit plus sur son compte, pourvu qu'on voulût bien ne l'y pas mettre, & le laisser dans sa solitude où il promettoit de demeurer de bonne foi. Cette derniere période étoit, comme vous voyez, substancielle. Monsieur ajouta à cette instruction un ordre précis & particulier d'assurer la Reine, que si M. le Prince ne se vouloit pas contenter de pouvoir demeurer en repos dans son Gouvernement, avec la pleine

jouissance de toutes ses pe[illegible]
toutes ses charges, il l'aba[illegible]
Comme je lui représentai, qu[illegible]
roissoit qu'il pouvoit & qu'il d[illegible]
adoucir cette expression; *po[illegible]*
générosité, reprit-il en colere, [illegible]
ce que je dis & je sçaurai [illegible]
nir & le justifier..

Voilà précisément comme je [illegible] de chez Monsieur; j'exécutai les ordres à la lettre, & je ne [illegible] dans leur éxécution aucunes [illegible]. que du côté duquel je [illegible] point attendre. Ce que je vais vous raconter est incroyable. Après que j'eus ménagé tous les préalables que je crus nécessaires aux [illegible] de cette nature, j'envoyai Ar[illegible] à Madame la Palatine, (je ne me ressouviens pas précisément lequel ce fut,) pour en conférer avec elle. Elle l'approuva au dernier point; mais elle m'écrivit que si je desirois effectivement qu'elle réussît; c'est-à-dire qu'elle obligeât le Roi de revenir à Paris, il étoit nécessaire que je surprisse la Cour; parce que si je lui donnois le loisir de consulter l'oracle, il ne lui répondroit que selon ce qui auroit été inspiré & soufflé par les Prêtres des Idoles; lesquels, (me mandoit-elle par un chif-

1652. fre que j'avois avec elle, & que nous avions toujours cru indéchiffrable,) aiment mieux que tout le Temple périsse, que de vous laisser mettre seulement une pierre pour le réparer. Elle me demanda seulement cinq jours de délai pour avoir le temps d'en donner elle-même avis au Cardinal. Elle le tourna d'une maniere qui le força, pour ainsi dire, à y donner les mains, & à écrire à la Reine, qu'elle devoit au moins recevoir agréablement ma Députation.

Dès que les Telliers, les Serviens, les Undedey & les Fouquets en eurent le vent, ils s'y opposerent de toutes leurs forces, disant, que ce ne pouvoit être qu'un piege dans lequel je voulois faire tomber la Cour; que si mon intention avoit été droite & sincere, j'aurois commencé par une négociation, & non pas par une proposition, qui forçoit le Roi de revenir à Paris, sans avoir pris ses sûretés préalables, ou de s'attirer les plaintes de toute la Ville en n'y revenant pas. Madame la Palatine qui avoit l'ordre du Cardinal en main, se sentoit bien forte & leur répondoit, que quand j'aurois la meilleure volonté du monde, je ne pouvois pas me conduire autrement que je me con-

duifois : parce qu'il étoit beaucoup moins sûr pour moi de me commettre à une négociation, dans laquelle on me pouvoit tendre à moi-même mille & mille pieges, qu'à une Deputation, dans laquelle enfin le pis du pis etoit de faire connoitre une bonne intention sans effet. Undedey soutenoit que l'unique fin de ma proposition, étoit de pouvoir aller en sûreté pour prendre mon Bonnet. Madame la Palatine répondit que la reception de ce Bonnet, qui n'étoit qu'une pure cérémonie, m'étoit, comme il étoit vrai, de toutes les choses du monde la plus indifférente. L'Abbé Fouquet revenoit à la charge, & soutenoit que les intelligences qu'il avoit dans Paris, y rétabliroient le Roi au premier jour, sans qu'il en eût obligation à des gens, qui ne proposoient de l'y mettre, que pour être plus en état de s'y maintenir eux-mêmes contre lui. Mrs. le Tellier & Servien, qui avoient été au commencement de leurs avis, se rendirent sur la fin, & à l'ordre du Cardinal, & aux fortes & solides raisons de la Palatine; & la Reine qui avoit tenu l'Abbé Charrier, que j'avois envoyé pour obtenir les passeports, trois jours entiers à Compiegne, même de-

1652. puis la parole qu'elle avoit donnée d
les accorder, les fit expédier; & ell
y ajouta même beaucoup d'honnêtetés
Je partis aussi-tôt avec les Députés d
tous les Corps Ecclésiastiques de Paris
& près de deux cents Gentils-homme
qui m'accompagnoient, entre lesquel
j'avois avec moi 50. Gardes de Mon
sieur. J'eus avis à Senlis, qu'on avoi
résolu à la Cour de n'y pas loger mon
cortége; & Bautru même qui s'étoi
mis de mon cortege pour pouvoir sorti
de Paris, dont les portes étoient gar
dées, me dit qu'il me conseilloit d
n'y pas entrer avec tant de gens. J
lui répondis, que je ne croyois pa
aussi qu'il me conseillât d'y aller seu
avec des Curés, des Chanoines & de
Religieux, dans un temps où il y avoi
à la Campagne une infinité de coureur
de tous les Partis. Il en convint, & i
prit les devants pour expliquer à l
Reine, & cette escorte & ce cortege
que l'on lui avoit très-ridiculemen
grossi. Tout ce qu'il put obtenir, fu
que l'on me donneroit logement pour
80. Chevaux. Vous remarquerez, s'il
vous plaît, que j'en avois 112 seulement pour les carrosses. Cette foiblesse
ne me fit que pitié; ce qui me donna
de l'ombrage fut, que je ne trouvai

[illegible]

* Thomas François de Savoie, Prince de Carignan &c. [illegible] I. [illegible] fils de Charles Emanuel. Voyez le Portrait qu'on en fait dans les Mémoires de Madame de Nemours.

1652. pourtant fort bien ; elle se fâcha de[...] moi contre l'Exempt des Gardes [...] ne m'avoit pas rencontré, & qui s'é[...] égaré, disoit-elle, dans la Forêt. [...] Roi me donna le Bonnet le matin [...] lendemain, & Audience l'après-dî[...] Je lui fis la harangue qui est imprim[...]

La Réponse du Roi fut honnê[...] mais générale ; & j'eus même beauc[...] de peine à la tirer par écrit. ‡ . .

. . . .

Voilà ce qui parut à tout le mo[...] de mon voyage de Compiegne ; vo[...] ce qui s'y passa dans le secret.

Je dis à la Reine dans mon Audien[...] particuliere qu'elle me donna dans [...] petit Cabinet : que je ne venois p[...] seulement à Compiegne en qualité [...] Député de l'Eglise de Paris, mais q[...] j'en avois encore une autre, que j'es[...] mois beaucoup davantage, parce q[...] je la croyois beaucoup moins inutile [...] son service que l'autre : que c'éto[...] celle d'Envoyé de Monsieur, qui m'a[...] voit commandé d'assurer Sa Majesté qu'il étoit dans la résolution de la ser[...] vir réellement, effectivement, promp[...] tement, & sans aucun délai ; & en pro[...] férant ce dernier mot je tirai de ma

‡ Il y a quelques lignes effacées dans cet endroit du manuscrit.

CARDINAL DE

poche un petit

qui contenoit

premier

d'une joie

mon opinion.

quoi que

propres

Cardinal

jà des

us avec pour

peçois

ses grâces

puis

pas &

lui Elle

que je

vous

de cette

qui avoit

Reine

* Zo

Evêque,

Requêtes

Nous

De

1652. toit veuu interrompre en lui disant qu'il avoit reçu ordre de M. le Cardinal Mazarin, de la conjurer de ne m'en donner aucune de cette nature, qui ne serviroit qu'à donner de l'ombrage à ses fideles Serviteurs. Ce Bluet m'a juré plus d'une fois qu'il avoit vu cette Lettre en original entre les mains d'Undedey, qui ne la reçut que justement dans le temps, où j'étois enfermé avec la Reine dans le petit Cabinet. Il est vrai aussi que j'observai, que quand elle y rentra, elle se mit auprès d'une fenêtre, dont les vîtres descendent jusqu'au plancher, & qu'elle me fit mettre en lieu où tout ce qui étoit dans la Cour la pouvoit voir & moi aussi. Ce que je vous raconte est assez bizarre; & j'aurois encore de la peine à le croire, si tout ce que j'observai dans la suite ne m'avoit fait connoître que la défiance étoit si généralement répandue à Compiegne & en tous les particuliers, & sur tous les particuliers, que qui ne l'a pas vu ne le peut concevoir. Mrs. Servien & le Tellier se haïssoient cordialement. Undedey étoit leur espion, comme il l'étoit de tout le monde; l'Abbé Fouquet aspiroit à la seconde place dans l'espionage; Bertet, Brachet, Ciron & le Maréchal du Plessis y étoient pour

pour leur *Vade*. Madame la Palatine 1652.
m'avoit informé de la Carte du Pays;
mais je vous confesse que je ne me l'étois pu figurer au point que je la trouvai. La Reine toutefois ne put s'empêcher, nonobstant l'avis d'Undedey, de me témoigner & joie & reconnoissance. Mais comme, ajouta-t-elle, les conversations particulieres feroient parler le monde, plus qu'il ne convient à Monsieur, & à vous-même, à cause des égards qu'il faut garder vers le Peuple; voyez la Palatine, & convenez avec elle de quelques heures secretes, où vous puissiez voir M. Servien. Binet me dit depuis, que c'étoit celui qu'Undedey lui avoit suggéré pour parler d'affaire avec moi : parce que c'étoit celui qui avoit paru le plus mal intentionné pour moi; & que Servien, qui craignoit les mauvais offices des subalternes, avoit refusé d'entrer en aucunes négociations particulieres avec moi, à moins qu'il n'eût pour collégue ou plutôt pour témoin M. le Tellier, qui ne manquera pas, dit-il, à la Reine, de faire suggérer à M. le Cardinal, que je prends des mesures avec le Cardinal de Retz; & c'est pour cela, Madame, que je supplie très-humblement Votre Majesté, qu'il en soit de part. Je ne

1652 sçais ce que je vous dis de celà, que par Bluet qui etoit à la vérité un assez bon Auteur pour ce petit détail; car il étoit intime d'Undedey. Ce qui me fait croire qu'il ne l'avoit pas inventé, c'est que je trouvai effectivement chez Madame la Palatine, où j'allai entre onze heures & minuit, M. le Tellier avec M. Servien, dont je fus assez surpris : parce que je n'avois pas lieu de croire qu'il eut de fort bonnes dispositions pour moi. Je vous rendrai compte dans la suite des raisons que j'avois de le soupçonner.

Il me parut que ces Mrs. avoient déja été informés par la Reine, de ce que j'avois à leur proposer. En voici la substance : que Monsieur étoit résolu de conclurre la Paix de bonne foi, & que pour faire connoître à la Reine la sincérité de ses intentions, il avoit voulu, contre toutes les régles & tous les usages de la politique ordinaire, commencer par les effets : qu'il eût été difficile d'en donner un plus efficace & plus essentiel qu'une Députation aussi solemnelle que celle de l'Eglise de Paris, résolue & exécutée à la face de M. le Prince & des Troupes d'Espagne, logées dans les Faubourgs; & qu'il offroit sans balancer, sans négocier, sans

demander ni directement ni indirecte- 1652.
ment aucun avantage particulier, de se déclarer contre tous ceux qui s'opposeroient. & à la Paix & au retour du Roi à Paris. pourvu qu'on lui donnât pouvoir de promettre à Mr. le Prince. qu'on le laisseroit en paix dans ses Gouvernements. en renonçant de sa part à toutes associations avec les Etrangers. & que l'on envoyât une amnistie pleine, entiere & non captieuse. pour être vérifiée par le Parlement de Paris.

Il eût été difficile de s'imaginer qu'une proposition de cette nature, n'eût pas été, je ne dis pas reçue, mais applaudie: parce que supposé même qu'elle n'eût pas été sincere, ce qu'ils pouvoient soupçonner, au moins selon leurs maximes corrompues, ils en eussent pu toutefois tirer leurs avantages en plus d'une maniere. Ce qui me fit juger que ce ne fut pas la défiance qu'ils eurent de moi, qui les empêcha d'[illegible], mais celles qu'ils avoient l'[illegible] tre, fut, qu'ils se regarderent, [illegible] attendirent même assez [illegible] s'expliqueroit le premier. [illegible] encore davantage l'air [illegible] tion, qui ne se peut exprimer, [illegible] querent plus que [illegible]

1652. ne me trompois pas dans ma conjecture. Je n'en tirai que des galimathias; & Madame la Palatine, qui, quoique très-connoissante de cette Cour, en fut surprise au dernier point, m'avoua le lendemain au matin, qu'il y avoit beaucoup de ce que j'avois soupçonné; quoiqu'à tout hasard, ajouta-t-elle, je suis résolue, si vous y consentez, de leur parler comme si j'étois persuadée que ce ne soit que la défiance qu'ils ont de vous, qui les empêche d'agir comme des hommes : car il est vrai, continua-t-elle, que ce que j'en ai vu cette nuit n'est pas humain. J'y donnai les mains, pourvu qu'elle ne parlât que comme d'elle-même : car il est vrai qu'après ce qui m'avoit paru de leurs manieres d'agir, je ne pouvois pas me résoudre à aller aussi-loin que je l'avois résolu, & que j'en avois le pouvoir. Elle y suppléa. Elle ne dit pas seulement à la Reine ce qui s'étoit passé la nuit chez elle, mais elle y ajouta ce qu'il n'avoit tenu qu'à ces Mrs. qui s'y fût passé. Enfin elle l'assura, que moyennant ce que je vous ai marqué ci-dessus, Monsieur abandonneroit M. le Prince, & se retireroit à Blois; après quoi il ne se mêleroit plus de ce qui pourroit arriver. C'étoit-là le grand mot,

Cardinal [illegible] & qui [illegible] faire [illegible] fort que [illegible] dans Paris [illegible] Monsieur [illegible] torité, par [illegible] du retour du Roi, [illegible] au Pu-blic, & par [illegible] qu'il affectoit de se [illegible] pliquant point sur celui de M. le Car-dinal Mazarin. J'ai déja remarqué que je connus clairement, que ce [illegible] ment étoit moins l'effet d'aucune dé-fiance qu'ils eussent en effet sur une ma-tiere qui commençoit à être éclaircie par l'état des choses, que de la crainte que chacun d'eux avoit en son parti-culier, de faire quelques pas vers moi, que son compagnon pût interpreter au-près du Cardinal; & il est aisé de ju-ger que si la conduite qu'ils tinrent en cette occasion leur eût été inspirée par la défiance qu'eux-mêmes inspirerent dans l'esprit de la Reine, ils eussent cherché des tempéraments qui auroient pu empêcher de tomber dans le piege qu'ils eussent appréhendé, & qui d'au-tre part auroient contribué à ne pas

1652. aigrir & les esprits & les affaires, dans ces moments où il étoit si nécessaire de les radoucir. L'événement, qui fut favorable à la Cour, a justifié cette conduite ; & je sçais que les Ministres ont dit depuis, qu'ils étoient si assurés des dispositions de Paris, qu'ils n'avoient pas besoin de ces ménagements. Jugez-en, je vous supplie, par ce que vous allez voir, après que je vous aurai encore suppliée d'observer une ou deux circonstances, qui, quoique très-légéres, vous marqueront l'état, où tous ces espions de profession, dont je vous ai parlé tantôt, mettoient la Cour.

La Reine leur étoit si soumise, & elle craignoit leur rapport à un tel point, qu'elle conjura la Palatine de dire à Undedey sans affectation, qu'elle lui avoit fait de grandes railleries de moi; & elle lui dit à lui-même que je l'avois assurée que M. le Cardinal étoit un honnête homme, & que je ne prétendois pas à sa place. Je vous puis assurer à mon tour, que je ne lui avois dit ni l'une ni l'autre de ces sottises. Elle n'oublia pas non plus de faire sa cour à l'Abbé Fouquet, en se moquant avec lui de la dépense que j'avois faite en ce voyage. Il est vrai qu'elle fut immense pour le peu de temps qu'elle

dura. Je tenois ſept tables ſervies en même temps, & j'y dépenſois huit-cents écus par jour. Ce qui eſt néceſſaire n'eſt jamais difficile. La Reine me dit, lorſque je reçus ſes commandements, qu'elle remercioit Monſieur, qu'elle ſe ſentoit très-obligée, qu'elle eſpéroit qu'il continueroit à mettre les diſpoſitions néceſſaires au retour du Roi; qu'elle l'en prioit, & qu'elle ne feroit pas un pas ſans concerter avec lui. Sur quoi je lui répondis, je crois, Madame, qu'il auroit été à propos de commencer dès aujourd'hui. Elle rompit le diſcours.

J'eus ſujet de me conſoler des railleries de M. l'Abbé Fouquet, par la maniere dont je fus reçu à Paris. J'y entrai avec un applaudiſſement inconcevable, & j'allai deſcendre au Luxembourg, où je rendis compte à Monſieur de ma négociation. Il faillit à tomber de ſon haut; il s'emporta; il peſta contre la Cour; il entra vingt fois chez Madame & il en ſortit autant de fois; & puis il me dit tout d'un coup: „ M. le Prince „ s'en veut aller, M. le Comte de Fuenſaldaigne lui mande qu'il a ordre de „ lui remettre entre les mains toutes „ les forces d'Eſpagne; mais il ne le „ faut pas laiſſer partir. Ces Gens-là

1652. „ nous viendront étrangler dans Pa-
„ ris. Il faut que la Cour y ait des in-
„ telligences que nous ne connoiſſons
„ pas. Pourroit-elle agir comme elle
„ fait, ſi elle ne ſentoit ſes forces. “

Voilà l'une des moindres périodes d'un diſcours de Monſieur, qui dura plus d'une grande heure. Je ne l'interrompis pas, & même quand il m'interrogeoit, je ne répondois que par monoſyllabes. Il s'impatienta à la fin, & me commanda de lui dire mon ſentiment, en ajoutant : „ je vous par-
„ donne vos monoſyllabes, quand je
„ fais ce qu'il plaît à M. le Prince con-
„ tre vos ſentiments ; mais quand je
„ ſuis votre ſentiment, comme je l'ai
„ fait en cette occaſion, je veux que
„ vous me parliez à fond. “ *Il eſt juſte, Monſieur*, lui répondis-je, *que je parle toujours ainſi à V. A. R. quelque ſentiment qu'il lui plaiſe de prendre. Je ne deſavoue pas les miens en ce rencontre. Je fais plus ; car je ne m'en repens pas, je ne conſidere point les évènements, la fortune en décide ; mais elle n'a aucun pouvoir ſur le bon ſens. Le mien eſt moins infaillible que celui des autres, parce que je ne ſuis pas ſi habile ; mais pour cette fois je le tiens auſſi droit, que s'il avoit bien réuſſi,*

& il ne me sera pas d[illegible]
stifier à V. A. R. M[illegible]
à cet endroit, même [illegible]
tion; & il me dit: „ [illegible]
„ que j'ai voulu dire. [illegible]
„ que nous avons e[illegible]
„ ce n'est pas assez [illegible]
„ ce monde; & c'est [illegible]
„ l'avoir eu. Qu'e[illegible]
„ Nous allons être [illegible]
„ vous voyez com[illegible]
„ ne peut pas être [illegible]
„ d'agir, comme e[illegible]
„ ou qu'elle soit [illegible]
„ le Prince, ou [illegible]
„ de Paris sans [illegible] * [illegible]
avoit impatience [illegible]
termineroit cette [illegible]
dans le Cabinet des L[illegible]
dire le vrai, J'en [illegible]
parce qu'en [illegible]
prévenue, elle a[illegible]
que son esprit [illegible]
sieur continuant [illegible]
mander de lui dire [illegible]. Je
le suppliai de me [illegible]
tre par écrit, ce [illegible]
mieux avec lui: parce que [illegible]
faisoit qu'il interrompoit à tout moment
le fil de ce qu'on lui disoit. Voici ce
que j'ai transcrit sur l'original, que je

1652. retrouvai par un fort grand hasard.

„ Je crois que S. A. R. doit suppo-
„ ser pour certain, que la hauteur de
„ la Cour vient moins de la connois-
„ sance qu'elle a de ses forces, que
„ de la confusion où l'absence du Car-
„ dinal, & la multitude de ses Agents
„ la met deux ou trois fois le jour. Mais
„ comme une partie de la discussion,
„ dont il s'agit présentement, doit être
„ fondée sur ce principe, il n'est pas
„ juste que Monsieur m'en croie sur
„ ma parole, qui enfin n'est fondée
„ elle-même, que sur ce que je crois
„ en avoir vu à Compiegne; & en quoi
„ par conséquent je puis me tromper.
„ Je le supplie par cette raison, de
„ prendre comme préalable à toutes
„ choses, la résolution de s'éclaircir
„ sur ce point, & de pénétrer si ce
„ que je crois avoir vu à Compiegne
„ est fondé; c'est-à-dire, pour me mieux
„ expliquer, s'il est vrai que la Cour
„ ait véritablement la hauteur qui m'y
„ a paru, & si cette hauteur est l'effet,
„ ou de la confusion que je vous viens
„ de marquer, ou de la défiance &
„ de l'aversion qu'elle a pour ma per-
„ sonne. S. A. R. peut voir clair en
„ ce détail en deux jours, par le canal
„ de M. Damville, & par celui de

„ ceux de ſa Maiſon, qui ſont plus 16,2.
„ agréables que moi à la Reine. Si j'ai
„ vu faux, il ne me paroît rien de
„ nouveau qui la doive empêcher
„ de pouſſer ſa pointe, & de travail-
„ ler à la Paix, comme elle avoit ré-
„ ſolu, en ſe ſervant de gens qui feront
„ écoutés à la Cour plus favorable-
„ ment que moi. Si je ne me ſuis pas
„ trompé dans ma conjecture, il s'a-
„ git de délibérer, ſi Monſieur doit
„ changer de penſée, ne plus ſonger à
„ s'accommoder, & faire la Guerre
„ tout de bon, au riſque de tout ce
„ qui peut en arriver, ou ſe ſacrifier
„ lui-même au repos de l'Etat & à la
„ tranquillité publique. Ceux, à qui il
„ commande de lui dire leurs ſenti-
„ ments ſur cette matiere, ſont fort
„ embarraſſés : parce qu'il n'y va rien
„ moins pour eux que de paſſer, ou
„ pour des factieux qui veulent éter-
„ niſer la Guerre Civile, ou pour des
„ traîtres qui vendent leur Parti, ou
„ pour des idiots, qui traitent dans le
„ Cabinet des affaires d'Etat, comme
„ ils traiteroient en Sorbonne des Cas
„ de Conſcience. Et le malheur eſt que
„ ce ne ſera pas leur bonne ou leur
„ mauvaiſe conduite, ni leur bonne
„ ou leur mauvaiſe intention, qui leur

1652. „ donneront, ou qui les défendront d
„ ces titres. Ce sera la fortune, o
„ même la propre conduite de leu
„ ennemis. Cette observation ne m'en
„ pêchera pas de parler à S. A. R
„ en cette occasion, avec la liberté qu
„ je me sentirois, si je n'y mettois de
„ du mien, dans une conjoncture, en
„ je suis assuré que l'on ne peut rie
„ dire qui ne soit mal, & par la mê
„ me raison qui fait que l'on n'y peu
„ rien faire qui soit bien. Monsieur n'a
„ ce me semble, que deux partis à pren-
„ dre, comme je viens de dire, sup-
„ posé que la Cour soit dans la dispo-
„ sition où je la crois; qui sont, ou
„ de plier à tout ce qu'elle voudra,
„ & de consentir qu'elle se rétablisse
„ dans Paris par elle-même, sans lui
„ en avoir aucune obligation, & sans
„ avoir donné aucune sûreté au Pu-
„ blic; ou de s'y opposer avec vigueur
„ & avec fermeté, & de l'obliger par
„ une grande & forte résistance à en-
„ trer en traité & à pacifier l'Etat par
„ les mêmes moyens que l'on a tou-
„ jours cherché à la fin des Guerres
„ Civiles. Si le respect que je dois à
„ S. A. R., me permettoit de me com-
„ pter seulement pour un zero dans
„ une si grande affaire que celle-ci, je

„ prendrois la liberté de lui dire : que 1652.
„ le premier parti me seroit bon, parce
„ qu'il me conduiroit, (au travers, à
„ la vérité, de quelques murmures
„ qu'il éleveroit contre moi dans les
„ commencements,) au pôste que je
„ suis persuadé ne m'être pas mauvais.
„ Les Frondeurs diroient d'abord, que
„ mes conseils auroient été foibles. Les
„ Pacifiques, dont le nombre est tou-
„ jours le plus grand dans la fin des
„ Guerres Civiles, diroient qu'ils sont
„ sages & d'un homme de bien. Je se-
„ rois sur le tout Cardinal & Arche-
„ vêque de Paris, relegué si vous vou-
„ lez à Rome, mais relegué pour un
„ temps, & pour ce temps-là même
„ dans les plus grands emplois. Les Po-
„ litiques se joindroient par l'événe-
„ ment aux Pacifiques. Le feu contre
„ le Mazarin seroit, ou éteint, ou as-
„ soupi par son rétablissement. Les mur-
„ mures qui se seroient élevés contre
„ moi, seroient oubliés, & l'on ne s'en
„ ressouviendroit que pour faire dire
„ encore davantage que je suis un ha-
„ bile & un galant-homme, qui me se-
„ rois tiré fort adroitement d'un mau-
„ vais pas. Voilà comment se traite,
„ dans les esprits des hommes, la ré-
„ putation des particuliers. Il n'en va

1652. „ pas ainsi de celle des grands Princes: „ parce que leur naissance & leur élé„ vation étant toujours plus que suf„ fisante pour tirer leur Personne & „ leur fortune du naufrage, ils n'en „ peuvent jamais sauver leur réputa„ tion par les mêmes extases qui en pré„ servent les subalternes. Quand Mon„ sieur aura laissé transférer le Parle„ ment, interdire l'Hôtel de Ville, „ enlever les Chanoines de Paris, exi„ ler la moitié des Compagnies Sou„ veraines, l'on ne dira pas : qu'eût-il „ pu faire pour l'empêcher? Il se fût „ peut-être perdu lui-même. On dira, „ Il ne tenoit qu'à lui de l'empêcher; ce „ n'étoit pas une affaire, il n'avoit qu'à „ le vouloir. L'on m'objectera par la „ même raison, que quand il aura fait „ la Paix, quand il sera retiré à Blois, „ quand le Cardinal Mazarin sera ré„ tabli; l'on m'objectera, dis-je, que „ l'on me fera les mêmes discours; „ mais je soutiens que la différence y „ sera très-grande & toute entiere, en „ ce que Monsieur peut ne pas prévoir, „ au moins à l'égard des Peuples, ce „ rétablissement du Mazarin, & ne peut „ pas ne point voir, comme présente „ dès à cette heure, cette punition de „ Paris, qui, s'il ne s'y oppose, arri-

CARDINAL [illegible]

1652. „ rement sur le compte de la Cour, „ à la décharge & à l'honneur même „ de Monsieur. Voilà mes pensées tou„ chant le premier parti. Voici mes „ réflexions sur le second, qui est celui „ de continuer, ou plutôt de renou„ veller la Guerre.

Monsieur ne le peut plus faire à mon „ sens, qu'en retenant M. le Prince „ auprès de lui. La Cour a gagné beau„ coup de terrain dans les Provinces, „ particuliérement où l'ardeur des Par„ lements est beaucoup attiédie. Paris „ même n'est pas à beaucoup près „ comme il étoit; & quoiqu'il s'en „ faille beaucoup, qu'il ne soit aussi „ comme on le veut persuader à la „ Cour, il est constant qu'il est né„ cessaire de le soutenir, & que les „ moments même commençent à y „ devenir précieux. La personne de „ M. le Prince n'y est pas aimée; sa „ valeur, sa naissance, ses Troupes y „ sont toujours d'un très-grand poids; „ enfin je suis persuadé que si Mon„ sieur prend le second parti, le pre„ mier pas qu'il doit faire, est de s'as„ surer de M. son Cousin. Le second „ à mon avis, est de s'expliquer pu„ bliquement sans délai, & dans le Par„ lement, & dans l'Hôtel de Ville,

„ de ses intentions & des raisons qu'il 1652.
„ a de les avoir ; d'y faire mention des
„ avances qu'il a faites par moi à la
„ Cour, & du dessein formé qu'elle a
„ de rentrer dans Paris, sans donner
„ aucunes sûretés, ni aux Compagnies
„ Souveraines, ni à la Ville, de la ré-
„ solution que lui Monsieur a prise de
„ s'y opposer de toute sa force, & de
„ traiter comme ennemis tous ceux
„ qui directement ou indirectement au-
„ ront le moindre commerce avec elle.
„ Le troisieme pas, à mon opinion,
„ est d'exécuter avec vigueur ces Dé-
„ clarations & de faire la Guerre,
„ comme si l'on ne devoit jamais pen-
„ ser à faire la Paix. Le pouvoir que
„ S. A. R. a dans le Peuple me fait
„ croire, même sans en douter, que
„ tout ce que je viens de proposer est
„ possible ; mais j'ajoute qu'il ne le sera
„ plus dès qu'elle n'y emploiera pas
„ toute son autorité : parce que les
„ démarches contraires qu'elle a laissé
„ faire vers la Cour ont rendu plus dif-
„ ficiles celles qui lui sont présente-
„ ment nécessaires. C'est à elle à con-
„ sidérer ce qu'elle peut attendre de M.
„ le Prince, ce qu'elle en doit crain-
„ dre, jusqu'où elle veut aller avec
„ les étrangers, où elle s'en veut te-

1652 „ nir avec le Parlement, ce qu'elle
„ veut résoudre sur l'Hôtel de Ville;
„ car à moins que de se fixer sur tous
„ ces points, d'y prendre des résolu-
„ tions certaines, de ne s'en départir
„ point, & de se résoudre à ne plus
„ garder ces tempéraments qui préten-
„ dent l'impossible, & prétendent de
„ concilier les contradictions, Mon-
„ sieur retombera dans tous les incon-
„ véniens où il s'est vu, & qui seront
„ sans comparaison plus dangereux que
„ par le passé, en ce que l'état où sont
„ les choses, fait qu'ils seront décisifs.
„ Il ne m'appartient pas de décider
„ sur une matiere de cette conséquen-
„ ce; c'est à Monsieur à se résoudre.
„ *Sola mihi obsequio gloria relicta est.*"

Voilà ce que j'écrivis à la hâte & presque d'un trait de plume sur la table du Cabinet des Livres du Luxembourg. Monsieur le lut avec application. Il le porta à Madame; on raisonna sur le fond tout le soir; l'on ne conclut rien; Monsieur balançant toujours & ne choisissant point.

Au retour de cette conférence, je trouvai M. de Caumartin chez le Président de Belliévre, qui s'étoit fait porter, à cause d'une fluxion qu'il avoit sur l'œil, dans une maison du Faux-

bourg St. Michel. Je lui rapportai le 1652.
précis du raisonnement que vous ve-
nez de voir. Il m'en gronda, en me
disant ces propres paroles : *Je ne sçais
à quoi vous pensez; car vous vous ex-
posez à la haine des deux Partis, en
disant trop la vérité de tous les deux.*
„ Et je lui répondis, je sçais bien que
„ je manque à la Politique; mais je
„ satisfais à la Morale; & j'estime plus
„ l'une que l'autre. " Le Président de
Belliévre prit la parole & dit : je ne suis
pas de votre sentiment, même selon la
Politique. M. le Cardinal joue le droit
du jeu en l'état où sont les affaires.
Elles sont si incertaines, & particuliè-
rement avec Monsieur, qu'un homme
sage n'en peut prendre sur soi la dé-
cision.

Monsieur m'envoya quérir deux heu-
res après chez Madame de Pomereux,
& je trouvai à la porte du Luxembourg
un Page qui me dit de sa part, de
l'aller attendre dans la Chambre de Ma-
dame. Il n'avoit pas voulu que je l'al-
lasse interrompre dans le Cabinet des
Livres : parce qu'il y étoit enfermé
avec Goulas, qu'il questionnoit sur le
sujet que vous allez voir. Il vint quel-
que temps après chez Madame, & me
dit d'abord : „ vous m'avez tantôt dit,

1652. „ que le premier pas qu'il falloit
„ je fisse, en cas que je me résol
„ à la continuation de la Guerre
„ roit de m'assurer de M. le Pri
„ comment diable le puis-je faire
Vous sçavez, lui répondis-je, *que j*
suis pas avec lui en état de ré
dre sur cela ; c'est à V. A. R. à
voir ce qu'elle y peut, & ce qu
n'y peut pas. „ Comment voulez-v
„ que je le sçache ? reprit-il : Chavig
„ a un Traité presque conclu a
„ l'Abbé Fouquet. Vous souvient-il
„ l'avis que Madame de Choisy
„ donna derniérement, assez en gé
„ ral ? j'en viens d'apprendre tout
„ détail. M. le Prince jure qu'il n
„ point de tout cela, & que Chavig
„ est un traître ; mais qui le sçait ?
Ce détail est que Chavigny traitoit av
l'Abbé Fouquet, & qu'il promettoit
la Cour de faire tous ses efforts po
obliger M. le Prince à s'accommod
à des conditions raisonnables avec l
Cardinal Mazarin. Une Lettre de M

* M. de la Rochefoucaut dans ses Memoires donne un tour bien différent à cette affaire. A l'égard de la Lettre de l'Abbé Fouquet, il dit que M. le Prince en fit faire des copies qu'il falsifioit, en mettant le nom de Chavigny à la place de celui de Goulas.

Cardin[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1652. même temps de sa prison d'Espag[illegible]
& il me fit l'honneur de me venir [illegible]
dès le lendemain qu'il fut arrivé. [illegible]
le suppliai de se modérer à ma [illegible]
dération dans les plaintes très-[illegible]
qu'il faisoit contre M. de Font[illegible]
qu'il prétendoit avoir mal vécu [illegible]
lui, à l'égard des révolutions d[illegible]
ples, dans le temps de son Amb[illegible]
de Rome; & il déféra à mon in[illegible]
avec une honnêteté digne d'un si [illegible]
nom.

J'avois aussi toujours réservé à [illegible]
en ce lieu de l'affaire de Brissac qu[illegible]
touchée dans le second volume de [illegible]
Histoire: parce que ce fut à peu p[illegible]
temps où M. le Prince d'Harcourt q[illegible]
l'Armée & le service du Roi, po[illegible]
jetter dans cette importante Place. [illegible]
comme je n'ai pu retrouver le Mé[illegible]
très-beau & très fidéle que j'en av[illegible]
écrit de la main d'un Officier d[illegible]
Garnison, qui avoit du sens & d[illegible]
candeur, j'aime mieux en passer le [illegible]
tail sous silence, & me contenter [illegible]
vous dire, que le bon génie de [illegible]
France défendit & sauva les fleurs d[illegible]
Lys dans ce poste fameux & impor-
tant, en dépit de toutes les impruden[illegible]

en 1664. Voyez les Mémoires que ce Prince a écrit d'une partie de sa Vie.

ces du Cardinal, & de toutes les infidélités de † Madame de Guebriant, par la bonne intention de Charlevoix, & par les incertitudes du Comte d'Harcourt. Je reprends le fil de mon diſcours.

L'irréſolution de Monſieur étoit d'une eſpece toute particuliere. Elle l'empêchoit ſouvent d'agir quand il étoit le plus néceſſaire d'agir, & elle le faiſoit quelquefois agir quand il étoit le plus néceſſaire de ne point agir. J'attribue l'un & l'autre à ſon irréſolution, parce que l'un & l'autre venoit, à ce que j'en ai obſervé, des vues différentes & oppoſées qu'il avoit, & qui lui faiſoient croire, qu'il pouvoit ſe ſervir utilement, quoique différemment, de ce qu'il ne faiſoit pas, ſelon les différents partis qu'il prendroit. Mais il me ſemble que je m'explique mal, & que vous m'entendrez mieux par l'expoſition des fautes que je prétends avoir été les effets de cette irréſolution. Je propoſai à Monſieur, le premier ou le ſecond jour de Septembre, de travailler de bonne foi à la paix, & je lui repréſentai que rien n'étoit plus important, que de ſe tenir cou-

† Renée du Bec, Maréchale de Guebriant, morte à Perigueux en 1659.

1652. vert au dernier point de ce dessein en vers la Cour même, pour les raisons que vous avez vues ci-devant. Il en convint, il y eut le 5 une Assemblée à l'Hôtel-de-Ville, que M. le Prince procura lui-même, pour faire croire au peuple qu'il n'étoit pas contraire au retour du Roi; & le Président de Nesmond, au moins à ce que l'on m'a dit depuis, fut celui qui lui persuada que cette démonstration lui étoit nécessaire. Je ne me suis jamais ressouvenu de lui en parler. Cette Assemblée résolut de faire une Députation solemnelle au Roi, pour le supplier de revenir en sa bonne Ville de Paris. Elle n'étoit nullement du compte de Monsieur, qui ayant résolu de se donner l'honneur & le mérite de la Députation de l'Eglise, ne devoit pas souffrir qu'elle fût précédee par celle de la Ville; des suites de laquelle d'ailleurs il ne pouvoit pas s'assurer. Il s'engagea pourtant sans balancer, & non seulement à la souffrir, mais à y assister lui-même. Je ne le sçus que le soir, & je lui en parlai en liberté, comme d'un pas de clerc. Il me répondit, cette Députation n'est qu'une chanson: „ qui ne „ sçait que l'Hôtel-de-Ville ne peut rien? „ M. le Prince me l'a demandé, il „ croit

„ croit que cela [illegible]
„ cir les esprits [illegible]
„ l'Hôtel de Ville [illegible]
„ le mot qui est [illegible]
„ sçait si nous [illegible]
„ que nous av[illegible]
„ tation de [illegible]
„ jour la [illegible]
„ temps, & [illegible]
„ dence." Cette [illegible]
ce me semble [illegible]
un autre [illegible]
comme [illegible]
tation de [illegible]
homme [illegible]
souffrir que son [illegible]
me un obstacle à [illegible]
ter le 24 à l'Hôtel [illegible]
départoit de sa [illegible] comme
j'en fus averti [illegible] heure,
pour l'empêcher de [illegible] demarche, je l'allai dire à Monsieur qui pensa un peu, puis il me dit, „ Cela nous
„ seroit bon, si la Cour avoit bien répondu à nos bonnes intentions, mais
„ je conviens que cela ne nous vaut
„ rien pour le present. Mais il faut
„ aussi que vous conveniez que si elle
„ revient à elle, comme il n'est pas
„ possible qu'elle dem[illegible]
„ son aveuglement, [illegible]

1662. „ pas fâchés que ce bon-homme
„ hors de là." Vous voyez en ce
cours l'image & l'effet de l'incertitu
ne vous rapporte ces deux exemples
comme des échantillons d'un long
de procédés de cette nature, de
Monsieur, qui avoit assurément
coup de lumiere, ne pouvoit se
ger. Il faut encore avouer que la
ne lui donnoit pas lieu d'y faire b
coup de réflexion, faute de ne pas
voir profiter de ces fautes. La for
toute seule les tourna à son avant
& si Monsieur & M. le Prince se
sent servis, comme ils eussent pu
refus qu'elle fit de recevoir la D
tation de l'Hôtel de Ville, elle
couru grand risque de n'en avoir
long-temps. Elle répondit à Pie
Procureur du Roi, qui étoit allé
mander audience pour les Echevins
Quarteniers, qu'elle ne la leur pouv
accorder, tant qu'on reconnoîtroit
de Beaufort pour Gouverneur, & M
de Broussel pour Prévôt des marchan
Le Président Viole me dit, aussi-
qu'il eut appris cette nouvelle, je n'ap
prouvois pas cette Députation, parce
que je croyois qu'il pouvoit y avoir
plus de mal que de bien pour Mon-
sieur & pour le Prince. Tout y est bon

n long
re, dé
rément b
pouvoit se co
uer que la C
u d'y faire be
ite de *ne pas*
fautes. La *form*
a à son avant
M. le Prince se
e ils eussent pu,
le recevoir la Dé
el de Ville, elle
que de *n'en avoir*
le répondit à Pierre
Roi, *qui étoit* allé d
ce pour les *Echevins*
u'elle ne *la leur* pouv
t qu'*on* reconnoîtroit M
pour Gouverneur, & M
our Prévôt des marchands
t Viole me dit, aussi-
pris cette nouvelle, *je n'ap*
s cette Députation, par
ois qu'il pouvoit y avoit
que de bien pour Mon
le Prince. Tout y est bea

pour eux présen
de la Cour. L'
bon homme Br
dire, cette im
c'est qu'il y a
prendre, m
gnité du Ro
les esprits au
grit. Si l'on
en pouvoit
sent repent
poussoient
toutes les

Ce qui et
se conduiso
l'expliquer,
que le part
tifioit même
de Lorraine
fait, en fort
qu'il avoit
à Ville-neuv
coups de c
rivé à Vauc
le Barois.
pagne avec
renfort de
mands, con
ric de W
de Guise se
Général, &

1652 j'ai déja parlé en quelque lieu, y avoit joint, ce me semble, quelque Cavalerie. M. de Lorraine marcha vers Paris à petites journées, enrichissant son armée du pillage, & se vint camper auprès de Ville-neuve St. Georges, où les troupes de Monsieur, commandées par M. de Beaufort, celles de M. le Prince qui étoit malade à Paris, commandées par Mrs. les Princes de Tarente & le Comte de Tavannes, & celles d'Espagne commandées par Clinchant, sous le nom de M. de Nemours, le vintent joindre. Ils résolurent tous ensemble de s'approcher près de M. de Turenne, qui tenant Corbeil, Melun & tout le dessus de la riviere, ne manquoit de rien; au-lieu que les Confédérés qui étoient obligés de chercher à vivre aux environs de Paris, pilloient les villages & renchérissoient par conséquent les denrées de la ville. Cette considération jointe à la supériorité du nombre qu'ils avoient sur Mr. de Turenne, les obligea à chercher les occasions de le combattre. Il s'en défendit avec cette capacité qui est connue & respectée de tout l'Univers, & le tout se passa en rencontres de partis, & en petits combats de Cavalerie qui ne déciderent de rien. L'imprudence ou plu-



tôt l'ignorance, & du Cardinal & des 1652.
Sous-Ministres fut sur le point de précipiter leur parti, par une faute qui leur devoit être plus préjudiciable sans comparaison que la défaite même de M. de Turenne. Prevôt, Chanoine de Notre-Dame, & Conseiller au Parlement, autant fou qu'un homme le peut être, au moins de tous ceux à qui on laisse la clef de leur chambre, se mit dans l'esprit de faire une Assemblée au Palais Royal des véritables serviteurs du Roi. (C'etoit le titre.) Elle fut composée de quatre ou cinq cents Bourgeois, dont il n'y en avoit pas 60 qui eussent des manteaux noirs. Prevôt dit donc qu'il avoit reçu une Lettre de cachet du Roi, qui lui commandoit de faire main-basse sur tous ceux qui auroient de la paille au chapeau, & qui n'y mettroient pas du papier. Il lut effectivement cette Lettre, & voilà le commencement de la plus ridicule levée de bouclier qui se soit faite depuis la Procession de la Ligue. Le progrès fut que toute cette Compagnie fut huée, comme l'on hue les masques en sortant du Palais Royal, le 24 Septembre, & que le 26 M. le Maréchal d'Estampes qui y fut envoyé par Monsieur, les dissipa par deux ou trois pa-

1652. roles. La fin de l'expédition fut qu'ils ne s'assembleroient plus, de peur d'être pendus, comme ils en furent menacés le même jour, par un Arrêt du Parlement, qui porta défenses, sur peine de la vie, de s'assembler & de prendre aucune marque. Si Monsieur & M. le Prince se fussent servis de cette occasion, comme ils le pouvoient, le parti du Roi étoit exterminé ce jour-là dans Paris pour très-long-temps. Lemaire, Parfumeur qui étoit un des conjurés, courut chez moi pâle comme un mort & tremblant comme la feuille. Je me souviens que je ne le pouvois rassurer, & qu'il se vouloit cacher dans la cave. Je pouvois moi-même avoir peur, car comme on sçavoit que je n'étois pas dans les intérêts de M. le Prince, le soupçon pouvoit assez facilement tomber sur moi. Monsieur n'étoit pas, comme vous avez vu, dans les dispositions de se servir de ces conjonctures, & M. le Prince étoit si las de tout ce qui s'appelloit peuple, qu'il n'y faisoit pas seulement de réflexion. Croissi m'a dit depuis qu'il ne tint pas à lui de le reveiller à ce moment, & de lui faire connoître qu'il ne le falloit pas perdre. Je ne me suis jamais souvenu de lui en parler.

Voici une autre faute qui n'eſt pas 1652.
moindre à mon opinion, que la premiere. M. de Lorraine qui aimoit beaucoup la négociation y entra d'abord qu'il fut arrivé. Il me dit en préſence de Madame, que la négociation le ſuivoit par-tout, qu'il étoit ſorti de Flandres, las de travailler avec le Comte de Fuenſaldagne, & qu'il la retrouvoit à Paris malgré lui, „ car que „ faire autre choſe ici, dit-il, où il „ n'y a pas juſques au Baron du Jour „ qui ne prétende faire ſon traité à „ part? " Ce Baron du Jour étoit une maniere d'homme aſſez extraordinaire de la Cour de Monſieur. Et M. de Lorraine ne pouvoit pas mieux exprimer qu'il y avoit un grand cours de négociation, qu'en marquant qu'elle étoit venue juſqu'à ce Baron du Jour. Or ce qui lui faiſoit croire encore que cette négociation étoit montée juſques à Monſieur, c'eſt qu'il avoit remarqué que depuis quelque temps il ne l'avoit pas preſſé de s'avancer, comme il avoit fait auparavant. Son obſervation étoit vraie, & il eſt conſtant que Monſieur qui vouloit la paix de bonne foi, craignoit, & avec raiſon, que M. le Prince ſe voyant renforcé d'un ſecours auſſi conſidérable, n'y mît des obſtacles in-

1652 vincibles. Il fut très-aise par cette considération, que M. de Lorraine fût dans la disposition de négocier aussi lui-même, & d'envoyer à la Cour Mr. de Joyeuse St. Lambert, „ lequel, à ce „ que me dit Monsieur, n'aura que le „ caractere de Mr. de Lorraine, & „ ne laissera pas de pénétrer, s'il n'y a „ rien à faire pour moi. " Je lui répondis ces propres paroles : *Il sera peut-être, Monsieur, plus heureux que moi: je le souhaite; mais je ne le crois pas.* Je fus Prophete, car ce M. de Joyeuse fut douze jours à la Cour sans aucune réponse. Il en fit une, je pense, de sa tête, qui fut un galimathias auquel personne ne put rien entendre que la Cour qui le désavoua. M. le Maréchal d'Estampes que Monsieur y avoit encore envoyé dans l'espérance que le Tellier avoit fait donner à Madame, qu'il y seroit écouté comme particulier, sur tout ce qu'il y pourroit dire de la part de Monsieur, en revint pour moins aussi mal satisfait que Mr. de Joyeuse St. Lambert.

Le 30 Septembre Mr. Talon acheva d'éclaircir Monsieur & le Public des intentions de la Reine, en envoyant au Parlement par Mr. Doujat, à cause de son indisposition, les Lettres qu'il

avoit reçues de Mr. le Chancelier, & 1652.
de Mr. le Premier Président, en réponse de celles qu'il leur avoit écrites ensuite de la délibération du 26. Ces Lettres portoient que le Roi ayant transféré son Parlement à Pontoise & interdit toutes fonctions à ses Officiers dans Paris, il n'en pouvoit recevoir aucune députation, jusqu'à ce qu'ils eussent obéi. Je ne vous puis exprimer la consternation de la Compagnie : elle fut au point que Monsieur eut peur qu'elle ne l'abandonnât ; & cette appréhension lui fit faire un très-méchant pas : car elle l'obligea à tirer une lettre de sa poche, par laquelle la Reine lui écrivoit presque des douceurs. Cette lettre lui étoit venue par le Maréchal d'Estampes, qui, quoique très-bien intentionné pour la Cour, ne l'avoit pas prise pour bonne, non plus que Monsieur qui me l'avoit montrée la veille, en me disant. *Il faut que la Reine me croye bien sot de m'écrire de ce style, dans le temps qu'elle agit comme elle fait.* Vous voyez donc qu'il n'étoit pas la dupe de cette lettre, ou plutôt qu'il ne l'avoit pas été jusques-là : mais il en devint effectivement la dupe, quand il voulut la faire valoir au Parlement, parce que le Parlement se persuada que

1652. Monsieur traitoit son accommodement particulier avec la Cour. Il jetta ainsi de la défiance de sa conduite dans la Compagnie, au lieu de s'y donner de la considération. Il ne se put jamais défaire de cet air de mystere sur ce chef, & quoi que Madame lui pût dire, il le crut toujours nécessaire à sa sûreté, pour empêcher les gens, disoit-il, de courir sans lui à l'accommodement. Cet air de négociation joint aux apparences que le parti de M. le Prince en donnoit à tous les instants, fut ce qui fit, à mon avis, la Paix beaucoup plutôt que les négociations les plus réelles & les plus effectives ne l'eussent pu faire. Les grandes affaires consistent encore plus dans l'imagination que les petites. Celle des peuples fait quelquefois toute seule la Guerre Civile. Elle fit la Paix en ce rencontre, mais on ne la doit point attribuer à leur lassitude, parce qu'il s'en falloit bien qu'elle ne fût au point de les obliger à rappeller, ou à recevoir le Mazarin. Il est constant qu'ils ne souffrirent son retour, que quand ils se persuaderent qu'ils ne le pouvoient plus empêcher; mais quand le corps du Public en fut persuadé, les particuliers y coururent, & ce qui en persuada les particuliers & le public, fut la conduite des Chefs.

La maniere mystérieuse dont Monsieur parla dans ses dernieres Assemblées, pour faire paroître qu'il avoit encore de la considération à la Cour, acheva ce qui étoit déja bien commencé. Tout le monde crut la Paix faite, & tout le monde la voulut faire pour soi. Aussi-tôt que l'on sçut la négociation de M. de Joyeuse, qui retourna le 3 Octobre de St. Germain où le Roi étoit revenu; le Parlement mollit & fit entendre publiquement, que pourvu que le Roi donnât une Amnistie pleine & entiere, & qui fût vérifiée dans le Parlement de Paris, il ne chercheroit point d'autres sûretés. Il n'expliqua pas ce détail par un Arrêt, mais il fit presque le même effet, en suppliant Monsieur le Duc d'Orléans de s'en satisfaire lui-même & de l'écrire au Roi. 1652.

Le 10 Monsieur Sevin ayant représenté, qu'il seroit à propos de prier le Duc de Beaufort de se déporter du Gouvernement de Paris, à cause du refus que le Roi avoit fait de recevoir les Députés de l'Hôtel de Ville, tant qu'il en retiendroit le titre; M. Sevin, dis-je, qui auroit été presque étouffé dans un autre temps par les clameurs publiques, ne fut ni rebuté ni sifflé. Il

1652. fut même dit dans la même matinée que les Conseillers du Parlement qui étoient Officiers dans les Colonelles iroient, s'il leur plaisoit, à St Germain dans les Députations de l'Hôtel de Ville. Ils ne faisoient toutefois dans leurs Instances adressées au Roi, pour revenir dans sa bonne Ville de Paris, aucune mention de la vérification de l'Amnistie au Parlement de Paris. Quel galimathias!

Le 11 Monsieur promit à la Compagnie de tirer la démission du Gouvernement de Paris de Monsieur de Beaufort; & Mrs. Doujat, & Sevin donnerent la relation des plaintes qu'ils avoient faites la veille à Monsieur le Duc d'Orléans des désordres des Troupes, contre la parole qui leur avoit été donnée de les faire retirer. Monsieur de Lorraine que je trouvai ce jour-là dans la rue St. Honoré, & qui avoit failli à être tué par les Bourgeois de la Garde de la Porte St. Martin, parce qu'il vouloit sortir de la Ville, releva de toutes ses couleurs l'uniformité de cette conduite. Il me dit qu'il travailloit à un Livre qui porteroit ce titre, & qu'il le dédieroit à Monsieur. *Ma pauvre petite sœur en pleurera*, ajouta-t-il, *mais qu'importe? Elle s'en*

*consolera avec Mademoiselle * Claude.*
Le 12 Monsieur fit beaucoup d'excuses au Parlement, de ce que les troupes ne s'éloignoient pas avec autant de promptitude qu'elles auroient fait sans les mauvais temps. Vous êtes sans doute fort étonnée de ce que je je parle en cette façon de ces mêmes troupes, qui huit ou dix jours auparavant étoient publiquement, avec leurs écharpes rouges & jaunes, sur le pavé en état de combattre même avec avantage celles du Roi. Un Historien qui écriroit les temps plus éloignés de son siecle chercheroit des liaisons à des incidents aussi peu vrai-semblables, & aussi contradictoires, si l'on peut parler ainsi, que le sont ceux-là. Il n'y eut pas plus d'intervalle que celui que je vous ai marqué entre les uns & les autres. Il n'y eut pas plus de mystere. Tout ce que les Politiques du vulgaire se sont voulu figurer pour concilier ces événements n'est que fiction & chimere. J'en reviens toujours à mon principe qui est, que les fautes capitales sont, par des conséquences presque inévitables, que ce qui paroît, &

* Claude de Lorraine. Elle avoit épousé le Cardinal François de Lorraine, son Cousin Germain, frere de Charles IV.

1652. est en effet le plus étrange, & le plus extravagant, est possible.

Le 13 les Colonels reçurent ordre du Roi d'aller par Députés à St. Germain; M. de Seve le plus ancien y porta la parole. Le Roi leur donna à dîner, & leur fit même l'honneur d'entrer dans la Salle pendant le repas. Ce même jour M. le Prince partit de Paris avec une joie qui passoit tout ce que vous vous pouvez figurer; il en avoit le dessein depuis très-long-temps. Beaucoup de gens ont cru que l'amour de Madame de Châtillon l'y avoit retenu, beaucoup d'autres sont persuadés qu'il avoit espéré jusqu'à la fin de s'accommoder avec la Cour. Je ne me puis remettre ce qu'il m'a dit sur ce point, car il n'est pas possible que dans les grandes conversations que j'ai eues avec lui sur le passé, je ne lui en aye parlé.

Le 14 M. de Beaufort fit un compliment court & mauvais au Parlement, sur ce qu'il avoit remis le Gouvernement de Paris.

Le 16 Monsieur déclara nettement au Parlement, que le Roi avoit désavoué en tout & par-tout Mr. de Joyeuse; mais il ajouta selon son style ordinaire, qu'il attendoit quelques meilleures nouvelles d'heure en heure. Com-

me il vit que je m'étonnois de la continuation de cette conduite, il me dit, „ voudriez-vous répondre d'un quart „ d'heure à l'autre ? que sçais-je si dans „ un moment le peuple ne me livreroit pas au Roi, s'il croyoit que je „ n'eusse aucunes mesures avec lui ? „ que sçais-je si dans un instant il ne „ me livreroit pas à M. le Prince, s'il „ lui prenoit fantaisie de revenir sur ses „ pas & de se soulever. " Je crois que vous êtes moins surprise de la conduite de Monsieur en voyant ces principes. On dit que l'on ne doit jamais combattre contre les principes ; ceux de la peur se doivent & se peuvent encore moins attaquer que tous les autres. Ils sont inabordables. 1652.

Le 19 Monsieur dit au Parlement qu'il avoit reçu une Lettre du Roi, qui lui mandoit qu'il viendroit le 5 à Paris, qui étoit le Lundi : à quoi il ajouta, qu'il étoit fort surpris de ce que Leurs Majestés n'envoyoient pas au préalable une Amnistie, qui fût vérifiée dans le Parlement de Paris. La consternation fut extrême. L'on opina, & l'on arrêta de supplier le Roi d'accorder cette grace, & au Parlement & à ses peuples.

Cette Lettre du Roi à Monsieur lui

1652. fut apportée le 18 au soir; il m'envo
querir auſſi-tôt, & il me dit que la c
duite de la Cour étoit incompréhe
ble, qu'elle jouoît à perdre l'Etat,
qu'il ne tenoit à rien qu'il ne fer
les portes au Roi. Je lui répondis
pour ce qui étoit de la conduite d
Cour, je la concevois fort bien; qu
ne hazardoit rien, connoiſſant com
elle faiſoit ſes bonnes & pacifiques
tentions; qu'il me paroiſſoit qu'e
agiſſoit, au moins dans ſes fins, a
beaucoup plus de prudence, qu'
n'avoit traité le paſſé, & bien plus f
ment qu'elle n'avoit agi dans les co
mencements: que je ne voyois
quelle difficulté elle pouvoit faire
revenir à Paris, après que Monſie
avoit promis dès le 14 de ce mois
rétabliſſement du Prévôt des Ma
chands, & des Echevins, ordonné
exécuté ſans aucun concert avec lui
Monſieur jura cinq ou ſix fois de ſuite,
& après avoir un peu rêvé, il me dit;
*allez, je veux demeurer deux heures
tout ſeul, revenez à ce ſoir ſur les huit
heures.* Je le trouvai alors dans le Ca-
binet de Madame qui le catéchiſoit ou
plutôt qui l'exhortoit, car il étoit dans
un emportement inconcevable, & l'on
eût dit, de la maniere dont il parloit,

qu'il étoit à Cheval armé de toutes 1652.
pieces & prêt à couvrir de ſang & de carnage les Campagnes de St. Denis, & de Grenelle. Madame étoit épouvantée; & je vous avoue que quoique je connuſſe aſſez Monſieur, pour ne me pas donner avec précipitation des idées ſi cruelles de ſes diſcours, je ne laiſſai pas de croire en effet qu'il étoit plus ému qu'à ſon ordinaire: Car il me dit d'abord, *eh bien qu'en dites-vous, y a-t-il ſûreté à traiter avec la Cour?* Nulle, Monſieur, lui répondis-je, à moins que de s'aider ſoi-même par de bonnes précautions, & Madame ſçait que je n'ai jamais parlé autrement à V. A. R. Non, aſſurément, reprit Madame; mais ne m'aviez-vous pas dit, continua Monſieur, que le Roi ne viendroit pas à Paris ſans prendre des meſures avec moi? Je vous avois dit, Monſieur, lui repartis-je, que la Reine me l'avoit dit, mais que les circonſtances avec leſquelles elle me l'avoit dit, m'obligeoient à avertir V. A. R. qu'elle n'y devoit faire aucun fondement. Madame prit la parole: il ne vous l'a que trop dit, mais vous ne l'avez pas cru. Monſieur reprit; il eſt vrai, je ne me plains que de cette maudite Eſpagnole. Il n'eſt pas temps de ſe plain-

1652. dre, reprit Madame, il est temps d'a-
gir d'une façon ou de l'autre. Vous
vouliez la Paix quand il ne tenoit qu'à
vous de faire la Guerre; vous voulez
la Guerre, quand vous ne pouvez plus
faire ni la Guerre ni la Paix. Je ferai de-
main la Guerre, reprit Monsieur, d'un
ton guerrier, & plus facilement que
jamais. Demandez-le à Mr. le Cardi-
nal de Retz. Il croyoit que je lui al-
lois disputer cette these. Je m'apper-
çus qu'il le vouloit, pour pouvoir dire
après qu'il auroit fait des merveilles,
si on ne l'avoit retenu. Je ne lui en
donnai pas lieu, car je lui répondis
froidement & sans m'échauffer, sans
doute, Monsieur. Le peuple n'est-il pas
toujours à moi? reprit Monsieur; oui,
lui repartis-je. Mr. le Prince ne revien-
dra t-il pas, si je le mande? Je le crois,
Monsieur, lui dis-je. L'armée d'Espagne
ne s'avancera-t-elle pas, si je le veux?
Toutes les apparences y sont, lui ré-
pliquai-je. Vous attendez après cela ou
une grande résolution, ou du moins
une grande délibération: rien moins,
& je ne sçaurois mieux vous expliquer
l'issue de cette Conférence, qu'en vous
suppliant de vous ressouvenir de ce
que vous avez vu quelquefois à la Co-
médie Italienne. (La Comparaison est

eu respectueuse, & je ne prendrois pas 1652.
a liberté de la faire, si elle étoit de
non invention.) Ce fut Madame elle-
même à qui elle vint dans l'esprit,
ussi-tôt que Monsieur fut sorti du Ca-
inet, & elle la fit moitié en riant,
noitié en pleurant. Il me semble, dit-
lle, que je vois Trivelin qui dit à
Scaramouche; *que je t'aurois dit de
elles choses, si tu n'avois eu assez d'es-
prit pour me contredire!* Voilà com-
nent finit la conversation; Monsieur
concluant que bien qu'il fut très-fâcheux
que le Roi vint à Paris sans concert
avec lui, & sans une Amnistie vérifiée
au Parlement, il n'étoit pas toutefois
de son devoir ni de sa réputation de
s'y opposer, parce que personne ne
pouvoit ignorer qu'il ne le pût, s'il le
vouloit, & qu'ainsi tout le monde lui
feroit justice, en reconnoissant qu'il
n'y avoit que la considération, & le
repos de l'Etat qui l'obligeât à prendre
une conduite qui, pour son particulier,
lui devoit faire de la peine. Madame,
qui dans le fond, étoit pourtant de
son avis, au moins pour l'opération,
par les raisons que vous avez vues ci-
devant, ne lui put laisser passer pour
bonne cette expression. Elle lui dit avec
fermeté & même avec colere: *ce rai-*

1652. *sonnement*, Monsieur, *seroit bon à Monsieur le Cardinal de Retz, & non pas à un Fils de France : mais il ne s'agit plus de cela, & il ne faut songer qu'à aller de bonne grace au-devant du Roi.* Il se récria à ce mot, comme si elle lui eut proposé de s'aller jetter dans la riviere. *Allez-vous-en donc, Monsieur, tout à cette heure*, reprit-elle. *Et où Diable irai-je?* répondit il. Il se tourna à ce mot & rentra chez lui, où il me commanda de le suivre. Ce fut pour me demander si la Palatine ne m'avoit rien fait sçavoir du retour du Roi. Je lui dis que non, comme il étoit vrai : mais il ne fut pas vrai long-temps, car une heure après j'en reçus un billet, qui portoit que la Reine lui avoit commandé de m'en faire part, & de m'écrire que Sa Majesté ne doutoit point que je n'achevasse en cette occasion ce que j'avois si bien, & si heureusement commencé à Compiegne. Madame la Palatine me faisoit beaucoup d'excuse dans un billet séparé, & écrit en chiffre, de ce qu'elle m'en avoit donné l'avis si tard. *Vous connoissez le terrein*, ajouta-t-elle, *on est à St. Germain comme à Compiegne.* C'étoit assez dire pour moi. Tout ce que je viens de vous dire se passa le 20 d'Octobre.

Le 21 le Roi, qui avoit couché à 1652.
luel, revint à Paris, & il envoya de
luel même Nogent & Monsieur d'An-
ille à Monsieur, pour le prier de ve-
ir au devant de lui. Il ne s'y pût
mais résoudre, quoiqu'ils l'en pressas-
nt extrêmement. Ils avoient raison,
t je suis encore persuadé que Mon-
eur n'avoit pas tort. Ce n'est pas qu'il
eut aucun dessein contre sa person-
e, au moins à ce que j'ai oui dire
epuis à M. le Maréchal de Villeroi:
nais je crois que s'il eût été au-de-
ant du Roi, & que le Roi eût voulu
'en assurer, il y eut pu réussir, vu la
isposition où étoit le peuple. Ce n'est
as qu'elle ne fût dans le fond très-
onne pour Monsieur, & sans compa-
aison meilleure que pour la Cour,
nais il y avoit une agitation & un
égarement dans les esprits qui se pou-
voit, à mon sens, tourner à tout: &
e ne sçais si l'éclat de la Majesté
Royale, tombant tout d'un coup sur
cette agitation & sur cet égarement,
ne l'eût pas emporté. Je dis que je ne
le sçais pas, parce qu'il est constant que
dans la constitution où étoient les es-
prits, la pente du menu peuple, &
même celle du moyen, étoit encore
toute entiere pour Monsieur; mais en-

1652. fin il y avoit à mon sens raison & fondement, pour l'empêcher de se hazarder, particuliérement hors des murailles. Je m'étonnois bien plus que les Ministres exposassent la personne du Roi au mécontentement, à la défiance, & à la frayeur de Monsieur, aux craintes d'un Parlement, qui avoit sujet de croire qu'on le venoit étrangler, & au caprice d'un peuple qui avoit toujours de l'attachement pour des gens desquels le Cardinal étoit bien loin d'être assuré. L'évenement a tellement justifié la conduite que la Cour tint en cette occasion, qu'il est presque ridicule de la blâmer. J'estime qu'elle fut imprudente, aveugle, & téméraire au-delà de ce qu'on s'en peut imaginer. Je ne dirai pas sur ce Chef, comme sur l'autre, que je ne sçais pas: je dirai que je sçais & de science certaine, que si Monsieur eût voulu, la Reine & les sous-Ministres étoient ce jour-là séparés du Roi.

Les Courtisans se laissent toujours amuser aux acclamations du Peuple, sans considérer qu'elles se font presque également pour tous ceux pour qui elles se font. J'entendis ce soir là des gens dans le Louvre, qui flattoient la Reine sur ces acclamations, & M. de Tu-

nne qui étoit derriere moi au Cercle, 1653.
e disoit à l'oreille; *ils en firent pres-*
ue autant dernièrement pour M. de
orraine. Je l'eusse bien étonné, si je
i eusse répondu, il y a bien des gens
ui, au milieu de ces acclamations,
nt proposé à Monsieur de supplier le
oi d'aller loger à l'Hôtel de Ville.
ela étoit vrai, M. de Beaufort même
en avoit pressé avec douze ou quinze
onseillers du Parlement. Il y en a de
ertains qui vivent encore, & desquels,
je les nommois, on seroit bien éton-
é. Monsieur n'y voulut point enten-
re, & je m'y opposai de toute ma
orce, quand Monsieur me dit qu'on
i avoit fait cette proposition. Elle
toit, à mon opinion, possible quant
u succès présent, étant certain qu'il
'y avoit pas un Officier dans les Co-
nelles qui n'eût été massacré par ses
oldats, s'il eût seulement fait mine
e branler contre le nom de Monsieur:
nais respect, conscience, & tout ce
que vous vous pouvez imaginer sur
ela à part, la proposition étoit écer-
elée, vu les circonstances & les sui-
. Vous voyez d'un coup d'œil les
s & les autres dans ce que je vous
dit ci-dessus. Ce ne fut assurément
e par le principe de mon devoir que

1652. je n'y donnai pas, car je me croyois beaucoup plus en péril que je ne m'y suis cru de ma vie. J'allai attendre le Roi au Louvre, où je demeurai deux ou trois heures, avant qu'il arrivât, avec Madame de Lesdiguieres, & M. de Turenne, qui me demanda bonnement & avec inquiétude, si je me croyois en sûreté? Je lui serrai la main, parce que je m'apperçus que Frelai, qui étoit un grand Mazarin, l'avoit entendu, & je lui répondis, *oui; Monsieur, & en tous sens. Madame de Lesdiguieres sçait bien que j'ai raison.* Je ne l'avois pourtant pas, car je suis persuadé que si l'on m'avoit arrêté ce jour-là, il n'en fût rien arrivé. Ce que je vous dis de ces possibilités de l'un & de l'autre côté vous paroît sans doute contradictoire, & j'avoue qu'il ne se peut concevoir que par ceux qui ont vu les choses, & encore qui les ont vues pour le dedans.

La Reine me reçût admirablement, elle dit au Roi de m'embrasser, comme celui auquel il devoit particulierement son retour à Paris. Cette parole qui fut entendue de beaucoup de gens, me donna une véritable joie, parce que je crus que la Reine ne l'auroit pas dite publiquement, si elle avoit eu

dessein

dessein de me faire arrêter. Je demeurai au Cercle jusques à ce que l'on allât au Conseil. Comme je sortois, je rencontrai dans l'Antichambre Joui qui me dit, que Monsieur me l'avoit envoyé, pour sçavoir s'il étoit vrai que l'on m'eut fait prendre place au Conseil, & pour m'ordonner d'aller chez lui. Je rencontrai, comme j'y entrois, M. d'Aligre qui en sortoit, & qui venoit de lui commander de la part du Roi de sortir de Paris dès le lendemain, & de se retirer à Limours. Cette faute a encore été consacrée par l'événement, mais elle est à mon sens une des plus grandes & des plus signalées, qui ait jamais été commises dans la Politique. Vous me direz que la Cour connoissoit Monsieur, & je vous répondrai qu'elle le connoissoit si peu en cette occasion, qu'il ne s'en fallut rien qu'il ne prît, ou plutôt, qu'il n'exécutât la résolution qu'il prit en effet de s'aller poster dans les Halles, d'y faire des barricades, de les pousser jusques au Louvre & d'en chasser le Roi. Je suis convaincu qu'il y eût réussi même avec facilité, s'il l'eût entrepris, & que le peuple n'eût balancé en rien, voyant Monsieur en personne, & Monsieur ne prenant les armes que pour s'empêcher

1652

1652. d'être exilé. On m'a accusé d'avoir coup échauffé Monsieur dans cett contre. Voici la vérité.

Lorsque j'entrai au Luxembou me parut consterné, parce qu'i toit mis dans l'esprit, que le com dement que M. d'Aligre, venoi lui porter de la part du Roi, n' que pour l'amuser, & lui faire c que l'on ne pensoit pas à l'arrêter étoit dans une agitation inconceva il s'imaginoit que toutes les mousc tades que l'on tiroit, (& l'on en ti toujours beaucoup ces jours de réjo sances) étoient celles du Régiment Gardes qui marchoit pour l'invest Tous ceux qu'il envoyoit lui rapp toient que tout étoit paisible, & q rien ne branloit, mais il ne croyo personne, & il mettoit à tout momen la tête à la fenêtre pour mieux enten dre si le tambour ne battoit pas. En fin il prit un peu de courage, ou au moins il en prit assez pour me deman der si j'étois à lui? A quoi je ne lui répondis que par ce demi Vers du Cid; *tout autre que mon Pere*. Ce mot le fit rire, ce qui étoit fort rare quand il avoit peur. *Donnez-m'en une preuve*, continua-t-il, *raccommodez-vous avec Mr de Beaufort*; *très-volontiers*, Mon-

CARDINAL DE RETZ. LIV.

feur, lui repartis-je. Il m'embrassa

alla ouvrir la porte de sa

rond à la porte de la Chambre

il couchoit & où il étoit

ns sortir M. de Beaufort.

mon cou, & qui me dit

A. R. *ce que je viens*

votre sujet. Je connois

Allons, Monsieur

Mesurons à tous

fois. La conversation

Monsieur la

physiologique.

Gaston de

étoit, mais

France ne

M. de Beaufort

force la

Monsieur

jour

Paques

1652 moi au retour de chez Monsieur, & que j'ai encore de sa main.

„ Je crois, Monsieur, que je de-
„ vrois en effet parler en cette occa-
„ sion comme M. le Doyen, mais
„ comme M. le Doyen quand il opina
„ à faire des Prieres de quarante heu-
„ res. Je ne sçache guères d'occasions
„ où l'on en ait eu plus de besoin.
„ Elles me seroient encore, Monsieur,
„ bien plus nécessaires qu'à un autre,
„ parce que je ne puis être d'aucun
„ avis qui n'ait des apparences cruel-
„ les, & même des inconvénients ter-
„ ribles. Si mon sentiment est que vous
„ souffriez le traitement injurieux que
„ l'on vous fait, le public qui va tou-
„ jours au mal, n'aura-t-il pas un sujet
„ ou prétexte de dire que je trahis vos
„ intérêts, & que mon avis ne sera que
„ la suite de tous les obstacles que j'ai
„ mis au dessein de M. le Prince? Si
„ j'opine à ce que V. A. R. désobéisse
„ & suive les vues de M. de Beau-
„ fort, pourrois-je m'empêcher de pas-
„ ser pour un homme, qui souffle de
„ la même bouche le chaud & le froid,
„ qui veut la Paix, quand il espere d'en
„ tirer ses avantages en la traitant, qui
„ veut la Guerre quand on n'a pas voulu
„ qu'il la traitât, qui conseille de met-

CARDINAL [illegible]

„ ue Paris a [illegible]

„ cier ce [illegible]

„ en [illegible]

„ Roi [illegible]

[illegible]

[illegible] d'homme qui

[illegible] toutefois que

[illegible] droit, c'est à

[illegible] je ne suis pas

[illegible] déterminer moi même

[illegible] que V. A. R. dont

[illegible] pas de lui que

[illegible] niens de tous les [illegible],

[illegible] liberté que [illegible]

[illegible] ir avec moi même [illegible]

[illegible] Si elle obéit, [illegible]

[illegible] à tout le public [illegible]

[illegible] souffrira dans la [illegible]

[illegible] point du détail de [illegible]

„ fira, car qui peut juger [illegible]

„ qui dépend des vo[illegible]

„ nal, de l'impétuo[illegible]

1652. „ l'impertinence de l'Abbé Fouquet, „ de la violence d'un Servien ? Mais „ enfin vous répondrez de tout ce qu'ils „ feront au public, parce qu'il sera „ persuadé qu'il n'a tenu qu'à vous de „ l'empêcher. Si vous n'obéissez pas, „ vous courez fortune de bouleverser „ l'Etat." Monsieur m'interrompit à ce mot, & me dit même avec précipitation, „ Ce n'est pas de quoi il s'agit, il s'a- „ git de sçavoir si je suis en état, c'est- „ à-dire, en pouvoir de ne pas obéir. „ Je le crois, Monsieur, lui répondis- „ je, car je ne vois pas comment la „ Cour s'y pourra prendre à vous faire „ obéir." Il faudra que le Roi mar- che en personne au Luxembourg, & ce sera une grosse affaire ; M. de Beau- fort exagéra l'impossibilité qu'il y trou- veroit, & au point, que je m'apperçus que Monsieur commençoit à s'en per- suader, & il étoit tout propre, supposé cette persuasion, à prendre le parti de demeurer chez lui les bras croisés ; parce que de sa pente, il alloit toujours à ne point agir. Je crus que j'étois obligé par toutes sortes de raisons à lui éclair- cir cette these, ce que je fis en lui re- présentant qu'elle méritoit d'être con- sidérée & traitée avec distinction : que je convenois que le peuple ne souffri-

roit pas apparemment que l'on allât 1652.
prendre Monſieur au Luxembourg, à moins que le Roi n'eût mis à cette entrepriſe de certains préalables que le temps pourroit amener; que s'il accoutumoit les peuples à reconnoître ſon autorité, je ne doutois point qu'il n'y pût réuſſir, & même bientôt, parce que je ne doutois pas qu'il ne les y accoutumât en peu de temps par ſa prudence; que tous les inſtans l'augmenteroient; qu'il en avoit déja plus à dix heures du ſoir qui venoient de ſonner à la montre de Monſieur, qu'il n'en avoit à cinq, & que la preuve en étoit palpable, en ce qu'il s'étoit ſaiſi de la Porte de la Conférence, qu'il faiſoit garder paiſiblement & ſans que perſonne en murmurât, par le ſeul Régiment des Gardes qui n'en auroient pas ſûrement approché s'il avoit plu à Monſieur de la faire fermer ſeulement un quart d'heure entre trois & quatre, que ſi S. A. R. laiſſoit prendre tous les Poſtes de Paris comme celui-là, & maltraiter le Parlement comme on le maltraiteroit peut-être le lendemain au matin, je ne croyois pas qu'il y eût grande ſûreté pour lui, peut-être dès l'après-dînée. Ce mot remit la frayeur dans le cœur de Monſieur, & il s'écria,

1652. *C'est-à-dire, que je ne puis rien pour la défensive. Non, Monsieur*, lui répondis-je, *vous pouvez tout aujourd'hui & demain au matin. Je n'en voudrois point répondre demain au soir.* M. de Beaufort qui crut que mon discours alloit à proposer & à appuyer l'offensive, vint à la charge, comme pour me soutenir, mais je l'arrêtai tout court, en lui disant. „ Je vois bien, „ Monsieur, que vous ne comprenez „ pas ma pensée, je ne parle à S. A. „ R. comme je fais, que parce que „ j'ai vu qu'il croyoit qu'il pouvoit „ demeurer au Luxembourg en toute „ sûreté malgré le Roi. Je ne ferai „ jamais d'aucun avis dans l'état ou „ les affaires sont réduites. Ç'a toujours „ été à Monsieur à décider, c'est même „ à lui à proposer, & à nous à „ exécuter. Il ne sera jamais dit que „ je lui aye conseillé, ni de souffrir „ le traitement qu'il reçoit, ni de faire „ demain au matin les barricades. Je „ lui ai tantôt dit les raisons que j'ai „ pour cela. Il m'a commandé de lui „ expliquer les inconvénients que je „ crois aux deux partis, & je m'en „ suis aquitté. " Monsieur me laissa parler tant que je voulus, & après qu'il eut fait trois ou quatre tours de Chambre,

il revint à moi, & il me dit; *Si je me résous à disputer le pavé, vous déclarerez-vous pour moi? oui, Monsieur, & sans balancer, je le dois, je suis attaché à votre service, je n'y manquerai pas certainement, & vous n'avez qu'à commander: mais j'en serai au désespoir, parce qu'en l'état où sont les choses, un homme de bien ne peut pas n'y pas être, quoi que vous fassiez.* Monsieur qui n'avoit qu'une bonté de facilité, mais qui n'étoit pas tendre, ne laissa pas d'être ému de ce que je lui disois. Les larmes lui vinrent aux yeux: il m'embrassa, & puis me demanda tout d'un coup si je croyois qu'il pût se rendre maître de la personne du Roi. Je lui répondis qu'il n'y avoit rien au monde de plus impossible, la Porte de la Conférence étant gardée comme elle l'étoit. M. de Beaufort lui en proposa des moyens qui étoient impraticables en tous sens. Il offroit de s'aller poster à l'entrée du Cours avec la maison de Monsieur. Enfin il dit maintes folies, à ce qu'il me paroissoit. Je persistai dans ma maniere de parler & d'agir, & je connus avant que de sortir du Luxembourg, (& pour vous dire le vrai avec plaisir,) que Monsieur prendroit le parti d'obéir, car je lui vis une joie sensi- 1652.

1652. ble de ce que je m'étois défendu d'appuyer l'offensive. Il ne laissa pas de nous en entretenir tout le reste du soir, & de nous commander même de faire tenir nos amis tout prêts, & de nous trouver dès la pointe du jour au Luxembourg. M. de Beaufort s'apperçut comme moi, que Monsieur avoit pris sa résolution, & il me dit, en descendant l'escalier, *cet homme n'est pas capable d'une action de cette nature.* Il est encore bien moins capable de la soutenir, lui répondis-je, & je crois que vous êtes enragé de la lui proposer en l'état ou sont les affaires. *Vous ne le connoissez pas encore*, repartit-il, *si je ne lui avois proposé, il me le reprocheroit d'ici à dix ans.*

Je trouvai en arrivant chez moi Montresor, qui m'y attendoit, & qui se moqua fort de mes scrupules, car il appella ainsi tous les égards qu'il remarqua dans l'écrit que vous venez de voir, & que je lui dictai. Il m'assura fort que Monsieur avoit plus d'envie d'être à Limours, que la Reine n'en avoit de l'y envoyer, & sur-tout il convint que la Cour avoit fait une faute terrible de l'y pousser, parce que la peur de n'y pas être en sûreté, lui pouvoit aisément faire entreprendre ce à

quoi il n'eût jamais pensé, si on l'eut 1650.
ménagé le moins du monde. L'événement a encore justifié cette imprudence, qui étoit d'autant plus grande, que la Cour, qui avoit sujet de me croire outré & en défiance, ne me faisoit pas à mon sens la justice de croire que j'eusse pour l'Etat d'aussi bons sentiments, que je les avois en effet. Je suis convaincu, que vu l'humeur de Monsieur, incorrigible de tout point, la division du parti irremédiable par une infinité de circonstances, & le *dégingandement*, si l'on peut se servir de ce mot, passé, présent & à venir de tous ces partis, l'on n'eût pu soutenir ce que l'on eût entrepris, & que par cette raison, toutes les autres même à part, il n'y en eût point eu à conseiller à Monsieur d'entreprendre. Mais je ne suis pas moins persuadé, que s'il l'eût entrepris, il eût réussi pour ce moment, & qu'il eût poussé le Roi hors de Paris. Ce que je dis paroîtra à beaucoup de gens un paradoxe, mais toutes les grandes choses qui ne sont pas exécutées, paroissent toujours impraticables à ceux qui ne sont pas capables des grandes choses, & je suis assuré que tel ne s'est point étonné des Barricades de M. de Guise, qui s'en fût

1652. moqué comme d'une chimere, si on les lui eût proposées un quart d'heure avant qu'elles fussent élevées. Je ne sçais si je n'ai pas déja dit en quelque endroit de cet Ouvrage, que ce qui a le plus distingué les hommes est, que ceux qui ont fait de grandes actions, ont vu devant les autres le point de leur possibilité.

Je reviens à Monsieur. Il partit pour Limours un peu avant la pointe du jour, & il affecta même de sortir une heure plutôt qu'il ne nous l'avoit dit à M. de Beaufort & à moi. Il nous fit dire par Joüi qu'il nous attendroit à la porte du Luxembourg : qu'il avoit eu ses raisons pour cette conduite, que nous les sçaurions un jour, que nous nous accommodassions avec la Cour, s'il nous étoit possible. Je n'en fus pas surpris en mon particulier, M. de Beaufort en pesta beaucoup.

Le 22 le Roi tint son Lit de Justice au Louvre. Il y fit lire quatre Déclarations, la premiere fut celle de l'Amnistie, la seconde celle du rétablissement du Parlement à Paris, * la troisieme portoit un ordre à M. de Beaufort de sortir de Paris, aussi-bien qu'à Mrs. de

* Voyez Mémoires de Joly, Tome II.

Rohan, Viole, de Thou, Brouſſel, 1652.
Portail, Bitaud, Croiſſi, Machaut, Fleury, Martineau & Perraut. Par la même Déclaration Il étoit défendu au Parlement de ſe mêler dorénavant d'aucunes affaires d'Etat. La quatrieme établiſſoit une Chambre des Vacations. On avoit arrêté le matin avant que le Roi fût entré que l'on feroit inſtance auprès de Sa Majeſté pour le rétabliſſement des exilés. Ils obéirent tous le même jour. J'allai l'après-dînée chez la Reine, qui, après avoir été quelque temps au Cercle, me commanda d'entrer avec elle dans ſon petit Cabinet. Elle me traita parfaitement bien, elle me dit qu'elle ſçavoit que j'avois adouci autant qu'il m'avoit été poſſible, & les affaires & les eſprits; qu'elle croyoit que je l'aurois fait encore & plus promptement & plus publiquement, ſi je n'avois été obligé d'obſerver pluſieurs égards avec mes amis qui n'étoient pas tous de même opinion; qu'elle me plaignoit; qu'elle vouloit m'aider à ſortir de l'embarras où je me trouvois. Voilà, comme vous voyez, bien des honnêtetés & même bien de la bonté en apparence. Voici le fond. Elle étoit plus animée contre moi que jamais, parce que Beloi, qui étoit domeſtique de Monſieur, mais

1652. qui étoit toujours en ſecret à quelque autre, & qui avoit repris des meſures avec la Cour depuis que les affaires de M. le Prince étoient en déclin, l'avoit fait avertir, le matin dès qu'elle fut éveillée, que j'avois offert à Monſieur de faire ce qu'il me commanderoit. Il ne ſçavoit rien du détail de ce qui s'étoit paſſé le ſoir entre Monſieur, M. de Beaufort & moi : mais comme il entra dans ſa Chambre auſſi-tôt que nous en fumes ſortis avec Joüi, Monſieur qui étoit dans l'agitation, & dans le trouble, leur dit : *ſi je voulois, je ferois bien danſer l'Eſpagnole.* Beloi, ou malicieuſement ou par curioſité, lui répondit, *mais*, Monſieur, V. A. R. *eſt-elle bien aſſurée de M. le Cardinal de Retz? le Cardinal de Retz*, dit Monſieur, *eſt homme de bien, il ne me manquera pas.* Joüi qui l'avoit entendu me le rapporta fidélement le matin, & je ne doutai pas que Beloi ne l'eut auſſi rapporté à la Reine, qui d'ailleurs ne pouvoit pas ſçavoir qu'au même moment que j'avois fait à Monſieur l'offre, à laquelle mon honneur m'obligeoit, je n'avois rien oublié de tout ce que ce même honneur me permettoit, pour empêcher le bouleverſement de l'Etat. Je fis, à l'inſtant même que

Joüi me donna cet avis, une grande 1652.
réflexion ſur les ſcrupules dont Montréſor m'avoit tant fait la guerre la veille. Il eſt vrai qu'ils ne réuſſiſſent pas dans les Cours, au moins pour l'ordinaire, mais il y a des gens qui préférent au ſuccès la ſatisfaction qu'ils trouvent dans eux-mêmes.

Vous vous ſeriez étonnée de la maniere dont je répondois à la Reine, ſi je ne vous avois au préalable rendu compte de ce petit détail, qui comprend la raiſon que j'eus de lui parler comme je fis. Je dis que j'eus depuis, car vous avez vu qu'auparavant même je lui parlois preſque toujours avec la même ſincérité. Je lui dis donc que j'avois une joie ſenſible d'avoir enfin rencontré le moment que j'avois ſouhaité ſi paſſionnément depuis long-temps de la pouvoir ſervir ſans reſtriction : que tant que Monſieur avoit été engagé dans les mouvements, je n'avois pu ſuivre mon inclination, par la raiſon de mes engagements avec lui, par leſquels elle ſçavoit que je ne l'avois jamais trompée, que ſi j'avois eu l'honneur de la voir en particulier la veille du jour où je lui parlois, j'en aurois uſé à mon ordinaire, parce que je n'en aurois pas pu uſer autrement avec honneur:

1652. que Monsieur étant sorti de Paris dans la pensée & la résolution de ne plus entrer dans aucunes affaires publiques, m'avoit rendu ma liberté : c'est-à-dire, qu'il m'avoit proprement remis dans mon naturel, dont j'avois une joie que je ne pouvois assez exprimer à sa Majesté. Elle me répondit le plus honnêtement du monde, mais je m'apperçus qu'elle me voulut faire parler sur les dispositions de Monsieur. Elle eut contentement; car je l'assurai, & avec beaucoup de vérité, qu'il étoit fort résolu à demeurer en repos dans sa solitude. Il ne l'y faut pas laisser, reprit-elle, il peut être utile au Roi & à l'Etat, il faut que vous l'alliez quérir & que vous nous le rameniez. Je faillis à tomber de mon haut, car je vous avoue que je ne m'attendois pas à ce discours. Je le compris pourtant bientôt, non pas qu'elle me l'expliquât clairement, mais elle me fit entendre que la dignité du Roi étant satisfaite, par l'obéissance que Monsieur lui avoit rendue, il ne tiendroit qu'à lui de se rétablir plus que jamais dans ses bonnes graces, en couronnant la bonne conduite qu'il venoit de prendre, par les complaisances justes, raisonnables & dans lesquelles même il pourroit trouver son



compte. Vous voyez [illegible] les expressions n'étoient pas [illegible]. *Quand* la Reine [illegible] entendois que par [illegible] termes généraux, elle se referma [illegible] sur la matiere, mais encore sur la maniere dont elle m'avoit [illegible] auparavant. Elle rougit, & [illegible] pourtant plus [illegible], & [illegible] toujours en elle un signe de colere. Elle se remit pourtant un peu [illegible], & me demanda si j'avois [illegible] confiance à Madame de Chevreuse. [illegible] je répondis, que j'étois toujours beaucoup son serviteur. Elle reprit [illegible] cette parole, & il me [illegible] qu'elle la reprit avec joie, en me disant, j'entends bien, vous en avez davantage en la Palatine, & vous avez raison. J'en ai beaucoup, Madame, lui répondis-je, en Madame la Palatine, mais je supplie Votre Majesté de me permettre que je n'en aie plus qu'à elle même. Je le veux bien, me dit-elle assez bonnement. Allez. Toute la France est là dedans qui m'attend.

Je vous supplie de trouver bon que je vous rende compte en cet endroit d'un détail qui est nécessaire, & qui vous fera connoître, que ceux qui sont à la tête des grandes affaires, ne

1652. trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti, que dans celui de leurs ennemis. Les miens quoique tous puissants dans l'Etat, l'un par sa naissance, par son mérite & sa faction, l'autre par sa faveur, n'avoient pu, avec tous leurs efforts, m'obliger à quitter mon Poste, & je puis dire sans vanité, que je l'aurois conservé, & même avec dignité, en lâchant seulement un peu la voile; si les différents intérêts, ou plutôt les différentes visions de mes amis, ne m'eussent forcé à prendre une conduite qui me fit périr, par la pensée qu'elle donna que je voulois tenir contre le vent. Pour vous faire entendre ce détail qui est assez curieux, il est à mon avis, nécessaire que je vous fasse celui qui concerne un certain nombre de gens que l'on appelloit mes amis; je dis que l'on appelloit, parce que tous ceux qui passoient pour tels dans le monde ne l'étoient pas.

Par exemple, je n'avois pas rompu avec Madame de Chevreuse ni avec Laigues. Noirmoutier n'avoit rien oublié des avances qu'il m'avoit pu faire pour se raccommoder avec moi, & les instances de tous mes amis m'avoient obligé de le recevoir, & de vivre ci-

vilement avec lui. Montresor qui à toutes fins m'avoit déclaré cent fois en sa vie, qu'il n'étoit dans mes intérêts qu'avec subordination avec ceux de la Maison de Guise, ne laissoit pas de prétendre droit à pouvoir entrer dans mes affaires, parce qu'enfin il avoit été du secret de quelques unes. Ce droit, qui est proprement celui de s'intriguer pour négocier lui étoit commun avec ces autres que je viens de vous nommer immédiatement devant ici. Il ne s'en servit pas en cette derniere occasion comme les autres, quoiqu'il en parlât autant & plus qu'eux. Il se contenta de prôner chez moi les soirs sur un ton fâcheux, mais il ne fit point de mauvais pas du côté de la Cour, comme fit M. de Noirmoutier, qui, pour se faire valoir à M. le Cardinal Mazarin, qu'il alla voir sur la frontiere, lui montra une Lettre de moi avec une fausse date, par laquelle je l'avois chargé autrefois d'une commission qu'il rapportoit au temps présent. M. le Cardinal se douta de la fourbe, sur je ne sçais quelles circonstances, dont je ne me souviens pas présentement, & il ne la lui a jamais pardonnée. Madame de Chevreuse n'en usa pas ainsi; mais comme elle n'avoit pas trouvé à la Cour

1652. ni la considération ni la confiance qu'elle en avoit espéré, elle cherchoit fortune, & elle eut bien voulu se mêler, au retour du Roi dans Paris, d'une affaire qui paroissoit grosse, parce qu'on la regardoit comme un préalable nécessaire à celui de M. le Cardinal à la Cour. Laigues qui m'avoit traité assez familiérement avant mon départ, recommença à me voir soigneusement, & presque sur l'ancien pied : & Mademoiselle de Chevreuse même, par l'ordre de Madame sa mere, si je ne suis fort trompé, me fit des avances pour se raccommoder avec moi. Elle avoit les plus beaux yeux du monde, & un art à les tourner, qui étoit admirable & qui lui étoit particulier. Je m'en apperçus le soir qu'elle arriva à Paris, mais je dis simplement que je m'en apperçus. J'en usai honnêtement avec la mere, avec la fille, & avec Laigues & rien de plus. On pourroit croire qu'il n'y auroit eu en ces rencontres, qu'à en user ainsi pour me tirer d'affaire, mais cela n'est pas vrai, parce que les avances, que ceux qui s'adoucissent font aux puissants, tournent toujours infailliblement au désavantage de celui qui les désavoue en ne les suivant pas; & de plus, il est bien difficile que ceux qui sont

désavoués [illegible] toujours [illegible]
quelque ressentiment. Je me donnent,
au moins [illegible], quelque
coup de dent. Je sçais que Laigues
m'en aima même [illegible], & la
[illegible]. Je n'ai rien sçu
du côté de Madame de Chevreuse, qui
d'ailleurs a de la bonté, ou plutôt une
facilité naturelle. Pour Mademoiselle
de Chevreuse elle ne me pardonna pas
ma résistance à ses beaux yeux, & l'Abbé
Fouquet, qui servoit en ce temps-là
son quartier auprès d'elle, a dit depuis
sa mort à un homme de qualité
de qui je le sçais, qu'elle me haïssoit
autant qu'elle m'avoit aimé. Je puis jurer
avec toute sorte de vérité, que je
ne lui en avois jamais donné le moindre
sujet. La pauvre fille mourut d'une
fièvre maligne qui l'emporta en vingt-quatre
heures, avant que les Médecins
se fussent seulement doutés qu'il pût y
avoir le moindre péril à sa maladie. Je la
vis un moment avec Madame sa Mere,
qui étoit au chevet de son lit, & qui
ne s'attendoit à rien moins qu'à la perte
qu'elle en fit le lendemain matin à la
pointe du jour.

J'avois une deuxieme espece d'amis,
c'est-à-dire, des gens qui se tenoient
fourés dans le parti de la Frronde, &

1552 qui, dans les ſubdiviſions de part
s'étoient joints particulierement à
& de ceux-là les volées étoient d
rentes. Elles s'accordoient toutes e
point, qui étoit, qu'ils eſpéroient b
coup pour leur intérêt particuli
mon accommodement : ce qui
une diſpoſition toute prochaine à c
que je n'aurois pu faire tout ce q
n'aurois pas fait pour eux. Ces
de gens ſont très-fâcheux, parce
dans les grands partis ils font une
titude d'hommes auxquels, pour
différents reſpects, l'on ne ſe peut
vrir de ce que l'on peut ou de ce
l'on ne peut pas, & auprès deſq
par conſéquent on ne ſe peut jam
juſtifier. Ce mal eſt ſans remède,
eſt de ceux-là, où il ne faut cherc
que la ſatisfaction de ſa conſcience,
l'ai eue toute ma vie plus tendre
cet article, qu'il ne convient à
homme qui s'eſt mêlé d'auſſi grand
affaires que moi. Il n'y a gueres de ma
tieres ou le ſcrupule ſoit plus inutile.
Je n'en ſouffris pas en effet par l'évé
nement, dans l'occaſion dont il s'agit,
mais j'en avois déja aſſez ſouffert par
la prévoyance.

La troiſieme eſpece d'amis que j'a
vois en ce temps-là, étoit un nombre

[illegible] si de gens de [illegible] avec moi [illegible] qui étoient de mon [illegible] lesquels je concertai [illegible] que j'avois à faire [illegible] de Brissac, de Bellievre [illegible] partis, parmi [illegible] comme je vous [illegible] mêloit, par la [illegible] affaires [illegible] part. [illegible] petit nombre qui ne [illegible] étendre. La [illegible] de M. de Brissac [illegible] l'attachement qu'il avoit pour moi dans les affaires les plus [illegible] l'obligeoient à préférer les intérêts aux miens propres; & d'autant plus qu'il n'avoit pas profité de ce qu'il avoit stipulé pour lui, quand Mrs. les Princes furent arrêtés, touchant le Gouvernement d'Anjou. Ce ne fut, à la vérité, ni la faute de la Cour, ni la mienne; le Traité qu'il en avoit commencé n'ayant manqué que par le défaut d'argent qu'il ne put fournir : mais enfin il n'avoit rien, & il étoit juste, au moins à mon égard, qu'il fût pourvu. M. le Président de Bellievre avoit, dès ce temps-là, des vues pour la premiere Présidence, mais comme il étoit homme de bon sens, il n'y pensa plus,

1652. dès qu'il vit que la Cour prenoit le dessus : & dès le jour que Monsieur & Mr. le Prince envoyerent à Saint Germain Messieurs de Rohan, de Chavigni & Goulas, il me dit ces propres paroles : *Je vais rentrer dans ma coquille, il n'y a plus rien à faire : je ne veux plus être nommé à rien.* Il me tint parole. Une grande & dangereuse fluxion qu'il eut effectivement sur un œil, lui en donna même le prétexte & lui en facilita le moyen.

Mr. de Caumartin s'étoit allé marier en Poitou un mois ou cinq semaines avant que le Roi revînt, & il étoit encore chez lui quand la Cour arriva à Paris. Il avoit eu certainement plus de part que personne dans le secret des affaires ; il avoit agi avec plus de bonne foi & plus de capacité & il n'y avoit eu même d'intérêt particulier que celui que son honneur l'obligea d'y prendre dans une occasion où il sçavoit mieux qu'homme qui fut au monde, qu'il n'en pouvoit avoir aucun qui fût effectif. L'injustice qu'on lui a faite sur ce sujet m'oblige à en expliquer le détail.

Vous avez vu dans le second Volume de cette Histoire, que Monsieur fut entraîné par Mr. le Prince à demander

mander à la Reine l'éloignement des 1652. Sous-Ministres, & qu'il ne tint pas à moi que Monsieur ne fît point ce pas, qui dans la verité n'étoit bon à rien en même maniere, & à lui moins qu'à personne. Laigues, qui les crut perdus & qui étoit l'homme du monde qui se coiffoit le plus de ces nouveaux Arrêts, se mit dans l'esprit de donner la charge de Secretaire de la Guerre, qui est celle de M. le Tellier, à De Nouveau. Madame de Chevreuse s'ouvrit de cette vision devant le petit Abbé de Bernai qui le dit à M. de Caumartin. Il ne le trouva pas bon, & il eut raison. Il vint chez moi, il me demanda si ce dessein étoit venu jusqu'à moi. Je me mis à sourire & à lui dire que je pensois qu'il me croyoit fou, qu'il n'ignoroit pas que je savois mieux que personne que nous n'étions pas en état de faire des Secretaires d'Etat ; & que de plus, si nous étions en cet état, ce ne seroit pas pour M. De Nouveau que nous travaillerions. Il s'emporta contre Madame de Chevreuse & contre Laigues, & il n'avoit pas tort ; car quoique je sçache bien, dit-il, que leur proposition est impertinente, elle marque toujours que je ne dois pas prendre confiance en leur

1650. amitié. Il eſt vrai, répondis-je, & je leur en dirai dès demain mon ſentiment. J'ajoutai, „ à l'inſtant que je fais tous „ mes efforts auprès de Monſieur pour „ l'empêcher de pouſſer Mr. le Tellier, „ ces gens-là ſont par leur conduite qu'on „ croira que c'eſt moi qui le veux pré„ cipiter. „

Je fis dès le lendemain de grands reproches à Madame de Chevreuſe & à Laigues, ils niérent le fait; cet éclairciſſement fit du bruit, ce bruit alla à Mr. le Tellier qui crut qu'on diſputoit déja ſa Charge. Il m'a paru qu'il ne l'a jamais pardonné ni à M. de Caumartin ni à moi. La plûpart des inimitiés qui ſont dans les Cours ne ſont pas mieux fondées; & j'ai obſervé que celles qui ne ſont pas bien fondées ſont les plus opiniâtres. La raiſon en eſt claire. Comme les offenſes de cette eſpece ne ſont que dans l'imagination, elles ne manquent jamais de croître & de groſſir dans un fond qui n'eſt toujours que trop fécond en mauvaiſes humeurs qui les nourriſſent. Pardonnez-moi, je vous prie, cette petite digreſſion, qui même n'eſt pas inutile au ſujet que je traite, puiſqu'elle vous marque l'obligation que j'avois encore plus grande à tirer d'affaire M. de

Caumartin, en m'accommodant. Ce ne fut pourtant pas lui qui embarrassa mon accommodement. Il connoissoit fort bien qu'il n'y avoit plus assez d'étoffe pour en faire un parti considérable. Il m'avoit dit plusieurs fois, avant qu'il partît pour aller en Poitou, qu'il étoit rude, mais qu'il étoit nécessaire, que nous pâtissions même de la mauvaise conduite de nos ennemis : qu'il n'y auroit plus d'avantage à tirer pour les Particuliers, qu'il ne falloit plus songer qu'à sauver le vaisseau, dans lequel il pourroit se remettre à la voile selon les occasions; & que ce vaisseau, qui étoit moi, ne pouvoit se sauver en l'état où les affaires étoient tombées par l'irrésolution de Monsieur, qu'en prenant le large, & se jettant à la mer du côté du Levant, c'est-à-dire, de Rome. Je me souviens qu'il ajouta, le propre jour qu'il me dit adieu, ces propres paroles : „ Vous ne „ vous soutenez plus que sur la pointe „ d'une aiguille ; & si la Cour connois- „ soit ses forces à votre égard, elle „ vous pousseroit comme elle va pous- „ ser les autres. Votre courage vous „ fait tenir une contenance qui la „ trompe, & qui l'émeut. Servez-vous „ de cet instant, pour en tirer ce qui

1652. „ vous est bon pour votre emploi de
„ Rome : elle fera sur cela tout ce
„ que vous voudrez.

Il ne restoit donc que M. de Montresor qui disoit du matin au soir qu'il ne prétendoit rien, & qui avoit même tourné en ridicule une Lettre, par laquelle Chandenier lui avoit écrit de la Province, qu'il ne doutoit pas que je ne le retablisse dans sa Charge, & que je ne le fisse Duc & Pair en cette occasion. Ce fut toutefois ce M. de Montresor même qui troubla toute la fête & qui la troubla sans aucun intérêt & par un pur travers d'esprit*. Un soir que nous étions tous ensemble chez moi auprès du feu, Joly qui y étoit présent, à propos de je ne sçais quoi qui se rencontra dans le cours de la conversation, dit qu'il avoit reçu une Lettre de Caumartin. Il la lut, & cette Lettre portoit même avec force ce que je viens de vous dire de ses sentiments. Je remarquai que Montresor qui ne l'aimoit pas d'inclination, fit une mine de mystere mêlée de chagrin, & comme je connoissois extrêmement ses manieres & son humeur, je jettai quelques paroles pour l'obliger à s'expliquer. Il n'y eut pas de peine, car il s'écria tout

* Voyez Mémoires de Joly, Tome II.

d'un coup même en jurant : „ Nous ne 1652.
„ sommes pas des gens à manger des
„ poix au veau ; *Schelme* qui dira que
„ Son Eminence se doive & puisse
„ accommoder avec honneur, sans y
„ faire trouver à ses amis leurs avan-
„ tages. Qui le dira, les y voudra trou-
„ ver pour lui seul. " Ces paroles jointes à un chagrin que je lui avois vu depuis quelques jours contre la Palatine, me firent voir qu'il croyoit que Caumartin, qui étoit son ami particulier, eut ménagé quelque chose avec elle pour son profit à l'insçu des autres. Je fis tout mon possible pour l'en détromper, je n'y réussis pas. Il réussit mieux à tromper les autres, car il jetta le même soupçon dans l'esprit de Mr. de Brissac qui étoit un homme de cire, & plus susceptible, qu'aucun que j'aye jamais connu, des premieres impressions. M. de Brissac réveilla là-dessus Madame de Lesdiguieres qui l'aimoit de tout son cœur dans ce temps-là. On ne manque jamais, quand on est dans ces sortes d'indispositions, à les fortifier de toutes les idées qui peuvent faire croire que les Partis qui sont contraires à celui que l'on craint que l'on ne prenne, sont non-seulement possibles, mais aisés : cette imagination se glisse dans tous les es-

1652. prits, elle coule jusqu'aux subalternes; l'on s'en parle à l'oreille; ce secret ne produit au commencement qu'un petit murmure; ce murmure devient un bruit qui fait trois ou quatre effets pernicieux, & à l'égard de son propre Parti, & à l'égard de celui-même auquel on a affaire. Voilà justement ce qui m'arriva, & je fus étonné, que tous mes amis se partagerent sur ce que je ferois ou ne ferois pas, sur ce que je pouvois ou ne pouvois pas, & que la Cour me regarda comme un homme qui prétendoit ou partager le Ministere, ou en faire acheter bien chérement l'abdication. Je connus, je sentis le péril, & l'inconvénient de ce Poste, je me résolus d'en courir les risques & je m'y résolus par ce même principe, qui m'a fait toute ma vie prendre trop sur moi. Il n'y a rien de plus mauvais selon les maximes de la Politique. Le monde ne nous en a le plus souvent aucune obligation. Les bonnes intentions se doivent moins outrer que quoi que ce soit. Je me suis très mal trouvé de n'avoir pas observé cette regle, & dans les grandes affaires, & dans les domestiques; mais il faut avouer que nous ne nous corrigeons guères de ce qui flatte notre morale, & notre inclination en-

semble. Je n'ai guéres eu de repentir que de cette conduite, qui m'a coûté ma prison, & toutes les suites de ma prison, qui n'ont pas été médiocres. Si j'eusse suivi le contraire, si j'eusse accepté les offres de M. Servien, si je me fusse tiré d'embarras, j'aurois évité tous les malheurs qui m'ont presque accablé. Je n'aurois pu me défendre d'abord de celui qui est inévitable à tous ceux qui sont à la tête des grandes affaires & qui en sortent sans faire trouver des avantages à ceux qui y sont engagés avec eux. Le temps auroit assoupi ces plaintes que la fortune même auroit pu tourner, par de bons événements en ma faveur. Je conçois fort bien ces vérités, mais je ne les regrette pas, & je me suis satisfait moi-même en me conduisant autrement. Et comme à la réserve de la Religion & de la bonne foi, tout doit être, à mon opinion, sujet aux hommes, je crois que je puis raisonnablement être content de ce que j'ai fait. Je refusai donc les propositions de Mr. Servien, qui étoient [illegible] me donnoit la Surintendance des affaires en Italie avec cinquante mille [illegible] de pension; que l'on payeroit [illegible] somme de cent mille écus [illegible] tes; & que l'on me don[illegible]

1652. ptant celle de cinquante mille pour mon ameublement, que je demeurerois trois ans à Rome après lesquels il me seroit loisible de venir faire à Paris mes fonctions. Je ne rebutai pourtant pas Mr Servien de but en blanc. J'en usai toujours honnêtement avec lui. Il me vit chez moi. Je lui rendis sa visite. Nous négociames: mais il jugea bien que je ne voulois rien conclurre, parce qu'il n'entroit en rien de ce qui concernoit les intérêts de mes amis, quoique je l'eusse tâté sur ce Chef, auquel dans le fond il étoit contraire. Madame *la Palatine*, à laquelle j'avois beaucoup plus de confiance, n'étoit pas au commencement tout-à-fait persuadée que l'on ne pût rien faire pour eux. *Elle s'apperçut* même de pis, & que les mauvais offices de Servien, & de *l'Abbé* Fouquet alloient à plus qu'à rompre mes négociations. * Elle m'en avertit, & me déclara même qu'elle ne vouloit plus se trouver chez Joly où elle avoit accoutumé de me venir trouver en chaise, par une porte de derriere entre dix & onze heures du soir. Elle me fit connoître qu'il y avoit du péril pour moi en ces Conférences secrettes, & elle me dit naturellement, que

* Voyez Mémoires de Joly, Tom. II.

je devois conclure, ou que je devois 1552.
traiter avec le Cardinal, parce que tous les Subalternes, l'un par un principe, l'autre par un autre, m'étoient contraires. Madame de Lesdiguieres, me donnoit avis que je n'avois qu'à faire bonne mine, qu'à demeurer chez moi; que le Cardinal, qui s'amusoit sur la frontiere à vétilier proprement dans l'armée de Mr. de Turenne, où vous pouvez vous imaginer qu'il n'étoit pas fort nécessaire; que le Cardinal, dis-je, qui mouroit d'impatience de revenir à Paris, & qui n'osoit y entrer tant que j'y serois, me feroit un pont d'or pour en sortir, & qu'il m'accorderoit tout ce que je lui demanderois. Mr. le Premier Président fit à Madame de Lesdiguieres un discours de la même nature, en lui disant qu'il sçavoit que l'on brûloit d'envie de s'accommoder avec moi, & je me souviens que Joly me disoit alors à l'oreille, *encore une confusion*. C'en étoit une effectivement; car quoique tous ces bruits ne me persuadassent pas, ils me retenoient, ils m'empêchoient de conclure, & ils m'obligerent à la fin à croire Madame la Palatine, & à traiter avec M. le Cardinal. J'écrivis à Mr. de Châlons, que je le priois de l'aller trouver, de lui expli-

1652. quer nettement mes pensées, & d'e-
tirer pour Mr. de Brissac en récompen
le Gouvernement d'Anjou, & quelqu
postes aussi pour Mrs. de Montmoren
d'Argenteuil, de Château-Brian, &
Il n'y eut pas une ombre de difficu
à l'égard de ces derniers, & je s
persuadé qu'il n'y en eût eu gue
davantage pour M. de Brissac. Lang
de, qui passa en ce temps-là à Châlon
retarda le voyage de Mr. de Châlo
sans y penser, en lui disant que M
le Cardinal devoit être en un *tel lie*
un tel jour. Ce délai causa ma prison
parce que Servien, & l'Abbé *Fouque*
la précipiterent, en faisant voir à la
Reine qu'il y avoit trop de péril à de-
meurer en l'état où l'on étoit. Ils lui
disoient sans cesse, que je continuois
à ménager & à échauffer les Rentiers;
à caballer dans les Colonelles, &c. Il
arriva un incident le 13 Novembre qui
contribua infiniment à aigrir la Cour.
Le Roi tint son Lit de Justice au Par-
lement, pour y faire enregistrer une
Déclaration par laquelle il déclaroit M.
le Prince criminel de leze Majesté, &
il m'envoya la veille Saintot, Lieutenant
des Cérémonies, pour me commander
de sa part de m'y trouver. Je répondis
à Saintot, que je suppliois très-humble-

ment Sa Majesté de me permettre de lui 1652
représenter, que je croyois qu'il ne seroit ni de la justice, ni de la bienséance, qu'en l'état où j'étois avec M. le Prince, je donnasse ma voix dans une Delibération, dans laquelle il s'agissoit de le condamner. Saintot me repartit, que quelqu'un ayant prévu en présence de la Reine que je m'en excuserois par cette raison, elle avoit répondu qu'elle ne valoit rien, & que Mr. de Guise qui devoit sa Liberté aux instances de M. le Prince, s'y trouvoit bien; sur quoi je dis à Saintôt que si j'étois de la profession de Mr. de Guise j'aurois une extrême joie de pouvoir l'imiter dans les belles actions qu'il venoit de faire à Naples. Vous ne sçauriez vous imaginer à quel point la Reine s'emporta contre mon excuse. On la lui expliqua comme une indice convainquante des ménagements que j'avois pour Mr. le Prince, & ce que je ne faisois dans le vrai que par un pur principe d'honnêteté, à laquelle je suis encore persuadé que j'étois obligé, passa dans son esprit pour une conviction des mesures que j'avois prises avec lui, ou que j'allois prendre. Rien n'étoit plus faux, mais rien n'étoit plus cru, & il le fut au point, que la Reine se résolut de jouer,

1652. à quitte ou à double, & de me faire périr.

Touteville, Capitaine aux Gardes, l'un des satellites de l'Abbé Fouquet, loua une Maison assez proche de celle de Madame de Pomereu, dans laquelle il pût poster des gens pour m'attaquer. * Le Fay, Officier dans l'Artillerie, & l'un de ces ridicules conjurés du Palais Royal, fit des tentatives auprès de § Pau, qui étoit à cette heure-là mon Contrôleur, & que vous avez vu depuis mon Maître d'Hôtel, pour l'obliger à lui donner avis des heures nocturnes dans lesquelles l'on croyoit que je sortois. Pradelle eut un Ordre signé de la main du Roi de m'attaquer dans les rues, & de me prendre mort ou vif. Celui qui fut donné au Maréchal de Vitri, lorsqu'il tua le Maréchal d'Ancre, n'étoit pas plus précis. Je n'ai sçu celui de Pradelle que depuis mon retour en France des Pays étrangers, par le moyen de Monsieur l'Archevêque de Rheims, qui dit, il y a deux ou trois ans, à Mrs. de Châlons & de Caumartin qu'il l'avoit vu en original. J'eus quelque vent,

* Du Fay. Voyez Mémoires de Joly Tom. II.
§ Pean Argentier du Cardinal de *Retz*. Voyez ibid.

dans le temps même, du dessein de 1652.
Touteville, & je ne le considérois que comme une vision d'un écervelé qui se plaignoit de moi, parce que j'avois servi contre lui un de mes amis, pour la recherche d'une certaine Madame Darmet.. Je devois au moins faire plus de réflexion sur les offres que le Fay avoit fait à mon Contrôleur, mais je ne les regardai que comme des inquiétudes des Subalternes, qui faisoient espionner mes actions. M. de Brissac me dit un jour, qu'il seroit bon que je prisse garde à moi avec plus de précaution; qu'on lui donnoit avis de tous les côtés, & qu'il venoit même de recevoir un Billet, par lequel celui qui l'écrivoit sans se nommer, le conjuroit de faire en sorte que je n'allasse pas ce jour-là à Rambouillet, où l'on avoit pris fantaisie de se promener, quoique l'on fut bien avant dans le mois de Novembre. Je ne doutai point que ce Billet ne vînt de quelqu'un de la Cour, qui avoit eu la curiosité de sonder & mon cœur & mes forces. J'y allai avec deux cents Gentilshommes, & j'y trouvai un fort grand nombre d'Officiers des Gardes, & entre autres Rubantel, affidé confident de l'Abbé Fouquet. Je ne sçais s'ils avoient

1652. dessein de m'attaquer, mais je sçais bien que je n'étois pas en état d'être attaqué. Ils me saluerent avec de profondes révérences, j'entrai en conversation avec quelques-uns d'eux que je connoissois, & je revins chez moi tout aussi satisfait de ma personne, que si je n'eusse pas fait une sottise. C'en étoit une effectivement, qui n'étoit bonne qu'à aigrir la Cour de plus en plus contre moi. On se pique, on s'emporte, & dans la passion il est très-difficile de conserver une conduite qui ne déborde pas. Voici en quoi la mienne ne fut pas juste.

Je faisois état de prêcher au moins les Dimanches, & les Fêtes de l'Avent dans les plus grandes Eglises de Paris, & je commençai le jour de la Toussaint à St. Germain, Paroisse du Roi. Leurs Majestés me firent l'honneur d'assister au Sermon, & je les en allai remercier le lendemain. Comme depuis ce temps-là les avis que l'on me donnoit de toutes parts multiplierent, je n'allai plus au Louvre, en quoi, à mon sens, je fis une faute; car je crois, que cette circonstance détermina plus la Reine à me faire arrêter que toutes les autres. Je dis seulement que je le crois, parce que pour le bien sçavoir, il se-



roit néceſſaire de ſçavoir au préalable, 1652.
ſi Monſieur le Cardinal Mazarin avoit ordonné que l'on m'arrêtât, ou ſi ſimplement il l'approuva, quand il vit qu'on y avoit réuſſi. Je ne le ſçais pas préciſément, les gens de la Cour m'en ayant parlé depuis fort différemment. Lionne m'a toujours aſſuré le ſecond & quelqu'autre, dont je ne me ſouviens pas, m'a aſſuré qu'il avoit oui le contraire de Monſieur le Tellier. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que ſans une circonſtance que vous allez voir, je n'euſſe pas été au Louvre, je me fuſſe tenu ſur mes gardes, & que nonobſtant les Ordres de Monſieur de Pradelle j'euſſe apparemment embarraſſé le Théatre, au moins aſſez long-tems, pour attendre des nouvelles de Monſieur le Cardinal Mazarin. Tout le monde me le conſeilloit, & je me ſouviens que Monſieur d'Haqueville, * me dit un ſoir avec colere, *vous avez bien gardé votre Maiſon trois ſemaines pour Monſieur le Prince : eſt-il poſſible que vous ne la puiſſiez garder trois jours pour le Roi?*

Voici ce qui m'en empêcha, Madame de Leſdiguieres, que j'avois ſujet de croire très- bien avertie, & qui

* L'Abbé de Hacqueville.

1652. l'étoit en effet très bien d'ordinaire me pressa extrêmement d'aller au Louvre, en me disant, que si j'y pouvois aller en sûreté, il falloit que je convinsse que ce seroit beaucoup le meilleur pour moi, par la raison de la bienséance, &c. Je convins de la proposition, mais je ne convins pas de la sûreté. N'y a-t-il que cette considération, qui vous en empêche, repartit elle? Non, lui répondis-je. Allez-y donc demain, me dit-elle, car nous sçavons le dessous des Cartes. Ce dessous des Cartes étoit, qu'on avoit tenu un Conseil secret, dans lequel, après de grandes contestations, il avoit été résolu, qu'on s'accommoderoit avec moi, & qu'on me donneroit même satisfaction pour mes amis. Je suis très assuré que Madame de Lesdiguieres ne me trompoit pas. Je ne le suis pas moins que Monsieur le Maréchal de Villeroi ne trompoit pas Madame de Lesdiguieres. Il fut trompé lui-même, & par cette raison je ne lui en ai jamais voulu parler. * J'allai ainsi au Louvre le 19 Décembre, & je fus arrêté dans l'Antichambre de la Reine par Monsieur de Villequier, qui étoit Capitaine des Gardes de quartier. Il s'en

* Voyez Mémoires de Joly, Tom. II.

[illegible] Monsieur d'Hauterive [illegible]
[illegible] Comme il entrait
[illegible] il le nommoit dans
[illegible] à la décente de
[illegible] avec [illegible]
[illegible] Mareschale de [illegible]
[illegible] plus attendre qu'il fit tout
[illegible]
[illegible] où il trouva Monsieur [illegible]
[illegible] que tout le monde [illegible]
[illegible] Il [illegible]
[illegible] pour mieux avertir [illegible]
[illegible] par la Cour [illegible]
[illegible]
[illegible] de Madame de [illegible]
[illegible] y trouva plus [illegible]
[illegible] que [illegible]
[illegible] insensiblement [illegible]
[illegible] le même [illegible]
Monsieur d'Hauterive [illegible]
[illegible] que de [illegible]
[illegible] dont il [illegible]
[illegible] joie. Monsieur [illegible]
[illegible] dans [illegible]
Officiers de la [illegible]
à dîner. On [illegible]
Cour que [illegible]
[illegible] & la [illegible]
est extrême. Je ne [illegible]
l'on m'eut fait [illegible]
comme on fait aux Chapitres de M[illegible]

1652. Monsieur de Villequier eut ordre de faire cette cérémonie, qui n'étoit pas ordinaire. On n'y trouva qu'une Lettre du Roi d'Angleterre, qui me chargeoit de tenter du côté de Rome, si l'on ne pourroit pas lui donner quelque assistance d'argent. Ce nom de Lettre du Roi d'Angleterre se répandit dans la basse-cour : Il fut relevé par un homme de qualité, au nom duquel je me crois obligé de faire grace, à la considération de l'un de ses freres qui est de mes amis. Il crut faire sa Cour de le gloser d'une maniere qui fut odieuse. Il sema le bruit que cette Lettre étoit du Protecteur. Quelle bassesse ! On me fit passer sur les trois heures toute la grande Galerie du Louvre, & l'on me fit descendre par le Pavillon de Madame. Je trouvai un Carrosse du Roi, dans lequel Monsieur de Villequier monta avec moi & cinq ou six Officiers des Gardes du Corps. Le Carrosse fit douze ou quinze pas du côté de la Ville, mais il retourna tout d'un coup à la Porte de la Conférence. Il étoit escorté par Monsieur le Maréchal d'Albret à la tête des Gendarmes ; par Monsieur de Vauguyon à la tête des Chevaux-Légers, & par M. de Vennes, Lieutenant Colonel du

Régiment des Gardes, qui y commandoit huit Compagnies. Comme on vouloit gagner la Porte de St. Antoine, il y en avoit deux ou trois autres devant lesquelles il falloit passer. Il y avoit à chacune un Bataillon de Suisses, qui avoient les Piques baissées vers la Ville. Voilà bien des précautions, & des précautions bien inutiles. Rien ne branla dans la Ville. La douleur & la consternation y parurent, mais elles n'allerent pas jusqu'au mouvement, soit que l'abattement du Peuple fût en effet trop grand, soit que ceux qui étoient bien intentionnés pour moi perdissent le courage, ne voyant personne à leur tête. On m'en a parlé depuis diversement. Le Houx, Boucher, mais homme de crédit dans le Peuple, & de bon sens, m'a dit que toute la Boucherie de la Place aux Veaux fut sur le point de prendre les armes, & que si M. de Brissac ne lui eût dit que l'on me feroit tuer si on les prenoit, il eût fait les Barricades dans ce quartier-là avec toute sorte de facilité. L'Espinal m'a confirmé la même chose de la rue Montmarte. Il me semble que M. le Marquis de Château-Renaut, qui se donna bien du mouvement ce jour-là pour émouvoir le 1652.

1652. peuple, m'a dit qu'il n'y avoit pas trouvé jour, & je sçais bien que M... clerc qui courut pour le même dessein les Ponts de Notre-Dame & de S. Michel qui étoient fort à moi, y trouva les femmes en larmes, mais les hommes dans l'inaction & la frayeur. Personne du monde ne peut juger de ce qui fût arrivé, s'il y avoit eu une épée tirée. Quand il n'y en a point de tirée dans ces rencontres, tout le monde juge qu'il ne pourroit y en avoir, & s'il n'y eut point eu de Barricades à la prise de Mr. de Broussel, l'on se feroit moqué de ceux qui auroient cru qu'elles eussent été seulement possibles. J'arrivai à Vincennes entre huit & neuf heures du soir, & M. le Maréchal d'Albret m'ayant demandé, à la descente du Carrosse, si je n'avois rien à faire sçavoir au Roi, je lui répondis, que je croirois manquer au respect que je lui devois, si je prenois cette liberté.

On me mena dans une grande Chambre où il n'y avoit ni tapisserie ni lit, celui que l'on y apporta sur les onze heures du soir étoit de taffetas de la Chine, peu propre pour un ameublement d'hiver. Je dormis très-bien, ce que l'on ne doit pas attribuer à la fermeté, parce que le malheur fait naturellement

cet effet en moi. J'ai éprouvé en plus 1652.
d'une occafion, qu'il m'éveille le jour, & qu'il m'affoupit la nuit. Ce n'eft pas force d'efprit, & je l'ai connu après que je me fuis bien examiné moi-même, parce que j'ai fenti que ce fommeil ne vient que de l'abattement où je fuis dans les moments où la réflexion que je fais fur ce qui me chagrine, n'eft pas divertie par les efforts que je fais pour m'en garantir. Je trouve une fatisfaction fenfible à me développer, pour ainfi parler, moi-même, & à vous rendre compte des mouvements les plus cachés, & les plus intérieurs de mon ame.

Je fus obligé de me lever le lendemain fans feu, parce qu'il n'y avoit point de bois pour en faire, & les trois Exempts que l'on avoit mis auprès de moi eurent la bonté de m'affurer que je n'en manquerois pas le lendemain. Celui qui demeura feul à ma garde le prit pour lui, & je fus quinze jours à Noël, dans une Chambre grande comme une Eglife, fans me chauffer. Cet Exempt s'appelloit Croifat, il étoit Gafcon, & il avoit été, au moins à ce que l'on difoit, Valet de Chambre de Mr. Servien. Je ne crois pas qu'on eût pu trouver encore fous le Ciel un autre

1652. homme fait comme celui-là. Il me
mon linge, mes habits, mes souli
& j'étois quelquefois obligé de de
rer huit ou dix jours dans le lit f
d'avoir de quoi m'habiller. Je ne
pas que l'on me pût faire un traite
pareil sans un ordre supérieur, &
un dessein formé de me faire m
de chagrin. Je m'armai contre ce de
& je me résolus au moins de ne p
mourir de cette sorte de mort. Je
divertis au commencement à fai
vie de mon exempt, qui sans exag
tion étoit aussi fripon que Lasarilles
Tormes, & que le Buscon. Enfin
l'accoutumai à ne me plus tourm
ter, à force de lui faire connoître q
je ne me tourmentois de rien. Je
lui témoignai jamais aucun chagri
je ne me plaignis de quoi que ce soi
& je ne lui laissai pas seulement vo
que je m'apperçusse de ce qu'il diso
pour me fâcher, quoiqu'il ne proféro
pas un mot qui ne fût à cette intention.
Il fit travailler à un petit Jardin de deux
ou trois toises qui étoit dans la Cour
du Donjon; & comme je lui deman-
dois ce qu'il en prétendoit faire, il me
répondit que son dessein étoit d'y plan-
tèr des Asperges. Vous remarquerez
qu'elles ne viennent qu'au bout de trois

grandes dou

jours

les avan

cette dou

disoit que

Chapitre

firent

leur pouv

etoit

oux de

appuyât

instances,

s'expliquer

par la

qui, en la

Reine, dit

Majesté ne

mon

d'empêcher d'exec

de croire que

le Chancelier

en France.

trouver bon

tour à son

d'éluder plus

que faisoit

ou que l'on

l'on me

que son

+ Voyez Mém

1652. me servir, en faisant que la Cour avou ainsi mon innocence, au moins pou les faits passés.

Il est vrai que mes amis prirent u grand avantage de cette réponse, q fut relevée de toutes ses couleurs deux ou trois libelles très-spirituels. M de Caumartin fit dans cette occasion & dans les suivantes, tout ce que l'a mitié la plus véritable, & tout ce qu l'honneur le plus épuré peuvent produir Mr. d'Haqueville y redoubla ses soin & son zele pour moi. Le Chapitre d Notre-Dame fit tous les jours chante une Antienne publique & expresse pou ma liberté, aucun des Curés ne me man qua, à la réserve de celui de Sain Barthelemi. La Sorbonne se signala; i y eut même beaucoup de Religieux qu se signalerent, & se déclarerent. Mr. de Châlons échauffoit les cœurs, & les esprits & par sa réputation, & par son exemple. Ce soulevement obligea la Cour à me traiter un peu mieux que dans le commencement. On me donna des Livres, mais par compte & sans papier ni encre, & l'on m'accorda un Valet-de-Chambre, & un Médecin: à propos de quoi je suis bien-aise de ne pas omettre une circonstance qui est remarquable. Ce Médecin qui étoit homme



homme de mérite, & de réputation 1652.
dans sa Profession, & qui s'appelloit Vacherot, me dit le jour qu'il entra à Vincennes, que Mr. de Caumartin l'avoit chargé de me dire que ‡ Goisel, Avocat, qui avoit prédit la liberté de M. de Beaufort, l'avoit assuré que j'aurois la mienne dans le mois de Mars, mais qu'elle seroit imparfaite, & que je ne l'aurois entiere & pleine qu'au mois d'Août. Vous verrez par la suite que le présage fut juste.

Je m'occupai fort à l'étude dans tout le Cours de ma prison de Vincennes, qui dura quinze mois, & au point que les jours ne me suffisoient point, & que j'y employois même les nuits. Je fis une étude particuliere de la Langue Latine, qui me fit connoître que l'on ne peut jamais trop s'y appliquer, parce que c'est une étude qui comprend toutes les autres; je travaillai sur la Grecque & sur la neuvième Décade de Tite-Live, que j'avois fort aimée autrefois, & à laquelle je retrouvai encore un nouveau goût. Je composai, à l'imitation de Boëce, une *Consolation de la Théologie*, par laquelle je prouvois que tout homme qui est prisonnier doit essayer d'être le *Vinctus in Christo*, dont

‡ Voyez Mémoires de Joly, Tome I & Tome II.

1652. parle Saint Paul. Je ramassai dans une maniere de *Silva* beaucoup de matieres différentes, & entr'autres une application à l'usage de l'Eglise de Paris, de ce qui étoit contenu dans le Livre des Actes de celle de Milan, & j'intitulai cet Ouvrage, * *partus Vincennarum*. Mon Exempt n'oublioit rien pour troubler la tranquillité de mes études, & pour tenter de me donner du chagrin. Il me dit un jour, que le Roi lui avoit commandé de me faire prendre l'air, & de me mener sur le haut du Donjon. Comme il crut que j'y avois du divertissement, il m'annonça, avec une joie qui paroissoit dans ses yeux, qu'il avoit reçu un contre ordre. Je lui répondis, qu'il étoit venu tout à propos, parce que l'air qui étoit trop vif au-dessus du Donjon m'avoit fait mal à la tête. Quatre jours après il me proposa de descendre au jeu de Paume pour y voir jouer mes Gardes. Je le priai de m'en dispenser, parce qu'il me sembloit que l'air y devoit être trop subtil; mais il m'y força, en me disant,

* Mais si l'on en croit Joly, dans ses mémoires, Tome II, ce *partus Vincennarum* étoit la propre Histoire du Cardinal commencée en Latin par cette Éminence, avec le secours de Vacherot, son Médecin.

que le Roi qui avoit plus de soin de 1652.
ma santé que je ne croyois, lui avoit commandé de me faire faire exercice. Il me pria ensuite de l'excuser de ce qu'il ne m'y faisoit plus descendre, pour quelques considérations, ajouta-t-il, que je ne vous puis dire. A la vérité je m'étois mis assez au-dessus de toutes ces chicaneries qui ne me touchoient point dans le fond, & pour lesquelles je n'avois que du mépris; mais je vous confesse que je n'avois pas la même supériorité d'ame pour la substance de la Prison, si l'on peut se servir de ce terme: & la vue de me trouver tous les matins, en me réveillant, entre les mains de mes ennemis, me faisoit sentir que je n'étois rien moins que Stoïque. Ame qui vive ne s'apperçut de mon chagrin, mais il fut extrême par cette unique raison. C'est un effet de l'orgueil humain, & je me souviens que je me disois vingt fois le jour à moi-même, que la prison d'Etat étoit la plus sensible de toutes, sans exception.

Vous avez déja vu que je divertissois mon ennui par mon étude. J'y joignis quelquefois du relâchement. J'avois des Lapins sur le haut du Donjon. J'avois des Tourterelles dans une

1652. des Tourelles, j'avois des Pigeons dans l'autre. Les continuelles instances de l'Eglise de Paris faisoient que l'on m'accordoit de temps en temps ces petits divertissements, mais on les troubloit toujours par mille chicanes. Ils ne laissoient pas de m'amuser ; & d'autant plus agréablement, que je les avois aussi prévus mille fois, en faisant réflexion à quoi je pourrois m'occuper, si jamais j'étois arrêté. Je ne m'occupois pourtant pas si fort à ces diversions, que je ne songeasse avec une extrême application à me sauver, & le commerce que j'eus toujours au dehors & sans discontinuation, me donnoit lieu d'y pouvoir penser, & avec espérance, & avec fruit.

Le neuvieme jour de ma prison, un Garde appellé Carpentier s'approcha de moi comme son Camarade dormoit, (il y en avoit toujours un d'eux qui me gardoit à vue & même la nuit,) & il me mit un Billet dans la main, que je reconnus d'abord pour être de celle de Madame de Pomereu, il n'y avoit dans ce Billet que ces paroles: *faites-moi réponse, fiez vous au Porteur.* Ce Porteur me donna un crayon, & un petit morceau de papier, dans lequel j'assurai la réception du Billet. Ma-

Gardes ... de ...
dame de Pomereu avoit ...
mie avec ... de ...
elle lui avoit donné ...
pour ... Bien ...
accoutumée à cette maniere de ...
fit n'avoit pas ...
de Mr. de Beaumont ...
mée ...
consideration ... comme
tout ce ...
des accidens imprevûs, permettez-moi
de ne point entrer dans le détail de
tous les autres commerces que j'eus
après celui-là, & dans lesquels il fal-
loit nommer des gens qui vivent en-
core. Il suffit que je vous dise que nonob-
stant le changement de trois Exempts
& de vingt-quatre Gardes du Corps qui
se succederent, pendant le cours de
quinze mois, les uns aux autres, mon
commerce ne fut jamais interrompu.

Madame de Pomereu, & Mrs. de
Caumartin & d'Haqueville m'écrivoient
reglement deux fois la semaine ...
les differentes matieres de ce commerce.
Elles tendoient toutes à ma liberté. La
voie la plus courte étoit celle de me tirer
hors de prison. Je fis deux entreprises,
dont l'une me fut suggérée par un
Médecin qui étoit homme de Mathe-
matique. Il eut la pensée de limer la

1652. barre qui étoit à la grille d'une peti
fenêtre qui étoit dans la Chapelle o
j'entendois la Messe, & d'y attac
une espece de machine, avec laqu
je fusse à la vérité descendu assez
cilement du troisieme étage du D
jon : mais comme ce n'eût été qu
moitié du chemin fait, & qu'il
fallu rémonter l'enceinte, de laqu
d'ailleurs l'on n'auroit pu redescend
il quitta cette pensée, qui étoit en
fet impraticable, & nous nous rédu
sîmes à une autre, qui ne manqua q
parce qu'il ne plut pas à la Providen
de la faire réussir. J'avois remarqu
dans le temps qu'on me menoit sur
Tour, qu'il y avoit tout au haut u
creux, dont je n'ai jamais pu deviner
l'usage. Il étoit plein à demi, mais
l'on pouvoit y descendre & s'y cacher.
Je pris sur cela la pensée de choisir le
temps que mes Gardes seroient allé
dîner, & que Carpentier seroit de jour ;
& d'enivrer son Camarade qui étoit
un vieillard appellé Tourville. Il tom-
boit comme mort dès qu'il avoit bu
deux verres de vin ; ce que Carpen-
tier avoit éprouvé plus d'une fois. Je me
serois servi de ce moment, pour mon-
ter au haut de la Tour, sans que l'on
s'en apperçût, & pour me cacher dans

le trou dont je viens de vous parler, 1652.
avec quelques pains & quelques Bouteilles d'eau & de vin. Carpentier convenoit de la possibilité, & même de la facilité de ce premier pas qui en effet étoit d'autant plus aisé, que les deux Gardes qui le devoient relever, lui & son Camarade, avoient toujours eu l'honnêteté de ne pas entrer dans ma Chambre, & de demeurer à la porte, jusqu'à ce qu'ils pussent juger que j'étois éveillé : car je m'étois accoutumé à dormir l'après-dînée, ou même à faire semblant de dormir. Carpentier devoit donc attacher deux cordes à la fenêtre de la Galerie, par laquelle M. de Beaufort s'étoit sauvé, & jetter dans le Fossé une machine de tissu que M. Vacherot avoit travaillée la nuit dans sa Chambre, par le moyen de laquelle on eût pu croire que je me fusse élevé au-dessus de la petite muraille qu'on y avoit faite depuis la sortie de M. de Beaufort. Il devoit en même temps donner l'alarme, comme s'il m'avoit vu passer dans la Galerie, & montrer son épée teinte de sang, comme si même il m'eut blessé en me poursuivant. Toute la Garde fût accourue au bruit : l'on eût trouvé les cordes à la fenêtre ; on eût vu la machine & du

1652. ſang dans le Foſſé; huit ou dix Cavaliers euſſent paru le Piſtolet à la main dans le Bois comme pour me recevoir. Il y en eût eu un qui fût ſorti des portes avec une Calotte rouge ſur la tête. Ils ſe ſeroient ſéparés, & celui qui auroit eu la Calotte rouge auroit tiré du côté de Meziéres. On eût tiré le canon à Méziéres trois ou quatre jours après, comme ſi j'y fuſſe effectivement arrivé. Qui eût pu s'imaginer que j'euſſe été dans ce trou? On n'eût pas manqué de lever la Garde du Bois de Vincennes, & de n'y laiſſer que des mortes-paies ordinaires, qui euſſent fait voir pour deux ſóls à tout Paris & la fenêtre & les cordes, comme ils firent celles de M. de Beaufort. Mes amis y fuſſent venus par curioſité comme tous les autres. Ils m'euſſent habillé en femme, en Moine, comme il vous plaira, & j'en fuſſe ſorti ſans qu'il y eût eu ſeulement ombre de ſoupçon. Je ne crois pas qu'il y eût eu rien au monde de plus ridicule pour la Cour, ſi elle eût été attrappée en cette maniere. Elle eſt ſi extraordinaire, qu'elle en paroît impoſſible: elle étoit pourtant facile; & je ſuis convaincu qu'elle auroit infailliblement réuſſi, ſi un Garde appellé l'Eſcarmouche ne

l'eut pas rompue par un incident que 1652.
la pure fortune y jetta. On l'envoya à la place d'un autre qui tomba malade, & comme c'étoit un homme dur, vieux & exact, il dit à l'Exempt qu'il ne concevoit point comment il ne faisoit pas mettre une porte à l'entrée du petit escalier qui monte à la Tour. Elle y fut mise le lendemain au matin, & ainsi mon entreprise se rompit. Ce même Garde m'assura le soir en bonne amitié, qu'il m'étrangleroit, s'il plaisoit à Sa Majesté de le lui commander.

Je n'étois pas si attaché aux moyens de me tirer moi-même de la Tour de Vincennes, que je ne pensasse aussi à ceux, qui pouvoient obliger mes ennemis à m'en tirer. L'Abbé Charier qui partit pour Rome dès le lendemain que je fus arrêté, y trouva le Pape Innocent irrité jusqu'à la fureur, & sur le point de lancer les foudres sur les Auteurs d'une action sur laquelle les exemples des Cardinaux de Guise, & d'autres marquoient ses devoirs. Il s'en expliqua avec un très-grand ressentiment à l'Ambassadeur de France. Il envoya M. Marini Archevêque d'Avignon en qualité de Nonce extraordinaire, pour ma liberté. Le Roi prit de son côté l'affaire avec hauteur.

1652. Il défendit à Monsignor Marini d' passer Lion. Le Pape craignit d'ex ser son autorité & celle de l'F la fureur d'un insensé. Il usa de en parlant à l'Abbé Charier, & ajoutant : *donnez-moi une armée vous donnerai un Légat.* Il éto ficile de lui donner cette armée il n'eût pas été impossible, si ce étoient obligés d'être mes am cette occasion, ne m'eussent pas qué.

Vous avez vu dans le secon lume de cet Ouvrage, que Me étoit dans mes intérêts par l'amitié Bussi-Lamet avoit pour moi, & Charleville & le Mont-Olimpe y dev être, parce que M. de Noirmo tenoit ces deux places de moi. V avez vu aussi que ce dernier m'a manqué, lorsque M. le Cardinal M. rin rentra en France. Il crut se just en disant à tout le monde, qu'il serviroit envers tous & contre tous ce qui me seroit personnel; & com il y a peu de chose qui le soit dava tage que la prison, il se joignit pub quement avec Bussi-Lamet aussi-tôt q je fus arrêté, & ils écrivirent ensen ble une Lettre au Cardinal, par laquelle ils lui déclaroient qu'ils ne pourroient

s'empêcher de se porter à toutes sortes 1652.
d'extrémités si l'on me tenoit plus long-
temps en prison. Ces Places, qui sont
inattaquables, quand elles sont d'un
même Parti, étoient d'une extrême
importance, dans un temps où Mr. le
Prince, qui dès la premiere nouvelle
qu'il eut de ma détention, déclara qu'il
feroit sans exception tout ce que mes
amis souhaiteroient pour ma liberté; où
M. le Prince, dis-je, offrit à ces deux
Gouverneurs de faire marcher toutes
les forces d'Espagne à leur secours: où
Belle-Isle, dont M. de Retz étoit le
Maître, n'étoit pas à mépriser, à cause
de l'Angleterre, dont la France n'étoit
nullement assurée en ce moment là, &
où Bourdeaux & Brouage tenoient en-
core pour M. le Prince. Beaucoup de
gens sont persuadés qu'il y avoit de
quoi former une affaire très-considéra-
ble, c'est-à-dire, qu'il y avoit assez d'é-
toffe, & en ce que vous venez d'en
voir & en beaucoup de choses de cette
nature: par exemple, en la disposition
du Comte d'Autel qui étoit dans Be-
thune, & qui auroit assurément branlé
pour moi, s'il eût vu la partie bien
faite. Le malheur fut qu'il n'y eut per-
sonne qui sçût bien tailler cette étoffe.
M. le Duc de Retz avoit bonne inten-

1652. tion, mais il n'étoit pas capable d'un grand dessein, & de plus sa femme & son beau-pere le retenoient. M. de Brissac, qui avoit eu commandement de se retirer chez lui, ne sçavoit primer en rien. M. le Duc de Noirmoutier eût été le plus entreprenant, mais il fut gagné d'abord par Madame de Chevreuse & par Laigues, auquel le Cardinal dit en termes exprès, qu'ils lui répondroient des actions de leurs amis, & que s'ils tiroient un coup de pistolet, ils verroient l'un & l'autre ce qui leur en arriveroit. M. de Noirmoutier, qui n'avoit pas d'ailleurs, comme vous avez vu, trop d'amitié pour moi, se rendit aux instances de ses amis & à celles de sa femme, qui n'est pas une des meilleures de son sexe, * & il donna parole à la Cour qu'il ne me donneroit que des apparences & qu'il ne feroit rien en effet.

Il tint sa parole, il ne traversa en rien le siege de Stenai que le Roi fit en ce temps-là; il éluda toutes les propositions de M. le Prince, & il se contenta de parler & d'écrire toujours en

* M. le Maréchal de Villeroi donna avis de cet engagement avec la Cour à Madame de Lesdiguieres le quatorzieme jour de ma prison.

ma faveur, & de tirer force coups de canon lorsque l'on buvoit à ma santé. 652
Il eût eu pourtant peine à soutenir long-temps ce personnage, si Bussi-Lamet, qui avoit de l'esprit & de la décision, eût vécu. Celui-ci dit à Malclerc, qui y avoit été envoyé de la part de mes amis, ces propres mots : *Noirmoutier veut amuser le tapis, mais je le ferai parler François*, *ou je lui surprendrai sa Place.* Le pauvre homme mourut d'apoplexie la nuit même. Le Chevalier de Lamet qui étoit le Major dans la Place y étant demeuré le Maître par cette mort, le Vicomte son frere aîné s'y jetta, & il y demeura très-fidellement dans mes intérêts. L'Abbé de Lamet, leur cousin & le mien & qui étoit mon Maître de Chambre, n'en bougea, & il m'y servit aussi avec tout le zele possible ; mais enfin une Place ne pouvant rien sans l'autre, on n'agit point, & Meziéres, Charleville & le Mont-Olimpe furent pour moi, mais ne firent rien pour moi. Il ne laissa pas de m'en coûter une bonne somme de deniers que Mr. de Retz prêta pour la subsistance de la Garnison. J'en ai payé depuis & le capital & les intérêts.

Vous jugez bien que tout ce détail,

1652. dont j'étois informé ponctuellement, n'étoit pas la moindre de mes occupations : mais cependant l'une de mes principales occupations dans ma prison étoit de cacher que j'en fusse informé; & je me souviens que Mr. de Pradelle, qui commandoit les Compagnies des Gardes Suisses & Françoises, qui étoient dans le Château & qui avoit permission de me voir, aussi-bien que Mr. de Maupeou de Nôisi, qui étoit aussi Capitaine aux Gardes ; je me souviens, dis-je, que Mr. de Pradelle me dit un jour, qu'il étoit au désespoir d'être obligé de m'apprendre une nouvelle qui m'affligeroit, qui étoit la mort de M. de Bussi-Lamet. Quoique je la sçusse aussi-bien que lui, jen fis le surpris. Ce M. de Pradelle eut la bonté de me consoler dans la même conversation, de l'appréhension que j'avois qu'on ne fît quelque chose à Mezieres contre le service du Roi, & il m'assura que la Place étoit entre les mains du Commandant que Sa Majesté y avoit envoyé. Vous observerez, s'il vous plaît, que j'avois reçu un billet la veille du Vicomte de Lamet, qui me marquoit qu'il en étoit le Maître, & qu'il m'en rendroit bon compte. Je reçus toutefois pour bon ce qu'il plut à Pradelle de me dire sur



cela, & la plûpart des discours de cette 1652.
nature, que l'on fait aux prisonniers d'Etat. Je dis la plûpart, parce qu'il y en eut quelques-uns à l'égard desquels je ne pus agir ainsi. Par exemple, Pradelle, qui ne me parloit pour l'ordinaire que du beau temps, & des choses qui étoient arrivées avant que j'eusse été arrêté, s'avisa un jour de m'annoncer l'heureux retour du Cardinal Mazarin à Paris; il embellit son récit de tous les ornements qu'il crut qui me pouvoient déplaire, & il exagera même avec emphase la réception magnifique qui lui avoit été faite à l'Hôtel de Ville. Je la sçavois déja, & que M. Vedeau l'avoit harangué avec une bassesse incroyable. Je répondis à M. de Pradelle, que je n'en étois point surpris. Il reprit: & vous n'en serez pas même fâché, Monsieur, quand vous sçaurez l'honnêteté que M. le Cardinal a pour vous, il m'a commandé de vous venir assurer de ses très-humbles services, & de vous supplier de croire qu'il n'oubliera rien pour vous servir. Je ne fis pas semblant d'avoir pris garde à ce compliment, & je lui fis je ne sçais quelle question sur un sujet qui n'avoit aucun rapport à celui-là. Il y revint; & comme il me pressa de lui répondre, je lui dis que dès la premiere parole je lui

1652. aurois temoigné ma reconnoissance, si je n'étois persuadé que le respect qu'un prisonnier doit au Roi, ne lui permet pas de s'expliquer de quoi que ce soit qui regarde sa liberté, que lorsqu'il a plu à Sa Majesté de la lui rendre. Il m'entendit; il m'exhorta à répondre à M. le Cardinal plus obligeamment; mais il ne me persuada pas.

Les avis que le Cardinal Mazarin avoit de Rome & l'émotion des esprits qui paroissoit & qui croissoit même en Poitou & à Paris, touchant ma prison, l'obligerent à donner au moins quelques démonstrations touchant ma liberté, & il se servit à cet effet de la crédulité de Monsignor Bagni, Nonce en France, homme de bien & d'une naissance très-relevée, mais facile & tout propre à être trompé. Il me l'envoya, accompagné de Messieurs de Brienne & le Tellier, pour me proposer ma liberté & de grands avantages, en cas que je voulusse donner ma démission de la Coadjutorerie de Paris. Comme j'avois été averti par mes amis de cette démarche, je la reçus avec un discours très-étudié & très-Ecclésiastique, qui fit même honte à Monsignor Bagni & qui lui attira ensuite une fort rude réprimande de Rome. Ce discours,

qui m'avoit été envoyé par Mr. de 1652.
Caumartin & qui étoit fort beau & fort juste, fut imprimé dès le lendemain. La Cour en fut touchée au vif. Elle changea & mon Exempt & mes Gardes: mais ce changement n'altéra point du tout mon commerce.

Les instances du Chapitre de Notre-Dame, obligerent la Cour à permettre † à un de son Corps d'être auprès de moi, & l'on choisit pour cet emploi un Chanoine de la famille de M. de Braguelone, qui avoit été nourri au College avec moi, & auquel même j'avois donné ma Prébende. Il s'ennuya trop dans la Prison, quoiqu'il s'y fut enfermé avec joie pour l'amour de moi. Il y tomba malade d'une profonde mélancholie. Je m'en apperçus, & je fis ce qui étoit en moi pour l'en faire sortir, mais il ne voulut jamais m'écouter sur cela. La fievre double tierce le saisit, & il se coupa la gorge avec un razoir au quatrieme accès. On eut l'honnêteté de me cacher le genre de sa mort, dans tout le temps que je fus à Vincennes, mais le Tragique en fut commenté par mes amis, & ne diminua pas la pitié du peuple à mon égard. Cette

† Voyez ce que Joly écrit de cette affaire dans ses Mémoires, Tome II.

1652. pitié ne diminuoit point non plus les frayeurs de Mr. le Cardinal. Elles le porterent jusqu'à prendre la pensée de me transférer à Amiens, à Brest, au Havre de Grace. J'en fus averti, je fis le malade. On envoya Vesou pour voir si effectivement je l'étois. On m'a parlé différemment de son rapport. Ce qui empêcha ma translation fut la mort de Mr. l'Archevêque qui émut à ce point tous les esprits, que la Cour pensa plus à les adoucir qu'à les effaroucher. La maniere dont je fus servi en ce rencontre a du prodige.

1653. Mon Oncle mourut à quatre heures du matin, à cinq * l'on prit possession de l'Archevêché en mon nom, avec une Procuration de moi en très-bonne forme, & Mr. le Tellier qui vint à cinq & un quart dans l'Eglise, pour s'y opposer de la part du Roi, y eut la satisfaction d'entendre que l'on fulminoit mes Bulles dans le Jubé. Tout ce qui est surprenant émeut les peuples. Cette scene l'étoit au dernier point, n'y ayant rien de plus extraordinaire que l'assemblage de toutes les formalités nécessaires à une action de cette nature, dans un temps où l'on ne croyoit pas

* Ce fut Caumartin qui en fit prendre possession. Voyez Memoires de Joly, Tome II.



qu'il fut possible d'en observer une seule. 1653.
Les Curés s'échaufferent encore plus qu'à leur ordinaire ; mes amis souffloient le feu ; les peuples ne voyoient plus leur Archevêque ; le Nonce, qui croyoit avoir été doublement joué par la Cour, parloit fort haut & menaçoit de Censures. Un petit Livre fut mis au jour, qui prouvoit qu'il falloit fermer les Eglises. Mr. le Cardinal eut peur ; & comme ses peurs alloient toujours à négocier, il négocia. Il n'ignoroit pas l'avantage que l'on trouve à négocier avec des gens qui ne sont point informés ; il croyoit la moitié du temps que j'étois de ce nombre, il le crut en celui-là, & il me fit jetter cent & cent vues de permutations, d'établissements de gros clochers, de Gouvernements, de retour dans les bonnes graces du Roi, de liaisons solides avec le Ministre. Pradelle & mon Exempt ne parloient du soir au matin que sur ce ton. On me donnoit bien plus de liberté qu'à l'ordinaire ; on ne pouvoit plus souffrir que je demeurasse dans ma Chambre, pour peu qu'il fit beau sur le Donjon. Je ne faisois pas semblant de faire seulement réflexion sur ces changements, parce que je sçavois par mes amis le dessous des Cartes. Ils me mandoient que je me

1653. tinsse couvert, & que je ne m'ouvrisse en façon du monde, parce qu'ils étoient informés à n'en pouvoir douter, que quand l'on viendroit à fondre la cloche, l'on ne trouveroit rien de solide, & que la Cour ne songeoit qu'à me faire expliquer sur la possibilité de ma démission, afin de refroidir & le Clergé & le peuple. Je suivis ponctuellement l'instruction de mes amis, & au point, ‡ que Mr. de Noailles, Capitaine des Gardes en quartier, m'étant venu trouver de la part du Roi & m'ayant fait un discours très-éloigné de ses manieres & de son inclination honnête & douce; (car le Mazarin l'obligea de me parler en Aga des Janissaires beaucoup plus qu'en Officier d'un Roi Chrétien,) je le priai de trouver bon que je lui fisse ma réponse par écrit. Je ne me ressouviens pas des paroles; mais je sçais bien qu'elles marquoient un souverain mépris pour les menaces & pour les promesses, & une résolution inviolable de ne point quitter l'Archevêché de Paris.

Je reçus dès le lendemain une Lettre de mes amis, qui me marquoit l'e[...] admirable que ma réponse, qu'i[...]

‡ Tout ceci & ce qui suit es[...] remment dans les Mémoires de [...]



uprimer toute la nuit, avoit fait dans 1653.
's esprits, & qui me donnoit avis que
Ir. le Président de Bellievre devoit le
our suivant faire une seconde tentative.
y vint effectivement, & il m'offrit
e la part du Roi les Abbayes de St.
ucien de Beauvais, de St. Médard
e Soissons, de St. Germain d'Auxerre,
e Barbeau, de St. Martin de Pontoise,
e St. Aubin d'Angers & d'Orcan,
ourvu, ajouta-t-il, que vous renonciez
l'Archevêché de Paris, & que, ...
l s'arrêta à ce mot, en me regardant,
z en me disant; „ jusques ici je vous ai
„ parlé comme Ambassadeur de bonne
„ foi, je vais commencer à me moquer
„ du Sicilien, qui est assez sot pour
„ m'employer à une proposition de
„ cette sorte, & pourvu donc, con-
„ tinua-t-il, que vous donniez douze
„ de vos amis pour caution, que vous
„ ratifierez votre démission dès le pre-
„ mier moment que vous serez en
„ liberté.... Ce n'est pas tout, ajouta-
„ t-il, il faut que je sois de ces douze,
„ qui seront Mrs. de Retz, de Bris-
„ sac, de Montresor, de Caumartin,
„ d'Haqueville, &c. Ecoutez-moi,
„ (reprit-il tout d'un coup) & ne me
„ répondez point, je vous supplie,
„ que je ne vous aie parlé tant qu'il

1553 „ m'aura plû. La plûpart de vos amis
„ sont persuadés que vous n'avez qu'à
„ tenir ferme, & que la Cour vous
„ donnera votre liberté, en se contentant
„ de se défaire de vous, & de
„ vous envoyer à Rome. Abus ! elle
„ veut *in ogni modo* votre démission.
„ Quand je dis la Cour, j'entends Mazarin,
„ car la Reine est au désespoir
„ que l'on pense seulement de vous
„ donner la liberté. Le Tellier dit qu'il
„ faut que le Cardinal ait perdu le sens.
„ L'Abbé Fouquet est enragé, & Servien
„ n'y consent, que parce que les
„ autres sont d'un avis contraire. Il faut
„ donc supposer comme incontestable
„ qu'il n'y a que le Mazarin qui veuille
„ votre liberté, & qu'il ne la veut que
„ parce qu'il croit qu'il se venge suffisamment
„ en vous faisant perdre l'Archevêché
„ de Paris. C'est au moins
„ l'excuse qu'il prend ; car dans le fond
„ ce n'est pas ce qui le détermine, ce
„ n'est que la peur qu'il a dans ce moment,
„ du Nonce, du Chapitre, des
„ Curés, du Peuple : je dis dans ce
„ moment de la mort de M. l'Archevêque,
„ qui tout au plus, peut produire
„ un soulevement qui n'étant point
„ appuyé, tombera à rien. Je soutiens
„ de plus qu'il n'en produira point,

» que le Nonce [illegible] & ne sera 1653.
» rien; que le Chanoine [illegible]
» trances, & [illegible] seroient inutiles,
» que les Cures [illegible] & qu'ils en
» demeureroient [illegible] que le Peuple criera,
» & qu'il ne prendroit pas les armes. Je
» vois tout cela de près, & que ce qui
» en arrivera [illegible] d'être transféré ou
» au Havre ou à Brest, & de demeurer
» entre les [illegible] & à la disposition de
» vos ennemis qui en useront dans les
» suites comme il leur plaira. Je sçais
» bien que le Mazarin n'est pas sangui-
» naire, mais je tremble quand je pense
» que Noailles vous a dit que l'on étoit
» résolu d'aller vite, & de prendre les
» voies dont les autres Etats avoient
» donné tant d'exemples. Et ce qui me
» fait trembler, c'est la résolution qu'on
» a eue de parler ainsi. Les grandes
» ames disent quelquefois pour leurs
» fins de ces sortes de choses sans les
» faire; les basses ont plus de peine à
» les dire qu'à les faire. Vous croyez
» que la conclusion que je veux tirer
» de ce que je viens de vous dire sera,
» qu'il faut que vous donniez votre
» démission. Nullement. Je suis venu ici
» pour vous dire que vous êtes desho-
» noré, si vous donnez votre démission,
» & que c'est en cette occasion, où

1653. „ vous êtes obligé de remplir, au pér
„ votre vie & de votre liberté, que v
„ estimez assurément plus que v
„ vie, la grande attente où to
„ monde est sur votre sujet. Voici
„ tant où vous devez plus que ja
„ mettre en pratique les apophte
„ dont nous vous avons tant f
„ guerre. Je compte le fer & le p
„ pour rien; rien ne me touche
„ ce qui est dans moi, on meurt
„ lement par-tout. Voilà justem
„ comme il faut répondre à ceux
„ vous parleront de votre démiss
„ Vous vous en êtes dignement
„ quitté jusqu'ici, & l'on auroit
„ de s'en plaindre : je n'en aurois
„ moins, si je prétendois vous o
„ à changer de sentiment. Ce n
„ pas ce que je vous demande ;
„ que je souhaite est, que vous
„ disiez bonnement, si en cas que
„ vous puissiez avoir votre liberté pour
„ une feuille de chêne, vous consen-
„ tez à l'accepter ?" Je souris à cette parole. Attendez, me dit-il, je vais vous faire avouer que cela n'est pas impossible. Une démission de l'Archevêché de Paris datée du Bois de Vincennes est-elle bonne ? Non, lui répondis-je, mais vous voyez aussi que l'on

[illegible]
[illegible] lui [illegible] la liberté. [illegible] disposition [illegible] pareillement de la [illegible] chir des conditions qu'il avoit demandées pour la liberté de ma démission; qu'il n'y en avoit aucune qui ne lui fut venue dans l'esprit: que la premiere pensée avoit été d'exiger une procuration par écrit du Chapitre, des Curés, & de la Sorbonne, qui s'engageassent à ne me plus reconnoître, en cas que je refusasse de la ratifier, lorsque je serois en liberté; que la seconde avoit été de me faire mener au Louvre, d'y assembler tous les Corps Ecclésiastiques de la Ville, de m'obliger de donner ma parole au Roi en leur présence. Enfin il n'y a sorte de moyens, ajouta-t-il, duquel il ne se soit avisé pour satisfaire sa défiance. Vous

1653. voyez parce que je viens de vous en dire, qui ne fait pourtant pas la moitié de ce que j'en ai vu. Comme je le connois, je ne lui contredis sur rien. Toutes ces ridicules visions se sont évanouïes d'elles-mêmes. Celle des douze cautions, qui est à la vérité plus praticable que les autres, subsiste encore, mais elle se dissipera comme les autres, pourvu que vous demeuriez ferme à ne la pas accepter. Je la disputerai avec opiniâtreté contre vous, vous la refuserez avec fermeté, comme croyant qu'elle vous est honteuse, & nous ferons venir le Sicilien à un autre expédient, qu'il prendra, parce qu'il le croira très-propre à vous tromper. Cet expédient est de vous confier ou à d'Hoquincourt ou à M. le Maréchal de la Meilleraye, jusqu'à ce que le Pape ait reçu votre démission. Le Cardinal croira qu'elle est sûre, si le Pape l'accepte, & il est si ignorant de nos mœurs, qu'il me le disoit encore hier.

Je pris la parole en cet end[illegible] je dis à Monsieur le Premier pré[illegible] que l'expédient ne val[illegible] [illegible]ien, que le Pape ne l'acce[illegible] porte, me repartit-i[illegible] nous puisse arriver; [illegible]

ce pis, il faut, quand on vous fera 1653.
ette propofition, que vous ftipuliez,
ue quoi qui arrive, vous ne pourrez
amais être remis entre les mains du Roi
ue fur mon billet, & j'en prendrai un
ien figné de celui qui fe chargera de
otre garde. Vous devez vous fier
moi, mettez-vous en l'état que je vous
narque; j'ai un preffentiment que Dieu
ourvoira au refte.

Nous difcutames à fond la matiere, nous examinames tout ce qui fe pouvoit imaginer fur le choix qui fe devoit faire de Mr. d'Hoquincourt ou de Mr. de la Meilleraye : nous convinmes de tous nos faits, & il fortit de Vincennes les larmes aux yeux, en difant à Mr. de Pradelle, „ je trouve une opiniâ„ treté invincible : je fuis au défefpoir. „ Ce n'eft pas l'Archevêché qui le tient, „ il ne s'en foucie plus : mais il croit „ que fon honneur eft bleffé par les „ propofitions qu'on lui fait, de cau„ tions, de garantie. Il ne fe rendra „ jamais, je ne me veux plus mêler „ de tout ceci, il n'y a rien à faire."

Pradelle qui étoit bien plus à l'Abbé Fouquet qu'au Cardinal, & qui fçavoit que l'Abbé Fouquet ne vouloit en aucune maniere ma liberté, lui porta en diligence cette bonne nouvelle, & il reçut

1653. aussi en même temps la commission de me faire entrevoir sans affectation, dans les conversations qu'il avoit avec moi, l'Archevêché de Rheims & des récompenses immenses, afin que lorsqu'on m'en proposeroit de moindres, je me tinsse plus ferme, & que ma fermeté aigrît encore davantage le Mazarin. Je m'apperçus de ce jeu avec assez de facilité, en joignant ce que je sçavois de sûr par M. de Bellievre & mes amis, à ce que j'apprenois de différent par Pradelle, & par d'Avanton qui étoit mon exempt. Celui-ci qui étoit uniquement dépendant de Mr. de Noailles, son Capitaine, qui n'y entendoit aucune finesse, & qui n'alloit qu'au service du Roi, ne me grossissoit rien. L'autre, dont le but étoit de m'empêcher d'accepter le parti que l'on me feroit, par l'espérance qu'il me feroit concevoir d'en obtenir de plus considérables, continuoit à me jetter des lueurs éclatantes. Je me résolus de répondre par l'art à l'artifice. Je dis à d'Avanton, que je ne concevois pas la maniere d'agir de la Cour : que quoique je fusse dans les fers, je ne les trouvois pas assez pesants pour souhaiter de les rompre par toutes voies ; qu'enfin, il falloit agir avec sincérité

avec tout le monde, & avec les pri- 1653.
sonniers comme avec les autres, que l'on me faisoit en même temps des propositions tout opposées; que Monsieur le Premier Président m'offroit sept Abbayes, que Monsieur de Pradelle me montroit des Archevêchés. D'Avanton qui dans le vrai ne vouloit que le bien de l'affaire, ne manqua pas de rendre compte à son Capitaine de mes plaintes. Monsieur le Cardinal Mazarin, qui avoit pris une frayeur mortelle des Curés & des Confesseurs de Paris, & qui par cette considération brûloit d'impatience de finir, en fut outré contre Pradelle: il l'en gourmanda au dernier point, il soupçonna le vrai, qui étoit qu'il agissoit par les ordres de l'Abbé Fouquet; & le chagrin qu'il eut de trouver dans les siens même des obstacles à ses volontés, contribua beaucoup, à ce que Mr. de Bellievre me dit, dès le lendemain, à le faire conclure à ce que je donnasse ma démission datée du Donjon de Vincennes; que le Roi me pourvût des sept Abbayes que je vous ai nommées, & que je fusse remis entre les mains de Monsieur le Maréchal de la Meilleraye, pour être gardé par lui dans le Château de Nantes, & pour être mis en liberté, aussi-tôt qu'il

1653. auroit plu à Sa Sainteté d'accepter ma démiſſion : que quoi qu'il pût arriver de cette démiſſion, je ne pourrois jamais être remis entre les mains de Sa Majeſté, qu'après que Monſieur le Préſident de Bellievre auroit écrit de ſa main à Mr. le Maréchal de la Meilleraye, qu'il l'agréoit, & que pour plus grande ſûreté de cette derniere clauſe, le Roi ſigneroit de ſa main un papier, par lequel il permettroit à Mr. le Maréchal de la Meilleraye de donner cette promeſſe par écrit à Mr. le Préſident de Bellievre. Tout cela fut exécuté, & le Lundi ſuivant l'un & l'autre me vinrent prendre à Vincennes, & me menerent enſemble dans un Carroſſe du Roi juſqu'au Port à l'Anglois.

Comme le Maréchal étoit tout eſtropié de la goutte, il ne put monter juſqu'à ma Chambre, ce qui donna le temps à Mr. de Bellievre qui m'y vint prendre, de me dire en deſcendant les degrés, que je me gardaſſe bien de donner une parole que l'on m'alloit demander. Le Maréchal que je trouvai au bas de l'eſcallier me la demanda effectivement. C'étoit de ne me point ſauver. Je lui répondis, que les priſonniers de guerre donnoient des paroles, mais que je n'avois jamais oui dire qu'on en exigeât des priſonniers d'Etat.

le Maréchal se mit en colère [illegible] il me dit nettement qu'il [illegible] donc pas de me retourner [illegible] Bellievre qui n'avoit pas [illegible] Exempt, devant Prudelle [illegible] Gardes, s'emploïoit [illegible] prit la parole & dit [illegible] „ entendez pas, Monsieur le Cardinal [illegible] „ ne refuse pas [illegible] „ roie, si vous voulez [illegible] „ lumens [illegible] „ lui aucune Garde [illegible] „ gardez. Monsieur [illegible] „ tirois cette parole [illegible] „ que l'on [illegible] Premier Président [illegible] il sçavoit que la Reine [illegible] mettre au Maréchal qu'il ne [illegible] jours garder à vue. Il regarda Monsieur de Bellievre, & il lui dit, vous [illegible] si je puis faire ce que vous me proposez, allons, continua-t-il, en se tournant vers moi, il faut donc que je vous garde, mais ce sera d'une manière de laquelle vous ne vous plaindrez jamais. Nous sortimes ainsi escortés de Gendarmes, de Chevaux-légers & de Mousquetaires du Roi; & les Gardes de Mr. le Cardinal Mazarin, qui, à mon sens, n'eussent pas dû être de ce cortège, y parurent même avec [illegible]

1653. Nous quittames le Premier Président au Port à l'Anglois, & nous continuâmes notre route jusqu'à Baugenci, où nous nous embarquames, après avoir changé d'escorte. La Cavalerie retourna à Paris, & Pradelle qui avoit pour Enseigne Morel, qui est présentement, ce me semble, à Madame, se mit dans notre bateau, avec une Compagnie du Régiment des Gardes, qui suivoit dans un autre. L'Exempt, les Gardes du Corps, la Compagnie du Régiment me quitterent le lendemain que je fus arrivé à Nantes. Je demeurai purement à la garde de Monsieur le Maréchal de la Meilleraye, qui me tint parole, car l'on ne pouvoit rien ajouter à la civilité avec laquelle il me garda. Tout le monde me voyoit, on me cherchoit même tous les divertissements possibles, j'avois presque tous les soirs la Comédie. Toutes les Dames s'y trouvoient; elles y soupoient souvent. Madame de la Vergne, qui avoit épousé en secondes noces M. le Chevalier de Sevigné, & qui demeuroit en Anjou avec son mari, m'y vint voir, & y amena Mademoiselle sa fille qui est présentement Madame de la Fayette. Elle étoit fort jolie & fort aimable, & elle avoit de plus beaucoup d'air de Madame de Lesdiguieres. Elle



me plut beaucoup, & la vérité est que 1653.
je ne lui plus gueres, soit qu'elle n'eût pas d'inclination pour moi, soit que la défiance, que sa mere, & son beaupere lui avoient donnée dès Paris même avec application, de mes inconstances, & de mes différentes amours, la missent en garde contre moi. Je me consolai de sa cruauté avec la facilité qui m'étoit assez naturelle, & la liberté, que Mr. le Maréchal de la Meilleraye me laissoit avec les Dames de la Ville qui étoit à la vérité très-entiere, m'étoit d'un fort grand soulagement. Ce n'est pas que l'exactitude de la Garde ne fût égale à l'honnêteté. On ne me perdoit jamais de vue, que quand j'étois retiré dans ma Chambre, & l'unique porte qui étoit à cette Chambre étoit gardée par six Gardes jour & nuit. Il n'y avoit qu'une fenêtre très-haute, qui répondoit de plus dans la cour dans laquelle il y avoit toujours un grand Corps de Garde, & celui qui m'accompagnoit toutes les fois que je sortois, composé de ces six hommes, dont j'ai parlé ci-dessus, se postoit sur la terrasse d'une Tour d'où il me regardoit, quand je me promenois dans un petit Jardin, qui est sur une maniere de Bastion ou de Ravelin qui répond sur l'eau. Mr.

1653. de Brissac qui se trouva dans le Château de Nantes à la descente du Carrosse; & Mrs. de Caumartin, de Haqueville, Abbé de Pontcarré & Amelot, qui y vinrent bientot après, furent plus étonnés de l'exactitude de la Garde, qu'ils ne furent satisfaits de la civilité, quoiqu'elle fût très-grande. Je vous confesse que j'en fus moi-même fort embarrassé, particulierement quand j'appris par un Courier de l'Abbé Charier, que le Pape ne vouloit pas agréer ma démission; ce qui me fâcha beaucoup, parce que l'agrément du Pape ne l'eût pas validée, & m'eût toutesois donné ma liberté. Je dépêchai en diligence à Rome Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, & je le chargeai d'une lettre, par laquelle j'expliquois au Pape mes véritables intérêts: je donnai de plus une instruction très-ample à Malclerc, par laquelle je lui marquois tous les expédients de concilier la dignité du Saint Siege avec l'acceptation de cette démission. Rien ne put persuader Sa Sainteté: elle demeura inflexible. Elle crut qu'il y alloit trop de sa réputation de consentir même pour un instant à une violence aussi injurieuse à toute l'Eglise, & elle dit ces propres paroles à l'Abbé Charier & à Malclerc, qui



pressoient le Pape les larmes aux yeux: 1652.
„ je sçais bien que mon agrément ne
„ valideroit pas une démission, qui a
„ été extorquée par la force, mais je
„ sçais bien aussi qu'il me deshono-
„ reroit, quand on diroit que je l'ai
„ donné à une démission, qui est dattée
„ d'une Prison.

Vous croyez aisément que cette disposition du Pape m'obligeoit à de serieuses réflexions, qui furent même dans la suite encore plus éveillées par la disposition du Maréchal de la Meilleraye, qui étoit de tous les hommes le plus bas à la Cour. La nourriture qu'il avoit prise à celle de Mr. le Cardinal de Richelieu avoit fait de si fortes impressions dans son esprit, que bien qu'il eut beaucoup d'aversion pour le Cardinal Mazarin, il trembloit dès qu'il entendoit nommer son nom. Ses frayeurs redoublerent à la premiere nouvelle qu'il eut que l'on Incidentoit à Rome. Il m'en parut ému au-delà même de ce que la bienséance eût pu permettre. Quand le Cardinal lui eut mandé qu'il sçavoit de science certaine que la difficulté que faisoit le Pape venoit de moi, il ne se put plus contenir, il m'en fit des reproches, & au lieu de recevoir mes raisons, qui étoient fondées sur

1653. la pure & simple vérité, il affecta de croire que je la lui déguisois. Je ne doutai plus alors qu'il ne préparât des prétextes pour me rendre à la Cour, quand il lui conviendroit de le faire. Cette conduite est ordinaire à tous ceux qui ont plus d'artifice que de jugement; mais elle n'est pas sûre à ceux qui ont plus d'impétuosité que de bonne foi. Je fis expliquer au Maréchal ses intentions en l'échauffant insensiblement: il se trahit soi-même en me les découvrant avec beaucoup d'imprudence, en présence de tout ce qui étoit avec nous dans la Cour du Château. Il me lut une lettre par laquelle on lui écrivoit, que l'on avoit donné avis à la Cour, que je promettois à Monsieur qui étoit à Blois de lui ménager Mr. le Maréchal de la Meilleraye, & au point que je ne désespérois pas qu'il ne lui donnât retraite au Fort Louis. Je lui dis qu'il auroit toujours de ces tracasseries, & que la Cour qui n'avoit songé qu'à appaiser Paris en m'en éloignant, ne songeoit plus qu'à me tirer de ses mains par ses artifices. Il se tourna de mon côté comme un possédé, & il me dit d'une voix haute & animée; „ En „ un mot, Monsieur, je veux bien que „ vous sçachiez que je ne ferai pas la



„ guerre au Roi pour vous. Je tiendrai 1653.
„ fidellement ma parole, mais aussi faudra t-il que Mr. le Premier Président
„ tienne celle qu'il a donnée au Roi.

Cependant je me résolus de penser tout de bon à me sauver. M. le Premier Président, à qui la Cour avoit déja fait une maniere de tentative, m'en pressoit, & Montresor me fit donner un petit billet, par le moyen d'une Dame de Nantes, où il y avoit : *vous devez être conduit à Brest dans la fin du mois, si vous ne vous sauvez.* La chose étoit très-difficile. Le préalable fut d'amuser le Maréchal, Joly lui faisoit voir des déchiffrements qui paroissoient fort naturels, & je connus alors que les gens les plus défiants sont très-souvent les plus duppes. Je m'ouvris à M. de Brissac qui faisoit de temps en temps des voyages à Nantes, & qui me promit de me servir. Comme il avoit un fort grand équipage, il marchoit toujours avec beaucoup de Mulets. Cette quantité de coffres me donna la pensée qu'il ne seroit pas impossible que je me fourrasse dans l'un de * ces Bahuts. On le

* Voyez Mémoires de Joly, Tom. II. Cet expédient ayant manqué, Joly, & non Caumartin, imagina l'autre, qui servit à faire sauver le Cardinal. Voyez les Mémoires, & suiv.

1653. fit faire exprès un peu plus grand qu'à l'ordinaire. On fit un trou par le dessous, afin que je pusse respirer : je l'essayai même, & il me parut que ce moyen étoit praticable & simple. M. de Brissac fit un voyage de trois ou quatre jours à Machecoul qui le changea absolument. Il s'ouvrit de ce Projet à Madame de Retz, & à Monsieur son beau-pere, ils l'en dissuaderent. Celle-là par la haine qu'elle avoit pour moi; & celui-ci par le tour de son esprit, qui alloit toujours au mal. M. de Brissac revint donc à Nantes convaincu, à ce qu'il disoit, que j'étoufferois dans ce Bahut, & touché à la vérité du scrupule qu'on lui avoit donné, que s'il faisoit une action de cette nature, il violeroit le droit de l'hospitalité trop ouvertement. Je n'oubliai rien pour lui persuader qu'il violeroit aussi beaucoup celui de l'amitié, s'il me laissoit transférer à Brest. Il en convint & il me donna parole qu'il me serviroit pour ma liberté en tout ce qui ne regarderoit pas le dedans du Château : nous primes toutes nos mesures sur un plan que je me fis à moi-même, aussi-tôt que le premier m'eut manqué.

Je vous ai déja dit que je m'allois quelquefois promener sur une maniere



le Ravelin, qui donnoit ſur la Riviere, & j'avois obſervé, que comme nous étions au mois d'Août, elle ne battoit pas contre la muraille, & laiſſoit un petit eſpace de Terre juſqu'au Baſtion. J'avois auſſi remarqué qu'entre le Jardin, qui étoit ſur ce Baſtion, & la Terraſſe ſur laquelle mes Gardes demeuroient, quand je me promenois, il y avoit une porte que Chalucet y avoit fait mettre, pour empêcher les ſoldats d'y aller. Je formai ſur ces obſervations mon deſſein, qui fut de tirer, ſans faire ſemblant de rien, cette porte après moi, qui étant à jour par des treillis, n'empêcheroit pas les Gardes de me voir, mais qui les empêcheroit au moins de pouvoir venir à moi : de me faire deſcendre par une corde que mon Médecin & l'Abbé Rouſſeau, frere de mon Intendant, me tiendroient, & de faire trouver des Chevaux au bas du Ravelin, & pour moi, & pour quatre Gentilshommes que je faiſois état de mener avec moi. Ce projet étoit d'une exécution très-difficile. Il étoit extraordinaire, & tout ce qui l'eſt ne paroît poſſible qu'après l'exécution, à ceux qui ne ſont capables que de l'ordinaire. Je l'ai obſervé 1653.

1653. cent & cent fois, & il me semble que Longin, ce fameux Chancelier de Zenobie, l'a observé avant moi dans son Livre de *sublimi genere*. Enfin il n'y eut rien eu de plus remarquable en notre Siecle que le succès d'une évasion comme la mienne, s'il se fût terminé à me rendre Maître de la Capitale du Royaume, en brisant mes fers. Caumartin me donna cette pensée. Je l'embrassai avec ardeur. M. le Président de Bellievre l'approuva, & aussi-tôt que M. le Chancelier & Servien qui étoient à Paris, sçurent que je marchois, ils ne penserent qu'à me quitter la place & à se sauver. Ce fut le premier mot que Servien, qui n'étoit pas timide, profera quand il reçut la Lettre de M. le Maréchal de la Meilleraye. Joignez à cela le *Te Deum* qui fut chanté pour ma liberté à Notre-Dame, & les feux de joie qui furent faits en beaucoup de quartiers de la Ville, quoique l'on ne me vît pas, & jugez de l'effet que j'avois lieu d'espérer de ma présence. En voilà assez pour répondre à ceux qui ont blâmé mon entreprise, & je les supplie de s'examiner eux-mêmes, & de se demander dans leur intérieur, s'ils eussent cru que la Déclaration que je fis en plein

...I. le Cardinal Ma- 1653
... de la bataille de
... mme elle fit, si
... uart-d'heure
... s persuadé
... s'est entrepris
... te espece ; je le
... l est souvent néces-
... zarder : mais je le suis
... il étoit judicieux dans l'oc-
... dont il s'agit, parce que le pis
... pis étoit de faire une action de grand
... lat, que j'eusse poussée, si j'y eusse
... ouvé lieu, & à laquelle j'eusse donné
... n air de modération & de sagesse, si
... e terrain ne m'eût pas paru aussi ferme
... ue je me l'étois imaginé. Car mon projet étoit de n'entrer à Paris, qu'avec toutes les apparences d'un esprit de paix ; de déclarer & au Parlement & à l'Hôtel de Ville, que je n'y allois que pour prendre possession de mon Archevêché ; de prendre effectivement cette possession dans mon Eglise ; de voir ce que ce spectacle produiroit dans l'esprit d'un Peuple échauffé par l'état des choses ; car Arras étoit assiégé par M. le Prince. Le Roi, qui m'eût vu dans Paris, n'eût pas apparemment fait attaquer les lignes, comme il fit ; les serviteurs de M. le Prince, qui

1653. étoient en bon nombre dans la Ville, se seroient certainement joints à mes amis; la fuite de M. le Chancelier & de M. Servien, auroit fait perdre cœur aux Mazarins; la collusion de M. le Premier Président de Bellievre m'auroit été d'un avantage signalé. M. Nicolaï, Premier Président de la Chambre des Comptes, a dit depuis, que comme il n'y avoit pas eu contre moi une seule ombre de formalité observée, sa Compagnie n'auroit pas hésité un moment à faire, à l'égard de ma possession, tout ce qui dépendoit d'elle. J'aurois connu, en faisant ces premieres démarches, jusques où j'aurois dû & pu porter les secondes. Si, comme je l'ai dit ci-dessus, j'eusse rencontré le chemin plus embarrassé que je ne l'aurois cru, je n'aurois eu qu'à faire un pas en arriere, à traiter purement l'affaire en Ecclésiastique, & me retirer, après ma prise de possession, à Mezieres, où deux cents Chevaux m'eussent passé avec toute sorte de facilité, toutes les troupes du Roi étant éloignées. Le Vicomte de Lamet étoit dedans, & Noirmoutier même, quoiqu'accommodé sous-main à la Cour, comme vous avez vu ci-devant, eût été obligé de garder de grandes mesures



avec moi, pour ne se pas deshonorer 1553.
tout-à-fait dans le monde, & par la considération même de son intérêt particulier; parce que Charleville & le Mont-Olimpe ne sont que comme un rien sans Mezieres. Il avoit de plus renoué en quelque façon avec moi, depuis que j'étois sorti de Vincennes; & comme il croyoit que j'aurois au premier jour ma liberté, il avoit pris cet instant ponr se raccommoder avec moi, & pour m'envoyer Blanchecour, Capitaine d'Infanterie dans la Garnison de Mezieres. Il m'apporta une lettre signée de lui & du Vicomte de Lamet, & ils m'écrivoient tous deux, comme étant & ayant toujours été dans mes intérêts, & y voulant vivre & mourir. Un billet séparé du Vicomte me marquoit que Mr. le Duc de Noirmoutier affectoit de faire le zelé pour moi plus que jamais, pour couvrir le passé, par un éclat, qui dans l'état où étoient les choses, ne le pouvoit plus, au moins selon son opinion, commettre avec la Cour. Cependant comme Mezieres n'est pas considérable sans Charleville & sans le Mont-Olimpe, je n'y eusse pu rien faire de grand, dans la défiance où j'étois de Noirmoutier: mais j'y eusse toujours trouvé dequoi me retirer; & c'étoit justement ce dont

1653. j'avois le plus besoin dans l'occasion de laquelle je vous parle.

Tout ce plan fut renversé en un moment, quoiqu'aucune des machines sur lesquelles il étoit bâti n'eut manqué. Je me sauvai un Samedi 8 d'Août à cinq heures du soir; la porte du petit jardin se referma après moi presque naturellement, je descendis très-heureusement au bas du bastion, qui avoit quarante pieds de haut, la corde entre les jambes. Un Valet de Chambre qui est encore à moi, amusa mes Gardes en les faisant boire. Ils s'amuserent eux-mêmes à regarder un Jacobin qui se baignoit, & qui de plus se noyoit. La Sentinelle qui étoit à vingt pas de moi n'osa me tirer, parce que lorsque je le vis compasser la meche, je lui criai que je le ferois pendre s'il tiroit, & il avoua à la question, qu'il crut, sur cette menace, que le Maréchal étoit de concert avec moi. Deux petits Pages qui se baignoient, & qui me voyant suspendu à la corde, crierent que je me sauvois, ne furent pas écoutés, parce que tout le monde s'imagina qu'ils appelloient les gens au secours du Jacobin qui se baignoit. Mes quatre Gentilshommes se trouverent à point nommé au bas du Ravelin, où ils avoient fait semblant de faire abreu-



ver leurs Chevaux : je fus à Cheval 1653.
moi-même avant qu'il y eut eu seulement la moindre alarme, & comme j'avois quarante Rélais posés entre Nantes & Paris, je serois arrivé infailliblement le Mardi à la pointe du jour, * sans un accident que je puis dire avoir été le fatal, & le décisif du reste de ma vie. Je vous en rendrai compte, après que je vous aurai parlé d'une circonstance importante.

J'avois un chiffre avec Madame la 1654.
Palatine. Nous l'appellions l'*indéchiffrable*, parce qu'il nous avoit toujours paru qu'on ne le pouvoit pénétrer qu'en sçachant le mot dont on seroit convenu. Ce fut par ce chiffre que j'écrivis à M. le Premier Président, que je me sauverois le 8 d'Août, ce fut par ce chiffre qu'il me manda que je me sauvasse à toutes risques. Ce fut par ce chiffre que je donnai les ordres nécessaires pour régler, & pour placer mes relais. Ce fut par ce chiffre que nous convinmes, Anneri, Laillevaux & moi, du lieu où la Noblesse du Vexin me devoit joindre pour entrer avec moi à Paris. M. le Prince qui avoit un

* Ceci est rapporté d'une maniere différente & moins avantageuse pour le Cardinal, par Joly dans le Tome II de ses Mémoires.

1654 des meilleurs déchiffreurs du monde, qui, si je m'en souviens, s'appelloit Martin, me tint ce chiffre six semaines à Bruxelles, & il me le rendit, en m'avouant que cet homme lui avoit confessé qu'il étoit indéchiffrable. Voilà de grandes preuves pour la qualité d'un chiffre. Cependant Joly, quoiqu'il ne fut pas déchiffreur, en trouva la clef en rêvant. Pardonnez-moi, je vous prie, cette petite digression qui ne sera pas inutile. Je reprens le fil de ma narration.

Aussi-tôt que je fus à Cheval je pris la route de Mauve qui est, si je ne me trompe, à cinq lieues de Nantes sur la Riviere, & où nous étions convenus que M. de Brissac & M. le Chevalier de Sevigné m'attendroient avec un bâteau pour la passer. La Ralde, Ecuyer de Mr. le Duc de Brissac, qui marchoit devant moi, me dit qu'il falloit galoper d'abord pour ne pas donner le temps aux Gardes du Maréchal de fermer la Porte d'une petite Rue du Fauxbourg où étoit leur quartier, & par laquelle il falloit nécessairement passer. J'avois un des meilleurs chevaux du monde, & qui avoit coûté mille écus à Mr. de Brissac, Je ne lui abandonnai pas toutefois la main, parce que



le pavé étoit trop mauvais & très-glis- 1654.
sant ; mais un de mes Gentilshommes nommé Boisguerin ayant crié de mettre le Pistolet à la main, parce qu'il voyoit deux Gardes du Maréchal qui ne songeoient pourtant pas à nous, je l'y mis effectivement, en le présentant à la tête de celui de ces Gardes qui étoit le plus * près de moi, pour l'empêcher de se saisir de la bride de mon cheval. Le Soleil qui étoit encore haut donna dans la platine, la reverbération fit peur à mon cheval qui étoit vif & vigoureux. Il fit un grand sursaut & il retomba des quatre pieds. J'en fus quitte pour l'épaule gauche qui se rompit contre la borne d'une porte. Un autre de mes Gentilshommes nommé Beau-chesne me releva & me remit à cheval, & quoique je souffrisse des douleurs effroyables, & que je fusse obligé de me tirer les cheveux de temps en temps, pour m'empêcher de m'évanoüir ; j'achevai ma course de cinq lieues, avant que le grand Maître, qui, si l'on en veut croire la Chanson de Marigny, me suivoit à toute bride avec tous les coureurs de Nantes, m'eut pu joindre. Je trouvai au lieu destiné Mr. de Brissac

* Il ne fut pas tout à fait si courageux, si l'on en croit Joly dans ses Mémoires Tome II.

1654. & le Chevalier de Sevigné avec le bateau. Je m'évanouïs en y entrant. On me fit revenir en me jettant un verre d'eau sur le visage. Je voulus remonter à cheval quand nous eumes passé la Riviere, mais les forces me manquerent, & Mr. de Brissac fut obligé de me faire mettre dans une grosse meule de foin, où il me laissa avec un de mes Gentilshommes qui me tenoit entre ses bras. Il emmena avec lui Joly & il tira droit à Beaupreau à dessein d'y assembler la Noblesse pour me venir tirer de ma meule de foin.

Je me sens obligé de vous raconter deux ou trois actions de mes Domestiques qui méritent bien de n'être pas oubliées. Paris, Docteur de Navarre, qui avoit donné le signal avec son chapeau aux quatre Gentilshommes qui me servirent en cette occasion, fut trouvé sur le bord de l'eau par Coulon, Ecuyer du Maréchal, qui le prit, en lui donnant quelques gourmades. Le Docteur ne perdit point le jugement, & il dit à Coulon d'un ton niais & Normand. *Je le dirai à Mr. le Maréchal que vous vous amusez à battre un pauvre Prêtre, parce que vous n'osez vous prendre à Mr. le Cardinal qui a de bons Pistolets à l'arçon de sa selle.*

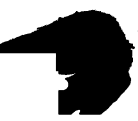
Coulon

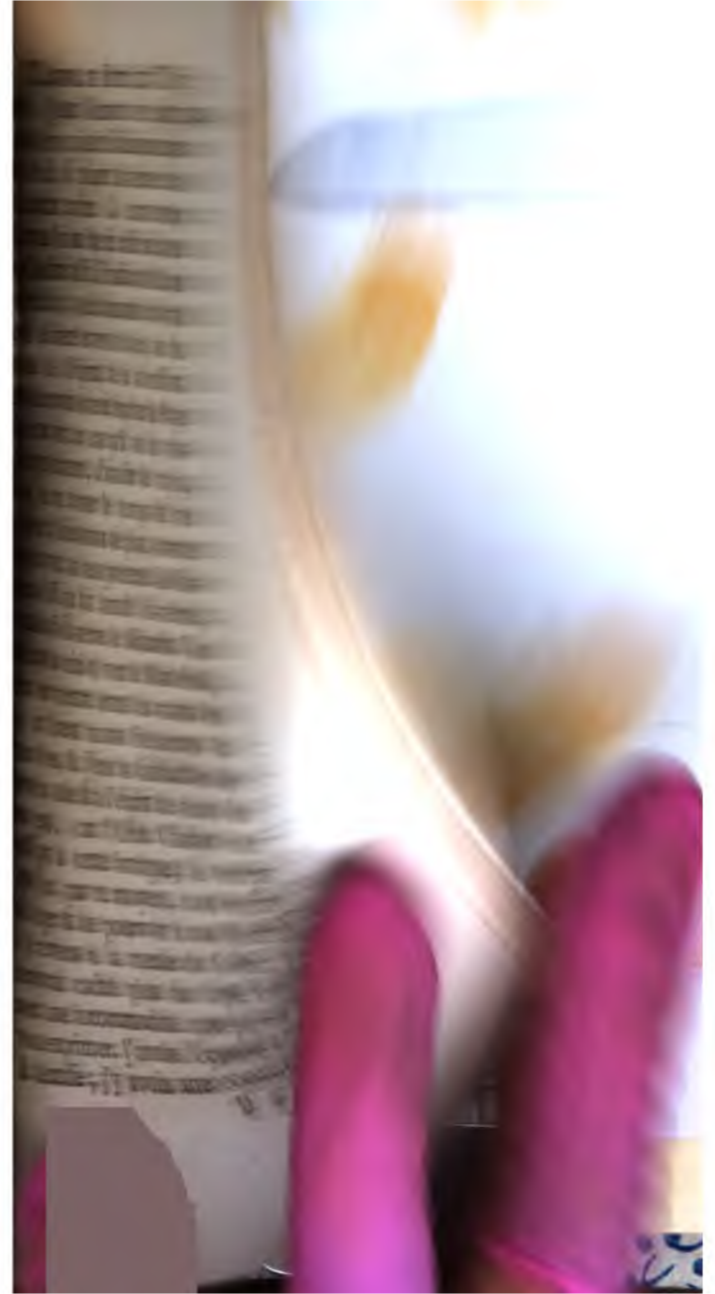


Coulon prit cela pour bon, & il lui 1654.
demanda où j'étois : *ne le voyez-vous pas*, répondit le Docteur, *qui entre dans ce Village?* Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il m'avoit vu passer l'eau. Il se sauva ainsi & il faut avouer que cette présence d'esprit n'est pas commune. En voici une de cœur qui n'est pas moindre. Celui pour qui le Docteur me vouloit faire passer, quand il dit à Coulon que j'entrois dans un Village qu'il lui montroit, étoit ce Beau-Chesne, dont je vous ai parlé. Son Cheval étoit outré, & il n'avoit pu me suivre. Coulon le prenant pour moi, courut à lui, & comme il se voyoit soutenu par beaucoup de Cavaliers qui étoient prêts de le joindre, il l'aborda le Pistolet à la main. Beau-Chesne s'arrêta sur eux en la même posture, & il eut la fermeté de s'appercevoir dans cet instant qu'il y avoit un bateau à dix ou douze pas de lui. Il se jetta dedans, & pendant qu'il arrêtoit Coulon en lui montrant un de ses Pistolets, il mit l'autre à la tête du Batelier, & le força de passer la Riviere. Sa résolution ne le sauva pas seulement, mais elle contribua à me faire sauver moi-même, parce que le grand Maître ne trouvant plus ce

1654. bateau fut obligé d'aller passer l'eau beaucoup plus bas.

Voici une autre action qui n'est pas de même espece, mais qui servit encore davantage à ma liberté. Je vous ai déja dit qu'aussi-tôt que l'Abbé Charier m'eut mandé, que le Pape refusoit d'admettre ma démission, je dépêchai Malclerc pour en solliciter l'agrément. La Cour lui joignit Gaumont, qui portoit l'Original de cette démission à M. le Cardinal d'Est, avec ordre de la solliciter, parce qu'il n'y avoit plus d'Ambassadeur de France à Rome. Gaumont s'étant trouvé fatigué à Lyon, & ayant pris la résolution de s'aller embarquer à Marseille, Malclerc continua dans celle de prendre la route des Montagnes, & comme elle est la plus courte, Gaumont jugea à propos de lui remettre le Paquet adressé à M. le Cardinal d'Est. Sa simplicité fut grande, comme vous voyez, & il n'avoit pas étudié de plus la maxime que j'ai toujours pratiquée, & que j'ai toujours enseignée à mes gens, de ne jamais compter dans les grandes affaires, les fatigues, le péril & la dépense pour quelque chose. Il s'en trouva mal en ce rencontre. L'Original de la démission ne se trouva plus dans ce paquet, qui se trouva néanmoins très-bien fer-





1654. rible. La fievre me prit fur les neuf heures du foir, & l'altération qu'elle me donnoit étoit encore cruellement augmentée par la chaleur du foin nouveau. Quoique je fuffe fur le bord de la Riviere, je n'ofois boire, parce que fi nous fuffions fortis de la meule Montet & moi, nous n'euffions eu perfonne pour raccommoder le foin qui eût paru remué, & qui eût donné lieu par conféquent à ceux qui couroient après moi d'y fouiller. Nous n'entendions que des Cavaliers qui paffoient à droite & à gauche. Nous reconnumes même Coulon à fa voix. L'Incommodité de la foif eft incroyable & inconcevable à qui ne l'a pas éprouvée. M. de la Poife St. Offanges, homme de qualité du Pays, que Mr. de Briffac avoit averti, en paffant chez lui, vint fur les deux heures après minuit, me prendre dans cette meule, après qu'il eut remarqué qu'il n'y avoit plus de Cavaliers aux environs. Il me mit fur une Civiere à fumier, & il me fit porter par deux Payfans dans la Grange d'une maifon qui étoit à lui à une lieue de-là. Il m'y enfevelit encore dans le foin, mais comme j'y avois de quoi boire, je m'y trouvai mieux.

Monfieur & Madame de Briffac me

vinrent prendre au bout de sept ou huit 1654.
heures avec quinze ou vingt Chevaux, & ils me menerent à Beaupreau où je trouvai l'Abbé de Belebat qui les y étoit venu voir, & où je ne demeurai qu'une nuit, jusqu'à ce que la Noblesse fut assemblée. M. de Brissac étoit fort aimé dans tout le Pays, il mit ensemble dans ce peu de temps plus de deux cents Gentilshommes. M. de Retz qui l'étoit encore plus dans son quartier, le joignit à quatre lieues de là avec trois cents. Nous passames presque à la vue de Nantes, d'où quelques Gardes du Maréchal sortirent pour escarmoucher. Ils furent repoussés vigoureusement jusques dans la Barriere, & nous arrivames heureusement à Machecoul, qui est dans le Pays de Retz, avec toute sorte de sûreté. Je ne manquai pas, dans ce bonheur, de chagrins domestiques. Mde. de Brissac, qui s'étoit comportée en héroïne dans tout le cours de cette action, me dit en me quittant & en me donnant une bouteille d'Eau impériale; *Il n'y a que votre malheur qui m'ait empêché d'y mettre du poison.* Elle se prenoit à moi de la perfidie que M. de Noirmoutier m'avoit faite sur son sujet, & de laquelle je vous ai

1654. parlé ci-devant. Il est impossible que vous conceviez combien je fus touché de cette parole, & je sentis au-delà de tout ce que je vous en puis exprimer, qu'un cœur bien tourné est sensible, jusqu'à l'excès de la foiblesse, aux plaintes d'une personne à laquelle il croit être obligé. Je ne le fus pas à beaucoup près tant à la dureté de Madame de Retz & de M. son Pere. Ils ne purent s'empêcher de me témoigner leurs mauvaises volontés dès que je fus arrivé. Elle se plaignit de ce que je ne lui avois pas confié mon secret, quoiqu'elle ne fut partie de Nantes que la veille que je me sauvai. Celui-ci pesta assez ouvertement contre l'opiniâtreté que j'avois à ne me pas soumettre aux volontés du Roi; & il n'oublia rien pour persuader à M. de Brissac de me porter à envoyer à la Cour la ratification de ma démission. La vérité est que l'un & l'autre mouroient de peur du Maréchal de la Meilleraye, qui, enragé qu'il étoit & de mon évasion & encore plus de ce qu'il avoit été abandonné de toute la Noblesse, menaçoit de mettre tout le Pays de Retz à feu & à sang. Leur frayeur alla jusqu'au point que de s'imaginer, ou de vouloir faire croire,



que mon mal n'étoit que délicatesse; 1654.
qu'il n'y avoit rien de démis & que j'en serois quitte pour une contusion. Le Chirurgien affidé de M. de Retz le disoit à qui le vouloit entendre, & qu'il étoit bien rude que j'exposasse pour une délicatesse toute ma Maison qui alloit être investie au premier jour dans Machecoul. J'étois cependant dans mon lit où je sentois des douleurs incroyables, & où je ne pouvois pas seulement me tourner. Tous ces discours m'impatienterent au point, que je pris la résolution de quitter ces gens-là, & de me jetter dans Belle-Isle, où je pouvois au moins me faire transporter par Mer. Le trajet étoit fort délicat, parce que M. le Maréchal de la Meilleraye avoit fait prendre les armes à toute la Côte. Je ne laissai pas de le hazarder. Je m'embarquai au Port de la Roche qui n'est qu'à une petite demi-lieue de Machecoul, sur une chaloupe que la Gisclaye, Capitaine de Vaisseau & bon homme de mer, voulut piloter lui-même. Le temps nous obligea de mouiller au Croisy où nous courumes fortune d'être découverts par une chaloupe qui nous vint reconnoître la nuit. La Gisclaye qui sçavoit la langue & le Pays s'en démêla fort

1654 bien. Nous remimes à la voile le le demain à la pointe du jour, & no découvrimes quelque temps après u Barque longue de Biscayens qui n donnerent la chasse. Nous primes fuite à la considération de M. de B sac, qui n'eut pas pris plaisir d' mené en Espagne, parce qu'il n sauvoit pas de prison comme m & que l'on eût pu par conséquent l tourner en crime ce voyage. Comm la Barque longue faisoit force de ve sur nous, & que même elle nous le gagnoit, nous crumes que nous ferions mieux de nous jetter à terre dans l'Isle de Retz. La Barque fit quelque mine de nous y suivre, elle bordeya assez long-temps à notre vue, après quoi elle reprit la Mer. Nous nous y remimes la nuit, & nous arrivames à Belle-Isle à la petite pointe du jour.

Je souffris tout ce que l'on peut souffrir dans ce trajet, & j'eus besoin de toute la force de ma constitution, pour défendre & pour sauver de la gangrenne une contusion aussi grande que la mienne, & à laquelle je n'appliquai jamais d'autre remède que du Sel & du Vinaigre. Je ne trouvai pas à Belle-Isle le même dégoût qu'à Machecoul, mais je n'y trouvai pas dans le fond beaucoup

plus de fermeté. On s'imagina [illegible] de Retz, que le Commandeur de [illegible]chaise, qui étoit à la Rochelle, auroit ordre au premier jour de [illegible] Belle-Isle. On y apprit que [illegible] faisoit appareiller deux barques [illegible] à Nantes. Ces avis étoient [illegible] ritables, mais il s'en falloit [illegible] fussent si pressants, [illegible] Il falloit du temps pour [illegible] & plus qu'il n'en [illegible] pour [illegible] remettre. La frayeur [illegible] checoul inspira de [illegible] Isle, & je m'en apperçus [illegible] commença à croire que [illegible] en effet l'épargne [illegible], & [illegible] leur que je recevois de [illegible] faisoit, que je m'imaginois que [illegible] mal étoit plus grand qu'il ne l'étoit en effet. On ne peut s'imaginer le chagrin que l'on a de ces sortes de [illegible] quand on sent qu'ils sont inutiles. Le Chevalier de Sevigné, homme de valeur, mais intéressé, craignoit que l'on ne lui rasât sa maison, & Mr. de Brissac qui croyoit avoir suffisamment reparé la paresse, plutôt que la foiblesse qu'il avoit témoignée dans le cours de ma prison, étoit bien-aise de finir, & de ne pas exposer son repos à une agitation à laquelle on ne voyoit plus de fin. Je

1654 n'avois pas moins d'impatience qu'eux de les voir hors d'une affaire à laquelle ils n'étoient plus engagés que pour l'amour de moi. La différence est que je ne croyois pas le péril si pressant ni pour eux ni pour moi, que je ne pusse au moins à mon sens, prendre le temps, & de me faire traiter & de me pourvoir d'un bâtiment raisonnable pour naviger. Ils me voulurent persuader de passer en Hollande sur un Vaisseau de Hambourg qui étoit à la rade, & je ne crus pas que je dusse confier ma personne à un inconnu qui me connoissoit, & qui pouvoit me mener à Nantes comme en Hollande. Je leur proposai de me faire venir cette Barque de Corsaire de Biscaye, qui étoit mouillée à notre vue à la pointe de l'Isle, & ils appréhenderent de se criminaliser par ce commerce avec l'Espagnol. Je m'embarquai enfin sur une Barque de Pêcheurs, où il n'y avoit que cinq Mariniers de Belle-Isle, Joly, deux de mes Gentilshommes & un Valet de Chambre que mon frere m'avoit prêté. La Barque étoit chargée de Sardines, ce qui nous vint assez à propos, parce que nous n'avions que fort peu d'argent. Mon frere m'en avoit envoyé, mais l'homme qui le portoit avoit été arrêté par les Gardes-

Côtes. M. son Beau-pere n'avoit pas eu 1654.
l'honnêteté de m'en offrir. M. de Brissac me prêta quatre-vingt pistoles, & celui qui commandoit dans Belle-Isle quarante. Nous quittames nos habits, nous primes de méchants haillons de quelques Soldats de la Garnison, & nous nous mimes à la Mer à l'entrée de la nuit, à dessein de prendre la route de St. Sébastien qui est dans le Guipuscoa. Ce n'est pas qu'elle ne fût assez longue pour un bâtiment de cette nature, car il y a de Belle-Isle à Saint Sébastien quatre-vingt lieues fort grandes : mais c'étoit le lieu le plus proche de tous ceux où je pouvois aborder avec sûreté. Nous eumes un fort gros temps toute la nuit. Il calma à la pointe du jour ; mais ce calme ne nous donna pas beaucoup de joie, parce que notre Boussole, qui étoit unique, tomba dans la Mer, par je ne sçais quel accident. Nos Mariniers, qui se trouverent fort étonnés, & qui d'ailleurs étoient fort ignorants, ne sçavoient où ils étoient, & ne prirent de route que celle qu'un Vaisseau qui nous donna la chasse nous força de courir. Ils reconnurent à son garbe qu'il étoit Turc & de Salé. Comme il brouilla ses voiles sur le soir, nous jugeames qu'il craignoit la terre, & que

1564. par conséquent, nous n'en pouvions être loin. Les petits oiseaux qui venoient se percher sur notre mât nous le marquoient d'ailleurrs assez. La question étoit quelle terre ce pouvoit être, car nous craignions autant celle de France que celle des Turcs. Nous bordéiames toute la nuit dans cette incertitude; nous y demeurames tout le lendemain, & un Vaisseau dont nous voulumes nous approcher pour nous en éclaircir, nous tira pour toute réponse trois volées de canon. Nous avions fort peu d'eau, & nous appréhendions d'être chargés en cet endroit par un gros temps, auquel il y avoit déja quelque apparence. La nuit fut assez douce, & nous apperçumes à la pointe du jour une chaloupe à la Mer. Nous nous en approchames avec beaucoup de peine, parce qu'elle appréhendoit que nous ne fussions Corsaires. Nous parlames Espagnol & François à trois hommes qui étoient dedans, mais ils n'entendoient ni l'une ni l'autre Langue. L'un d'eux se mit à crier *San Sébastien*, pour nous donner à connoître qu'il en étoit, nous lui montrames de l'argent, & nous lui répondimes *San Sébastien*, pour lui faire connoître que c'étoit où nous voulions aller. Il se mit dans notre Barque, & il

nous y conduisit, ce qui lui fut aisé, 1654.
parce que nous n'en étions pas bien éloignés.

Nous ne fumes pas plutôt arrivés, qu'on nous demanda notre chartre partie, qui est si nécessaire à la Mer, que tout homme qui navige sans l'avoir, est pendable, sans autre forme de procès. Le Patron de notre Barque n'avoit pas fait cette réflexion, croyant que je n'en avois pas besoin. Le défaut de ce papier joint aux méchants habits que nous avions, obligea les Gardes du Port à nous dire, que nous avions la mine d'être pendus le lendemain au matin. Nous leur répondimes que nous étions connus de Mr. le Baron de Vateville qui commandoit pour le Roi d'Espagne dans le Guipuscoa. Ce mot fit que l'on nous mit dans une Hôtellerie, & que l'on nous donna un homme qui mena Joly à Mr. de Vateville, qui étoit au Passage, & qui d'abord jugea par ses habits tout déchirés qu'il étoit un Imposteur. Il ne le lui témoigna pourtant pas à tout hazard; & il vint me voir dès le lendemain à mon Hôtellerie. Il me fit alors un fort grand compliment, mais embarrassé, & d'un homme qui avoit accoutumé, au Poste où il étoit, de voir souvent des trompeurs. Ce qui

1654 commença à le rassurer fut l'arrivée de Beauchesne, que j'avois dépêché à Paris de Beaupreau, & que mes amis me renvoyerent en diligence, aussi-tôt qu'ils sçûrent que je m'étois embarqué pour Saint Sebastien. Il le trouva si bien informé des nouvelles, qu'il eut lieu de croire que ce n'étoit pas un Courier supposé, & il l'en trouva même beaucoup mieux instruit qu'il n'eût souhaité: car ce fut lui qui lui apprit que l'Armée de France avoit forcé celle d'Espagne dans les Lignes d'Arras : & cet avis que Mr. de Vateville fit passer en diligence à Madrid, fut le premier que l'on y eut de cette défaite. Beauchesne me l'apporta, avec une diligence incroyable, sur une Frégate de Corsaire Biscayen, qu'il trouva à la pointe de Belle-Isle, & qui fut ravi de se charger de sa personne & de son passage, sçachant qu'il me venoit chercher à St. Sebastien. Mes amis me l'envoyerent pour m'exhorter à prendre le chemin de Rome, plutôt que celui de Mezieres, où ils appréhendoient que je ne voulusse me jetter. Cet avis étoit certainement le plus sage; il n'eût pas été le plus heureux par l'événement. Je le suivis sans hésiter, quoique ce ne fut pas sans peine. Je connoissois as-

ez la Cour de Rome, pour ſçavoir 1654.
ue le Poſte d'un réfugié & d'un ſuppliant n'y eſt pas agréable, & mon cœur qui étoit piqué au jeu contre le Cardinal Mazarin étoit plein de mouvements, qui m'euſſent porté avec plus de gaieté dans les lieux où j'euſſe pu donner un champ plus libre à mes reſſentiments. Je n'ignorois pas que je ne pouvois point eſpérer de Mr. le Duc de Noirmoutier tout ce qui me conviendroit peut-être dans les ſuites: mais je n'ignorois pas non plus qu'étant le Maître dans Mezieres, comme je l'y étois, & m'y rendant en perſonne, il n'étoit pas impoſſible que je n'engageaſſe Mr. de Noirmoutier, qui enfin gardoit les apparences avec moi, & qui même, auſſi-tôt qu'il eut appris ma liberté, m'avoit dépêché un Gentilhomme en commun avec le Gentilhomme de Lamet, pour m'offrir retraite dans leurs Places. Mes amis ne doutoient pas que je ne la trouvaſſe, & même très-ſûre, dans Mezieres. Ils craignoient qu'elle ne fût pas de la même nature dans Charleville, & comme la ſituation de ces Places fait que l'une ſans l'autre n'eſt pas fort conſidérable, ils crurent que, vu la diſpoſition de M. de Noirmoutier, je ferois mieux de n'y faire

1654 aucun fondement pour ma retraite. Je répéte encore ici ce que je vous ai déja dit, que je ne sçais s'il n'y eut pas lieu de mieux espérer, non pas de la bonne intention de Noirmoutier, mais de l'état où il se fût trouvé lui-même. Le conseil de mes amis l'emporta sur mes vues. Ils me représenterent que l'asyle naturel d'un Cardinal, & d'un Evêque persécuté étoit le Vatican ; mais il y a des temps dans lesquels il n'est pas malaisé de prévoir que ce qui devroit servir d'asyle, peut facilement devenir un lieu d'exil. Je le prévis & je le choisis. Quelque événement que ce choix ait eu, je ne m'en suis jamais repenti, parce qu'il eut pour principe la déférence que je rendis au conseil de ceux à qui j'avois obligation. Je l'estimerois davantage, s'il avoit été l'effet de ma modération, & du desir de m'employer à mon rétablissement par les voies Ecclésiastiques.

Il ne tint pas aux Espagnols que je ne prisse un autre Parti. Aussi-tôt que Monsieur de Vatéville m'eut reconnu pour le Cardinal de Retz, ce qu'il fit en huit ou dix heures, & par les circonstances que je vous ai marquées, & par un Secrétaire Bourdelois qu'il avoit, qui m'avoit vu à Paris plusieurs

fois ; il me mena chez lui dans un appartement qui étoit au plus haut étage, & il m'y tint si couvert, que quoique Mr. le Maréchal de Grammont, qui n'étoit qu'à trois lieues de Saint Sebastien, eut donné avis à la Cour par un Courier exprès, que j'y étois arrivé, il fut trompé lui-même le jour suivant, au point d'en dépêcher un autre pour s'en dédire. Je fus trois semaines, dans un lit, sans me pouvoir remuer, & le Chirurgien du Baron de Vateville qui étoit fort capable, ne voulut pas entreprendre de me traiter, parce qu'il étoit trop tard. J'avois l'épaule absolument démise, & il me condamna d'être estropié pour tout le reste de ma vie. J'envoyai Bois-guérin au Roi d'Espagne, auquel j'écrivis, pour le supplier de me laisser passer par ses Etats pour aller à Rome. Ce Gentilhomme fut reçu de Sa Majesté Catholique, & de Dom Louis de Haro avec une honnêteté qui alloit au-delà de tout ce que je vous puis exprimer. On le dépêcha dès le lendemain ; on lui donna une chaîne de huit cents écus ; on m'envoya une Litiere du Corps, & l'on me dépêcha en diligence Dom Christoval de Chassembac, Allemand, mais Espagnolisé & Secrétaire des Langues, 1654.

1654 très-confident de Dom Louis. Il n'y a point d'effort que ce Secrétaire ne fit pour m'obliger d'aller à Madrid. Je m'en défendis par l'inutilité dont ce Voyage feroit au fervice du Roi Catholique, par l'avantage que mes ennemis en prendroient contre moi. On ne comprenoit pas ces raifons qui étoient pourtant, comme vous voyez, affez bonnes; & comme je m'en étonnois, Vateville, qui en préfence du Secrétaire avoit été de fon avis, & même avec véhémence, me dit, „ ce Voyage „ coûteroit cinquante mille écus au „ Roi, & peut-être l'Archevêché à „ vous, & il ne feroit bon à rien. „ Cependant il faut que je parle com„ me l'autre, ou je ferois brouillé à la „ Cour. Nous agiffons fur le pied de „ Philippes II qui avoit pour maxime „ d'engager toujours les Etrangers par „ des démonftrations publiques. Vous „ voyez comme nous l'appliquons: „ ainfi du refte. " Cette parole eft confidérable, & je l'ai moi-même appliquée depuis plus d'une fois, en faifant réfléxion fur la conduite du Confeil d'Efpagne. Il m'a paru en plus d'une occafion qu'il péche autant par l'attachement trop opiniâtre qu'il a à fes maximes générales, que l'on péche en France

par le mépris que l'on fait des générales, 1654.
& des particulieres.

Quand Dom Christoval vit qu'il ne pouvoit pas me persuader d'aller à Madrid, il n'oublia rien pour m'obliger à m'embarquer sur une Frégate de Dunkerque qui étoit à Saint Sebastien, & il me fit des offres immenses, en cas que je voulusse aller en Flandre traiter avec Mr. le Prince, & me déclarer avec Meziéres, Charleville & le Mont-Olimpe. Il avoit raison de me proposer ce Parti, qui étoit en effet du service du Roi son Maître. Vous avez vu celle que j'eus de ne le pas accepter. Ce qui fut très-honnête, c'est que tous mes refus n'empêcherent pas qu'il ne me fit apporter un petit Coffre de velours dans lequel il y avoit quarante mille écus en pieces de quatre. Je ne crus pas devoir les recevoir, ne faisant rien pour le service du Roi Catholique ; & je m'en excusai sur ce titre avec tout le respect que je devois : & comme je n'avois ni pour moi ni pour les miens, ni linge, ni habits, & que les quatre cents écus que je tirai de la vente de mes Sardines furent presque consumés en ce que je donnai aux gens de Mr. de Vateville, je le priai de me prêter quatre cents pistoles, dont je lui fis

1654. ma promesse, & que je lui ai rendues depuis.

Après que je me fus un peu rétabli, je partis de Saint Sebastien, & je pris la route de Valence, pour m'embarquer à Vivaros, où Dom Christoval me promit que Dom Jean d'Autriche, qui étoit à Barcelonne, m'enverroit, & une Fregate & une Galere. Je passai, dans une Litiere du Corps du Roi d'Espagne, toute la Navarre, sous le nom du Marquis de Saint Florent, sous la conduite d'un Maître d'Hôtel de Mr. de Vateville, qui disoit que j'étois un Gentilhomme de Bourgogne, qui alloit servir le Roi dans le Milanois. Comme j'arrivai à Tudelle, Ville assez considérable qui est au-delà de Pampelune, je trouvai le peuple assez ému. On y faisoit la nuit des feux, & des Corps de Gardes. Les Laboureurs des environs s'étoient soulevés, parce qu'on leur avoit défendu la Chasse. Ils étoient entrés dans la Ville, & ils avoient fait beaucoup de Violence, & même pillé quelques maisons. Un Corps de Garde qui fut posé à dix heures du soir devant l'Hôtellerie dans laquelle je logeois, commença à me donner quelque soupçon que l'on n'en eut pris de moi : mais une Litiere du Roi, avec les Muletiers de sa Livrée, me



raſſuroit. Je vis entrer à minuit un certain Dom Martin dans ma Chambre, avec une épée fort longue & une grande rondache à la main. Il me dit qu'il étoit le fils du Logis, & qu'il me venoit avertir que le peuple étoit fort ému; qu'il croyoit que j'étois un François, venu pour fomenter la Revolte des Laboureurs; que l'Alcade ne ſçavoit lui-même ce qui en étoit; qu'il étoit à craindre que la Canaille ne prît ce prétexte pour me piller, & pour m'égorger, & que le Corps de Garde qui étoit même devant le Logis commençoit à murmurer & à s'échauffer. Je priai Dom Martin de leur faire voir ſans affectation la Litiere du Roi, de les faire parler aux Muletiers, de les mettre en converſation avec Dom Pedro, Maître d'Hôtel de M. de Vateville. Il entra juſtement dans ma Chambre en ce moment, pour me dire que c'étoient des *Endemoniados*, qui n'entendoient ni rime ni raiſon, & qu'ils l'avoient lui-même menacé de le maſſacrer. Nous paſſames ainſi toute la nuit, ayant pour ſérénades une multitude de voix confuſes, qui chantoient, ou plutôt qui hurloient des Chanſons contre les François. Je crus le lendemain au matin qu'il étoit à propos de faire voir à ces 1654.

1654 gens-là par notre assurance, que nous ne nous tenions pas pour François. Je voulus sortir pour aller à la Messe, & je trouvai sur le pas de la porte une Sentinelle qui me fit rentrer assez promptement, en me mettant le bout de son mousquet dans la tête, & en me disant qu'il avoit ordre de l'Alcade de me commander de la part du Roi de me tenir dans mon Logis. J'envoyai Dom Martin à l'Alcade pour lui dire qui j'étois; & Dom Pedro y alla avec lui. Il quitta sa baguette à la porte de ma chambre. Il mit un genou à terre & en m'abordant il baisa le bas de mon juste-au-corps, mais il déclara qu'il ne pouvoit me laisser sortir qu'il n'eut eu ordre du Comte de San-Estevan, Viceroi de Navarre qui étoit à Pampelune. Dom Pedro y alla avec un Officier de la ville, & il en revint avec beaucoup d'excuses. On me donna cinquante Mousquetaires d'escorte montés sur des ânes, qui m'accompagnerent jusques à Cortés.

Je continuai mon chemin par Sarragosse, capitale de l'Arragon, grande & belle Ville. Je fus surpris au dernier point d'y voir que tout le monde parloit François dans les rues. Il y en a en effet une infinité, & particuliere-

ment d'artisants, qui sont plus affectionnés à l'Espagne que les naturels du Pays. Le Duc Monteleone, Napolitain de la Maison de Pignatelli, Viceroi d'Arragon, m'envoya à trois ou quatre lieues au-devant de moi un Gentilhomme, pour me dire, qu'il y fût venu lui-même avec toute la Noblesse, si le Roi son maître ne lui eut mandé d'obéir à l'ordre contraire, qu'il sçavoit que je lui en donnerois. Ce compliment fort honnête, comme vous voyez, fut accompagné de mille & mille galanteries, & de tous les rafraîchissements imaginables, que je trouvai à Sarragosse. On y voit, avant que d'entrer dans la Ville de ce côté là, l'Alcaçar des anciens Rois Maures, qui est présentement à l'Inquisition. Il y a auprès une allée d'arbres dans laquelle je vis un prêtre qui se promenoit. Le Gentilhomme du Viceroi me dit que ce Prêtre étoit le Curé d'Occa, Ville très-ancienne en Arragon, & que ce Curé faisoit la quarantaine pour avoir enterré depuis trois semaines son dernier Paroissien qui étoit effectivement le dernier de douze mille personnes mortes de la peste dans sa Paroisse. Ce même Gentilhomme du Viceroi me fit voir tout ce qu'il y avoit de remar- 1651.

1654 quable en Sarragoſſe. (J'étois toujours caché, comme je l'ai dit, ſous le nom de Marquis de Saint Florent.) Mais il ne fit pas la réflexion que *Nveſtra Señora del Pilar*, qui eſt un des plus célebres Sanctuaires de toute l'Eſpagne, ne ſe pouvoit pas voir ſous ce titre. On ne montre jamais à découvert cette Image miraculeuſe qu'aux Souverains & aux Cardinaux. Le Marquis de Saint Florent n'étoit ni l'un, ni l'autre, de ſorte que quand on me vit dans le Baluſtre avec un juſte-au-corps de velours noir & une cravate, le peuple infini qui étoit accouru de toute la Ville au ſon de la cloche, qui ne ſonne que pour cette cérémonie, crut que j'étois le Roi d'Angleterre. Il y avoit, je crois, plus de deux cents carroſſes de Dames, qui me firent cent & cent galanteries, auxquelles * je ne répondis que comme un homme qui ne parloit pas trop bien Eſpagnol. Cette Egliſe eſt belle en elle-même, mais les Ornements & les Richeſſes en ſont immenſes, & le Tréſor magnifique. L'on m'y montra un homme qui ſervoit à allumer les Lampes qui y ſont en nom-

* *Il faiſoit*, dit Joly, *de ſon mieux pour imiter les manieres des Cavaliers.* Voyez ſes Mémoires, Tome II.

bre prodigieux, & l'on me dit qu'on 1654.
l'avoit vu ſept ans à la porte de cette Egliſe avec une ſeule jambe. Je l'y vis avec deux. Le Doyen avec tous les Chanoines m'aſſurerent que toute la Ville l'avoit vu comme eux, & que ſi je voulois encore attendre deux jours, je parlerois à plus de vingt mille hommes même du dehors, qui l'avoient vu comme ceux de la Ville. Il avoit recouvré la jambe, à ce qu'il diſoit, en ſe frottant de l'huile de ces Lampes. On célébre tous les ans la Fête de ce prétendu miracle avec un concours incroyable de peuple, & il eſt vrai qu'encore à une journée de Sarragoſſe, je trouvai les grands chemins couverts de gens de toute ſorte de qualités qui y couroient.

J'entrai de l'Arragon dans le Royaume de Valence, qui ſe peut dire, non pas ſeulement le Pays le plus ſain, mais encore le plus beau Jardin du monde. Les Grenadiers, les Orangers, les Limoniers y ſont les paliſſades des grands chemins. Les plus belles & les plus claires eaux du monde leur ſervent de canaux. Toute la campagne qui eſt émaillée d'un million de différentes fleurs qui flattent la vue, y exhale un million d'odeurs différentes qui char-

1654. ment l'odorat. J'arrivai ainsi à Vivaros où Dom Fernand Carrillo Zuatra, Général des Galeres de Naples, me joignit le lendemain, avec la Patronne de cette Escadre, belle & excellente Galere, & renforcée de la meilleure partie de la Chiourme & de la Soldatesque de la Capitane, que l'on avoit presque desarmée pour cet effet. Dom Fernand me rendit une lettre de Dom Juan d'Autriche, aussi belle & aussi galante que j'en aie jamais vue. Il me donnoit le choix de cette Galere, ou d'une Frégate de Dunkerque, qui étoit à la même Plage & qui étoit montée de 36 pieces de canon. Celle ci étoit plus sure pour passer le Golfe de Lion, dans une saison aussi avancée, car nous étions dans le mois d'Octobre. Je choisis la Galere, & vous verrez que je n'en fis pas mieux. Dom Christoval de Cardone, Chevalier de St. Jacques, arriva à Vivaros, un quart-d'heure après Dom Fernand Carillo, & il me dit que Mr. le Duc de Montalte, Viceroi de Valence, l'avoit envoyé pour m'offrir tout ce qui dépendoit de lui; qu'il sçavoit que j'avois refusé ce que le Roi Catholique m'avoit offert à St. Sebastien; qu'il n'osoit par cette raison me presser de recevoir ce que le Pagueloi des

Galeres avoit ordre de m'apporter: mais 1654.
que comme il sçavoit que la précipitation de mon Voyage ne m'avoit pas permis de me charger de beaucoup d'argent; que j'étois fort libéral, & que je ne serois pas fâché de faire quelque régal à la Chiourme; il espéroit que je ne refuserois pas quelques petits rafraîchissements pour elle. Ce rafraîchissement consistoit en * six grandes caisses pleines de toutes sortes de confitures de Valence; de 12 douzaines de paires de Gants d'Espagne exquis, & d'une Bourse de senteur dans laquelle il y avoit deux mille pieces d'or fabrique des Indes, qui reviennent à deux-mille cinq-cents ou six-cents Pistoles. Je reçus le Présent sans en faire aucune difficulté, en lui répondant, que comme je ne me trouvois pas en état de servir Sa Majesté Catholique, je croyois que je manquerois à mon devoir en toutes manieres, si je recevois les grandes sommes qu'elle avoit eu la bonté de me faire apporter à Saint Sébastien, & offrir à Vivaros, mais que je croirois

* Joly parle de deux grandes caisses pleines de gants & de peaux d'Espagne, dans lesquelles on trouva plusieurs bourses pleines d'or. Il ajoute que le Cardinal refusa cet or, & n'accepta que les gants & les senteurs, &c. Voyez ses Mémoires, Tome II.

1654. auſſi manquer au reſpect que je devois à un auſſi grand Monarque, ſi je n'acceptois le dernier Préſent dont il m'honoroit. Je le reçus donc, mais je donnai avant que de m'embarquer les confitures au Capitaine de la Galere, les Gants à Dom Fernand, & l'or à Dom Pedro pour Mr. le Baron de Vateville, en lui écrivant que comme il m'avoit dit pluſieurs fois qu'il étoit aſſez embarraſſé à cauſe de l'extrême dépenſe qui étoit néceſſaire à faire achever l'Admiral des Indes d'Occident, qu'il faiſoit conſtruire à St. Sébaſtien, je lui envoyois un petit grain pour ſoulager ſon mal de tête, (c'eſt ainſi qu'il appelloit le chagrin que la fabrique de ce Vaiſſeau lui donnoit.) Ma maniere d'agir en ce rencontre fut un peu outrée. J'eus raiſon de donner les rafraîchiſſements de Victuailles au Capitaine, il étoit indifférent de retenir les Gants d'Eſpagne ou de les donner à Dom Fernand. Il eût été de la bonne conduite de retenir les deux mille & tant de piſtoles. Les Eſpagnols ne me l'ont jamais pardonné, & ils ont toujours attribué à mon averſion, ce qui n'étoit en moi dans la vérité qu'une ſuite de la profeſſion que j'ai toujours faite de ne prendre de l'argent de perſonne.



entre les
ramena
ne blan-
de l'A
infinite
s les trois
m'obligea
j'en partis le
roupe, je
eures,
ant la
plus
nbou-

1654. „ parce que nous sçavons bien que vous
„ n'êtes pas passé à Occa : mais comme
„ vous vous en êtes approché, nous som-
„ mes bien-aises de faire en votre per-
„ sonne un exemple qui ne vous incom-
„ mode point, & qui nous accommode
„ pour les suites ; " Cela en Espagnol est plus substantiel, & même plus galant qu'en François.

Le Viceroi qui étoit un Comte Arragonnois, me vint prendre avec cent ou cent-vingt Carrosses pleins de Noblesse & la mieux faite qui soit en Espagne, il me mena à la Messe au *Leo*, (on appelle ainsi les Cathédrales,) où je vis trente ou quarante femmes de qualité plus belles les unes que les autres, & ce qui est de merveilleux, c'est qu'il n'y en a point de laides dans toute l'Isle. Au moins elles y sont très-rares, ce sont pour la plûpart des beautés très-délicates, & des teints de lys & de roses. Les femmes du bas peuple que l'on voit dans les rues sont de cette espece. Elles ont une coëffure particuliere qui est fort jolie. Le Viceroi me donna un magnifique dîner dans une superbe Tente de brocard d'or, qu'il avoit fait élever sur le bord de la Mer. Il me mena après entendre une Musique dans un Couvent de Filles qui



ne cédoient pas en beauté aux Dames 1654.
de la Ville. Elles chanterent à la grille, à l'honneur de leur Saint, des airs & des paroles plus galantes & plus passionnées que ne sont les chansons de Lambert. Nous allames nous promener sur le soir aux environs de la Ville qui sont les plus beaux du monde, & tout pareils aux campagnes du Royaume de Valence. Nous revinmes chez la Vicereine qui étoit plus laide qu'un démon, & qui étant aussi sous un grand dais & toute brillante de pierreries, donnoit un merveilleux lustre à soixante Dames qui étoient auprès d'elle & qui avoient été choisies entre les plus belles de la Ville. On me ramena avec cinquante flambeaux de cire blanche dans la galere, au son de toute l'Artillerie des Bastions, & d'une infinité de hautbois & de trompettes. J'employai à ces divertissements les trois jours que le mauvais temps m'obligea de passer à Mayorque. J'en partis le 4 avec un vent frais & en poupe, je fis cinquante lieues en douze heures, & j'entrai fort heureusement avant la nuit au Port-Mahon, qui est le plus beau de la Méditerranée. Son embouchure est fort étroite, & je ne crois pas que deux galeres à la fois y pussent

1654 passer en voguant. Il s'élargit tout d'un coup & fait un bassin oblong qui a une grande demi-lieue de large & une bonne lieue de long. Une grande montagne qui l'environne de tous les côtés fait un théatre, qui, par la multitude & la hauteur des arbres dont elle est couverte, & par les ruisseaux qu'elle jette avec une abondance prodigieuse, ouvre mille & mille scenes qui sont sans exagération plus surprenantes que celles de l'Opera. Cette même montagne, ces arbres, ces rochers couvrent le Port de tous les vents; & dans les plus grandes tempêtes, il est toujours aussi calme qu'un bassin de fontaine & aussi uni qu'une glace. Il est par-tout d'une égale profondeur, & les Gallions des Indes y donnent fond à quatre pas de terre. Ce Port est dans l'Isle de Minorque qui donne encore plus de chair & de toutes sortes de victuailles nécessaires à la navigation, que celle de Mayorque ne produit de Grenades, d'Orangers & de Limons.

Le temps grossit extrêmement après que nous fumes entrés dans le Port, & au point que nous fumes obligés d'y demeurer quatre jours. Nous en fimes pourtant quatre partances, mais le vent nous refusa toujours. Dom Fernand

Carillo qui étoit homme de qualité, 1654.
jeune de vingt-quatre ans, fort honnête & fort civil, chercha à me donner tous les divertissements que l'on pouvoit trouver en ce beau lieu. La chasse y étoit la plus belle du monde en toute sorte de gibier, & la pêche en profusion. En voici une maniere particuliere à ce port. Dom Fernand prit cent Turcs de la Chiourme, les mit en rang, leur fit tenir un très gros cable, & fit plonger quatre de ces esclaves, qui attacherent ce cable à une fort grosse pierre & la tirerent après à force de bras avec leurs compagnons au bord de l'eau. Ils ne réussirent qu'après des efforts incroyables, & ils n'eurent gueres moins de peine à casser cette pierre à coups de marteau. Ils trouverent dedans sept ou huit écailles, moindres que des huîtres en grandeur, mais d'un goût sans comparaison plus relevé.

Le temps s'étant adouci nous fimes voile pour passer le Golfe de Lion qui commence en cet endroit, il a 100 lieues de long & 40 de large, & il est extrêmement dangereux, tant à cause des Montagnes de sable que l'on prétend qu'il éleve & qu'il roule quelquefois, que parce qu'il n'y a point de Port. Souvent la Côte dc Barbarie qui le

1654. borne d'un côté n'eſt pas abordable ; celle de Languedoc, qui le joint de l'autre, eſt très-mauvaiſe ; enfin le Trajet n'en eſt point agréable pour les Galeres, pour peu que la ſaiſon ſoit avancée : & elle l'étoit beaucoup, étant fort proche de la Touſſaint, qui fait toujours à la mer de grands coups de vent. Dom Fernand, qui étoit un des hommes d'Eſpagne des plus aventuriers, m'avoua qu'une médiocre frégate eût été meilleure en ce rencontre que la plus forte galere. Nous paſſames le Golphe en 36 heures avec le plus beau temps du monde, & avec un vent qui ne laiſſant pas de nous ſervir, ne nous obligeoit preſque pas à mettre ſur les bougies de la Chambre de poupe ces lanternes de verre dont on les couvre. Nous entrames ainſi dans le Canal qui eſt entre la Corſe & la Sardaigne. Dom Fernand Carillo qui vit quelques nuages qui lui faiſoient appréhender changement de temps, me propoſa de donner fond à Porto-Condé, qui eſt un Port inhabité dans la Sardaigne : ce que j'agréai. Son appréhenſion s'étant évanouie avec les nuages, il changea d'avis pour ne pas perdre le beau temps, & ce fut un grand bonheur pour moi : car M. de

Guise qui alloit à Naples sur l'Armée 1654.
Navale de France, étoit mouillé à Porto-Condé avec six Galeres. Dom Fernand Carillo qui le sçut deux jours après, me dit qu'il se fût moqué de ces six Galeres, parce que la sienne qui avoit quatre cents cinquante hommes de Chiourme se fût aisément tirée d'affaire : mais c'eût toujours été une affaire dont un homme qui se sauve de prison se passe encore plus facilement qu'un autre. La Forteresse de St. Boniface, qui est en Corse & aux Genois, tira 40 coups de canon en nous voyant, & comme nous en passions trop loin pour en être salués, nous jugeames qu'elle nous faisoit quelque signal, & il étoit vrai : car elle nous avertissoit qu'il y avoit des Ennemis à Porto-Condé. Nous ne le primes pas ainsi, & nous crumes qu'elle nous vouloit faire connoître qu'une petite Frégate que nous voyions devant nous au sortir du Canal, étoit Turque, comme elle en avoit le garbe. Il prit fantaisie à Dom Fernand de l'attaquer, & il me dit qu'il me donneroit, si je le lui permettois, le plaisir d'un Combat qui ne dureroit qu'un quart-d'heure. Il commanda que l'on donnât chasse à la Frégate qui paroissoit effective-

1654. ment faire force de voile pour s'enfuir. Le Pilote, qui n'avoit d'attention qu'à cette Frégate, en manqua pour un Banc de sable, qui ne paroissoit pas effectivement au-dessus de l'eau, mais qui est si connu, qu'il est même marqué dans les Cartes. La Galere toucha. Comme il n'y a rien de si dangereux à la Mer, tout le monde cria *miséricorde*. Toute la Chiourme se leva pour essayer de se déferrer & de se jetter à la nage. Dom Fernand Carillo qui jouoit au Piquet avec Joly dans la Chambre de poupe, me jetta la premiere épée qu'il trouva devant lui, en me criant que je la tirasse. Il tira la sienne & sortit, chargeant à coups d'estramaçon tout ce qu'il trouvoit devant lui. Tous les Officiers & la la soldatesque firent la même chose, parce qu'ils appréhendoient que la Chiourme, où il y avoit beaucoup de Turcs ne relevât la Galere, c'est-à-dire, qu'ils ne s'en rendissent les maîtres, comme il est arrivé quelquefois en de semblables occasions. Quand tout le monde fut remis à sa place, il me dit de l'air du monde le plus froid & le plus assuré : „ j'ai ordre, Monsieur, de „ vous mettre en sûreté, voilà mon „ premier soin. Il y faut pourvoir. Je



„ verrai après cela si la Galere est bles- 1654.
„ sée. En proférant cette derniere parole, il me fit prendre à foi de Corps par quatre Esclaves, & il me fit porter dans la Felouque. Il y mit avec moi trente Mousquetaires Espagnols, auxquels il commanda de me mener sur un petit écueil, qui paroissoit à cinquante pas delà & où il n'y avoit place que pour quatre ou cinq personnes. Les Mousquetaires étoient dans l'eau jusques à la ceinture : ils me firent pitié, & quand je vis que la Galere n'étoit pas blessée, je les y voulus renvoyer, mais ils me dirent, que si les Corses qui étoient sur le rivage me voyoient sans une bonne escorte, ils ne manqueroient pas de me venir piller & égorger. Ces Barbares s'imaginent que tout ce qui fait naufrage est à eux.

La Galere ne se trouva pas blessée, ce qui fut une maniere de prodige. On ne laissa pas d'être plus de deux heures à la relever. La Felouque me vint reprendre, & je remontai sur la Galere avec joie. Comme nous sortions du Canal nous apperçumes encore la Frégate, qui voyant que la Galere ne la suivoit plus avoit reprit sa route. Nous lui donnames chasse, elle la prit. Nous la joignimes en moins de deux

1654. heures, & nous trouvames en effet qu'elle étoit Turque, mais entre les mains des Genois qui l'avoient prise sur les Turcs, & l'avoient armée. Je fus, pour vous dire vrai, très-aise que l'aventure se fut terminée ainsi. Cette guerre ne me plaisoit pas. Le temps se chargeant un peu, l'on crut qu'il étoit à propos d'entrer dans Porto-Vecchio, qui est un Port inhabité de Corse. Un Trompette du Gouverneur Genois d'un Fort qui en est assez proche, vint nous avertir de la part de son Capitaine, que Monsieur de Guise étoit avec six Galeres de France à Porto Condé, qu'apparemment il nous avoit vu passer, & qu'il pourroit nous venir surprendre la même nuit sur le soir. Nous résolumes de nous remettre à la Mer, quoique le temps commençât à être fort gros & qu'il y eut même quelque péril à sortir la nuit de Porto-Vecchio, parce qu'il a à sa bouche un Ecueil de Rocher qui jette un courant assez fâcheux. La bourasque augmenta avec la nuit, & nous eumes une des plus grandes tempêtes qui se soit peut-être jamais vue à la Mer. Le Pilote Royal des Galeres de Naples, qui étoit sur notre Galere, & qui navigeoit depuis cinquante ans disoit, qu'il n'avoit



jamais rien vu de pareil. Tout le monde 1654
étoit en prieres, tout le monde se confessoit, & il n'y eut que Dom Fernand Carillo, qui se communioit tous les jours quand il étoit à terre, & qui étoit d'une piété angelique; il n'y eut, dis-je, que lui qui ne se jetta point aux pieds des Prêtres avec empressement. Il laissoit faire les autres, mais il ne fit rien en son particulier, & il me dit à l'oreille, *je crains bien que toutes ces confessions que la seule peur produit ne vaillent rien.* Il demeura toujours à donner ses ordres avec un froid admirable, & en donnant du courage, mais doucement & honnêtement, à un vieux Soldat des terres de Naples, qui faisoit paroître un peu d'étonnement, je me souviens toujours qu'il l'appella *sennor soldado de Carlos quinto.* Le Capitaine particulier de la Galere se fit apporter au plus fort du danger ses manches en broderie, & son Echarpe rouge, en disant qu'un véritable Espagnol devoit mourir avec la marque de son Roi. Il se mit dans un grand fauteuil, & il donna un grand coup de pied dans la machoire à un pauvre Napolitain, qui ne pouvant se tenir sur le Coursier marchoit à quatre pattes, en criant:

1654 *Sennor Dom Fernando por l'amor de Dios Confession.* Le Capitaine en la frappant lui dit : *Inimigo de Dios par des Confession ?* & comme je lui représentai que la preuve n'étoit pas bonne, il me répondit que ce vieillard scandalisoit toute la Galere. Vous ne pouvez vous imaginer l'horreur d'une grande tempête, vous vous en pouvez imaginer aussi peu le ridicule. Un Observantin Sicilien prêchoit au pied de l'arbre du Mât, que Saint François lui avoit apparu, & l'avoit assuré que nous ne péririons pas. Ce ne seroit jamais fait si j'entreprenois de vous décrire les frayeurs, & les impertinences que l'on voit en ces rencontres.

Le grand péril ne dura que sept heures : nous nous mimes ensuite un peu à couvert sous la Piarouse. Le temps s'adoucit, & nous gagnames Porto-Longone. Nous y passames la Toussaints & la Fête des Morts, parce que le vent nous étoit contraire pour sortir du Port; le Gouverneur Espagnol m'y fit toutes les honnêtetés imaginables; & comme il vit que le mauvais temps continuoit, il me conseilla d'aller voir Porto-Ferrare. Il n'y a que cinq milles de l'un à l'autre par terre, & j'y allai à cheval.

Je vous ai tantôt dit qu'il n'y a rien 1651.
de si agréable dans le théatre rustique de l'Opera, que la scene du Port-Mahon, & je vous puis dire présentement avec autant de vérité, qu'il n'y a rien de si pompeux dans les représentations les plus magnifiques que vous en avez vues, que tout ce qui paroît de cette place. Il faudroit être homme de guerre pour vous la décrire, & je me contenterai de vous dire que sa force passe sa magnificence, elle est l'unique imprénable qui soit au monde, & le Maréchal de la Meilleraye en convenoit. Il l'alla visiter après qu'il eut pris Porto-Longone dans le temps de la Régence, & comme il étoit impétueux, il dit au Commandeur Grifoni qui y commandoit pour le Grand Duc, que la Fortification étoit bonne, mais que si le Roi son maître lui commandoit de l'attaquer, il lui en rendroit bon compte en six semaines. Le Commandeur Grifoni lui répondit qu'il prenoit un trop long terme, & que le Grand Duc étoit si fort serviteur du Roi qu'il ne faudroit qu'un moment. Le Maréchal eut honte de son emportement ou plutôt de sa brutalité, & il la répara, en disant : *Vous êtes un galant homme, Monsieur le Commandeur, & je suis*

1654 *un sot. Je confesse que votre Place est imprénable.* Le Maréchal me fit ce conte à Nantes, & le Commandeur me le confirma à Porto-Ferrare, où il commandoit encore quand j'y passai.

Le vent nous ayant permis de sortir de Porto-Longone, nous primes terre à Piombino, qui est dans la côte de Toscane. Je quittai dans ce lieu la Galere, après avoir donné aux Officiers, aux Soldats & à la Chiourme tout ce qui me restoit d'argent, sans excepter la chaîne d'argent que le Roi d'Espagne avoit donnée à Bois-guérin. Je la lui achetai, & je la revendis au Facteur du Prince Ludovisio qui est Prince de Piombino. Je ne me réservai que neuf pistoles que je crus me suffire jusques à Florence.

Je suis obligé de dire pour la vérité, que jamais gens ne mériterent mieux des gratifications que ceux qui étoient sur cette Galere. Leur discrétion à mon égard n'a peut-être jamais eu d'exemple. Ils étoient plus de six cents hommes, dont il n'y en avoit pas un qui ne me connut. Il n'y en eut jamais un seul qui en donnât seulement ni à moi, ni à aucun autre de démonstration. Leur reconnoissance fut égale à leur discrétion. Celle que je leur avois témoignée



de leurs honnêtetés, les toucha tellement, qu'ils pleuroient tous quand je les quittai, pour prendre terre à Piombino, qui fut proprement le lieu où je recouvrai ma liberté, laquelle jusques-là avoit été hazardée par beaucoup d'aventures.

Fin du troisieme Volume.

